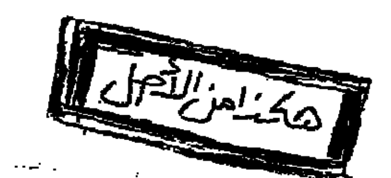


« L'Économie » : le luxe perd ses paillettes

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14719 – 6 F — MARDI 26 MAI 1992 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Du crime mafieux au terrorisme

L'ASSASSINAT du juge Falcone devait logiquement *accélérer l'élection du président* de la République italienne. Mais il faudra bien plus que ce « sursaut » des politiciens pour régler les graves problèmes illustrés par ce meurtre et assainir la situation dans la Péninsule.

D'abord parce que ce « massacre de Palerme » va bien au-delà des règlements de comptes auxquels se livre d'ordinaire la Mafia, avec en moyenne trois assassinats par jour dans la seule Sicile. Tout indique que l'on est passé, selon l'expression d'un social-démocrate italien, « du crime mafieux au terrorisme mafieux ». Même les brigades rouges, terrassées après de longues et dures « années de plomb », étaient rarement allées aussi loin dans l'emploi de techniques directement militaires, lesquelles rappellent davantage les attentats au Liban, ou encore ceux de l'IRA en Grande-Bretagne et de l'ETA en Espagne, que les méthodes « normales » du crime organisé.

SANS doute d'autres pays que l'Italie connaissent des problèmes de ce genre. La Mafia a beau être, selon certaines estimations, la vingtième puissance financière de la planète, elle n'en est pas moins « battue » par les cartels de la drogue, et celui de Medellin pratique en Colombie le même terrorisme déstabilisateur. Mais il s'agit là de pays du Tiers-monde. Le cas italien détonne d'autant plus parmi les grandes démocraties industrielles que la Péninsule est solidement ancrée dans la Communauté européenne, que son économie est la troisième des Douze en importance et l'une des plus dynamiques. A l'heure de Maastricht et du futur grand marché européen, il serait temps « d'oublier Palerme », dont les pratiques font singulièrement « rétro ».

En fait, le problème est avant tout politique. Malgré l'émergence épisodique de serviteurs intrépides, tels le juge Falcone et avant lui le général Dalla Chiesa, assassiné il y a bientôt dix ans, l'Etat italien est la victime chronique d'un système parlementaire instable, voué aux « combinazioni » politiciennes, mais aussi secoué de complots divers, comme on l'a vu avec l'affaire Gladio et le scandale de la loge P2.

LES élections législatives de ce printemps ont mis en évidence non seulement l'essoufflement de la « partitocratie », mais encore, avec l'émergence des ligues régionales, la division du pays entre un Sud gangrené par la Mafia et un Nord jugé plus « propre ». Moyennant quoi, le scandale de la corruption à Milan a montré que le mal est plus répandu que ne le croient les « Lombards »...

Le juge Falcone parlait lui-même d'une « longue guerre » contre la Mafia, dont, ajoutait-il, la « tête est à Rome ». Ne devait-il pas constater que, sur les trois cents quarante deux mafieux dont il avait obtenu la condamnation lors du « maxi-procès » de 1987, seuls quelques dizaines sont à ce jour encore en prison ? Il faudra encore bien d'autres héros comme lui pour purger l'abcès. Et aussi un vrai gouvernement à Rome, par-delà un président qui risque de rester encore fort longtemps une « potiche »..

Lire page 3 les articles de MARIE-CLAUDE DECAMPS

M 0147 - 0526 0 - 6,00 F

Parallèlement à des raids au Liban

Multiplication des violences entre Israéliens et Palestiniens

La tension s'est brusquement aggravée au Proche-Orient. L'aviation israélienne a effectué, lundi 25 mai, de nouveaux raids au Sud-Liban. La veille, en Israël et dans les territoires occupés, un déchaînement de violences et de haine avait été causé par l'assassinat d'une adolescente israélienne par un jeune Palestinien, près de Tel-Aviv, et une opération de police à Gaza, au cours de laquelle trois activistes palestiniens et un garde-frontières israélien ont trouvé la mort. Une quarantaine de personnes ont été blessées au cours de la journée de dimanche.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Par ses violences, ses dérives et ses bavures, par le sang versé et les haines exprimées sans retenue, le dimanche 24 mai, en Israël et dans les territoires occupés, restera peut-être dans les *mémoires* comme la journée des apprentis sorciers.

Un assassinat, deux émeutes, des ratonnades, une opération de police qui a fait quatre morts à Gaza, des bombes incendiaires, des dizaines d'arrestations, au moins quarante blessés palestiniens par balles, le tout sur fond d'inquiétants bruits de bottes aux frontières nord du pays : un dimanche de tensions, à un mois des élections générales parmi les plus disputées dans l'Etat juif.

Depuis lundi matin à quatre heures, et pour au moins trois jours, le couvercle a été mis sur le chaudron de Gaza : pour les punir des désordres de la veille et en prévenir de nouveaux, les sept cent cinquante mille Palestiniens de ce territoire ont été consignés chez eux.

Après les trois raids meurtriers de l'aviation israélienne sur le sud du Liban à la veille du week-end, de nouveaux bombardements aériens ont été opérés sur la même région lundi matin. Et, de Lisbonne, le ministre des affaires étrangères, M. David Lévy, n'a pas écarté la possibilité d'aller plus loin.

La journée dérapage de dimanche s'est ouverte à peine l'aube levée, dans la ville de Gaza, sur une opération conjointe de la police des frontières et de l'armée.

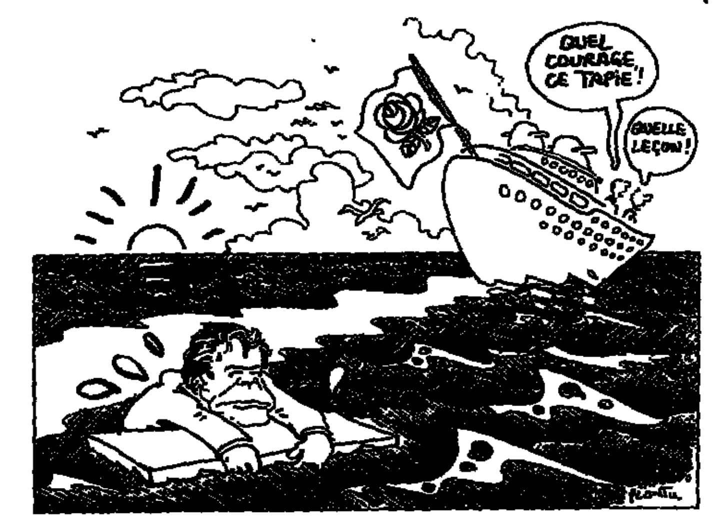
PATRICE CLAUDE

Lire la suite et l'article de LUCIEN GEORGE page 5

En obtenant la démission de M. Bernard Tapie

M. Pierre Bérégovoy a voulu renforcer son image de rigueur

M. Bernard Tapie s'est démis de ses fonctions de ministre de la ville, samedi 23 mai dans la soirée, après avoir été reçu par M. Bérégovoy, puis par M. Mitterrand. Ses attributions ont été transférées au premier ministre. Menacé d'être inculpé, le 27 mai, d'abus de biens sociaux et présentation de faux bilans, sur plainte de M. Georges Tranchant, député (RPR) des Hauts-de-Seine, M. Tapie a été invité à quitter le gouvernement après avoir riposté en attaquant la magistrature. M. Bérégovoy veut ainsi conforter son image de rigueur.



Un accroc annoncé

par Jean-Marie Colombani

François Mitterrand protège ceux qui le servent : cette constante dans la vie du chef de l'Etat explique sans doute, en partie, la protection élyséenne dont M. Bernard Tapie avait bénéficié depuis son entrée en politique, jusqu'à sa promotion spectaculaire au sein du gouvernement, et aux heures mêmes qui ont précédé son départ. Naturellement, cette qualité présidentielle vaut immédiatement d'être corrigée par une donnée tout aussi constante, expérimentalement vérifiée : M. Mitterrand passe un temps non négligeable à gérer, et si possible à corriger, ses propre erreurs. Car il va de soi que l'entrée de M. Tapie au gouvernement était une erreur, comme l'opposition a désormais beau jeu de le souligner.

Lire la suite page 17

Russie : la tentation des méthodes impériales

Ukrainiens, Azéris et Moldaves dénoncent la politique d'intimidation de Moscou

MOSCOU

de notre correspondant

Crimée, Caucase, Moldavie : les trois crises majeures qui agitent actuellement l'ex-URSS se trouvent toutes à l'extérieur des frontières de la Russie, mais, dans chacune, la Russie est profondément impliquée.

Ukrainiens, Azéris et Moldaves pointent un doigt accusateur vers Moscou, où, à travers le brouillard de déclarations contradictoires ou ambiguës, certains voient réapparaître, plus tôt qu'on ne l'imaginait, le spectre d'une vieille politique : celle de l'intimidation, pour ne pas dire du chantage.

Le cas le plus flagrant est celui de la Crimée. Au moment même où l'Ukraine, prodiguant les milliards et multipliant les promesses d'autonomie, semblait avoir réussi à convaincre les « *séparatistes* » de la presqu'île de renoncer à leurs intentions, le Parlement de Moscou a relancé l'affaire de la manière la plus spectaculaire qui soit : à une écrasante majorité, il a déclaré « *sans valeur juridique* » l'acte par lequel la Crimée fut détachée en 1954 de la Fédération de Russie et rattachée à l'Ukraine. Les élus ont certes assorti leur résolution d'une proclamation de bonnes intentions et affirmé que la Russie n'avait aucune « *revendication territoriale* » à l'égard de l'Ukraine.

JAN KRAUZE

Lire la suite page 4 et l'article de PHILIPPE LEMAITRE sur l'aide à la CEI page 27

Révélation d'un chef

Inconnu en France, un Japonais de trente-deux ans, Kazushi Ono, s'affirme comme un grand mahlérien

LYON

de notre envoyée spéciale

On ne nous dit rien ! Ainsi un chef était né. Et sans le hasard d'un remplacement, à Lyon, les 22 et 23 mai, on aurait continué à l'ignorer. Il n'est pas un épigone de Bruno Walter – le fantastique, la précision rapide et aérée – ni un imitateur d'Otto Klemperer – le messianisme, le souffle, – pas non plus le petit dernier de deux générations de musiciens qui ont fait de Mahler leur pain quotidien – Bernstein, Solti, Haitink, Maazel pour les caciques, Inbal, Ozawa, Tennstedt, dans des styles très différents, au cours des quinze dernières années.

Non, Kazushi Ono ne s'inscrit apparemment dans aucune école, dans aucune tradition (sauf peut-être celle de Takashi Asahina, vétéran d'Osaka, dont les symphonies de Bruckner ont cette lenteur grandiose et légère, cette intemporalité). Des grandes questions métaphysiques qui agitent la *Seconde symphonie Résurrection*, ce Japonais de trente-deux ans semble avoir fait, dans une totale indépendance de tempos, d'accentuation et de ton, son propre paysage mental.

Mahler n'avait pas trente-cinq ans, il est vrai, lorsqu'il entreprit de s'interroger, après la mort de Hans de Bülow, sur le sens de l'existence et sur la vie éternelle, interrogations dont allaient émerger les tableaux prométhéens de la Seconde symphonie. Un premier prix au Concours Toscanini en 1987, des débuts européens à Munich, des incursions répétées à l'Est, en Finlande, des projets au Portugal, à Milan, rien en France évidemment. Kazushi Ono est, depuis deux ans, directeur musical de l'Orchestre de Zagreb, il a pris en avril la succession de Tadaaki Otaka à la tête de la Philharmonie de Tokyo.

ANNE REY

Lire la suite page 23

Privatisations et nationalisations

La dernière mort du « ni-ni »

Le comité directeur du PS a adopté durant le week-end le contrat de législature 1993-1998 qui entérine l'abandon du dogme du « ni-ni » – « ni nationalisation - ni privatisation » – que M. François Mitterrand avait imposé en 1988. La nouvelle ligne, conforme aux idées de M. Pierre Bérégovoy, admet à la fois de vraies privatisations et l'acquisition par l'Etat de nouvelles entreprises.

Lire page 25 l'article d'ERIK IZRAELEWICZ

L'ÉCONOMIE

Le luxe perd ses paillettes

L'industrie française du luxe a mangé son pain blanc. Un subtil changement se fait sentir depuis l'an dernier. L'ostentation fait place à une consommation plus discrète, plus attentive à la qualité. Les « griffes » en sont réduites à resserrer la gestion et à brider les prix...

Lire aussi les pages Actualité, Perspectives, Mode d'emploi, Opinions avec la chronique de Paul Fabra, Dossier (« le Plan à la française »), Conjoncture.

pages 35 à 46

ESPACE EUROPÉEN

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 34

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,60 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

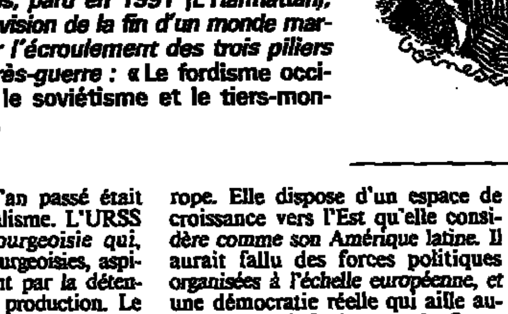
DÉBATS

Un entretien avec Samir Amin

« Le tiers-monde reste la zone des tempêtes et de l'échange inégal »

Né au Caire en 1931, Samir Amin a apporté depuis 1956 une forte contribution à la pensée économique marxiste. Ses travaux ont mis en lumière ce qu'il appelle la dimension «polarisante» du capitalisme. A ses yeux, le système économique mondial se décompose en deux pôles, avec un «centre» développé s'appropriant les ressources de nombreuses «périphéries»; le sous-développement ne tient à ses yeux ni au retard des pays pauvres ni au poids de leur tradition, mais aux transferts permanents entre le «centre» et les «périphéries». Cette théorie a été présentée et approfondie dans plusieurs de ses ouvrages, notamment le Développement inégal *(Minuit, 1973),* Classe et nation dans l'histoire et la crise contemporaine *(Minuit, 1979). Pour le tiers-monde, le salut viendra selon lui de la* «déconnexion», *c'est-à-dire d'un développement autocentré où les périphéries s'affranchiront des liens qui les attachent au Nord capitaliste.* «Des hommes clairvoyants, frappés par les maux de la société, nous en avons vu souvent dans l'Histoire, mais rarement d'aussi troublants que celui-ci», *écrivait Alfred Sauvy en 1982 à propos de ce professeur marxiste (et qui dit le rester), ancien conseiller de Nasser au Plan (1957) puis de plusieurs chefs d'Etat africains au moment des indépendances. Son dernier ouvrage,* l'Empire du chaos, *paru en 1991 (L'Harmattan), offre la vision de la fin d'un monde marqué par l'écroulement des trois piliers de l'après-guerre :* «Le fordisme occidental, le soviétisme et le tiers-mondisme».





– «A cinq siècles de distance, quels ont été les bouleversements durables apportés par la découverte de l'Amérique?

– Le 14 octobre 1492 marque la naissance du monde moderne, l'apparition de la formule «pour le meilleur et pour le pire». Avant ce tournant, c'est le pouvoir qui conférait la richesse. Avec la découverte du nouveau monde, l'accumulation de richesses est devenue source de pouvoir. Deux phénomènes majeurs sont apparus simultanément :

» Le capitalisme, dans sa forme «préhistorique», c'est-à-dire le mercantilisme, avec un souci très clair de rationalité. Il y a eu une coupure idéologique et culturelle que les Européens ont appelée Renaissance. C'était une façon de nier la période féodale et de saluer une sorte d'Antiquité retrouvée.

» Le début de la conquête du monde. Les Européens ont pris conscience pour la première fois qu'ils pouvaient asseoir leur domination. Précision importante : leur supériorité technologique a été le produit de cette conquête, et non sa cause. Il a fallu attendre la révolution industrielle pour que l'Occident dispose d'une supériorité matérielle décisive.

» Depuis cinq siècles, le seul phénomène observé de manière linéaire est la polarisation. Il s'agit de l'écart grandissant entre les sociétés qui composent le monde moderne. Ce sont des écarts sans commune mesure avec ceux qui existaient par le passé. Au XIX[e] siècle, il a fallu une trentaine d'années à l'Allemagne pour rattraper et dépasser l'Angleterre et la France. Combien de temps mettra le Brésil pour rattraper les Etats-Unis, compte tenu de ses contraintes extérieures qui sont bien plus lourdes qu'il y a un siècle?

« Marx a découvert l'essentiel du monde moderne : l'aliénation marchande et la destruction de la nature. »

– Comment expliquez-vous cette propension du capitalisme à aggraver les inégalités?

– La cause de la polarisation est simple : le capitalisme comme système mondial ne fonctionne pas sur la base d'un marché du travail réellement mondial. Malgré l'immigration, il n'existe pas de commune mesure entre les déplacements de main-d'œuvre (le marché du travail reste très cloisonné) et l'extraordinaire mobilité des capitaux et des marchandises. Cette cause suffit à créer la polarisation. En ce sens, le discours libéral est tronqué. Marx croyait que les libéraux iraient jusqu'au bout de leurs intentions, qu'ils ouvriraient les frontières dans leurs trois dimensions. Seule une ouverture aux travailleurs aurait permis une lutte sociale égale entre les êtres humains. Songez à l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Mexique. Capitaux et marchandises circuleront librement, alors qu'aux Etats-Unis certains envisagent de bâtir un mur à la frontière américano-mexicaine pour stopper les flux de population...

– Comme marxiste, vous condamnez le capitalisme sans réserve?

– Non. Le capitalisme a eu deux aspects positifs majeurs : Il a permis le développement des forces productives à une échelle énorme. (Mais c'est aussi sa maladie, et les écologistes redécouvrent le caractère destructeur de la croissance exponentielle); il a contribué à la laïcisation des sociétés et à l'apparition d'une démocratie bourgeoise. Ce dernier aspect mérite une explication.

» Le capitalisme s'est fondé sur l'aliénation marchande. Il suppose une idéologie donnant aux progrès des forces productives le rôle que Dieu avait joué auparavant. Les sociétés antérieures étaient gérées dans un cadre divin ou métaphysique, comme l'hellénisme ou le confucianisme. Le capitalisme a rompu avec cela. Il ne suffisait plus d'appliquer les lois éternelles de Dieu pour progresser. Il fallait inventer d'autres modes d'organisation. La démocratie bourgeoise en est le fruit.

– Ce n'est pas si mal, comparé à l'effondrement récent des «démocraties populaires» d'Europe de l'Est ou à l'implosion de l'ex-URSS...

– Il faut revenir en arrière. La révolution russe de 1917 fut confrontée à une tâche contradictoire dans un pays arriéré :

» Rattraper (en terme d'industrie, de développement des forces militaires).

» Faire «autre chose», une société socialiste.

» A partir de 1930, l'objectif du rattrapage a occupé le devant de la scène. L'ambition de faire «autre chose» est devenue une phrase d'embellissement, creuse et mensongère. Le système soviétique n'avait rien à voir avec le socialisme. Ce qui s'est effondré l'an passé était une forme de capitalisme. L'URSS avait produit sa bourgeoisie qui, comme toutes les bourgeoisies, aspirait à l'enrichissement par la détention des moyens de production. Le socialisme était mort depuis 1930... Il faut rappeler ce que disait Mao en 1963 aux cadres du parti chinois : *«Comme en URSS, vous avez construit une bourgeoisie. N'oubliez pas, la bourgeoisie ne veut pas le socialisme, elle veut le capitalisme.»* Aujourd'hui, on observe une fort désarroi en Europe de l'Est, et une incroyable vulnérabilité des démocraties. Les modèles d'Eltsine, c'est le Chili de Pinochet ou la Corée du Sud. Les régimes actuels risquent d'être une transition entre des dictatures et d'autres autocraties.

– Malgré ces changements brutaux, vous continuez de vous référer au marxisme. En quoi reste-t-il une réflexion éclairante pour comprendre l'évolution du monde contemporain?

– Il existe un marxisme que je dénonce, une vulgate dogmatique à laquelle on ne peut réduire cette pensée. La propagande occidentale le fait car cela lui convient. Mais la pensée de Marx a ouvert des horizons qu'on ne peut plus refermer. Ainsi sa vision du capitalisme qui, selon lui, n'est pas éternel, mais contient des spécificités. Marx écrit que l'accumulation du capital érode les deux bases de la richesse humaine : le travail, qu'il réduit au statut de marchandise; la nature, qu'il détruit car il la considère comme inépuisable. Mai 68 et les écologistes ont retrouvé Marx sans le savoir. Marx a découvert l'essentiel du monde moderne, l'aliénation marchande et la destruction de la nature.

« La fin de la guerre froide, c'est la guerre ! »

– Vous dites que des trois piliers qui fondaient le monde de l'après-guerre, c'est le «soviétisme» qui a fait le plus de bruit en s'écroulant. Mais le capitalisme aussi a connu des soubresauts, avec la fin de ce que vous appelez le «fordisme occidental».

– Le «fordisme» était un compromis social entre le capital et le travail qui a fonctionné depuis la seconde guerre mondiale. Il s'inscrivait dans un contexte doublement favorable : l'existence d'un système productif national (on pouvait encore parler d'une industrie française, anglaise ou allemande.) L'existence de forces de gauche importantes. Le fordisme s'est écroulé avec la fin des systèmes productifs nationaux au profit d'une mondialisation de l'économie et des chaînes de production disséminées à l'échelle planétaire. Les forces de gauche ont décliné. Il n'existe pas dans un avenir visible l'embryon d'un Etat multinational pour gérer ce système productif mondialisé.

– L'Europe de Maastricht ne constitue-t-elle pas les prémices de ce super-Etat?

– Non, car l'Europe souffre de sa vision étriquée initiale : un marché commun. J'espérais il y a dix ans que les gauches européennes prendraient l'initiative d'une politique sociale commune pour ajuster vers le haut les législations. C'est le contraire qui s'est produit. L'Europe continuera d'être gérée par une technocratie. En ce sens, je suis contre cette notion de monnaie unique car il s'agit d'une contrainte absolue et non démocratique. C'est la Bundesbank qui fera tout! L'expansionnisme allemand est en marche, et l'Allemagne se moque bien de l'Europe. Elle dispose d'un espace de croissance vers l'Est qu'elle considère comme son Amérique latine. Il aurait fallu des forces politiques organisées à l'échelle européenne, et une démocratie réelle qui aille au-delà du seul Parlement de Strasbourg.

– L'Europe tire malgré tout des avantages de la fin de la guerre froide?

– Moins que les Etats-Unis, qui ont rétabli leur hégémonie militaire. On nous a longtemps proclamé que la guerre froide portait en elle les plus grands dangers de conflit. C'était à mon sens un danger irréel, un chantage permanent agité par les deux superpuissances. La réalité, c'était la bipolarité militaire, car l'armement était le seul domaine où l'URSS avait effectivement accompli un effort de rattrapage. On revient aujourd'hui à la situation de 1944, lorsque les Etats-Unis avaient le monopole de l'arme atomique. A cette époque, ils l'ont utilisée... Je considère que le danger de recourir à cette arme pour réglementer toutes les questions, des petites aux plus importantes, grandit de façon énorme. Des rapports internes du Pentagone confirment cette intention américaine d'utiliser plus volontiers la force avec l'éclatement de la bipolarité militaire. La fin de la guerre froide, c'est la guerre. Ce n'est pas un hasard si elle a éclaté dans le Golfe. Les Etats-Unis veulent clairement se réserver un accès à toutes les ressources de la planète. C'est le cœur du discours qu'ils tiendront le mois prochain au Sommet de la Terre à Rio. Et n'oublions pas la fantastique intensification des communications. Pour faire passer son message, Staline avait les placards indigestes et illisibles de la *Pravda*. En Irak, Bush avait CNN. Dans ce monde-village, les moyens de communication sont devenus des instruments antidémocratiques terrifiants qui façonnent l'opinion publique mondiale.

– L'Europe peut-elle véritablement exister face à cette «hégémonie» américaine?

– Je ne crois pas. Il y a un homme que j'admirais en Europe, malgré son préjugé de droite : le général de Gaulle. Il est le seul dirigeant de l'après-guerre à avoir compris que, depuis 1945, la Grande-Bretagne avait fait un choix historique probablement irréversible, celui de s'aligner inconditionnellement sur les Etats-Unis. Il est aussi le seul à avoir perçu la nature du cauchemar américain. Il parlait d'une Europe *«de l'Atlantique à l'Oural»*, englobant l'Union soviétique pour rééquilibrer les rapports France-Allemagne. Si l'Eurasie avait vu le jour, le projet hégémonique des Etats-Unis n'aurait pas eu de sens. De Gaulle se disait que les communistes n'étaient pas forcément inhumains, et que la Russie tsariste, loin d'être démocratique, avait été l'alliée de la France. Le «rideau de fer» a servi royalement Washington. En lançant son pays dans une course au rattrapage militaire, Staline a écarté pour quarante ans le «danger» d'une Eurasie.

– Les rapports Est-Ouest ont dominé l'après-guerre. Dans vos travaux sur le «centre» et la «périphérie», vous avez toujours souligné la dimension Nord-Sud pour constater l'appauvrissement des nations les plus défavorisées. On dirait une fatalité...

– Un expert de la Banque mondiale aurait crié au miracle s'il avait vu, à l'époque précapitaliste, le Nordeste brésilien, le sud des Etats-Unis, Saint-Domingue ou Haïti. Les taux de croissance étaient fabuleux, fondés sur le mercantilisme et l'esclavage. Le commerce extérieur du Brésil était trois fois supérieur à celui de l'Angleterre. Voltaire félicitait le roi d'avoir préféré *«la magnifique Martinique aux arpents de neige»* du Canada. Ces pays ou régions ont perdu leur fonction dans le capitalisme moderne. Le tiers-monde non industrialisé est un lieu de régressions. C'était l'objet de ma thèse de 1956, qui est restée valable : il n'y a pas de phénomène de rattrapage. Le capitalisme comme système polarisant crée un rebut. Certains pays de la «périphérie» se sont industrialisés. Mais leurs décisions sont contrôlées à distance par le ou les centres à travers les technologies, les marchés de capitaux, les moyens d'information...

« Le Sud ne peut s'en sortir que dans la déconnexion. »

– Mais tout cela peut concourir au développement?

– Il faut s'entendre sur ce qu'on appelle développement qui est une notion chargée de valeur, la référence à un projet de société dans l'avenir. Le développement ne peut se réduire à l'effet spontané de l'essor du capitalisme! Or la réalité historique qu'on observe aujourd'hui, c'est l'expansion du capitalisme. Le tiers-monde reste la zone des tempêtes, du développement et de l'échange inégal. A la conférence de Bandoung (Indonésie) de 1955, les pays du Sud ont eux aussi eu l'ambition de «rattraper», sans pour autant rechercher une nouvelle société. Il s'agissait d'un rattrapage dans l'interdépendance, dans le cadre de la mondialisation économique. Ils ne souhaitaient pas nécessairement entrer en conflit avec les pays du Nord en position dominante. Une fois les indépendances politiques obtenues, ils croyaient que les conditions internes à leurs pays leurs permettraient d'accélérer le rattrapage. L'ère de Bandoung a pris deux formes. Celle d'extrême gauche, avec un nationalisme radical, peu démocratique, brutal, fondé sur la propriété étatique, comme en Algérie, en Irak ou en Egypte. Celle d'extrême droite, néo-coloniale, le décollage économique passant par une plus grande ouverture au capitalisme mondial, comme en Côte-d'Ivoire ou au Kenya. Dans tous les cas, il y a eu faillite par rapport aux objectifs proclamés. Mais l'histoire continue. Le mouvement s'est essoufflé. Malgré un début d'industrialisation du tiers-monde (et une différenciation en son sein), on a vu apparaître plusieurs maux : le ralentissement de la croissance, l'aggravation des inégalités sociales, l'urbanisation sans contrôle, la régression des zones rurales et finalement la montée de la dette extérieure. Le projet de Bandoung – rattraper dans l'interdépendance – était irréaliste, c'était vouloir l'impossible. Le Sud ne peut s'en sortir que dans la déconnexion.

– Un retour à l'autarcie?

– Pas exactement. Pour les pays pauvres, le développement susceptible de répondre aux besoins matériels de toutes les couches sociales s'avère impossible dans le cadre du capitalisme. La déconnexion n'est pas une recette mais un choix de principe, celui de déconnecter les critères de rationalité des choix économiques internes de ceux qui gouvernent le système mondial. Les pays non alignés ont proposé en 1975 ce nouvel ordre économique international (NOEI). Il s'agissait de réviser les règles du jeu de l'interdépendance, de créer un espace d'autonomie qui aurait permis à l'esprit de Bandoung de se prolonger. Le Nord a dit non. L'heure avait sonné des politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale. Certains pays ont pu amorcer leur industrialisation, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient. Beaucoup d'autres sont en voie de marginalisation : certaines régions de l'Inde, les Antilles, l'Amérique centrale et toute l'Afrique noire. Par exemple, la convention de Lomé entre l'Europe des Douze et les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) a prolongé la non-industrialisation du continent africain en accentuant sa spécialisation agro-minière. De cette façon, l'Europe a combattu l'industrialisation de l'Afrique.

– Beaucoup des pays que vous citez connaissent une démographie galopante. N'est-elle pas un péril pour le développement?

– Je n'aime pas ce mot de «péril» que les Européens ont inventé pour qualifier l'expansion démographique en Asie. L'Occident redoute aujourd'hui la population du tiers-monde. Mais les Européens aussi ont accompli leur «révolution démographique». Entre 1700 et 1900, leur poids dans la population mondiale est passé de 20 % à 40 %. Ils ont eu la possibilité de «coloniser» des continents entiers comme l'Amérique ou l'Australie. Le tiers-monde n'a pas cet horizon devant lui. Et malgré l'explosion démographique observée depuis les années 50 dans les pays pauvres, ils n'ont pas retrouvé leur part du XVIII[e] siècle.

– Vous récusez l'étiquette de tiers-mondiste. Est-ce parce que cette école de pensée a donné des signes d'essoufflement au cours des dernières années?

– Le discours tiers-mondiste a disparu des débats médiatiques. Ce n'est pas pour autant qu'il est mort. Ce sont les Occidentaux qui ont épuisé leur discours sur le développement. Quant à moi, je ne suis pas tiers-mondiste, disons que je suis mondiste... »

Propos recueillis
par ERIC FOTTORINO

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Samir Amin



EUROPE

En dépit de réticences françaises et grecques

Les Douze pourraient arrêter des sanctions économiques contre la Serbie

La Communauté européenne *pourrait rapidement arrêter des* sanctions économiques contre la Serbie, dénoncée à nouveau *comme le principal responsable* des troubles et exactions en Bosnie-Herzégovine. Tel est le résultat *d'une réunion de travail* des ministres des affaires étrangères de la CEE qui s'est tenue, samedi 23 mai à Lisbonne, en marge de la conférence internationale consacrée à l'aide à l'ex-URSS *(lire page 27)*. M. James Baker, le secrétaire d'Etat américain, pousse dans ce sens. Le ministre russe des affaires étrangères, s'exprime en termes prudents. A Montréal, le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, a annoncé, dimanche, qu'Ottawa avait décidé d'expulser des diplomates yougoslaves et d'annuler les autorisations de la compagnie aérienne yougoslave JAT d'atterrir sur le territoire canadien.

LISBONNE

de notre envoyé spécial

Les représentants des ministres des affaires étrangères des Douze se pencheront, mardi 26 mai, sur la liste des sanctions possibles qui a été établie par la Commission européenne. *« Aucun doute ne doit subsister, nous sommes décidés à les mettre en œuvre si les choses ne changent pas en Bosnie-Herzégovine. Nous ne pouvons continuer à assister sans réagir à la situation »*, a déclaré M. De Deus Pinheiro, le ministre des affaires étrangères portugais, qui préside actuellement les travaux de la Communauté.

L'objectif le plus immédiat de la CEE, comme des Etats-Unis, est de pouvoir venir en aide aux dizaines de milliers de réfugiés actuellement bloqués en Bosnie-Herzégovine, et, pour ce faire, d'obtenir la réouverture de l'aéroport de Sarajevo qu'interdisent les milices serbes, appuyées par des éléments de l'ex-armée fédérale.

De source allemande, on indiquait que dix Etats membres s'étaient déclarés partisans de sanctions immédiates, alors que la France et la Grèce, tout en se rapprochant du point de vue majoritaire, avaient mis en garde contre des dispositions qui aboutiraient à couper les ponts avec Belgrade. Samedi, lors d'un point de presse, Mme Elisabeth Guigou, ministre chargé des affaires européennes, après avoir dénoncé les obstacles multiples qui freinent les actions humanitaires, a estimé en effet qu'*« il ne fallait pas agir avec précipitation (...), que cette conférence de Lisbonne n'était pas le lieu de prendre des décisions »*, lesquelles devraient être arrêtées le cas échéant *« dans leur cadre approprié »*, à savoir le conseil des ministres des Douze, ou bien encore, le Conseil de sécurité de l'ONU.

Cependant, ajouta-t-elle, *« notre objectif n'est certainement pas de retarder l'examen du rapport de la Commission. La communauté peut à tout moment décider des sanctions. »* Pour être efficace, fit-elle valoir, celles-ci devraient être appliquées par un maximum de pays, d'où la nécessité d'obtenir l'aval des Nations unies. Interrogée sur l'idée développée par M. Baker *du déploiement éventuel d'une* force de protection en Bosnie-Herzégovine, Mme Guigou estima que *« les « casques bleus » qui sont sur place pourraient jouer un rôle pour protéger les convois humanitaires destinés aux réfugiés »*.

On relevait, dans les propos du *ministre français*, un certain agacement devant les critiques envers l'Europe qui accompagnent de nombreux commentaires sur le nouvel empressement à agir manifesté par Washington. *« Nous sommes les seuls à avoir mené une action humanitaire.. Il est toujours facile de critiquer ceux qui font déjà quelque chose. »*

Parmi les sanctions possibles envisagées par la Commission européenne figure notamment un embargo sur les exportations, y compris celles de pétrole vers la Serbie et le Monténégro. Des mesures pas évidentes à faire respecter. La Serbie achète une large part de son pétrole en Iran et l'achemine par le territoire roumain.

M. James Baker, quant à lui, avait réaffirmé avec force devant la Conférence la volonté des Etats-Unis de stopper l'agression serbe en Bosnie-Herzégovine. *« La communauté internationale ne peut pas tolérer plus longtemps cette barbarie, cet affront à notre conscience collective (...) J'invite chacun d'entre nous à faire savoir qu'il y a un prix à payer pour ceux qui bloquent la paix et terrorisent des populations innocentes. Nous ne pouvons accepter ce cauchemar humanitaire au sud de l'Europe. »*

M. Kozyrev dans les Républiques yougoslaves

Cependant, lors de la conférence de presse finale, M. Baker a estimé que l'usage de la force pour rétablir la paix en Bosnie-Herzégovine *« était encore une question très hypothétique aujourd'hui. Il n'y aura pas*, a-t-il ajouté, *de recours unilatéral à la force de la part des Etats-Unis. Avant qu'une éventuelle action collective soit envisagée, nous devons épuiser les moyens diplomatiques. »*

La Russie s'associerait-elle à d'éventuelles sanctions économiques décidées par les Nations unies contre la Serbie ? M. Kosyrev répond de manière ambiguë que son pays a adhéré sans équivoque aux positions adoptées par la CSCE concernant les événements dans l'ex-Yougoslavie, mais que *« des mesures simplistes ou sévères »* ne seraient pas les plus appropriées. Il a indiqué son intention de se rendre *« dès ce soir »* dans les républiques de l'ancienne Yougoslavie, et – *« si j'y arrive »*, a-t-il dit – à Sarajevo, afin d'essayer d'obtenir la réouverture de l'aéroport et un *cessez-le-feu*.

PHILIPPE LEMAITRE

Les autorités serbes ont feint d'ignorer les élections au Kosovo

Près d'un million d'Albanais de souche du Kosovo se sont rendus aux urnes, dimanche 24 mai, pour élire le Parlement et le président de leur « Etat indépendant ». Les autorités serbes, qui avaient déclaré ces élections *« illégales »*, et leurs forces de police ne sont pas intervenues et ont feint d'ignorer ce scrutin. Elles se sont contentées d'interdire au public les lieux utilisés habituellement comme bureaux de vote. Les premiers résultats devaient être connus dans la soirée de lundi.

PRISTINA

de notre envoyée spéciale

Hormis quelques arrestations – courantes dans cette région où en dix ans plus de 700 000 personnes ont été interpellées par la police – et plusieurs interventions des forces de l'ordre pour fermer les bureaux de vote installés dans des écoles publiques, le scrutin, bien que qualifié d'*« illégal »* et d'*« anticonstitutionnel »* par les autorités serbes, s'est déroulé sans encombre. En cas d'interdiction, les Albanais de souche avaient prévu de les organiser dans des lieux secrets. Tout était prêt : listes électorales, bulletins de vote et urnes de rechange. Au bout de deux années de résistance pacifique à l'oppression permanente du pouvoir serbe, les Albanais du Kosovo étaient déterminés à voter au profit de *« l'indépendance et la démocratie »*. Pour eux, ces élections impliquent tôt ou tard la fin de l'*« occupation serbe »*.

Comme la plupart des autres, le bureau où votait M. Ibrahim Rugova, leader de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) et désormais « président de la République » – il était le seul candidat, – était situé au fond d'une allée en terre en retrait de la voie publique. A l'intérieur, le symbole du peuple albanais – l'aigle noir sur fond rouge – recouvrait tout un mur. Acclamé par la foule et accueilli par quelques personnes en tenue folklorique, le « Gandhi albanais » était profondément ému. *« Nous votons aujourd'hui*, déclarait-il, *pour l'indépendance et pour des institutions démocratiques au Kosovo »*. Et d'ajouter : *« Il faut poursuivre cette politique pacifiste de résistance politique pour trouver une solution pour la majorité albanaise et tous les autres peuples qui vivent au Kosovo. »*

Non loin de là, dans un quartier résidentiel du centre de Pristina, une petite affiche de la Ligue démocratique à l'entrée d'une maison indique qu'il s'agit d'un bureau de vote. Selon la coutume, les gens se déchaussent à l'entrée. L'atmosphère est détendue. Les femmes préparent le café, les hommes de la commission électorale supervisent le scrutin. Là aussi ils sont déterminés et convaincus que *« l'on ne peut pas étouffer la volonté d'indépendance d'un peuple »*. Sur les collines qui surplombent Pristina, dans le quartier pauvre de Vranjevac, le vote se déroule en plein air, dans une prairie. Un immense drapeau albanais y est flanqué de deux portraits : celui de Rugova et celui de Skanderbeg, le héros populaire qui s'est battu au quinzième siècle pour défendre l'intégrité des terres albanaises face à l'invasion ottomane.

Dimanche soir, le fait que la consultation se soit déroulée sans incident grave était déjà considéré comme une victoire par les Albanais. Mais qu'adviendra-t-il maintenant ? Beaucoup s'attendent à de violentes réactions des autorités serbes lorsque les instances du pouvoir de la « République du Kosovo » commenceront à fonctionner. Ces craintes semblent fondées puisque l'homme que les Albanais appellent le *« gouverneur »* du Kosovo estime que *« le fait de réclamer la République du Kosovo est une déclaration de guerre »*. M. Moncilo Trajkovic, député serbe au Parlement de Belgrade et chargé du Kosovo, est clair : *« La République du Kosovo, ou l'autonomie du Kosovo, signifient que la Serbie renonce à une partie de son territoire. Or aucun dirigeant serbe ne se maintiendrait au pouvoir s'il acceptait de telles revendications. »* Belgrade refuse par conséquent de restituer à cette province le statut d'autonomie territoriale dont elle jouissait depuis 1974 et qui lui a été supprimé à l'automne 1990 par la nouvelle Constitution serbe. Le contentieux risque de déboucher sur un conflit sanglant.

FLORENCE HARTMANN

□ **POLOGNE : visite du président israélien.** – Le président israélien, M. Haïm Herzog, a entamé, dimanche 24 mai, une visite officielle de cinq jours en Pologne, la première d'un chef d'Etat israélien dans ce pays où vivaient 3,5 millions de juifs avant l'Holocauste. – *(Reuter.)*

□ **Les accusations de M. Jan Parys jugées *« sans fondement »*.** – Une commission parlementaire a jugé *« sans fondement »*, samedi 23 mai, les accusations du ministre de la défense, M. Jan Parys, à l'encontre de l'entourage du président Walesa. M. Parys, contraint de démissionner la semaine dernière (*le Monde* du 20 mai), avait accusé des collaborateurs de M. Walesa de *« comploter »* avec certains officiers généraux. – *(Reuter.)*

Russie : la tentation des méthodes impériales

Suite de la première page

Ce qui ne rassure bien entendu pas les dirigeants de Kiev : *si les* mots ont un sens, la résolution votée par le Parlement signifie que la Crimée n'a jamais cessé, en droit, d'être partie de la Fédération, et, dans ces *conditions*, la Russie n'a en effet aucune raison de revendiquer ce qui lui appartient déjà...

Le ministère ukrainien des affaires étrangères a bien entendu réagi avec indignation et rappelé que la Russie et l'Ukraine avaient signé dès l'automne 1990 un traité sur la non-remise en cause des frontières. Ce à quoi le vice-président du Parlement russe, Serguei Filatov, avait répondu par avance : le traité *« ne s'applique que dans le cadre de la CEI »*. Le message peut difficilement être plus clair et la menace plus directe. Au cas où l'Ukraine continuerait à jouer les trouble-fête au sein d'une Communauté qu'elle considère explicitement comme une institution provisoire, ce n'est pas seulement à une partie de la flotte de la mer Noire, mais à cette presqu'île de deux millions et demi d'habitants qu'elle devrait renoncer.

L'affaire du Caucase – ou plus précisément du conflit entre Arméniens et Azerbaïdjanais, qui n'est que l'un des multiples conflits de la région, – est plus complexe. Pour de nombreuses et anciennes raisons, les sympathies des Russes vont traditionnellement plutôt à l'Arménie. Mais les Azéris n'en restent pas moins persuadés que le soutien apporté, selon eux, par Moscou à Erevan est là encore un moyen de les dissuader de se débarrasser de la tutelle russe, et plus précisément de rester à l'écart de la CEI ou du *« pacte de sécurité »* qui semble devoir s'y substituer.

L'échec de la tentative de retour de M. Moutalibov, à peu près universellement considéré à Bakou comme un homme de Moscou, laisse le problème entier, et les nouveaux dirigeants azéris tentent de manœuvrer, mais dans des conditions très difficiles. Ainsi M. Tamerlan Karaiev, *vice-président du* Conseil national azéri, est-il venu ces derniers jours à Moscou pour tenter d'obtenir certaines assurances. Il est même allé jusqu'à suggérer que l'Azerbaïdjan pourrait accepter le maintien sur son territoire de *troupes russes, à condition que* cesse le soutien de Moscou à l'Arménie...

Mais, au même moment, le secrétaire d'Etat russe, M. Guennadi Bourboulis, et le nouveau ministre de la défense, M. Pavel Gratchev, s'entretenaient à huis clos avec les dirigeants arméniens. De leurs déclarations publiques, il ressort que, d'une part, aux termes du « pacte de sécurité collective » signé à Tachkent, la Russie aidera l'Arménie *au cas – improbable –* où la Turquie viendrait en aide à l'Azerbaïdjan. D'autre part, la Russie *« n'est pas en mesure »* d'accéder aux demandes de l'Arménie concernant le maintien sur son territoire de la VIIe armée russe, qui sera *« progressivement retirée »*.

Toutefois, a précisé le général Gratchev, seuls sont retirés les soldats, et non l'équipement de la VIIe armée, *« sur la base de laquelle seront constituées les forces armées de l'Arménie »* : ce qui est tout sauf rassurant pour les Azéris, déjà convaincus que les troupes et plus certainement encore les armes ex-soviétiques ont permis aux Arméniens de prendre le contrôle du Haut-Karabakh et du couloir le reliant à l'Arménie.

C'est le même reproche qui est adressé avec véhémence par les dirigeants moldaves à la XIVe armée, elle aussi ex-soviétique et désormais russe, accusée de prêter ses canons et ses chars, et même ses soldats, aux « séparatistes » russophones de Transnistrie. Accusation réfutée récemment par le maréchal Chapochnikov – dont on sait moins que jamais s'il s'exprime au nom du commandement unifié des forces de la CEI, ou en celui de l'armée russe. Mais, là encore, sans lever les soupçons : le maréchal Chapochnikov n'a-t-il pas convenu, avec son air débonnaire coutumier, que *« la complicité de certains officiers »* ne pouvait être exclue, et qu'après tout on comprenait la réaction de gens qui recevaient des *obus sur la tête*... La Moldavie – qui, elle aussi, est plus ou moins en rupture de CEI – dénonce en tout cas *« l'agression russe »*, et son président, Mircea Snegur, *affirme qu'il a adressé à Boris* Eltsine plusieurs messages restés sans réponse.

Faudrait-il donc croire qu'on en est revenu aux méthodes d'un temps pas si lointain (novembre 1990), *celui où M. Anatoli Loukianov*, alors président du Soviet suprême et maintenant en prison, expliquait aux dirigeants moldaves que, s'ils refusaient de signer le traité de l'Union, *« au lieu d'une République moldave, ils en auraient deux ? »* Plus généralement, la Russie, six mois après la disparition de l'URSS, a-t-elle déjà la nostalgie de l'empire, ou pour le moins entend-elle montrer ce qu'il en coûte de refuser de se ranger derrière sa bannière ? Et doit-on rapprocher cette attitude de l'étonnante lenteur qu'elle manifeste à retirer ses troupes des pays baltes ?

La réponse est d'autant plus difficile que, dans aucun des cas cités, le message venu de Moscou n'est vraiment tout à fait clair. Sur la Crimée, c'est apparemment le Parlement, haut lieu du « conservatisme », qui mène le jeu, et le ministre des affaires étrangères, M. Kozyrev, a tenté d'introduire un peu de modération dans les débats, de mettre en garde contre les dangers de dérapage. Mais, en même temps, c'est bien un membre éminent de l'exécutif, le vice-président Routskoï, qui est allé il y a quelques semaines souffler sur les braises, aussi bien à Sebastopol qu'à Tiraspol, où il a multiplié les déclarations tonitruantes sans s'attirer le moindre reproche public de la part de M. Boris Eltsine (qui l'avait préalablement autorisé à accomplir ces déplacements).

Ambiguïté fondamentale

De même, au Caucase, plusieurs jours après la prise par les Arméniens du corridor de Latchine, le ministère russe des affaires étrangères a fini par publier un communiqué expliquant en termes enveloppés que Moscou ne saurait accepter le principe d'annexions territoriales et que *« personne ne pouvait compter sur le soutien de la Russie pour de tels actes »*. Il y a aussi lieu de supposer que les dirigeants russes, qui reçoivent ce lundi la visite du premier ministre turc Souleiman Demirel, ont incité les Arméniens à calmer le jeu sur leur frontière avec le Nakhitchevan. De la même manière, un accord à quatre (Russie, Ukraine, Moldavie, Roumanie) semble avoir été trouvé pour permettre un recul de la XIVe armée sur les positions qu'elle n'avait théoriquement jamais quittées... Il reste qu'à travers ce jeu à plusieurs voix, sinon cette cacophonie, la musique dominante a un petit air martial qui rappelle les *temps* anciens. Est-ce le souci sincère de « protéger les Russes » en dehors de la Russie – avec le risque d'une évolution à la serbe, – ou l'expression de l'influence qu'exerce *le haut-commandement militaire, ou* encore s'agit-il de trouver un exutoire politique, un sujet de ralliement au moment où les soubresauts de la réforme économique divisent *si profondément le pays ?* Un peu de tout cela, sans doute, avec en plus cette difficulté ressentie aujourd'hui *par tant de Russes à définir* clairement le rôle et la place de leur pays dans le monde nouveau.

Le président polonais, M. Lech Walesa, *qui vient de signer à Moscou*, au terme de rudes négociations, un traité de bon voisinage entre la Pologne et la Russie, a en tout cas mis le doigt, entre deux boutades, sur l'ambiguïté fondamentale de l'attitude des responsables moscovites : *« A certains moments, ils nous disent que la Russie est l'héritière de l'URSS, à d'autres que la Russie n'est pas resonsable de ce qu'a fait l'URSS. La Russie c'est l'URSS, et l'URSS ce n'est pas la Russie »*...

M. Boris Eltsine a proclamé à plusieurs reprises, et avec force, que le temps *« de l'empire russe »* était définitivement clos. Mais il a aussi dit, dans un moment d'exaltation, que la flotte de la mer Noire était et resterait russe, et fait dire par son porte-parole, dès la fin de l'été dernier, que des révisions de frontière pourraient être nécessaires si les Républiques se séparaient de ce qui était à l'époque encore une union... Ces *temps derniers, il est resté étrangement* silencieux sur des sujets où une clarification ne peut pourtant venir que de lui.

JAN KRAUZE

Après l'offensive des séparatistes russophones

La Moldavie est prête à faire intervenir son armée

Dans le conflit du Dniestr opposant Moldaves et russophones, les efforts diplomatiques semblent toujours impuissants à prévenir une aggravation des combats.

A Lisbonne, les ministres des affaires étrangères de Russie, de Moldavie, d'Ukraine et de Roumanie se sont certes prononcés, dimanche 24 mai, pour le respect du cessez-le-feu et la restitution des armes de la 14e armée russe, passées du côté des séparatistes russophones de l'est de la République. *Mais dimanche, l'offensive des russophones s'est poursuivie*, après un appel à la mobilisation des réservistes ayant servi dans l'ex-armée soviétique. Et la Moldavie a préparé une intervention de son armée, indique notre correspondant à Bucarest, Jean-Baptiste Naudet.

Les « têtes de pont » des forces moldaves – *officiellement*, seules celles du ministère moldave de l'intérieur – dans la zone russophone semblent en effet en difficulté dans les combats meurtriers qui les opposent aux séparatistes russophones de Transnistrie, désormais appuyés par des chars et *missiles de la 14e armée* russe. Après deux télégrammes restés sans réponse à M. Boris Eltsine, protestant contre *« l'agression de la Russie contre la Moldavie »* et une lettre au secrétaire général de l'ONU, dénonçant *« le ralliement ouvert des troupes de la 14e armée russe aux forces séparatistes »*, le président moldave, M. Mircea Snegur, a signé, samedi 23 mai, une ordonnance légalisant une intervention de sa toute *nouvelle mais puissante armée et* mobilisant les réservistes. C'est désormais quelque 5 000 hommes des unités, passées sous juridiction moldave, de la 14e armée ex-soviétique basée sur la rive-ouest du Dniestr, qui pourraient intervenir avec leurs *armements, dont des Mig-39, dernier* cri de l'avion de combat soviétique.

LITUANIE : un revers pour M. Landsbergis

Les électeurs ont rejeté le régime présidentiel

Les électeurs lituaniens se sont prononcés contre l'instauration d'un régime présidentiel lors du référendum qui s'est tenu dimanche 24 mai, infligeant ainsi un revers au président Vytautas *Landsbergis*, *partisan* d'un tel système.

Selon les premiers résultats, une majorité (69 %) de votants ont approuvé la proposition de M. Landsbergis, mais la participa*tion n'ayant été que de 58 %*, le chiffre des « oui » n'est que de près de 40 % des inscrits ; or la loi électorale lituanienne exige une majorité absolue de l'électorat inscrit *pour le succès du scrutin.*

M. Landsbergis, officiellement président du Parlement, n'a cepen*dant pas déclaré forfait*. Au cours d'une conférence de presse dimanche à Vilnius, il a déclaré que, pour lui, il ne s'agit guère plus que d'un bon *« sondage d'opinion »*. *« Les élections législatives de cet automne constituent désormais le principal problème*, a-t-il dit. *Après, nous devrions revenir sur la question présidentielle. »* M. Landsbergis préconisait un pouvoir exécutif fort pour sortir la petite République balte du désordre *post-communiste*. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

ÉTRANGER

ITALIE : après l'attentat de Palerme

L'opinion s'interroge sur les véritables motifs de l'assassinat du juge Falcone

L'assassinat, samedi 23 mai en Sicile, du juge anti-Mafia, Giovanni Falcone, a suscité une vive émotion en Italie, où les grands électeurs devaient tenter, une nouvelle fois, lundi, de désigner un président de la République.

ROME

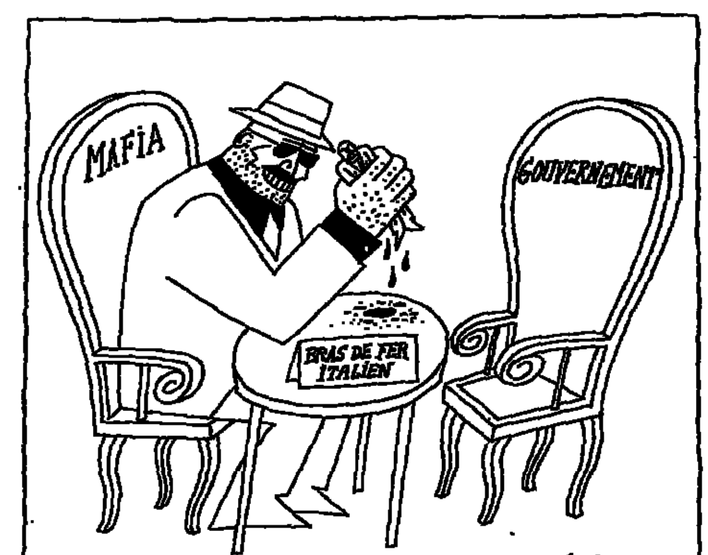
de notre correspondante

Fallait-il vraiment que le sang coule pour que cessent enfin les jeux de massacre stériles d'une classe politique de plus en plus coupée de la vie du pays? En lisant, lundi, les gros titres des journaux qui, après quinze tours de scrutin et dix jours de guérilla parlementaire, promettent pour la soirée l'élection tant attendue du président de la République, c'est la question que se pose, presque unanime, une Italie désabusée. Une Italie blessée, qui a décrété une heure de grève de solidarité à Rome, tandis que Palerme enterrera ses morts. Une Italie pétrifiée, encore sous le choc de l'attentat qui a coûté la vie, samedi, au juge anti-Mafia Giovanni Falcone, à sa femme et à trois de ses gardes du corps, sans compter une bonne dizaine de blessés sérieux.

Un samedi d'horreur, dont les images mille fois diffusées dans les télévisions ne parviennent pas à s'effacer : sous l'impact de l'explosion de 1 000 kilos de Tritol dissimulés, semble-t-il, dans une évacuation d'eau sous un passage piétonnier de l'autoroute menant de l'aéroport à Palerme, la voiture blindée des gardes du corps, épave pulvérisée, propulsée à plus de 100 mètres de distance; la ronde des ambulances, l'asphalte arraché écrasant la voiture du juge, et jusqu'à cette petite fleur blanche abandonnée en hommage parmi les tôles tordues par les premiers témoins...

Après l'horreur, l'indignation. *«J'ai honte d'être italien»*, lâche le philosophe Norberto Bobbio, un instant pressenti pour être chef de l'Etat. Et tandis que des milliers de Palermitains se relayaient en silence devant la chapelle ardente installée au palais de justice, c'est avec des cris d'exaspération et de rage – *«Dehors! Honte à vous qui l'avez vendu! Assassins rentrez à Rome»* – que d'autres accueillent, dimanche, la délégation officielle venue se recueillir auprès des dépouilles mortelles. Au premier rang, pour recevoir ces insultes, M. Giovanni Spadolini, président du Sénat, qui assure l'intérim de la présidence de la République et les deux ministres de la justice et de l'intérieur, MM. Claudio Martelli et Vincenzo Scotti. Comme si, par-delà ces hommes, c'était à leur fonction, et à l'Etat, cet Etat à bien des égards impuissant, que Palerme voulait s'en prendre.

Car l'indignation s'exprime d'abord par des questions : qui a vraiment tué Falcone et pourquoi?



Pourquoi maintenant, surtout, quand l'Italie a bien du mal a accoucher de son exercice démocratique le plus douloureux, l'élection de son président? Dans les réponses, invariablement, revient la même reflexion : la Mafia n'est pas seule responsable. Faut-il écouter le juge Ayala, nouveau député du Parti républicain (PRI), mais surtout vieux complice et ami de Falcone, avec qui il instruisit le fameux *«maxi-procès»* de la Mafia, quand il incrimine, une nouvelle fois, les liens obscurs tissés entre la politique et le crime organisé?

«La marque du terrorisme»

Après tout – les enquêteurs en ont la certitude – il y avait des complicités à Rome, quelqu'un d'assez proche du pouvoir pour savoir que le juge, comme il le faisait toujours, emprunterait un vol spécial, affrété par les services secrets. De même, dans cet attentat qualifié par sa méthode, son «professionnalisme» et son ampleur d'«attentat à la libanaise», il est difficile de ne voir que le seul acharnement d'une bande mafieuse. Enfin, que penser des révélations du juge Di Pietro, celui-là même qui instruit le scandale des pots-de-vin de Milan, qui éclabousse toute la classe politique? Selon ce magistrat, Giovanni Falcone, lui aussi, travaillait en secret sur cette affaire et tentait de retrouver en Suisse la trace des pots-de-vin... Ce qui fait dire à M. Leoluca Orlando, ancien maire de Palerme et chef de la Rete (le Réseau), le mouvement politique contre la crime organisé : *«Falcone était un magistrat engagé dans la lutte contre la Mafia, et puis il s'est arrêté. Pourquoi? Et à quels intérêts, à quelles réalités, s'était-il heurté ces derniers temps au ministère de la justice?»*

Autant de soupçons et de questions, pour l'instant sans réponse, mais non sans écho. C'est ainsi que dimanche après-midi, après avoir décidé de suspendre *«pour rendre hommage aux victimes»* un vote, qui s'annonçait une nouvelle fois des plus incertains, le président de la Chambre, le démocrate-chrétien Oscar Luigi Scalfaro, a prononcé un véritable réquisitoire : *«La Mafia seule aurait fait cela? ou ne serait-ce pas plutôt la marque du terrorisme, cet acte de guerre?»* En déclarant tout haut à la tribune ce que beaucoup murmurent, à savoir qu'à travers cette démocratie tachée de sang (celui de Salvo Lima, le député européen assassiné avant les législatives d'avril, celui de Falcone en pleine présidentielle, même si les deux hommes n'avaient vraiment rien en commum) certains cherchent à «conditionner» la vie politique, voire à ressusciter une certaine *«stratégie de la tension»*, l'austère président de la Chambre a-t-il gagné sa place au Quirinal? Son nom, en tout cas, figurait en bonne place pour le vote de lundi. Serait-ce le dernier? En apparence, au moins, l'onde de choc de Palerme a atteint de plein fouet le Parlement de Montecitorio.

Ramenée à plus de retenue, y compris par le pape Jean-Paul II, qui a lancé un appel pour *«relever la politique à la hauteur de sa mission»*, la classe politique unanime a battu sa coulpe. Et décidé du même coup de mettre un terme à cette situation des plus gênantes qui veut que l'Italie, gangrénée par un scandale au nord, frappée par la Mafia au sud, offre à Rome le spectacle d'un chaos complet : le parti de majorité relative, la Démocratie chrétienne, est sans chef depuis la démission, samedi, de M. Arnaldo Forlani; le gouvernement est démissionnaire, le président de la République non encore élu, le pouvoir judiciaire à la merci des assassins.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

«Un serviteur de l'Etat en terre infidèle»

ROME

de notre correspondante

«Je n'ai jamais considéré Cosa Nostra comme une pieuvre, mais plutôt comme une panthère. Elle est l'image même de la force et de la férocité. Et puis, surtout, la panthère est vigilante, elle n'oublie jamais...» C'était il y a moins d'une semaine, dans un dernier entretien avec des journalistes de *la Repubblica*. Giovanni Falcone, ce juge palermitain de cinquante-trois ans, à l'élégance discrète et au regard profond, devenu depuis dix ans le symbole de la lutte contre la Mafia, se sentait-il particulièrement menacé? Voitures blindées, habitude du secret, escorte et incertitude permanente, il avait pourtant, depuis longtemps, apprivoisé la peur, sinon les risques du métier. *«Je suis sicilien*, disait-il encore, avec plus de naturel que d'orgueil dissimulé, *pour moi la vie ne vaut pas plus qu'un bouton de cette veste. Vivre est une mission, et le devoir est la loi suprême.»*

Samedi 23 mai, la «panthère» n'a pas oublié : dans le cratère hallucinant creusé par la charge massive d'explosif qui a éventré plus de cent mètres d'autoroute, entre Palerme et l'aéroport, Giovanni Falcone a enfin payé la note (*«Avec Cosa Nostra, un compte n'est jamais fermé.»*) Et avec lui ont payé sa jeune femme de trente-six ans, Franca Morvillo, magistrat elle aussi, et ses trois plus fidèles gardes du corps, Vito, Rocco et Antonio. Ceux-là même qui lui avaient sauvé la vie en juin 1989, lorsqu'ils avaient découvert à temps le colis piégé déposé devant sa villa de vacances.

Or qu'avait-il de si lourd à payer le juge Falcone? Peut-être d'être allé au-delà de l'«omerta», ce mur du silence, que l'opiniâtre magistrat avait transgressé, se condamnant du même coup à jamais, lorsqu'il se mit, en juillet 1984, à interroger et à faire littéralement «parler», Tommaso Buscetta, le plus célèbre des «repentis» mafieux. *«Monsieur le juge, je dois vous prévenir*, lui dira préalablement Buscetta, *après cet interrogatoire vous deviendrez peut-être célèbre, mais votre vie sera marquée. Ils chercheront à vous détruire physiquement et professionnellement. Votre tour viendra. Alors, vous avez toujours envie de m'interroger?»* Plus que jamais, sera la réponse.

Des méthodes, des noms, des filières et bientôt toute une organisation, regroupée sous une «coupole» de direction unique, le «repenti» trace presque l'organigramme d'un crime que l'on ne savait pas à ce point organisé. *«Maintenant, j'ai les clefs pour comprendre»*, dira Falcone, qui avait déjà pour lui son intuition de «sicilien», né dans le quartier populaire de la Piazza della Rivoluzione, et sa longue pratique, acquise depuis le début d'une carrière entièrement locale, qui l'avait mené de la procura (parquet) de Lentini au ministère public de Trapani. Arrive alors le temps des succès, celui du «pool» anti-Mafia dont il est vite le magistrat le plus célèbre, et bientôt celui des «maxi-procès», à la fin des années 80. Son acharnement porte ses fruits : le gotha de Cosa Nostra est traîné en justice, et plus de trois cents personnes sont condamnées. Falcone établit en outre les liens à l'étranger des réseaux de la drogue, et les filières du blanchiment de l'argent. Deux de ses prédécesseurs à Palerme ont été assassinés, Falcone sait désormais que son tour viendra. A ses admirateurs qui le traitent en héros, il répond : *«Je ne suis ni Robin des bois, ni un kamikaze, encore moins un voyou : simplement un serviteur de l'Etat en terre infidèle.»*

Le temps des désillusions

Très vite également arrive le temps des désillusions et celui des critiques. Les façons trop «personnelles» dont le juge traite ses dossiers sont mises en cause, son assurance exaspère, son opiniâtreté inquiète peut-être aussi. Certains remettent en cause les révélations de Buscetta et cherchent à discréditer les conclusions que Giovanni Falcone en a tirées. En juin 1989, même la tentative d'attentat à laquelle il échappe est contestée : certains vont jusqu'à soupçonner le juge de l'avoir simulée pour entretenir son vedettariat.

L'année précédente, déjà, sa candidature à la tête des juges de Palerme a été écartée : sous prétexte de respecter la hiérarchie, c'est un magistrat en fin de carrière qui a été nommé. Le «pool» anti-Mafia est bientôt démentelé. Falcone, qui veut démissionner, accepte finalement, le 13 mars 1991, de devenir le directeur des affaires pénales du ministère de la justice à Rome. Il a pris ses distances avec la Mafia; s'est-il pour autant «agenouillé devant le palais» et les politiques comme le prétendent ses ennemis? On le croit désormais à l'abri, mais sans doute n'est-il, désormais, qu'un homme de plus en plus isolé. Un homme pressé également, dont le dernier rêve, lui aussi contesté, sera d'établir au plus vite une «superprocure», ce super-service juridico-policier, pour coordonner la lutte contre une Mafia de plus en plus puissante.

Dans son livre *Cose di Cosa Nostra*, écrit avec la journaliste française Marcelle Padovani (1), et qui fait aujourd'hui figure de testament, Giovanni Falcone avait écrit en conclusion : *«On meurt généralement parce que l'on est seul ou que l'on s'est aventuré dans un jeu trop grand... En Sicile, la Mafia frappe les serviteurs de l'Etat que l'Etat n'a pas réussi à protéger...»*

M.-C. D.

(1) Cet ouvrage a été publié en français aux éditions Numéro un en 1991 (*le Monde* du 6 décembre 1991).

ALLEMAGNE

Les élections municipales à Berlin confirment le recul des grands partis

BERLIN

de notre correspondant.

Le chancelier Helmut Kohl, qui a beaucoup perdu ces dernières semaines dans les sondages de popularité, peut néanmoins aborder avec une certaine sérénité le grand rendez-vous politique prévu cette semaine entre les partis de sa coalition et les sociaux-démocrates. La grogne suscitée, à l'est comme à l'ouest de l'Allemagne, par la difficulté de maîtriser la réunification n'épargne en effet aucun des grands partis traditionnels. Les élections municipales à Berlin, dimanche 24 mai, ont une nouvelle fois renvoyé les deux grands partis dos à dos et profité aux formations marginales.

Les municipales n'ont pas le retentissement des élections sénatoriales, dont était sortie en décembre 1990 une grande coalition entre les partis chrétien-démocrate et social-démocrate. Dernier test important avant l'année électorale de 1994, elles n'en étaient pas moins suivies avec attention par crainte d'une nouvelle flambée d'extrême droite et par désir de voir si, deux ans après la chute du mur, s'amorçait entre les deux parties de la ville un début d'osmose politique.

L'abstention, un peu plus forte à l'Est qu'à l'Ouest, a été limitée : le taux de participation est de 61,2 %. Les Républicains (extrême droite) n'ont pas eu le même succès qu'en avril dernier lors des élections régionales du Bade-Wurtemberg. Mais ils s'enracinent : avec 8,3 % des voix pour l'ensemble de Berlin, ils seront représentés dans presque tous les conseils d'arrondissement. Ils sont surtout forts à l'ouest de la ville, où, avec 9,9 % des voix, ils améliorent de 2,4 points leur score des municipales de 1989. C'est dans les quartiers populaires de tradition social-démocrate comme Wedding ou Spandau que l'extrême droite progresse le plus. Le SPD ne remporte que 31,8 % des voix sur l'ensemble de la ville et perd 6,6 points dans la partie ouest, où la CDU reste à peu près stable avec 35 % des voix. Les chrétiens-démocrates perdent en revanche beaucoup à l'Est, où ils n'ont pu faire mieux que 14,3 %.

Les Verts/alternatifs et les «mouvements de citoyens» de l'Est, qui réalisent des scores sensiblement égaux dans les deux secteurs de la ville, représentent au total 13,3 %. Le Parti du socialisme démocratique de l'avocat Gregor Gysi, héritier du Parti communiste de l'Est, maintient ses positions de 1990 à l'Est avec 29,7 % des voix, ce qui en fait la deuxième force politique dans cette partie de la ville.

Au total, ces résultats confirment le passage à vide actuel des chrétiens-démocrates, mais surtout les difficultés du Parti social-démocrate à apparaître comme une réelle solution de rechange. Ces résultats confirment aussi le maintien de comportements très différents entre l'Est et l'Ouest. Certes Berlin-Est est un cas un peu particulier : le Parti du socialisme démocratique y est beaucoup plus présent qu'ailleurs en raison notamment du grand nombre d'anciens fonctionnaires qui y vivent. L'échec relatif des Républicains, qui n'ont pu y faire mieux que 5,5 %, traduisent une spécificité de l'Est moins enclin que l'Ouest à exprimer son mécontentement par un vote en faveur de l'extrême droite.

HENRI DE BRESSON

□ **IRLANDE DU NORD : un général relevé de son commandement.** – Le général Tom Longland, commandant de la 3e brigade d'infanterie stationnée en Irlande du Nord (comtés de Armagh et Tyrone), a été relevé de son commandement, a indiqué, dimanche 24 mai, le ministère britannique de la défense, en précisant que cet officier supérieur ne s'était pas *«adapté»* à son rôle en Ulster. Cet officier commandait, notamment, la zone de Coalisland, où une patrouille de l'armée britannique appartenant au 3e régiment parachutiste avait, le 17 mai, ouvert le feu pour se dégager d'un groupe d'émeutiers, blessant trois personnes (*le Monde* du 19 mai). – (*Corresp.*)

ESPAGNE

Neuf blessés à Madrid dans l'explosion d'une voiture piégée

MADRID

de notre correspondant

L'ETA a de nouveau frappé, dimanche après-midi 24 mai, à Madrid, à proximité du stade Vicente-Calderon-de-l'Atletico, deux heures avant un match de football. Une voiture piégée dont la charge, estimée à 30 kilos, a été actionnée à distance, a explosé juste avant le passage d'un convoi de policiers se rendant au stade pour assurer le service d'ordre. Neuf personnes ont été blessées (sept policiers et deux passants) dont deux sérieusement.

Trois responsables de l'ETA avaient été arrêtés, le 29 mars, à Bidart (*Pyrénées-Atlantiques*). D'autres interpellations ont eu lieu ensuite aussi bien en France qu'en Espagne. La semaine dernière, en Uruguay, quatorze membres de l'organisation indépendantiste ont été appréhendés. De nombreux documents ont été saisis, lesquels ont notamment permis de découvrir l'existence de comptes en Suisse. Ces coups de filet ont indéniablement gêné les terroristes de l'ETA puisque, en près de deux mois, aucun attentat n'a été commis. Les autorités espagnoles se gardaient bien, pour autant, de crier victoire. La semaine dernière, le ministre de l'intérieur, M. José Luis Corcuera, avait encore demandé *«beaucoup de calme, beaucoup de travail et moins d'euphorie»*.

M. B.-R.

□ **Explosion à Barcelone.** – Plusieurs personnes ont été blessées à Barcelone, lundi 25 mai, dans une explosion qui s'est produite dans un bureau de l'agence nationale pour l'emploi. L'origine de cette explosion reste inconnue, mais les pompiers n'écartent pas l'éventualité d'un attentat. – (*AFP.*)

EUROPE

AUTRICHE : avec près de 57 % des voix au deuxième tour de scrutin

M. Thomas Klestil a été élu président de la République

VIENNE

de notre correspondante

Le candidat du Parti populiste conservateur (OeVP), M. Thomas Klestil, cinquante-neuf ans, a remporté haut la main, dimanche 24 mai, le second tour de l'élection présidentielle avec 56,85 % des voix, devant son concurrent social-démocrate (SPOe), M. Rudolf Streicher, cinquante-trois ans (43,15 % des suffrages). M. Klestil, qui prendra ses nouvelles fonctions le 8 juillet prochain, succédera à M. Kurt Waldheim. Le mandat du président de la République est de six ans. Il est renouvelable une fois.

Les voix obtenues au premier tour par la candidate de la droite nationaliste (FPOe), Mme Heide Schmidt, se sont reportées essentiellement sur M. Klestil. La consigne de vote indirecte donnée par le chef du FPOe, M. Jörg Haider – sans mentionner le nom du candidat conservateur, il avait prédit une défaite du parti du chancelier social-démocrate, M. Franz Vranitzky, – a probablement fortement influencé la clientèle du FPOe. A la surprise générale, M. Klestil a également récupéré bon nombre des voix écologistes qui s'étaient portées au premier tour sur M. Robert Jungk.

Devant les caméras de la télévision, M. Klestil a déclaré que le vote massif en sa faveur montre que *« les électeurs sont devenus mobiles et ne suivent plus aveuglément les consignes de leur parti »*. Il réalise le meilleur score jamais enregistré par un candidat à la présidence, hormis le cas du président social-démocrate, M. Rudolf Kirchschlager, qui avait brigué en 1979 un second mandat.

W. B.

La métamorphose d'un diplomate chevronné

VIENNE

de notre correspondante

Quoi de plus beau pour un diplomate qui a servi son pays pendant trente-cinq ans que d'être élu aux plus hautes fonctions, celles de président de la République ? M. Thomas Klestil a vécu, dimanche 24 mai, le couronnement de sa carrière. Né le 4 novembre 1932 à Vienne dans une famille modeste – son père était employé des transports publics, – il s'est inscrit, après son baccalauréat à Vienne, à la Haute Ecole de commerce de Vienne. Son diplôme en poche, il entre en 1957 à la Chancellerie pour entamer une carrière diplomatique. Chargé d'abord de questions économiques, il est affecté, en 1959, à la mission de l'Autriche auprès de l'OCDE à Paris. Il quitte la capitale française trois ans plus tard pour Washington. Le chancelier conservateur Josef Klaus fait alors appel à ce jeune diplomate doué, qui devient son conseiller personnel.



A partir de 1969, M. Klestil, devenu un diplomate confirmé, assume des fonctions de plus en plus importantes dans la hiérarchie : il occupe le poste de consul général à Los Angeles, puis, de retour à Vienne en 1974, de directeur au ministère des affaires étrangères, chargé des organisations internationales. En 1978, il retourne aux Etats-Unis pour représenter son pays auprès des Nations unies, un poste qu'il quitte en 1982 pour devenir ambassadeur à Washington. Depuis 1987, il était secrétaire général au ministère des affaires étrangères à Vienne.

Marié depuis 1957, père de deux fils et d'une fille, le nouveau président de la République partage ses loisirs entre le sport – ski et tennis notamment – la musique et la lecture. Joueur confirmé, l'ambassadeur d'Autriche était un habitué du tennis club de la Maison Blanche à Washington où il a livré des matches acharnés contre M. James Baker, le secrétaire d'Etat américain. Pour se libérer l'esprit, M. Klestil préfère se plonger dans la lecture d'un bon roman policier, notamment de Georges Simenon, son auteur de chevet, qu'il lit en français.

Les clefs du succès de M. Klestil, peu connu en dehors des milieux diplomatiques de Vienne quand il s'est porté candidat, sont à la fois la confiance que les électeurs ont dans ses compétences d'homme d'Etat, acquises au cours de sa carrière diplomatique, et la métamorphose, au cours de la campagne électorale, d'un homme du monde – élégant, mais assez froid, rompu aux conversations mondaines des réceptions d'ambassade – en homme sympathique, simple et franc. Ses conceptions claires sur les questions qui préoccupent le citoyen autrichien – immigration, adhésion à la CEE, neutralité – ne lui ont pas seulement valu des amis dans la classe politique : elles ont été apparemment appréciées par les électeurs, qui ont pensé que la devise qui l'a conduit dans sa vie de diplomate – « L'Autriche d'abord » – continuera à le guider comme président de la République.

WALTRAUD BARYLI

ASIE

THAÏLANDE : après la démission du général Suchinda Krapayoon

Bangkok en quête d'un nouveau premier ministre

Le premier ministre thaïlandais, le général Suchinda Krapayoon, a officiellement démissionné de ses fonctions, dimanche 24 mai. Il a annoncé que toutes les personnes impliquées dans les confrontations du 17 au 20 mai bénéficiaient d'une amnistie. La procédure permettant de modifier la Constitution s'est engagée lundi matin au Parlement, en l'absence de nombreux militaires d'active membres du Sénat, tandis que plusieurs milliers de manifestants réclamaient la traduction en justice du général Suchinda.

BANGKOK

de notre correspondant

La foule réunie pour honorer ses morts au Monument de la démocratie, en plein cœur de Bangkok, a accueilli avec des applaudissements et des gestes de victoire la diffusion par la télévision, dimanche en fin de matinée, de l'enregistrement de la courte allocution du général Suchinda. Ce dernier, tout en confirmant sa démission, a exprimé son profond regret aux victimes des confrontations dont la capitale thaïlandaise a été le théâtre la semaine dernière.

Les derniers bilans font état de quarante-six morts dans les hôpitaux et de plus de deux cents disparus. L'ancien premier ministre, qui se trouverait encore à Bangkok sous la protection de l'armée (1), a également annoncé la promulgation d'un décret amnistiant toutes les personnes impliquées dans la répression, à commencer donc par ceux qui ont donné l'ordre de tirer sur les manifestants.

La crise n'a pas pour autant quitté la rue puisqu'une manifestation a eu lieu devant le Parlement, lundi matin, pour demander la traduction en justice du général Suchinda et des principaux responsables de la répression. Plusieurs organisations ont déjà entrepris des démarches légales dans ce sens. La Confédération pour la démocratie, qui avait dirigé les dernières manifestations à la veille de l'état d'urgence, réclame des poursuites contre l'ex-premier ministre, le commandant suprême des forces armées, le commandant en chef de l'armée de terre, le chef de la première région militaire (Bangkok) et l'ancien ministre de l'intérieur. Les quatre formations de l'opposition parlementaire ont émis une requête identique. Les esprits sont, en effet, encore échauffés et les témoignages sur la brutalité de la répression inondent les journaux.

En outre, le choix d'un nouveau premier ministre s'annonce particulièrement délicat. Le leader du Chart Thai, deuxième formation de ce qui reste de la majorité promilitaire à l'Assemblée nationale, est candidat. Mais il s'agit d'un ancien maréchal de l'air, M. Somboon Rahong, donc d'un militaire en retraite.

Dure bataille

Président de la principale formation de l'opposition et nommé officiellement par le roi, samedi, chef de l'opposition à l'Assemblée, M. Chaovalit Yongchaiyut pourrait peut-être rassembler une majorité de députés sur son nom. Mais le général Chaovalit est également le prédécesseur du général Suchinda à la tête des forces armées. Quant au général Chamlong Srimuang, le chef des manifestations de rue, il a visiblement choisi la discrétion depuis l'appel du roi, le 20 mai, à la réconciliation nationale. De toute façon, il a clairement indiqué qu'il n'était candidat à aucune fonction gouvernementale.

Aucune solution satisfaisante ne semble donc en vue et toutes les hypothèses sont possibles, y compris le recours, en attendant que la Constitution soit modifiée, à un gouvernement intérimaire. En outre, quelle que soit l'issue, les forces armées vont tenter de garder le contrôle, direct ou indirect, de quatre ministères-clés : défense, intérieur, affaires étrangères et finances.

Une dure bataille est donc engagée au sein de l'*establishment* politico-militaire et certains souhaitent que, le discrédit pesant sur de nombreux députés, l'Assemblée élue le 22 mars soit dissoute et que l'on procède, après la révision constitutionnelle, à de nouvelles élections. De nombreux élus de la majorité redoutent cependant une telle issue, sachant qu'elle ferait notamment le jeu du général Chamlong, surtout en secteur urbain.

La population de Bangkok a payé très cher le prix d'une reculade, évidente, du pouvoir militaire. Mais, même s'ils sont lâchés, pour la première fois, par une frange des milieux d'affaires, les généraux n'ont pas dit leur dernier mot. Ils vont se battre pour conserver au moins une bonne fraction de leurs privilèges.

Ils auraient d'ailleurs insisté pour qu'une amnistie générale soit décrétée avant que le général Suchinda annonce sa démission. On n'en est donc pas encore, tant s'en faut, aux combats d'arrière-garde : l'armée conserve de solides atouts et contrôle, notamment, un vote rural peut-être déterminant. S'il est vrai que la Thaïlande ne sera plus jamais la même après le bain de sang de la semaine dernière, la crise n'en est pas moins bien ancrée et peut encore rebondir.

JEAN-CLAUDE POMONTI

(1) Dimanche, le Quai d'Orsay a démenti les rumeurs concernant l'arrivée du général Suchinda en France, déclarant que, *« à aucun moment, il n'a été question de sa venue en France »* et qu'*« aucune demande de visa n'a été présentée »*.

PROCHE-ORIENT

Brusque regain de tension

Jérusalem intensifie ses raids dans le sud du Liban

L'aviation israélienne a effectué lundi matin deux raids contre des bases du Hezbollah pro-iranien dans trois villages libanais du Liban du Sud, Majd-el-Selem, Dardarieh et Jibchit, faisant au moins quatre tués et deux blessés, selon la police libanaise. Ces raids ont été lancés quatre jours après d'autres bombardements aériens qui avaient fait treize morts et vingt-cinq blessés (*le Monde* du 23 mai).

BEYROUTH

de notre correspondant

Les nouveaux bombardements aériens israéliens sont venus confirmer que le répit relatif enregistré durant le week-end, après le quadruple raid du jeudi 21 mai, pourrait précéder une tempête. Celle-ci avait du reste été annoncée par l'escalade des menaces et une tension croissante, ponctuée par des bombardements de l'artillerie israélienne et des tirs de katioucha du Hezbollah contre la « zone de sécurité » israélienne, le long de la frontière. La population ne s'y est pas trompée, qui en a profité pour fuir les villages proches. Selon les services de sécurité libanais, quatorze mille habitants du Liban du Sud et de la Bekaa ont pris une fois de plus le chemin de l'exode vers des zones moins troublées.

Les déclarations de responsables israéliens, au cours des dernières quarante-huit heures, étaient en effet autant de mises en garde. Ainsi le ministre israélien des affaires étrangères, M. David Lévy, a-t-il lancé dimanche un sérieux avertissement : *« Israël réagira avec gravité si la situation continue à se détériorer dans le sud du Liban. »* Quelques heures auparavant, le coordonnateur des activités israéliennes au Liban, M. Uri Lubrani, n'avait pas écarté la possibilité d'une *« guerre limitée »* avec la Syrie, en cas d'escalade des attaques du hezbollah au Liban sud.

Or, l'Etat libanais se retrouve dans une impasse, vis-à-vis du Hezbollah. Si l'armée libanaise a pu, l'an dernier, avec l'accord de la Syrie, affirmer son autorité face aux Palestiniens, les choses sont autrement plus complexes en ce qui concerne le Hezbollah, milice islamiste authentiquement libanaise, disséminée au sein de la population et que la Syrie n'a pas encore décidé de désarmer. Qui plus est, le Liban ne peut pas donner l'impression de céder aux exigences d'Israël qui réclame la neutralisation du Hezbollah.

Quant aux menaces adressées par l'Etat juif à la Syrie, elles sont d'autant plus préoccupantes pour le Liban, que s'il devait y avoir une *« guerre limitée »*, les « limites » en seraient précisément le territoire libanais. Damas, par la voix de son ministre des affaires étrangères, M. Farouk El Chareh, a riposté en accusant l'Etat juif de chercher à occuper de nouveaux territoires, à rallumer la guerre civile au Liban et à se soustraire à l'application de la résolution 425 du Conseil de sécurité, qui prévoit le retrait de ses troupes du Liban.

LUCIEN GEORGE

Multiplication des violences entre Israéliens et Palestiniens

Suite de la première page

Les forces de l'ordre devaient donner l'assaut à un appartement situé dans un immeuble lépreux du quartier de Sabra, qui servait apparemment de cache à un groupe d'activistes du mouvement islamiste de résistance Hamas. Il y a eu échange de coups de feu et un garde-frontières israélien ainsi que trois des quatre nationalistes palestiniens qui étaient à l'intérieur du logement ont été tués. Parmi eux, se trouvait un certain Marwan Al-Zayer, présenté par les autorités israéliennes comme le chef d'une cellule du groupe Ezzedine Kassam, branche armée de Hamas. Le jeune homme était recherché par les services israéliens qui l'accusent d'avoir personnellement commis ou ordonné l'assassinat d'une vingtaine de Palestiniens, accusés de collaborer avec l'Etat juif. Marwan Al-Zayer était également soupçonné d'avoir trempé dans le meurtre de trois Israéliennes à Jaffa, en décembre 1990, et dans l'assassinat d'un colon, le 1er janvier dernier, à Gaza même.

Opposé à l'OLP qu'il accuse de brader la Palestine, le Hamas, qui mène une *« campagne de propreté »* dans la société palestinienne, a revendiqué l'essentiel des soixante-cinq et quelques exécutions de collaborateurs présumés, enregistrées depuis le début de cette année dans la seule bande de Gaza. L'armée israélienne estime que le démantèlement de cette cellule combattante porte « un coup sévère » à la capacité offensive de *« l'organisation terroriste »*. Par tracts, le mouvement a appelé à trois jours de grève générale en signe de deuil dans la bande de Gaza, et dès l'après-midi, plusieurs manifestants avaient allumé les phares de leurs véhicules en signe de solidarité avec les familles des victimes.

Une adolescente israélienne assassinée

Vers huit heures, un jeune Palestinien de la même région, apparemment sans lien avec l'organisation islamiste, attaquait une lycéenne israélienne à coups de couteau, la tuant net et accompagnant son geste du traditionnel *« Allah-o-akbar ! »* (Dieu est le plus grand). Le meurtre s'est produit devant plusieurs témoins, sur une grande avenue de Bat-Yam, cité balnéaire et faubourg de Jaffa-Tel Aviv. Doté d'un permis de travail réglementaire en Israël, le jeune assassin était, semble-t-il, au chômage depuis plusieurs mois, et c'est à cause du refus de nombreux employeurs israéliens de l'embaucher qu'il aurait décidé, désespéré, de se venger sur une innocente. Helena Rapp, la victime, avait quinze ans et demi. Fouad Mohammad Amari, le meurtrier, en a dix-neuf. Il a été arrêté à la suite d'une course-poursuite. Invitant carrément la population à faire justice elle-même, M. Itzhak Shamir, le premier ministre, a déclaré dimanche soir, selon la télévision nationale, qu'il *« ne serait rien arrivé de fâcheux à qui aurait tué cet assassin »*. *« Je sais bien que les juristes vont encore me critiquer à ce sujet,* a ajouté le chef du gouvernement en pleine campagne électorale, *mais c'est mon avis. Les assassins de juifs doivent savoir qu'ils ne peuvent pas sortir vivants de leurs attaques. »* Opinion partagée, entre autres, par le pieux ministre des cultes, M. Avner Shaki, lequel a simplement déclaré, en apprenant l'arrestation du jeune meurtrier : *« Il fallait le tuer. »*

Dans cette atmosphère de lynchage, où le droit et la modération n'ont plus voix au chapitre, des centaines d'Israéliens en colère, « chauffés » par des militants d'extrême droite, s'en sont pris à des Palestiniens innocents qui vaquaient à leurs occupations, dans les faubourgs de Tel Aviv, à Bat-Yam, Jaffa, Rishon-le-Zyion et ailleurs. Ici c'est un garçon de café qui est roué de coups par des militants racistes du mouvement de feu le rabbin Meir Kahane, ou un autre qui se retrouve lardé de coups de couteau, là ce sont des ouvriers du bâtiment qui s'efforcent d'échapper à des coups de barre de fer, ou un autobus de travailleurs palestiniens qui échappe de peu à la lapidation générale. *« Morts aux Arabes ! Assassins ! Fils de p... ! »*

A Bat-Yam même, plusieurs dizaines de militants de mouvements racistes s'en sont pris aux véhicules immatriculés dans les territoires occupés, en renversant une dizaine avant d'en incendier certains. A un moment, les échauffourées ont mis aux prises ces manifestants en furie et la police, qui en a arrêté une trentaine.

La voix de la gauche israélienne a semblé perdue dans un concert de propos guerriers. Un porte-parole de Meretz, association de plusieurs petits partis radicaux, n'en a pas moins fait remarquer que ces incidents étaient *« liés à la politique d'annexion* (des territoires palestiniens) *du Likoud, lequel perpétue le conflit israélo-arabe, envenime la situation et transforme la vie en Israël en un danger permanent »*. Une seule solution, préconise le Meretz : *« Il faut se couper des Palestiniens. »* Et donc évacuer les territoires. Le numéro un de l'opposition travailliste, M. Itzhak Rabin, s'est contenté de se déclarer *« choqué »* par le meurtre de la jeune Helena et *« préoccupé par la dégradation de la sécurité publique à l'intérieur des frontières d'Israël »*. C'était bien le moins...

PATRICE CLAUDE

□ **Un dirigeant palestinien condamne les exécutions de « collaborateurs ».** – Un responsable de l'OLP, M. Yasser Abed Rabbo, a condamné, dimanche 24 mai à Amman, les meurtres de Palestiniens accusés de « collaborer » avec Israël dans les territoires occupés, et a appelé à intensifier les manifestations contre cette pratique. Il a demandé *« le concours de toutes les forces et organisations nationales en Cisjordanie et à Gaza pour sauvegarder les acquis de l'Intifada et mettre un terme aux abus qui ont abouti à son affaiblissement »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : malgré les objections de M. Mandela

Les pays scandinaves s'apprêtent à lever leurs sanctions contre Pretoria

Le président du Congrès national africain (ANC), M. Nelson Mandela, a achevé, samedi 23 mai, une visite d'une semaine dans les pays scandinaves. Le bilan de cette tournée qui a conduit M. Mandela en Norvège, en Suède et en Finlande, s'est avéré plutôt décevant. Venu prôner le maintien des sanctions contre le régime sud-africain *« jusqu'à la constitution d'un gouvernement démocratique »*, M. Mandela est reparti avec la quasi-certitude que ces sanctions seraient très prochainement levées par des pays pourtant considérés traditionnellement par l'ANC comme des *« pays amis »*.

Autre sujet d'inquiétude pour M. Mandela : la fin des subventions versées à l'ANC par les Scandinaves. Ainsi, la Suède, qui avait débloqué, en 1991, quelque 320 millions de couronnes (55 millions de dollars) aux populations noires d'Afrique du Sud – plus d'un tiers de cette somme allant à l'ANC – a fait savoir qu'à l'avenir l'ANC serait considéré comme *« un parti politique comme les autres »*.

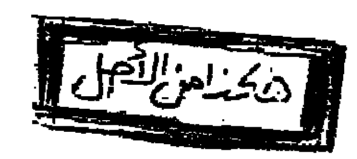
En Afrique du Sud même, la situation politique reste tendue. Alors que les négociations sur la réforme constitutionnelle piétinent, une nouvelle vague de violences a ensanglanté, durant le week-end, les banlieues noires de Johannesburg, faisant treize ou quatorze tués. Par ailleurs, l'ANC a annoncé, dimanche, que Mme Winnie Mandela faisait l'objet d'une enquête pour détournement de fonds, confirmant ainsi, en partie, les informations du journal dominical *Sunday Star* et de l'hebdomadaire *City Press*, selon lesquels l'ancienne épouse du numéro un de l'ANC et le jeune avocat Dali Mpofu auraient détourné 400 000 rands (plus de 150 000 dollars) des caisses de l'ANC. – *(AFP, Reuter.)*

TCHAD

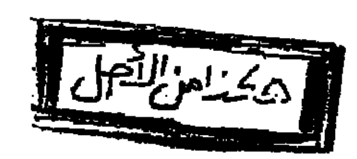
L'opposition a fait son entrée au gouvernement

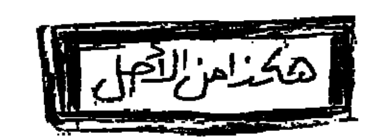
Présenté dans la soirée du vendredi 22 mai par le premier ministre, M. Joseph Yodoymane, le nouveau gouvernement compte, pour la première fois, cinq ministres n'appartenant pas au Mouvement patriotique du salut (MPS, ancien parti unique). Il s'agit de MM. Nabia Nadali, membre de l'Alliance nationale pour le progrès et le développement (ANT), Djimasta Koibla, membre de l'Union pour la démocratie et la république (UDR), Sahl Maki, membre de l'Union des forces démocratiques (UFD), Toira Jeremie, membre du Rassemblement du peuple tchadien (RPT) et Moungar Fidèle, membre de l'Action pour l'unité et le socialisme (ACTUS).

C'est M. Koibla qui prend la tête du ministère de l'intérieur (et non le colonel Kamougue, comme indiqué par erreur dans nos éditions datées 24-25 mai), tandis que M. Moungar Fidèle obtient le poste de l'éducation nationale. – *(AFP, Reuter.)*



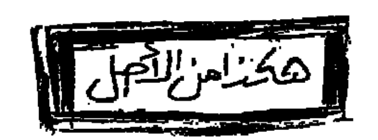





هكذا من الأصل


Audi


هكذا من الأصل


هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

BRÉSIL : le président accusé de malversations par son frère

Dangereuse querelle de famille chez les Collor

Le président brésilien Fernando Collor a fait savoir, dimanche 24 mai, qu'il allait *poursuivre en justice son frère* cadet, dont les accusations en série menacent de provoquer une grave crise politique. Dans une cassette vidéo remise à l'hebdomadaire *Veja*, M. Pedro Collor affirme notamment que le président a encaissé *« des millions de dollars »* en réalisant des affaires illicites. Entre les deux frères, c'est une querelle autour du lancement d'un nouveau journal qui a mis le *feu aux poudres*.

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

M. Pedro Collor de Mello, frère cadet du chef d'État brésilien, et M. Paulo Cesar Farias, principal *financier de la dernière campagne* présidentielle, sont en très mauvais termes. La raison de *cette querelle est bénigne* : tous deux se disputent le marché de la communication dans le petit *État de l'Alagoas, dont ils sont* tous deux originaires, dans l'extrême est du pays. La *Gazetta de l'Alagoas*, qui tire à 10 000 exemplaires, appartient à la famille Collor et se sent menacée par l'apparition prochaine de *la Tribuna*, projet de M. Farias aux ambitions pourtant modestes, puisque *le tirage* prévu n'excéderait pas 4 000 exemplaires.

Cette affaire n'aurait sans doute pas dépassé les dimensions d'une querelle de clocher si l'un des deux protagonistes n'avait décidé de porter le différend sur la place publique, à coup d'accusations aussi graves que variées. M. Pedro Collor, qui a dirigé le groupe familial pendant dix ans, a multiplié les dénonciations concernant les activités et placements à l'étranger de l'entrepreneur, son train de vie dispendieux et ses trop modestes déclarations d'impôts, en promettant qu'il continuerait *« jusqu'à ce que Paulo Farias se retrouve derrière les barreaux »* (1).

La psychiatrie à la rescousse

La famille du président a très vite tenté de calmer la dangereuse impétuosité du cadet à *l'encontre d'un personnage qui* a joué un rôle important pendant la campagne électorale et les deux premières années du nouveau gouvernement. Mme Leda Collor a même décidé de destituer son fils de la direction de l'entreprise familiale, Organisation Arnon de Mello (2), en indiquant que Pedro Collor *« vivait une grave crise émotionnelle »*.

La sanction maternelle n'a cependant *guère eu l'effet* recherché. M. Pedro Collor s'en prend maintenant à son président *de frère. Il affirme posséder* un enregistrement *« qui peut faire tomber le gouvernement »*, et se *décrit « comme un camion de 7 000 tonnes dévalant une pente sans freins »*. Une menace, réelle *ou feinte, qui a forcé* l'intervention des plus hautes sphères de l'État, en la personne du secré*taire général de la présidence, et* oncle de M. Pedro Collor, M. Marcos Coimbra.

Malgré ce bombardement quotidien, qui fait les délices de la presse brésilienne, M. Farias garde son calme, annonçant simplement le prochain dépôt d'une *« plainte en diffamation, calomnies et chantages »*. M. Pedro Collor a, lui, décidé de se soumettre à un examen psychiatrique pour prouver sa bonne santé mentale. La crainte de ces révélations aurait obligé le président, selon le *Jornal do Brasil*, à évincer lors du dernier remaniement, toutes les personnes liées à l'ancien entrepreneur-financier.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

(1) M. Farias possède une concession de tracteurs, une compagnie de taxis aériens, une entreprise agricole et une chaîne d'hôtels.

(2) L'entreprise, qui regroupe un journal, une chaîne de télévision, trois stations de radio et une maison d'édition, est détenue à 80 % par Mme Collor.

HAÏTI : incapables de faire face à un nouvel exode

Les Etats-Unis ont décidé de refouler les réfugiés vers Port-au-Prince

La vague de réfugiés haïtiens, qui n'a cessé d'enfler depuis le coup d'État du 30 septembre 1991, a pris ces derniers jours l'allure d'une déferlante. Estimant qu'*« il n'est plus possible de faire face à cette situation »*, le président Bush a ordonné, dimanche 24 mai, que ces réfugiés soient directement rapatriés vers leur pays. M. Bush a indiqué que cette mesure *« était nécessaire pour protéger la vie des Haïtiens »*, dix-huit d'entre eux ayant péri la semaine passée dans le naufrage de leur embarcation de fortune.

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

Après que les garde-côtes américains eurent annoncé, vendredi 22 mai, qu'ils n'étaient plus en mesure de *« patrouiller de manière adéquate la zone »* et de porter secours aux embarcations en détresse, le président Bush lui a ordonné, dimanche, de refouler sans autre forme de procès tous les réfugiés vers Haïti. La procédure consistant à conduire les boat-people à la base navale américaine de Guantanamo, dans l'est de Cuba, où un tri était opéré entre les réfugiés considérés comme politiques, et les autres, rapatriés vers Haïti, est suspendue.

Les responsables militaires américains avaient fait savoir que la base, où sont parqués 12 500 Haïtiens, était saturée. Depuis le renversement par les militaires du président Aristide, les autorités américaines ont secouru plus de 34 000 Haïtiens, dont 14 000 ont été rapatriés et 9 000 transférés vers les Etats-Unis, leur demande d'asile ayant été jugée recevable.

Cette nouvelle politique de refoulement sans discrimination ne pourra que faire monter un peu plus la tension en Haïti. La plupart des réfugiés affirment que c'est le désespoir plus encore que la misère qui les pousse à risquer leur vie pour tenter de gagner la Floride. Désespoir face à la crise politique qui s'éternise, et à la répression qui s'est intensifiée.

A Martissant, quartier pauvre à l'ouest de la capitale, les gens n'osent plus sortir après la tombée de la nuit. *« Depuis que les lycéens ont commencé à manifester pour le retour d'Aristide, les militaires et les macoutes sont revenus nous terroriser »*, raconte Marlène, une marchande de légumes, arrêtée par une patrouille parce qu'elle se trouvait à proximité d'un lycée en effervescence. Conduite au quartier général de la police, elle a été battue pendant plus d'une heure à coups de barre d'aluminium et de ceinturon lesté de balles.

A Grand-Gôave, à soixante kilomètres de Port-au-Prince, le frère québécois Luc Denommée déclare que les militaires et les policiers *« volent aux paysans le peu qu'il leur reste. Ils n'ont d'autre choix que d'hypothéquer leurs terres pour payer leur passage clandestin vers la Floride »*.

JEAN-MICHEL CAROIT

Collaborateur du « Monde »

Bertrand de la Grange a été agressé à Cuba devant le domicile d'un dissident

En reportage à Cuba pour le compte de la chaîne de télévison publique du Canada, notre collaborateur Bertrand de la Grange a été agressé, samedi 23 mai, par deux personnes en civil. En dépit de l'intervention de gens du quartier, celles-ci l'ont violemment frappé, y compris lors*qu'il était au sol, le laissant à* demi inconscient. Il a été soigné à l'hôpital chirurgical de la capitale cubaine, où six points de suture lui ont été faits au visage.

L'agression a eu lieu devant le domicile de M. Vladimiro Roca, fils du défunt dirigeant communiste cubain Blas Roca. Ancien pilote des forces aériennes cubaines, M. Roca milite dans la dissidence et est lié avec la Commission cubaine des droits de l'homme et de réconciliation nationale (interdite), dirigée par M. Elizardo Sanchez Santa-Cruz.

Bertrand de la Grange a *porté plainte* auprès des autorités policières pour *« agression et vol »* de son sac et de sa caméra, accusant la police politique cubaine d'être responsable de l'incident. Il est arrivé par bateau à Miami dans la nuit de dimanche à lundi.

EN BREF

□ **AFGHANISTAN : MM. Massoud et Hekmatyar ne se sont toujours pas rencontrés.** – La rencontre prévue, samedi 23 mai, entre le chef fondamentaliste du Hezb-i-Islami, M. Gulbuddin Hekmatyar, et son principal rival, le ministre de la défense Ahmed Shah Massoud, *n'a pas eu lieu*. Elle devait intervenir alors que le gouvernement intérimaire vient de promouvoir au *rang de général* M. Abdul Rachid Dostom, chef des milices ouzbèkes dont M. Hekmatyar exige le retrait de Kaboul. Le gouvernement a, d'autre part, décidé de démobiliser, à partir du 22 juin, les soldats de l'armée de l'ancien régime ayant achevé leur temps de service. – *(AFP.)*

□ **COLOMBIE : arrestation du numéro 3 du cartel de Medellin.** – Javier « El Tio » Parco Cardona, considéré comme le numéro 3 du cartel de Medellin, et neuf de ses complices ont été arrêtés, jeudi 21 mai, par la police mexicaine. Caché à Palanco, le quartier chic de Mexico,

□ **GHANA : au moins soixante-trois morts dans des violences tribales.** – Au moins soixante-trois *personnes ont été tuées, à la fin de* la semaine, lors d'affrontements entre les tribus Gonja et Nawuri, dans le nord du Ghana, a annoncé, dimanche 24 mai, l'agence ghanéenne GNA. Les violences *ont* éclaté alors que des Gonjas tentaient de se réinstaller sur des terres qu'ils avaient dû abandonner, en juin 1991, à la suite de premiers affrontements avec les Nawuri. – *(AFP.)*

□ **IRAN : vives critiques contre la France.** – Le quotidien *Tehran Times*, proche du gouvernement iranien, a, dimanche 24 mai, vivement critiqué la France pour avoir accueilli récemment une responsable des Moudjahidines du peuple expulsée de Suède. *« C'est au nom d'une vision arrogante et déséquilibrée de l'immunité diplomatique que la France garantit l'immunité à une terroriste »*, a estimé le journal, après que le porte-parole des Moudjahidines du peuple dans les pays scandinaves, Mme Sarvnaz Chitsaz, expulsée de Suède en avril dernier pour avoir participé à une *attaque contre l'ambassade d'Iran à* Stockholm, eut été autorisée à séjourner en France, où elle résidait auparavant et disposait d'un titre de réfugié politique. *Tehran Times* a laissé entendre que la décision française pourrait avoir des répercussions sur les relations entre Paris et Téhéran. – *(AFP.)*

□ **Téhéran dément avoir accueilli Abou Nidal.** – Le ministère iranien des affaires étrangères a démenti, samedi 23 mai, la présence en Iran *d'Abou Nidal, dont la formation*, le Fatah-Conseil révolutionnaire, a revendiqué de nombreuses actions terroristes. L'hebdomadaire libanais *Ach-Chiraa* (pro-syrien), qui avait été à l'origine des premières révélations sur l'Irangate, avait rapporté le même jour qu'Abou Nidal s'était installé à Téhéran, après avoir quitté Tripoli à la demande des autorités libyennes. – *(AFP.)*

□ **NICARAGUA : disparition de deux Français et d'un Brésilien.** – Les autorités du Nicaragua et un policier français ont entrepris, samedi 23 mai, de rechercher les membres d'équipage d'un voilier, Le *Viking*, retrouvé abandonné au large de la côte est du Nicaragua. Le bateau, appartenant au vice-consul de France à Belem, au Brésil, avait à son bord deux Français, MM. Christophe Delagneu et Frédéric Mayol, et un Brésilien, M. Etna Monteiro. Les équipes de recherche n'excluent pas un enlève*ment par des pirates*. – *(Reuter.)*

□ **PHILIPPINES : M. Ramos accentue son avance dans l'élection présidentielle.** – Selon les derniers résultats portant sur 67 % des suffrages exprimés, M. Fidel Ramos, soutenu par la présidente Corazon Aquino, disposait d'un million de voix d'avance sur l'homme d'affaires Eduardo Cojuangco, ancien fidèle du dictateur Ferdinand Marcos, qui devance légèrement Mme Miriam Santiago. Cette der*nière a d'ailleurs entamé*, samedi 23 mai, une grève de la faim *« jusqu'à la mort »*, pour protester contre *« la fraude électorale »*. – *(Reuter, UPI.)*

□ **Fin de la visite de M. Walesa en Russie.** – Le président polonais, M. Lech Walesa, a achevé samedi 23 mai sa première visite officielle en Russie par une émouvante cérémonie dans la forêt de Katyn à la *mémoire des milliers d'officiers* polonais qui y furent assassinés par le NKVD en 1940. Bien que M. Walesa ait voulu voir dans cet hommage un *« symbole de la réconciliation »* polono-russe, aucun représentant russe de haut niveau n'avait été délégué à la cérémonie. *La délégation polonaise s'est* par ailleurs déclarée très satisfaite du contenu des accords signés à Mos*cou sur le retrait des troupes ex-so*viétiques de Pologne. – *(AFP.)*

□ **L'Inde proteste contre l'expulsion du Pakistan d'un de ses diplomates.** – Le Pakistan a *expulsé, dimanche* 24 mai, pour espionnage, un diplomate indien en poste à Islamabad. Le diplomate, quant à lui, a accusé les services secrets pakistanais de l'avoir *« enlevé »* et *« torturé »*. Cette affaire intervient un mois après les accusations formulées par le Pakistan à *l'encontre* de l'Inde concernant le mauvais traitement infligé à l'un de ses diplo*mates, et* à quelques jours d'une rencontre bilatérale de haut niveau visant à réduire les tensions entre les deux pays. – *(Reuter, AFP.)*

DIPLOMATIE

Dans la nouvelle version de son document sur les orientations stratégiques

Le Pentagone prône la concertation plutôt que l'hégémonie

Pressé de critiques après avoir défini en termes très « dominateurs » la nouvelle *vision stratégique* des Etats-Unis pour l'après-guerre froide, le Pentagone a rectifié le tir. Dans la nouvelle version de son document d'orientation stratégique pour les années 1994-1999, il n'appelle plus les Etats-Unis à se faire les gendarmes du monde en dissuadant la constitution de toute alliance militaire, en Europe et en Asie, susceptible de concurrencer l'Amérique. Le Pentagone insiste, cette fois, *sur une politique de maintien de la sécurité* et des intérêts des Etats-Unis fondée sur la concertation et l'action internationales.

WASHINGTON

de notre correspondant

La première version du document sur les orientations stratégiques du Pentagone, révélée par le *New York Times* en mars dernier et qui n'avait pas été signée par le secrétaire à la défense, M. Richard Cheney, avait soulevé nombre de commentaires négatifs chez les alliés des Etats-Unis, notamment en Europe, mais aussi au département d'État et à la Maison Blanche. On y avait dénoncé une rhétorique inutilement provocatrice à l'heure où le président George Bush et M. James Baker entendaient mettre l'accent davantage sur la nécessité de l'*« action collective »*, sous le leadership américain, que sur l'affirmation des Etats-Unis comme seule et unique superpuissance restante.

Un réseau d'accords de défense

Dans la nouvelle version du document, signée par M. Cheney et largement reproduite dimanche *24 mai par le New York Times* et le *Washington Post*, le Pentagone a tenu compte de ces critiques. Le passage le plus souvent cité de la première mouture, telle que la presse la rapportait, indiquait notamment : *« Notre premier objectif est de prévenir la réémergence d'un nouveau rival, que ce soit sur le territoire de l'ancienne URSS ou ailleurs* (...). *Nous devons maintenir les mécanismes destinés à dissuader d'éventuels concurrents de seulement aspirer à jouer un rôle plus large sur le plan régional ou mondial. »* Un tel passage visait, notamment, certains des plus proches alliés des Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne et, plus largement, l'Europe de la CEE à l'heure où les Douze entendent renforcer leur coopération en politique étrangère, voire en matière de défense.

Toujours selon le *Post* et le *Times*, ce paragraphe a été supprimé. A la place, l'objectif stratégico-diplomatique est défini en ces termes : *« Outre dissuader toute attaque contre les Etats-Unis, l'objectif est de conforter et d'étendre le réseau d'accords de défense qui lie les nations démocratiques et leurs semblables dans une posture de défense commune contre l'agression, de créer des habitudes de coopération, pour éviter la renationalisation des politiques de sécurité et fournir à tous une sécurité à plus bas prix et à moindres risques »* (que la course aux armements).

La formulation est beaucoup plus conforme à la manière dont la Maison Blanche et le département d'Etat définissent le rôle stratégique des Etats-Unis pour l'après-guerre froide : servir de *« catalyseur »* à des actions entreprises en commun avec leurs alliés et dont le modèle reste l'opération « Tempête du désert », la coalition internationale mise sur pied afin de chasser l'Irak du Koweït.

Préserver le commandement intégré

Le Pentagone n'ignore pas les limites de l'« action collective ». *« Le concept de sécurité collective,* affirme encore le nouveau texte, *a échoué dans les années 30 parce qu'il n'existait pas alors de puissance forte désireuse de fournir le leader- ship derrière lequel des pays de stature plus faible auraient pu se rallier contre le fascisme. En revanche, ce concept a fonctionné dans le Golfe* (au moment de l'opération « Tempête du désert ») *parce que les Etats-Unis étaient désireux et capables de fournir un tel leadership. »*

La méfiance avec laquelle les Etats-Unis accueillent les tentatives d'organisation européenne de défense – et, notamment, la constitution d'un corps d'armée franco-allemand – se retrouve, dans le nouveau texte, *exprimée en termes* mesurés sinon toujours très clairs : *« Notre sécurité commune et la stabilité européenne peuvent être renforcées par le développement d'un réseau d'institutions liées entre elles qui, en liaison avec l'OTAN, constituent l'émergence d'une architecture de sécurité européenne. » « Il est d'une importance fondamentale,* insiste toutefois le Pentagone, *de préserver la structure de commandement militaire intégré de l'OTAN et son rôle en tant qu'instrument de la sécurité et de la défense militaire de l'Europe. »* Plus direct, le général John Galvin, commandant des forces de l'OTAN en Europe, déclare, dans une interview publiée par l'hebdomadaire *US News and World Report*, qu'une *« double force militaire en Europe n'est pas viable »*.

Le document d'orientation stratégique assure que les cibles des forces nucléaires américaines ont changé pour tenir compte des *« heureux développements intervenus en Europe centrale et orientale et dans l'ancienne Union soviétique »*. Mais *« le maintien d'une capacité nucléaire stratégique reste essentiel* – poursuit-il – *pour dissuader l'utilisation des forces nucléaires qui existeront toujours dans l'ancienne URSS même sous le régime d'un accord START modifié »*. Un des scénarios de guerre envisagés par le Pentagone est une attaque de la Russie contre la Lituanie, *via* la Pologne.

Ce document a aussi pour objet de justifier le maintien d'un substantiel appareil militaire. Il met ainsi en garde contre des coupes trop brutales et propose de conserver un dispositif militaire d'un million six cent mille personnes.

ALAIN FRACHON

Après la signature du protocole d'application du traité START

Le processus de désarmement devrait être relancé

Le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, et le ministre russe des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev, ont préparé, dimanche 24 mai à Lisbonne, le sommet des 16 et 17 juin à Washington entre les présidents George Bush et Boris Eltsine, avec notamment des échanges de vues sur de nouvelles initiatives de désarmement.

MM. Kozyrev et Baker se sont entretenus pendant deux heures à l'issue de la seconde conférence sur l'aide aux Etats de la CEI, en marge de laquelle a eu lieu, samedi, la cérémonie de signature d'un protocole d'application du traité START par les représentants des Etats-Unis et des quatre Républiques anciennement soviétiques concernées.

La signature, samedi à Lisbonne, entre les Etats-Unis et quatre Etats de la CEI d'un protocole d'application du traité START sur la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques devrait relancer le processus de désarmement en panne depuis l'éclatement de l'URSS.

Pourtant, la cérémonie de signature s'est déroulée à la hâte et en silence, les participants craignant sans doute qu'une conférence de presse conjointe ne fasse apparaître des dissensions entre eux. Le secrétaire d'Etat, M. James Baker, a fait diffuser ensuite une déclaration écrite, *soulignant que « les bases existent désormais pour une prompte ratification du traité »*.

Signé à Moscou en juillet 1991 par les présidents George Bush et Mikhaïl Gorbatchev, le traité prévoyant une réduction en sept ans d'un tiers des arsenaux nucléaires stratégiques n'avait pas été ratifié par le Congrès américain ni le Parlement soviétique, puisque ce dernier a disparu avec l'URSS. Le protocole consacre la Russie comme seule puissance nucléaire face aux Etats-Unis, un *objectif* toujours défendu par le Kremlin. Il stipule en effet que *« dans les délais les plus courts »*, la Biélorussie, le Kazakhstan et l'Ukraine adhéreront en tant qu'Etats non nucléaires au *traité* de non-prolifération nucléaire (TNP) de 1968. La signature de Lisbonne est cependant *loin de tout* régler.

Il faut encore que les Parlements concernés ratifient *« aussitôt que possible »* le traité et organisent le rapatriement des ogives vers la Russie, puis le démantèlement d'une partie d'entre elles.

Les experts du Pentagone assurent que les *équipes de l'armée* ex-soviétique en charge du nucléaire restent sous contrôle et camouflent si bien les déplacements de ces armes que les satellites espions ne peuvent les déceler *« en temps réel »*. La durée d'application porte cependant sur sept ans, et d'ici là bien des querelles peuvent éclater. – *(AFP, Reuter.)*

DIPLOMATIE

Pentagone prône la ... plutôt que l'hégém...

Le Monde

ESPACE EUROPEEN

La Communauté face aux querelles byzantines

Irrité par l'attitude de la Grèce, notamment dans l'affaire macédonienne, Bruxelles cherche une amélioration des relations avec la Turquie

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

DES jeunes gens qui distribuaient des tracts mettant en cause la politique suivie par le gouvernement grec en Macédoine ont été condamnés à des peines de prison. Des intellectuels qui protestaient contre de tels excès ont été désignés comme des traitres par des journaux réputés sérieux.

De telles anecdotes et d'autres du même style (ainsi celle de Constantin Mitsotakis, premier ministre grec, en visite à Belgrade au lendemain d'une prise de position des Douze condamnant la Serbie) circulent actuellement avec insistance à Bruxelles. Si elles sèment la consternation dans les milieux européens, et en particulier parmi les fonctionnaires grecs de la CEE, le succès qu'elles rencontrent illustre l'exaspération suscitée chez les partenaires par le veto opposé par le gouvernement d'Athènes, soutenu par l'ensemble de la classe politique et de la population grecques, à la reconnaissance de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du moins tant que ses dirigeants n'auront pas renoncé à ce patronyme illustre.

En raison de ce refus persistant et considéré à Bruxelles comme passablement artificiel, la Communauté ne peut pas reconnaître celle des Républiques de l'ex-Fédération dont les dirigeants ont eu l'attitude la plus modérée, la seule qui se soit tenue jusqu'à maintenant à l'écart des tueries!

Zèle nationaliste

Conscients du caractère peu satisfaisant de la situation, les ministres des affaires étrangères des Douze ont annoncé, le 2 mai à Guimaraes, au Portugal, leur volonté de reconnaître l'ex-République de Macédoine et ont invité les principaux protagonistes à trouver un compromis sur le nom à lui donner. Depuis la situation semble toujours aussi inextricable. Constantin Mitsotakis, qui, après avoir limogé Antonis Samaras, au zèle nationaliste jugé quelque peu excessif, a repris lui-même le portefeuille des affaires étrangères, explique à ses collègues de la CEE que son gouvernement sautera s'il cède un tant soit peu...

La Grèce, et c'est un euphémisme, n'a pas la cote dans la Communauté. Cette absurde affaire macédonienne vient cristalliser une longue série de reproches accumulés depuis... les premiers jours de l'adhésion, voilà plus de onze ans. *«Avec la Grèce, il n'y a que des problèmes. Elle est très mal intégrée au marché commun : alors que 6 % de son budget provient de l'argent communautaire* (fonds structurels, fonds agricole), *son niveau de vie relatif ne cesse de baisser. Les Grecs contribuent peu, touchent beaucoup, dépensent mal. Sur le plan diplomatique, ils ont de mauvaises relations avec tous leurs voisins (aujourd'hui les Turcs et les Macédoniens, demain, soyons en sûrs, les Albanais), ce qui, à la longue, affecte l'action extérieure de la Communauté. Ils bloquent toute normalisation avec la Turquie, et, au-delà, empêchent la mise en œuvre d'une politique méditerranéenne plus ambitieuse»*, dit sans détours un diplomate communautaire aux propos pourtant d'habitude modéré.

Un complexe balkanique

Un haut fonctionnaire grec de la Commission de Bruxelles, sans nier le caractère atypique du comportement hellénique, tente de l'expliquer avec patience. *«Les Grecs développent une sorte de complexe balkanique. Ils n'ont jamais eu le sentiment de faire effectivement partie de la Communauté, de pouvoir l'influencer. Ils sont conscients de devoir faire face à des problèmes différents – notamment le problème turc et celui, lié, de l'occupation du nord de Chypre, – pour lesquels leurs partenaires de la CEE ne se mobilisent pas. Ils se sentent perpétuellement «anadelphos», c'est-à-dire sans frères, orphelins. C'est vrai que nos plans de redressement économique n'ont pas été des réussites et que Jacques Delors, qui s'était beaucoup investi dans l'affaire grecque, a été déçu en 1987 quand le gouvernement d'alors a jeté l'éponge. Mais néanmoins, depuis l'adhésion, la société grecque a beaucoup changé, des signes d'évolution positive apparaissent.»*

Après avoir souligné qu'en 1981 seule la Nouvelle Démocratie plaidait pour l'adhésion, alors qu'aujourd'hui l'ensemble des grands partis sont favorables à l'Europe, ce fonctionnaire constate que, depuis l'affaire de la Macédoine, *«un sentiment anti-européen s'est fait de nouveau jour»*.

«C'est un problème qu'ils se sont peut-être créé eux-mêmes, mais aujourd'hui il existe bel et bien», admet un diplomate britannique. Au sein de la Commission, certains considèrent qu'il n'y a pas d'alternative, que faute d'un assouplissement (peu vraisemblable) de la position grecque il faut sortir de cette situation extravagante en rompant la solidarité communautaire, en reconnaissant la Macédoine à onze, quitte à y mettre le plus de formes possible pour que ce coup de force ne soit pas trop ressenti comme une provocation à Athènes.

Ce litige à propos de la Macédoine tombe précisément au moment où les Douze, unanimes (même Constantin Mitsotakis en admet la nécessité), entendent réévaluer leurs relations avec la Turquie. *«Nous avons estimé qu'en raison des développements dans cette région, de l'instabilité qui y règne, il convenait d'y envisager une approche nouvelle. La Turquie est une pièce maîtresse au Proche-Orient, notamment dans la perspective des relations à établir avec les Républiques d'Asie centrale, récemment sorties du carcan soviétique»*, a déclaré Roland Dumas à Guimaraes.

Les pays de la CEE, après avoir apprécié le rôle joué par la Turquie lors de la guerre contre l'Irak, ont découvert qu'une grosse moitié de l'Asie centrale, du Caucase à la Chine, parlait le turc! Sans avoir l'envie et, en tout cas, les moyens d'un quelconque hégémonisme pantomanien, les autorités d'Ankara pourraient proposer aux Républiques ex-soviétiques un modèle culturel, laïc et exempt de sentiments anti-occidentaux, qui ferait contrepoids à l'influence iranienne et qui convient tout à fait à la Communauté.

Par ailleurs, même si l'armée conserve la main lourde au Kurdistan, le nouveau gouvernement de Suleyman Demirel, à tous égards plus libéral que ses prédécesseurs, a su développer dans la Communauté un certain capital de sympathie. Sans compter que le pays, en pleine croissance, représente un marché de plus en plus attrayant.

Bref, la Turquie a bonne presse et, de surcroît, a l'intelligence d'en user avec sagesse. Ses diplomates, après avoir souligné que leur option fondamentale pro-européenne restait inchangée, que leur volonté demeurait d'entrer dans la CEE, reconnaissent que, pour des raisons économiques, le moment n'est peut-être pas encore venu, se disent prêts à accepter que d'autres candidats, pourtant plus tardifs, adhèrent avant eux. En faisant discrètement valoir cependant qu'une telle compréhension a un prix...

La Communauté apprécie un tel réalisme à sa juste valeur. Douglas Hurd, le secrétaire au Foreign Office, l'un des plus chauds partisans d'une revalorisation des relations de la CEE avec la Turquie, a été chargé, lors de la réunion de Guimaraes, de préparer un rapport sur ce thème. Il devrait être prêt en juillet, pour le début de la présidence britannique. La remise à jour de l'action de la Communauté en Méditerranée, et en particulier en Méditerranée orientale, devrait constituer une des priorités de ladite présidence.

L'actualité au Proche-Orient ou en Asie centrale n'est pas la seule raison invitant à la diligence. La Turquie, négligée, maltraitée (à cause de la Grèce), malgré l'accord d'association la liant depuis trente ans à la CEE, pouvait à la limite s'accommoder du *statu quo*, du maintien de relations plus ou moins ambiguës avec une CEE à Douze. La perspective d'une série d'élargissements programmés où elle n'a pas sa place, alors qu'elle est depuis longtemps candidate, celle aussi d'un renouveau de l'UEO, conçue comme le point de départ d'une politique de défense européenne, mais, là encore, envisagée sans son concours, la mettent dans une position plus délicate. Ne rien faire donnerait des arguments à l'opposition, qui critique l'engagement européen du gouvernement et ne manquerait pas de créer une déception supplémentaire à Ankara. Avec le risque que, lassés, les Turcs, un beau jour, change de cap.

Le problème chypriote

«Il est essentiel d'offrir aux Turcs, autant qu'il nous est possible, une vraie alternative à l'adhésion», souligne-t-on du côté britannique. Le futur plan Hurd devrait suggérer une relance à la fois économique (notamment une réactivation du protocole d'assistance financière, prévu par le traité d'association mais bloqué depuis 1980), diplomatique (avec peut-être la mise en route, désirée par Ankara, d'opérations «triangulaires» en Asie centrale, la CEE y finançant par exemple l'intervention d'enseignants turcs) et militaire (Londres semble souhaiter que la Turquie ne soit pas tenue à l'écart du processus de renforcement de l'UEO).

Une telle réanimation de l'association avec la Turquie suppose un changement radical de l'attitude de la Grèce. Celui-ci est-il possible? Constantin Mitsotakis le laisse entendre, de même qu'il semble considérer le moment propice pour trouver, sur la base des propositions de M. Boutros-Ghali, une solution permettant de régler enfin le vieux conflit chypriote. Le secrétaire général des Nations unies préconise la création d'un Etat fédéral (impliquant donc la réunification de l'île et le départ des troupes turques) avec une large autonomie pour chacune des deux communautés.

Règlement d'ensemble

Le gouvernement d'Ankara ainsi que les autorités chypriotes turques approuvent les orientations de l'ONU et sont favorables à l'ouverture de négociations directes entre les deux communautés de l'île. Les Chypriotes grecs, divisés, hésitent, mais la pression pour les inciter à bouger devient assez vive. Certains à Bruxelles n'excluent pas une solution avant la fin de l'année : les «casques bleus», qu'au reste M. Boutros-Ghali menace de retirer si les parties refusent de faire effort pour sortir de l'impasse, pourraient ainsi quitter Chypre, pacifiée, après une présence «provisoire» de dix-huit ans!

«Si l'on règle le problème de Chypre, l'avenir de nos relations avec la Turquie s'en trouvera éclairci, une hypothèque sera levée», constate un diplomate communautaire. Nul doute que le futur «papier» anglais mentionnera l'affaire chypriote. L'adhésion de l'île, pour laquelle le gouvernement de Chypre (grec) a fait acte de candidature mais qu'on exclut à Bruxelles tant que l'île restera divisée, deviendra possible et pourrait même figurer dans un règlement d'ensemble. A condition, a averti M. Boutros-Ghali, que les deux communautés se prononcent explicitement, par référendum, dans ce sens. Cependant, les Anglais, en gens avisés, soulignent déjà qu'il faudra trouver le moyen de renforcer sérieusement nos liens avec la Turquie, même si l'espoir d'un règlement à Chypre venait à s'évanouir.

PHILIPPE LEMAITRE

Malte regarde vers le Nord

Même l'opposition travailliste s'est ralliée à l'idée européenne. Mais le gouvernement nationaliste est d'accord avec elle pour maintenir la neutralité de l'île

LA VALETTE
de notre envoyé spécial

RIEN n'est plus trompeur que l'apparence de cette île calcaire, sèche, bardée de tours, de forts, de maisons de pierre carrées, qui ont, elles aussi, des allures de petites forteresses. A l'inverse de leurs paysages, les dirigeants maltais sont ronds, souples, flexibles, ouverts – obstinément ouverts. Et s'il y a des portes à forcer, ce sont celles de la «forteresse Europe», dont le gouvernement maltais attend impatiemment qu'elles s'ouvrent à deux battants.

L'image, malgré tout, est un peu excessive : l'essentiel du commerce de Malte, qui a, depuis toujours, un œil sur l'Italie, l'autre sur l'Afrique du Nord, se fait déjà avec la CEE : l'île est liée à l'Europe depuis 1970 par un accord d'association qui lui permet d'exporter vers les Douze, sans barrières tarifaires, la plupart de ses produits. Mais depuis que le parti nationaliste, aux élections de 1987, a ravi de justesse le pouvoir aux travaillistes prolibyens, le gouvernement a fait de l'adhésion à la CEE la «nouvelle frontière» de ce micro-Etat.

La demande officielle d'adhésion a été déposée en juillet 1990. Malte attend, d'ici la fin de l'année, l'avis de la Commission de Bruxelles sur sa candidature. Le 22 février, le premier ministre, M. Eddie Fenech Adami, un ancien avocat, a remporté avec une marge accrue les élections législatives anticipées. Depuis, il répète à qui veut l'entendre que Malte a toutes les chances d'être l'un des heureux élus lors du prochain élargissement de la CEE. Quant aux travaillistes, qui manifestaient jusqu'en février une opposition rigide à l'entrée dans la CEE, ils ont fait leur *aggiornamento*, après n'avoir obtenu «que» 46,5 % des voix dans ce pays où, traditionnellement, les élections se gagnent d'un cheveu.

Relève de génération chez les travaillistes

Leur leader, Carmelo Mifsud Bonici, s'est retiré. Le candidat «officiel» à sa succession, George Vella, a finalement laissé la place, fin mars, à Alfred Sant, un économiste de quarante-quatre ans, parfait francophone, diplômé de Harvard et de l'Institut international d'administration publique (IIAP) à Paris, qui a été en poste à Bruxelles. Les travaillistes ont maintenant une attitude bien plus pragmatique sur la question européenne, au point que John Dalli, le ministre des finances, l'une des personnalités les plus brillantes de l'île, peut lancer avec ironie : *«On dirait que c'est une opposition différente que nous avons aujourd'hui!»*. Il reste que le courant antieuropéen, au vu des résultats de février, peut encore se prévaloir du soutien de 45 % de la population. Beaucoup redoutent, il est vrai, que le lilliputien méditerranéen et ses 358 000 habitants ne soient secoués par leur rencontre avec le géant européen. Certes, l'économie apparaît saine, puisque le taux de chômage, élevé pendant l'ère travailliste, ne dépasse plus 3,5 %, avec des taux d'épargne et de croissance forts, une inflation faible et un revenu par an et par habitant supérieur à celui de la Grèce, ou du Portugal. *«C'est bien, si l'on considère qu'il n'y a rien, ici»*, commente un observateur étranger. De fait, les deux seules richesses de l'île sont le soleil, qui assure de confortables revenus touristiques, et... les Maltais eux-même, qui, dit-on ici, gardent, en héritage de la longue présence britannique, une «éthique du travail».

L'incertitude sur l'avenir de l'île au sein de la Communauté tient au fait qu'il n'y a pas, en réalité, une, mais deux, économies maltaises : d'un côté, une économie «extravertie» – au sens où elle travaille uniquement pour l'exportation – compétitive et rentable, dominée le plus souvent par des capitaux étrangers, dont la venue est encouragée par d'importants allègements fiscaux. De l'autre, une économie protégée à usage domestique, survivance, pour une part, de l'ancienne politique travailliste de «substitution d'importations». Cette économie-là n'est pas compétitive et ses produits semblent le plus souvent d'une piètre qualité. Les équilibres sociaux, eux aussi, sont en cause. La société maltaise bénéficie d'un haut niveau de protection sociale. La part des dépenses sociales atteint toujours 36 % du budget de l'Etat. Il y a consensus entre le gouvernement et l'opposition pour préserver cet acquis.

Mais l'ampleur des ajustements à réaliser transparaît dans un audit récent consacré à l'économie de l'île (1), dont le quotidien maltais *The Times*, du 2 novembre 1991, tirait la conclusion suivante : *«A moins que Malte entreprenne des efforts énergiques pour libéraliser le commerce, déréguler l'économie et pour restructurer les secteurs les moins productifs (...)* [les Douze] *pourraient bien juger prématurée l'appartenance de Malte à la Communauté.»* Certes, quotas et licences d'importations ont été supprimés dès 1988, un an après le retour au pouvoir des nationalistes. Mais les fortes protections tarifaires subsistent sur certains secteurs – meubles, biscuits – et même là où l'industrie locale n'est pas concurrencée : c'est le cas des automobiles, dont l'importation est taxée à 60 % environ, avec un petit plus pour les japonaises, qui dépassent les 80 %... Quant à l'Etat, il emploie encore quelque 44 % de la population active, une proportion que le ministre des finances voudrait, à terme, réduire de moitié.

Se fondant sur la structure bipolaire de l'économie, le nouveau leader du Parti travailliste affirme : *«Le pôle spécialisé dans (...) la consommation locale va être complètement balayé parce qu'il n'arrivera pas à être compétitif, tandis que le pôle spécialisé dans l'exportation va voir ses coûts de production augmenter à cause de l'adhésion et va perdre sa compétitivé.»* Conséquence : un renchérissement du coût de la vie, suivi d'augmentations salariales, qui entameront progressivement la principale force de l'économie maltaise, le coût relativement faible de la main-d'œuvre, pour un bon niveau de qualification.

Toute la question est de savoir si le gouvernement a pris l'exacte mesure des problèmes ou si – par excès d'optimisme, ou de volontarisme – il minimise la hauteur des obstacles à franchir. Dès maintenant, M. Dalli, qui affirme que l'intérêt de Malte est de se conformer *«aussitôt que possible et le plus possible»* aux normes communautaires, a commencé à expliquer aux chefs d'entreprise des secteurs condamnés que certains devront changer d'activité.

Beaucoup d'observateurs étrangers ont tendance à partager l'analyse des travaillistes, qui souhaiteraient ménager les étapes, mais le gouvernement donne l'impression de vouloir absolument adhérer à la Communauté, quel que soit le prix à payer, car la motivation principale n'est pas seulement économique.

L'adhésion à l'Europe est aussi une manière de se prémunir contre le retour aux errements du passé que favoriserait l'isolement dans la Méditerranée. *«Mon gouvernement accorde une grande importance à la dimension politique de l'adhésion*, affirme le premier ministre. *Malte est un pays européen par sa culture et son histoire. Nous nous sentons européens (...), nous croyons vraiment en l'Europe.»*

Les relations avec la Libye

Les difficultés qui peuvent venir de la Communauté sont, précisément, d'ordre politique, à un moment où la CEE s'interroge sur son élargissement et commence à se préoccuper du problème institutionnel soulevé par l'afflux de nouveaux membres qui seraient, pour l'essentiel, des petits pays. Interrogation politique, aussi, sur la compatibilité entre l'appartenance à la Communauté et le statut de pays neutre et non aligné de Malte, compliqué par ses liens anciens avec la Libye.

C'est la mort dans l'âme, mais avec une discipline toute britannique, et une volonté évidente de prouver la solidité de leur ancrage dans le monde occidental, que les dirigeants maltais ont accueilli la décision de l'ONU d'imposer un embargo aérien à la Libye. L'île est touchée de plein fouet par cette décision, ne serait-ce qu'à travers sa compagnie aérienne, Air Malta, pour qui la desserte de la Libye était une ligne très rentable. Tripoli reste un partenaire économique privilégié pour La Valette. Le gouvernement de La Valette, d'accord sur ce point avec l'opposition travailliste, n'entend pas revenir là-dessus. *«Nous conservons de bonnes relations commerciales et rien au-delà»*, précise M. Fenech Adami.

Le gouvernement et l'opposition se séparent, de nouveau, sur cet «au-delà». Le virage «pragmatique» des travaillistes n'est pas allé jusqu'à remettre en cause la priorité des liens politiques avec la Libye : *«Il n'y a pas*, explique M. Sant, *de politique étrangère, à Malte, qui ne soit fondée sur deux faits cardinaux : le premier, c'est que notre voisin le plus proche est l'Italie. Le second, c'est que notre voisin au sud le plus près de nous, c'est la Libye. C'est sur ces deux bases-là que nous devons fonder notre politique étrangère, cela vient de la géographie»*. Pour M. Sant, la sécurité de Malte reste mieux assurée par cette «balance» entre ces deux pôles que par l'adhésion à la CEE. Il soutient d'ailleurs que les nationalistes, eux-mêmes, *«sont conscients qu'ils ne peuvent pas ancrer la sécurité de Malte surtout avec le Nord»*. Le très européen Eddy Fenech Adami, il est vrai, affirme aussi : *«Nous avons un statut* sui generis *de neutralité.»*

JEAN-LOUIS ANDRÉANI

(1) *Audit réalisé, à la demande de la* Fédération de l'industrie maltaise, par le cabinet britannique Coopers and Lybrand.

Un entretien avec « Mme le président » d'Irlande

« L'Europe nous a permis de ne plus nous définir uniquement par rapport à la Grande-Bretagne », nous déclare Mme Mary Robinson

Mme Mary Robinson, première femme élue président de la République d'Irlande, arrive, lundi 25 mai à Paris, pour une visite officielle de trois jours en France, la deuxième qu'elle effectue à l'étranger depuis son élection.

– « Il y a un débat, presque partout en Europe, sur l'idée de nation. Comment voyez-vous l'identité irlandaise ?

– Je m'intéresse beaucoup à cette question. L'occasion nous est donnée de redéfinir et de rassembler quelques-uns des fils conducteurs de notre identité. Depuis que l'Irlande est entrée dans la Communauté en 1973, nous avons cessé de nous définir presque exclusivement par rapport à la Grande-Bretagne. Et je crois, naturellement, que cela a été très bon, très libérateur. Cela nous a donné un sens plus large, plus moderne et plus juste de notre identité irlandaise.

» J'ai la possibilité, en tant que président élu par le peuple en dehors des débats politiques, de chercher à symboliser cette identité et à l'exprimer, non pas en donnant de celle-ci une définition fermée sur elle-même, mais en l'élargissant. L'Irlande commence en ce moment à tirer parti de son histoire et de son passé d'une façon créatrice, positive. Cela se reflète dans la littérature, les arts, la musique, y compris la musique traditionnelle. Cela se voit aussi à travers l'intérêt accru à l'égard de la langue irlandaise *(le gaélique, NDLR)*, qui s'exprime autrement que de façon défensive par le biais de l'enseignement obligatoire à l'école. Il nous faut regarder d'un œil neuf ce langage ancien et distinct, qui fait partie de notre patrimoine, et voir ce qu'il peut nous apporter, dans l'Irlande moderne et européenne.

– Avez-vous, vous-même, recommencé à étudier le gaélique ?

– Oui. Je suis tellement convaincue qu'il est important de maintenir notre langue que je me suis remise à l'irlandais. Je sais que de nombreuses personnes de ma génération, qui détestaient être obligées d'apprendre l'irlandais à l'école, sont désormais désireuses de retrouver cet aspect unique de notre patrimoine culturel. Cela enrichit notre sens de l'identité en tant qu'Irlandais, et c'est notre contribution à la diversité culturelle de l'Europe.

– Est-ce que le traité de Maastricht constitue une menace pour l'Etat-nation tel que nous le connaissons ? Est-ce un danger, comme le pensait et le dit toujours Mme Thatcher, pour les traditions et la culture politique de chaque pays ?

– Je ne peux pas répondre directement à votre question parce que Maastricht est au centre d'un vif débat politique ici, qui a des conséquences constitutionnelles, et doit faire l'objet d'un référendum *(le 18 juin, NDLR)*. Mais, de façon plus large, je crois que le peuple irlandais, lors de notre adhésion à la Communauté, s'est engagé en faveur de l'idéal européen. Les jeunes Irlandais, par exemple, se sentent irlandais et européens. C'est un réflexe naturel.

– N'y voient-ils aucune contradiction ?

– Non. Nous sommes davantage irlandais parce que nous sommes un des douze pays membres de la Communauté. Cela nous a permis de ne plus nous définir uniquement et exclusivement à travers notre relation, notamment sur le plan historique, avec la Grande-Bretagne. Nous avons des rapports plus adultes, plus normaux avec la Grande-Bretagne parce qu'une grande partie de ceux-ci s'effectue désormais dans le cadre européen. Je crois que cela aide aussi les discussions à propos de l'Irlande du Nord que tant de décisions soient désormais prises à Bruxelles. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de critiques ni d'inquiétudes à propos de Maastricht et de l'Europe. Mais sous tout cela, le sentiment intime de participer à la construction européenne, à l'idéal européen, est profondément ancré chez nous.

« Une période de changement social rapide »

– Vous ne craignez donc pas d'être noyés dans une Europe bureaucratique et sans âme...

– De même que la démocratie réclame une vigilance permanente, de même nous devons suivre de très près cette évolution. Parce que l'Irlande est une petite île qui a les yeux tournés vers l'Europe, nous sommes également très conscients de ce qui se passe en Europe centrale et orientale. Nous nous identifions étroitement avec des pays tels que la Pologne ou la Hongrie, pour des raisons historiques, parce qu'ils ont comme nous une population majoritairement catholique.

– Est-ce que la société irlandaise change, selon vous, au même rythme que les autres sociétés européennes, si l'on considère en particulier l'actuel débat public sur l'avortement, toujours illégal en Irlande ?

– Je n'ai pas le droit de m'exprimer sur ce sujet particulier, qui est d'ordre politique. Mais je crois que, oui, l'Irlande connaît une période de changement social rapide. Un des signes en est la discussion au grand jour de certains problèmes sociaux difficiles. La manière pluraliste dont ces questions sont discutées constitue un changement considérable.

– A quand faites-vous remonter ce changement ?

– Je crois que cela a commencé il y a dix ans mais s'est accéléré ces cinq dernières années. Il y a un autre phénomène nouveau qui est très significatif à mes yeux. Il s'agit du rôle des associations locales. Celles-ci ne comptent, pour l'essentiel, que sur elles-mêmes. Ce sont des organismes tantôt bénévoles, tantôt dépendant des municipalités, parfois encore des initiatives provenant d'une combinaison des secteurs public et privé. Tout cela a des conséquences remarquables, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

» Cette situation est due au fait que le gouvernement irlandais ne dispose pas des moyens suffisants pour fournir certains services partout et en tout lieu. C'est le cas en particulier pour les handicapés, pour les vieux, pour l'accueil des enfants d'âge pré-scolaire. Alors que, dans d'autres pays européens, ces services sont offerts par l'Etat ou les collectivités locales, en Irlande, même s'il y a un certain soutien public, ils relèvent pour beaucoup du bénévolat.

– N'est-ce pas traditionnellement le rôle de l'Eglise ?

– C'était, traditionnellement, le rôle de l'Eglise. Maintenant c'est certainement encore l'Eglise dans une large mesure mais, au-delà de l'Eglise, il existe un énorme effort bénévole. Cela veut dire que de nombreux citoyens, outre leur activité professionnelle, donnent de leur temps au profit de leur communauté locale. C'est le résultat de la considérable amélioration du niveau général d'éducation du pays depuis vingt ans. Il y a aussi le fait que notre population est jeune.

– Y a-t-il des changements, dans la société irlandaise, que vous déplorez ?

– La jeunesse de notre population contribue au niveau très élevé du chômage. On constate aussi l'exode rural, en particulier à partir de la côte ouest, qui est très inquiétant pour l'équilibre général du pays. Il s'effectue vers Dublin et vers l'étranger. En réalité, nous éduquons en Irlande notre jeunesse au-delà de nos capacités à lui trouver du travail. C'est très bien que nous lui fournissions une telle éducation ! Mais il est très triste que nous ne puissions, pour l'instant, lui procurer du travail. C'est d'autant plus triste que les jeunes, bien davantage qu'il y a vingt ans par exemple, voudraient rester en Irlande.



– Regrettez-vous parfois la liberté d'expression que vous aviez sur les grands problèmes sociaux de l'heure, lorsque vous étiez avocate, spécialisée dans la défense des minorités ?

– Je connaissais à l'avance les limites de la charge de président. Mais je peux, au-delà de la politique, émettre des jugements de valeur qui ont peut-être, en dernière analyse, des conséquences politiques. Il m'est aussi possible, en deçà de la politique, de soutenir ces efforts communautaires locaux dont je parlais, par exemple les groupes de femmes, de jeunes, de défense de l'environnement.

« Sept ans, c'est long »

– Pouvez-vous toujours parler au nom des victimes de ces problème sociaux ?

– Je suis allée, en tant que président, dans un refuge de femmes battues, un centre d'accueil de la Croix-Rouge. Je peux aussi intervenir en faveur des femmes qui ont quitté l'école très jeunes, se sont mariées, ont élevé leurs enfants, et veulent maintenant avoir un métier. Elles ont besoin d'une formation. C'est très important, et il est intéressant de constater que cela se produit dans les deux parties de l'Irlande. Je suis de près ce qui arrive dans ce domaine au Nord, dans les deux communautés.

» La semaine dernière encore, j'ai accueilli des femmes venues de Belfast, des quartiers de Falls Road *(catholique, NDLR)* et Shankhill *(protestant, NDLR)* et d'autres endroits d'Irlande du Nord. Oublions la politique. Elles ont pu parler avec des femmes d'ici qui vivent des expériences comparables. Il y a des groupes qui sont venus ici et qui nous ont dit que c'était la première fois qu'ils se rendaient à Dublin...

– N'est-ce pas un paradoxe que l'Irlande, un pays catholique et traditionnaliste, ait choisi une femme comme président ?

– L'élection présidentielle a donné la possibilité de ce que j'appelerais un « vote symbolique ». Les gens savaient qu'il n'était pas question d'un changement de politique ou de gouvernement. Ils choisissaient quelqu'un pour représenter l'Irlande. Le fait que quelqu'un comme moi ait été élu constitue un message. Cela veut dire que l'Irlande a changé et continue de changer. Cela signifie une ouverture, un pluralisme, l'acceptation qu'il y a de très grandes différences dans les croyances fondamentales, mais que nous sommes cependant capables de partager un sentiment d'appartenance à la même identité irlandaise.

– Donc, même si vous ne pouvez pas dire tout ce que vous pensez, sur l'avortement par exemple, les gens savent quelles sont vos convictions.

– Tout à fait. Mes déclarations passées sont parfaitement claires. Cela a d'ailleurs été un des grands thèmes de la campagne présidentielle et un argument souvent utilisé contre moi. Cela me permet de jouer maintenant un rôle unificateur. Je ne nie pas qu'il y ait des opinions et des valeurs différentes. Je plaide pour le pluralisme. Mais je m'exprime aussi, parce que je suis président de toute l'Irlande, au nom des éléments les plus conservateurs. Je suis heureuse d'être acceptée aussi bien dans les communautés rurales que dans les universités ou les villes.

– Pouvez-vous aussi vous exprimer, en privé, devant ceux que vous rencontrez, par exemple des évêques, sur des affaires récentes qu'il vous est interdit d'évoquer en public ?

– Je rencontre très fréquemment les évêques, ainsi que les représentants des autres religions. Ce sont des conversations tout à fait privées...

– Votre mandat est de sept ans. En briguerez-vous un second ?

– Un de mes collègues avocats m'a dit, lorsque j'ai été élue : *« Vous avez écopé d'une condamnation à sept ans, il n'y a pas de remise de peine pour bonne conduite, et si vous faites l'affaire, vous courez le risque que la sentence soit doublée. »* Sept ans, c'est long. Je sais que vous avez un débat en France à ce sujet. C'est évidemment différent quand il s'agit d'un pouvoir exécutif complet. Mais je ne peux rien prévoir pour l'instant.

– Où en est l'amitié traditionnelle entre l'Irlande et la France ?

– Les liens sont très forts. De nombreux Irlandais, comme moi, ont séjourné en France. J'y ai passé un an lorsque j'avais dix-sept ans, à la fin de mes études secondaires. J'ai donc été partiellement élevée à Paris... La France a été, à différentes époques de notre histoire, une source pour nous. Il y a eu aussi tous ces membres de l'élite irlandaise, au dix-huitième et au dix-neuvième siècles, qui sont devenus officiers, médecins, vignerons. Quand je suis allée à Bordeaux, j'étais entourée de noms irlandais... »

Propos recueillis par
DOMINIQUE DHOMBRES

Enquête sur les « bobbies »

La confiance des Britanniques dans l'efficacité et l'impartialité de leur police est en chute libre. Le gouvernement a créé une commission

LONDRES

de notre correspondant

L'IMAGE traditionnelle et rassurante du *« bobby »*, îlotier connu et apprécié du voisinage, a-t-elle vécu ? Pas totalement sans doute, mais la confiance des Britanniques dans leur police est encore bien supérieure à celle des Français pour la leur. Mais les « bavures » et les erreurs judiciaires se sont multipliées ces dernières années, alors que la criminalité ne cesse de croître et que l'efficacité des quelque 150 000 hommes chargés du maintien de l'ordre laisse à désirer. En annonçant mercredi 20 mai devant le congrès annuel de la Fédération de police la création d'une commission d'enquête sur les méthodes de travail de la police, le ministre de l'intérieur, Kenneth Clarke, a utilisé des précautions oratoires qui n'ont pas trompé ses auditeurs.

Mauvaise image de la justice

« C'est une poigne de fer dans un gant de velours, a commenté Mike Bennett, président de la Fédération de la police métropolitaine ; *nous sommes très méfiants. »* Officiellement, il s'agit de faire le point sur les questions relatives à la hiérarchie, aux salaires et à la promotion, ainsi qu'à l'efficacité d'une administration dont le budget annuel dépasse 3,8 milliards de livres (38 milliards de francs). Des réformes seront introduites sur la base d'un rapport qui devrait être publié en mai 1993, soit à peu près au moment où un autre rapport – celui de la commission royale sur la justice criminelle, – sera rendu public.

La simultanéité de ces deux enquêtes n'est pas une simple coïncidence : le gouvernement se préoccupe de la mauvaise image de la justice britannique. Celle-ci est sur la sellette après une série impressionnante de trente-huit erreurs judicaires depuis 1989 *(le Monde* du 13 mai), et l'idée de son indépendance ne sort pas grandie après la décision prise par le directeur des poursuites publiques de n'engager aucune action contre des officiers de la police de West Midlands, pourtant convaincus de graves irrégularités.

L'enquête tous azimuts au cœur de la police, annoncée par Kenneth Clarke, sera la plus importante entreprise depuis les années 60. Le ministre de l'intérieur a précisé qu'il s'agira notamment d'*« examiner s'il existe une meilleure manière de distribuer les crédits en les harmonisant de façon plus équitable avec la contribution de chaque policier »*.

Face à l'accroissement de la criminalité (16 % d'augmentation en 1991, soit un record de 5,3 millions d'infractions), les gouvernements conservateurs successifs ont répondu par un gonflement du budget de la police, lequel a progressé de 74 % depuis 1979. Or la plupart des études internationales montrent qu'il n'y a guère de corrélation entre l'augmentation des dépenses « sécuritaires » et la baisse du taux de la criminalité : à la fin des années 70, les effectifs de la police de New-York avaient été réduits de 20 % sans entraîner de baisse sur l'augmentation du nombre d'infractions. La police britannique bénéficiait il y a peu de temps encore d'une image flatteuse.

Mais, alors que 83 % des Britanniques déclaraient, en 1959, avoir une grande considération pour leur police, ce pourcentage est tombé à 43 % en 1989. Les policiers sont aujourd'hui souvent critiqués pour leur inefficacité, voire leur impolitesse et leur incapacité à répondre aux attentes du public.

De nombreux avantages matériels

Bien payés (7,5 % d'augmentation salariale cette année), bénéficiant d'une garantie d'emploi rarement remise en cause et d'avantages corporatistes nombreux, les policiers britanniques ont profité du fait que le Parti conservateur étant, traditionnellement, celui de la loi et de l'ordre, ils pouvaient compter sur le soutien sans faille des pouvoirs publics. Margaret Thatcher ne déclarait-elle pas, en 1984, que la police avait un *« chèque en blanc »* de la part du gouvernement ? Au fil des ans, la machine policière a accumulé les avantages. Un exemple : les policiers sont, en moyenne, absents « pour maladie » 11,6 jours par an, contre 7 ou 8 jours pour la plupart des salariés de l'industrie. Mais il y a plus grave : 8 028 cas disciplinaires (sur 18065 plaintes) ont été recensés en 1990, ce qui traduit une augmentation de 12 % sur l'année précédente.

L'affaire des West Midlands est, à cet égard, significative. En 1989, Geoffrey Dear, commissaire de police chargé d'une mission sur la conduite du groupe d'enquête criminelle de la police de West Midlands, avait muté cinquante de ses membres, après avoir acquis la conviction que ceux-ci s'étaient rendus coupables de la fabrication de preuves à l'encontre de suspects, et de la disparition de dossiers relatifs à des plaintes les concernant. Quelque deux cents hommes de la Police Complaints Authority (la « police des polices ») et de la police du West Yorkshire ont enquêté depuis cette date, les frais de ces investigations s'élevant à 1,8 million de livres.

Ce long travail s'est pourtant révélé vain : mercredi 20 mai, le directeur des poursuites publiques, Mme Barbara Mills, a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'entamer une action judiciaire à l'encontre des policiers sanctionnés, faute de *« preuves suffisantes »*, alors même que les responsables de l'enquête demandaient que seize d'entre eux soient inculpés. La veille de ce verdict, lord Taylor, le Lord Chief Justice, a fait part de ses *« profonds regrets »* à l'occasion d'une audience de la cour d'appel : cette juridiction reconnaissait que Delroy Hare avait passé indûment six années en prison pour vol, sur la base d'une confession enregistrée par des hommes de ce même groupe de policiers de West Midlands. Des études scientifiques ont révélé que les pages incriminant l'accusé n'avaient pas été écrites à l'époque de ladite « confession »...

Avant Delroy Hare, dix autres condamnés avaient été lavés de tout soupçon après avoir passé, en moyenne, 8,6 années en prison. Tous étaient passés « entre les mains » de la police des West Midlands...

LAURENT ZECCHINI

TRIBUNE

ARTE, une vision franco-allemande de la culture

par Josef Hanimann

IMAGINONS, par exemple Jean-Marie Le Clézio ou Alain Bosquet faire l'éloge de Jean-Pierre Foucault et de sa *Sacrée soirée*, en s'écriant : *« Que c'est bête, mais que c'est beau ! »* Comme leurs aïeux d'il y a cent ans, les hommes d'aujourd'hui éprouvent un besoin de fantaisie, écrivait récemment un des grands critiques littéraires d'Allemagne, en hommage à une émission de variétés *« très bien faite, n'ayant pas la moindre exigence intellectuelle »*. Puisque les écrivains – poursuivait ce critique –, *puisque les auteurs de théâtre et de* cinéma ne répondent plus à *« ce besoin naturel et légitime »*, le public cherche et trouve ailleurs. Où s'arrête la culture ? Où commence la civilisation ?

Cette question de la culture, prise tantôt au sens strict, tantôt au sens plus large, constitue un des malentendus les plus féconds, maintes *fois commenté dans la passionnante* histoire des différends franco-allemands, désormais entièrement pacifiés. *« Le malheur entre la France et l'Allemagne* – notait Nietszche, fin connaisseur de ces différends, à propos de la littérature du dix-neuvième siècle –, *le malheur est que les Allemands ont quitté trop tôt l'Ecole française et qu'ensuite les Français sont entrés trop tôt dans l'Ecole allemande. »*

Ces contretemps perdurent et alimentent le débat entre les deux pays. L'égalitarisme culturel, conçu en France depuis les débuts de la IIIe République, est devenu pratique courante en République fédérale. L'idée d'une *« haute culture »* insolente, selon l'idée romantique d'une *Gelehrte Republik* ou autre jeu de perles de verre, l'élite du corps social, trouve d'étranges échos dans une Ve République hypermédiatisée entre « Cinq » et « Sept ».

Ce paradoxe constitue aujourd'hui le fond, périlleux et exaltant, de ce programme franco-allemand qui deviendra, dans quelques jours, réalité sur les écrans et qui se veut noyau d'une chaîne de culture européenne.

Laissons de côté la récente décision de diffuser les programmes d'ARTE sur le réseau de La Cinq, décision qui a suscité peu de réactions en Allemagne, même si la partie allemande d'ARTE laisse entendre qu'une annulation de ce choix, telle qu'elle a été évoquée par certains *ténors de l'opposition* politique en France dans le cas d'une victoire lors des prochaines élections, serait ressentie comme un manquement regrettable à un engagement pris. Restent cependant d'actualité plus immédiate les divergences de part et d'autre du Rhin, face à un projet qui, pour les uns, représente l'affirmation d'une culture européenne et n'est pour les autres qu'une vague collaboration entre voisins.

Une « chaîne pour aveugles » ?

Collaboration sympathique par ailleurs mais un peu chère et un peu inutile. « Chaîne pour aveugles », *titrait l'hebdomadaire Der Spiegel* il y a un an, faisant allusion à l'enfermement de la SEPT dans son étroit réseau câblé, et les mots les plus souvent utilisés depuis dans la presse allemande pour qualifier le projet de la chaîne culturelle étaient *« utopie », « illusion »*.

Contrairement à la situation française, le paysage audiovisuel allemand est d'une grande stabilité entre les deux puissants réseaux publics ARD et ZDF que l'arrivée de chaînes privées n'a guère menacés jusqu'à présent. La création d'une nouvelle chaîne publique fut ainsi ressentie comme dérangeante par certains, d'autant qu'ARD et ZDF avaient déjà lancé avec « Eins Plus » et « 3 Sat » leur propre programme culturel. En outre, le projet apparaissait comme le résultat d'une volonté politique au sommet de l'Etat – chose peu courante en Allemagne où l'indépendance des chaînes est jalousement gardée et où l'autorité en matière de culture et de communication relève des Länder. Ces questions politiques, administratives et financières ayant été réglées – par une augmentation de la redevance en Allemagne de 75 pfennigs par mois (soit environ 2,50 francs), – la franche hostilité des professionnels à l'égard du projet s'est peu à peu atténuée, cédant la place à un scepticisme prudent.

Cela par réalisme et par pragmatisme économique. Les directeurs de chaînes existantes ont compris que la nouvelle chaîne culturelle ne vivra pas à leurs dépens mais, au contraire, qu'il y aura de l'argent à prendre. ARTE Deutschland aura besoin de programmes, de beaucoup de programmes, et contrairement à sa sœur française, la SEPT, elle n'achètera pas librement sur le marché mais sera alimentée par les chaînes ARD et ZDF dont elle est une espèce d'instance de coordination. Elle puisera dans leurs réserves et participera à leurs nouvelles productions, les faisant ainsi profiter du nouvel essor culturel, au point que certains directeurs de chaînes y voient déjà une vache à lait bienvenue.

De quelle culture s'agira-t-il ? Sur cette question la querelle se poursuit, en Allemagne comme en France. *« Nous ne pouvons pas continuer à faire nos films de la Forêt-Noire pour que les gens s'y reconnaissent »* pensent, avec Heinz Ungureit, directeur pour les programmes européens à la ZDF, un nombre grandissant de partisans de la nouvelle chaîne. *« Voir autrui et soi-même avec les yeux d'autrui »*, résume Klaus Wenger, chef du film documentaire auprès d'ARTE. Créons un film et une télévision véritablement européens, dans leur unité et leur diversité, s'enthousiasment *à l'unisson les communiqués* officiels.

Parfait, répondent les sceptiques, mais avons-nous besoin d'une chaîne culturelle pour cela ? Son existence désengagera encore davantage les autres chaînes dans leur dimension culturelle. *« Ce qui nous inquiétait tant dans la télévision américaine ou italienne est en train de gagner l'Allemagne »* déclare Peter Groger, chef de la culture à la télévision sarroise : une identification rampante de la télévision publique à la télévision commerciale, non pas tant par une réelle pression des chaînes privées, mais par anticipation d'une tendance. L'existence d'un programme exclusivement culturel accélérera cette tendance qui date, selon Peter Broger, d'une dizaine d'années.

Pas du tout, répondent les défenseurs du projet ARTE : la chaîne culturelle servira de stimulant pour des productions exigeantes et fera revenir celles-ci, par le biais des rediffusions, vers les grands programmes des chaînes généralistes.

Concurrence et complémentarité

Les points de vue semblent cependant se rapprocher. Les programmes de la SEPT, jugés d'abord trop « élitistes » du côté allemand, évoluent et ont commencé du coup à séduire. Restent, bien sûr, les différences de structure, de langue et de mentalité. Alors que les programmes d'ARTE seront captés en France sur un des grands réseaux nationaux, ils auront à affronter, du côté allemand, dans dix millions de ménages câblés, la concurrence d'une bonne vingtaine d'autres chaînes dont des émissions culturelles déjà existantes. Eparpillement, disent certains, qui verraient *bien ces deux* derniers fusionner avec la chaîne franco-allemande. Complémentarité, répondent les autres, en rappelant que la vocation des deux programmes est de refléter la culture allemande à travers les pays germanophones d'Europe.

D'autre part, les spectateurs allemands joueront-ils le jeu des émissions sous-titrées dont ils n'ont pas l'habitude ? S'habitueront-ils aux téléfilms qui ne correspondent pas exactement au *Fernsehspiel* allemand ? Aux documentaires français qui ne resemblent pas en tous points à leurs homologues, très populaires en Allemagne ? L'Europe ne se réalise pas sans bousculer quelques habitudes, répondent, confiants, les artisans du projet ARTE. *« Le scepticisme commence déjà à fléchir derrière une attente de plus en plus positive*, constate Dietrich Schwarzkopf, directeur adjoint du projet ARTE à Strasbourg, *il ne faudra surtout pas la décevoir. »*

▶ Josef Hanimann est le correspondant culturel du *Frankfurter Allgemeine Zeitung* à Paris.

REVUE DE PRESSE

Des champs et des chars

Maastricht par-ci, Maastricht par-là, l'Europe continue d'avancer cahin-caha, malgré les débats sur la ratification des traités qui se développent avec une intensité variable dans tous les Etats membres de la Communauté. Deux événements concomitants, qui n'ont pas de rapport entre eux, montrent que les Européens ont encore la capacité de s'entendre : l'accord entre les ministres de l'agriculture pour une réforme de la PAC et la confirmation par MM. Mitterrand et Kohl de la création d'un corps d'armée franco-allemand, conçu comme l'embryon d'une force de défense européenne.

Ce sont les journaux britanniques qui ont commenté avec la satisfaction la plus manifeste l'accord sur la réforme de la politique agricole commune, de tout temps la bête noire des gouvernements d'outre-Manche. *« Vous êtes sur la bonne voie »*, disent en cœur les quotidiens londoniens, bien que la baisse des prix garantis et la diminution de la production ne soient pas encore suffisantes à leurs yeux. *« Tout ceci est bienvenu*, écrit par exemple *The Independent. Mais comparé à tout ce qui devrait être fait, ce n'est pas aussi impressionnant. Le marché est toujours aussi protégé et manipulé. Les bases de la PAC demeurent. Il y aura encore des prix garantis, fût-ce à un niveau plus bas, avec des subventions à l'exportation et la préférence communautaire. Les coûts pour le budget de la Communauté ne seront pas plus faibles, et même probablement plus élevés, à court terme, avec des conséquences négatives pour le « rabais » britannique. La charge a simplement été transférée du consommateur au contribuable »*.

Même remarque dans le *Times*, qui note que le soutien à l'agriculture européenne coûte *« 200 milliards de dollars »* par an et que *« le coût du refus de laisser accéder les exportations agricoles du tiers-monde au marché européen est lui incalculable. Maintenant, on a mis un peu de raison dans ce non-sens. Mais une hirondelle ne fait pas le printemps »*.

Le *Financial Times* se pose également la question de savoir si la décision prise à Bruxelles permettra de faciliter les négociations du GATT. Si c'est le cas, *« ce sera un succès significatif*, écrit le journal économique. *Si la Communauté garde son élan vers les réformes pour rendre le marché plus ouvert aux importations, pour accroître la pression sur les prix des produits en surplus, pour commencer à éliminer à long terme les stocks et pour diriger les aides vers les paysans qui en ont vraiment besoin, alors cette décision pourra être considérée comme étant historique. »*

La création du corps d'armée franco-allemand a suscité moins de commentaires, même si les journaux britanniques regrettent que le projet présenté par le ministre de la défense de Sa Majesté n'ait pas retenu suffisamment l'attention. Le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* s'intéresse pour sa part aux rapports entre ce corps d'armée et l'OTAN, et souligne les *« obscurités du compromis : l'Allemagne veut rapprocher la France de l'intégration dans l'OTAN ; la France, avec ce corps d'armée essaie de dessiner les contours d'une identité de défense européenne sans les Américains. La base commune est la volonté de garantir le maintien de troupes françaises en Allemagne dans un nouveau cadre contractuel »*. Mais, souligne le journal de Francfort, *« la manière dont la sécurité et la défense de l'Europe sera organisée à l'avenir sera déterminée par celui qui saura prendre des responsabilités en cas de crise et qui saura agir dans les conflits »*.

C'est aussi l'avis de *la Repubblica*, qui met en évidence *« le fossé entre l'actuelle impuissance européenne (...) et la possibilité dans un avenir pas très proche d'intervenir pour maintenir la paix en Europe »*. Le quotidien italien regrette cependant que les Français et les Allemands aient préparé leur projet entre eux, en proposant maintenant *« aux autres amis et alliés, en somme aux Européens marginaux »*, de s'y associer. Toutefois, conclut *la Repubblica*, *« une division dans le domaine de la défense aurait de graves conséquences dans d'autres secteurs de la vie communautaire »*.

LA DÉMISSION

Une mise à l'écart habillée en sacrifice

Les gladiateurs qui prouvent leur bravoure au combat ont droit à une belle sortie. Bernard Tapie avait bien mérité de la cause mitterrandienne dans l'arène électorale. Après avoir reçu l'onction ministérielle, il méritait bien quelques égards au moment où les intérêts conjugués du chef de l'Etat, du chef du gouvernement et des chefs du Parti socialiste exigeaient son renvoi aux vestiaires.

Le scénario concerté samedi après-midi 23 mai lui donne donc le beau rôle. Le communiqué diffusé par l'Hôtel Matignon, quelques instants après que l'Agence France-Presse a annoncé, à 21 h 18, la démission du ministre de la ville, affirme que Bernard Tapie a demandé *« à être relevé de ses fonctions pour mieux assurer, en toute liberté de parole, sa défense, y compris devant l'opinion publique, face à des accusations résultant d'un différend d'ordre commercial qui l'oppose à M. Tranchant, député »*.

Ce texte ajoute que *« lorsque la justice se sera prononcée »* Pierre Bérégovoy *« appréciera comme il convient la possibilité du retour de M. Bernard Tapie au gouvernement »*. Il se termine par les hommages rituels : *« Au moment où le ministre de la ville est amené à quitter le gouvernement, le premier ministre lui exprime sa gratitude pour l'action novatrice qu'il a conçue, en quelques semaines, au profit des quartiers urbains défavorisés. »* Bernard Tapie ne sera d'ailleurs pas remplacé au gouvernement : son action *« sera poursuivie avec vigueur sous l'autorité directe du premier ministre »*. Fermez le ban ! Le *Journal officiel* daté du dimanche 24 mai a déjà imprimé le décret du président de la République, contresigné du premier ministre, qui met fin aux fonctions du ministre de la ville.

Suit aussitôt la publication d'une lettre adressée par Bernard Tapie à Pierre Bérégovoy. Le gladiateur remercié y revendique fièrement l'initiative de son départ : *« Devant l'acharnement que je subis à la suite d'un complot politique déclenché par un litige avec un député d'opposition, j'ai décidé, pour me défendre, de retrouver toute ma liberté de citoyen. Je vais mettre toute mon énergie pour prouver qu'il s'agit d'une profonde injustice. Aussi, pour qu'aucune confusion ne puisse s'établir entre mes fonctions de ministre et l'exercice complet de mes droits, j'ai l'honneur de vous indiquer que je souhaite quitter le gouvernement. »*

C'est beau comme un geste rageur de Cantona quittant la pelouse de l'Olympique de Marseille en abandonnant son maillot de footballeur à ceux qui le sifflent parce qu'ils ne comprennent pas son génie... Sous cet habillage, l'expulsion du ministre de la ville se camoufle en élégant sacrifice. La morale y retrouve son compte.

« Je reste populaire... »

Mais il faut expliquer, bien entendu, pourquoi l'intéressé a brusquement changé d'avis. Car la veille, au matin du vendredi 22 mai, dans les colonnes du *Figaro*, Bernard Tapie manifestait la plus forte détermination : *« Je ne démissionnerai pas*, déclarait-il. *Si je démissionne, cela veut dire que je reconnais que j'ai commis une faute, et donc que je subis une sanction. Or, je subirai une sanction si un jour on me condamne. »* Il se disait prêt à cette nouvelle empoignade : *« Je ne démissionnerai pas car ce n'est pas dans ma nature de satisfaire mes ennemis en me pliant à leurs exigences. »*

Vendredi soir, encore, recevant une journaliste du *Journal du dimanche*, le ministre de la ville se montrait assuré de confondre très vite ses détracteurs sur le terrain par la mise en œuvre de son programme en faveur des banlieues défavorisées : *« Lundi, à Mantes, on signe notre premier contrat d'assistance et de parrainage avec le groupe Bouygues. Ça se poursuivra toute la semaine. »* Il exprimait encore sa confiance : *« Je suis un bon fusible ? Très bien. Ça fait partie de mon boulot. Mais qu'on n'oublie pas qu'on est là pour gagner les législatives. Or les gens ne sont pas cons, ils ne croient pas ce qu'on leur dit. Et je reste populaire. C'est au moment des élections que Tapie reprend toute sa valeur, toute sa raison d'être... »*

Vingt-quatre heures plus tard, comment justifier que le gladiateur ait « craqué » ? Ce sera la faute aux socialistes ! L'entourage de Bernard Tapie renverra la responsabilité directe de sa démission aux propos entendus samedi matin dans les coulisses du comité directeur du PS réuni à la Cité des sciences et techniques de la Villette pour discuter du programme, de la stratégie et de la réforme des statuts soumis aux militants en vue du congrès extraordinaire de juillet. L'explication est parfaitement plausible. Non seulement personne ne s'y est déclaré franchement solidaire, mais la multiplication des « petites phrases » assassines a montré que personne ne pleurerait son départ.

Porte-parole du gouvernement, Martin Malvy, maire de Figeac, a certes essayé de jouer en défense au côté du président de l'OM. Il s'est déclaré *« très choqué lorsqu'on jette des noms en pâture à l'opinion »* et a refusé *« tout commentaire »* sur la situation particulière de Bernard Tapie. Il s'est contenté d'une lapalissade : *« Nous sommes dans un pays de droit dans lequel les mots ont un sens. Quand on n'est pas inculpé, on n'est pas inculpé. Quand on est inculpé, on est présumé innocent. Et quand on est condamné, on est condamné. »*

Mais à la différence du porte-parole du gouvernement, le premier secrétaire du PS, Laurent Fabius, n'a pas été pris, lui, en défaut d'information. Il a commencé par rappeler que *« la justice est saisie »* et qu'il fallait *« qu'elle se prononce »* pour mieux faire ensuite observer : *« Il est évident que par rapport à ce sentiment de remontée* [en faveur du gouvernement] *auquel on assiste dans l'opinion, cela pose, bien sûr, un problème dont nous sommes*, a-t-il dit, *tous conscients. »* Le premier secrétaire du PS n'a pas précisé à quel moment ce « problème » devrait trouver sa solution, ni à quelle solution il pensait, mais était-ce nécessaire ? Reconnaître l'existence d'un « problème », c'est déjà beaucoup.

Pierre Mauroy, pour sa part, n'a pas fait dans la dentelle. Il a repris, devant les journalistes, la formule qu'il avait déjà employée lorsque certains de ses amis lui avaient reproché d'avoir intronisé Bernard Tapie tête de liste de la majorité aux élections régionales dans les Bouches-du-Rhône : *« M. Tapie n'a jamais été ma tasse de thé. Je n'ai pas l'impression d'appartenir au même monde* (1) ».

Bien que *« en ce qui concerne M. Tapie, aujourd'hui, c'est une affaire privée »*, l'ancien premier ministre a jugé *« un peu dommage »* que cette affaire survienne *« alors que le gouvernement assure une embellie. »* Hors micros, tous les responsables du PS ou presque ont déploré l'effet qu'aurait l'inculpation du ministre de la ville. Comment pourrait-il, dans cette *hypothèse, ne pas donner sa démission* ? Certains ont insisté sur la faute qu'il a commise en mettant en cause le juge d'instruction Edith Boizette dans ses déclarations au *Figaro*. Comment accepter qu'un ministre de la République attaque la magistrature ?

Le précédent de 1972

Il sera donc écrit que Bernard Tapie sera parti de son propre chef en se drapant dans sa dignité outragée.

Sous cette mise en scène la vérité de cette démission est plus crue. Pierre Bérégovoy espérait ne pas avoir à recourir à pareille extrémité. Il l'avait dit le 10 mai sur Antenne 2 : *« Je considère que Bernard Tapie est honnête. C'est un gagneur. Je lui fais confiance. »* Ce jour-là, au demeurant, le premier ministre n'avait fait que prolonger le propos de François Mitterrand qui s'était insurgé, le 12 avril, contre les attaques visant le ministre de la ville : *« Il y a dans cette affaire beaucoup de méchanceté. Il* [Bernard Tapie] *représente une réussite, c'est cela qu'on lui reproche... »* Il espérait surtout ne pas avoir à se déjuger après avoir plaidé la cause de l'homme d'affaires quand Laurent Fabius l'avais mis en garde contre l'entrée de celui-ci au gouvernement.

Mais depuis le début de la semaine dernière, depuis que l'inculpation du ministre de la ville ne faisait plus de doute, Pierre Bérégovoy, en son for intérieur, avait pris sa décision : si Bernard Tapie était inculpé, il le prierait de quitter le gouvernement sur-le-champ. Il suffirait, dans les modalités, de s'inspirer du seul précédent *sous* la Vᵉ République, celui de Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas, mis en cause par la justice, en 1972, dans une affaire immobilière, invité à se démettre de ses fonctions pour *« défendre son honneur et faire face à une campagne de calomnie »* et officiellement promis à revenir au gouvernement où il ne revint jamais...

Dans l'immédiat, et dans l'espoir peut-être de trouver un biais juridique pour lui épargner l'inculpation annoncée, le premier ministre et le président de la République avaient encouragé le ministre de la ville à assumer sa propre défense. Ils surestimaient toutefois la capacité de maîtrise verbale du président de l'OM. C'est en effet la teneur de son entretien au *Figaro* et les réactions qu'il a suscitées qui ont valu *au gladiateur Bernard Tapie* d'être invité à se retirer de l'arène plus tôt que prévu.

Quand Pierre Bérégovoy découvre ce texte, vendredi matin, il mesure vite l'étendue des dégâts. Il pressent déjà que François Mitterrand partagera son embarras à la lecture de ces propos d'un membre du gouvernement prenant à parti la magistrature à propos d'une affaire privée. En tant que garant constitutionnel de l'indépendance de l'autorité judiciaire, le président de la République ne peut pas tolérer un tel écart de conduite.

Le soulagement des socialistes

Comme Pierre Bérégovoy, ce vendredi matin, accompagne François Mitterrand à La Rochelle, les deux hommes en parlent ensemble avant la fin du sommet franco-allemand. Mais le chef du gouvernement doit regagner Paris avant le chef de l'Etat. Les deux hommes conviennent de poursuivre leur échange de vues le soir même. Et, dans la soirée, ils dressent le même constat catastrophique au vu notamment des réactions indignées des organisations syndicales représentatives de la magistrature. Le sort de Bernard Tapie est scellé.

Le reste n'est que maquillage. En déplacement, samedi matin, à Evian, où il participe à un colloque européen du groupe de Bilderberg, autrement dit de la Commission trilatérale (Etats-Unis, CEE, Japon), Pierre Bérégovoy revient à Paris pour quelques heures, en début d'après-midi, avant d'aller inaugurer la foire de Mâcon. Le temps d'expliquer la chose à Bernard Tapie et d'arrêter avec lui les détails d'une sortie honorable. Puis le ministre démissionnaire se rend discrètement à l'Elysée où François Mitterrand l'assure à nouveau de sa confiance et l'encourage à ne pas se laisser abattre par ce mauvais coup du destin politique imposé par les circonstances mais indépendant de sa volonté personnelle. *Alea jacta est... Morituri te salutant...*

La suite n'est qu'épitaphes. En apprenant la nouvelle, annoncée par Laurent Fabius devant la commission des résolutions, samedi, vers 22 heures, la plupart des dirigeants socialistes éprouvent un sentiment de soulagement mais ils préfèrent se taire. Le premier secrétaire du PS ne confie même pas qu'il a téléphoné à l'ex-ministre pour lui faire *« un signe »*.

Les mentors du PS ne retrouvent la voix que dimanche matin, à la Villette, au terme des délibérations du comité directeur. Laurent Fabius affirme que *« la moindre des choses est de penser à l'homme Bernard Tapie et de saluer son dynamisme et son courage »* et que *« dans les conditions qui étaient celles qu'on a connues, la décision prise par Pierre Bérégovoy et Bernard Tapie est une décision sage »*. Au nom du gouvernement, Martin Malvy reprend l'expression à son compte. Le rocardien Claude Evin parle d'une *« bonne décision »* en soulignant qu'*« il y avait le sentiment qu'il fallait effectivement clarifier cette situation »* et faire en sorte *« qu'elle englue pas l'action que mène le gouvernement »*. Les amis de Lionel Jospin, qui avaient ouvertement critiqué la place gouvernementale donnée au président de l'OM, sont très sollicités par la presse. Le président du groupe socialiste du Sénat, Claude Estier, se borne à un *« cela vaut mieux comme cela »*.

Le responsable des fédérations, Daniel Vaillant assure que *« ni l'entrée ni la sortie du gouvernement de Bernard Tapie ne concernent le Parti socialiste. »* Le président de l'Assemblée nationale, Henri Emmanuelli, qui fut l'un des plus constants adversaires du ministre de la ville, se montre magnanime : *« Je n'ai jamais été un de ses supporters mais je n'apprécie pas beaucoup la façon dont certains d'entre eux le traitent aujourd'hui. Je ne trouve pas cela très convenable... »* Julien Dray, animateur du courant Gauche socialiste, entend *« rester fidèle en amitié »*. Il parle néanmoins de son ami à l'imparfait : *« Bernard Tapie pouvait apporter beaucoup au gouvernement. C'était un être sensible malgré ce qui est un peu sa forfanterie... »*

Soudain « démissionné », tout le monde aime Bernard Tapie ! On encense bien, au cirque, les gladiateurs envoyés à la mort...

ALAIN ROLLAT

(1) Venu, officiellement, sceller la réconciliation des socialistes à Marseille, le 28 mars 1991, M. Mauroy, alors premier secrétaire du PS, avait publiquement, donné son blanc-seing à la candidature de M. Bernard Tapie aux élections régionales. *« M. Tapie*, avait-il notamment déclaré, *s'apparente à la gauche par bien des aspects. (...) Il a beaucoup de qualités même si son parcours personnel est original. S'il le décide, ce sera un excellent candidat, le meilleur que l'on puisse avoir et, surtout, celui qui peut gagner. Je pense même qu'il sera certainement un très bon président de région. »* M. Mauroy avait également lancé : *« Si ce qui est bon pour l'OM est bon pour le PS, vive l'OM !... »*

Entre les deux anciens associés de Nippon Audio Video System

De l'amitié à la guerre

Quel gâchis ! Ce fut une si belle histoire d'amitié. Deux hommes, par la grâce de la hi-fi japonaise, venaient de se rencontrer et de s'apprécier. En ces temps immémoriaux, MM. Bernard Tapie et Georges Tranchant partaient en escapade dans une palmeraie en Tunisie. A La Baule, dans la villa des Tranchant, les Tapie étaient comme chez eux. *« Bernard Tapie est un homme si délicieux »*, répondait M. Tranchant à son avocat qui le mettait en garde. Epoque bénie d'une amitié sans partage.

Jusqu'au dernier moment, alors que la chronique résonnait de leur différend, M. Tapie a adjuré M. Tranchant de ressusciter le passé, lui son *« ami »*, son *« frère »*, mais M. Tranchant restait de marbre. Le code de la fratrie avait été bafoué, il irait jusqu'au bout. Les anciens associés de Nippon Audio Video System (NAVS) mettraient désormais autant d'ardeur à se combattre qu'ils en avaient mis, jadis, à célébrer leur alliance. *Self made men*, gagneurs, verbe cru et relais politiques : les deux hommes ne *sont-ils pas faits du même bois ?* Fatalement, l'aventure ne pouvait déboucher que sur le meilleur ou le pire. Ce fut le pire.

Comme M. Tapie, M. Tranchant est un autodidacte surdoué et raffolant de « coups ». Fils d'un horloger de Château-Porcien (Ardennes), il « monte » à Paris à l'âge de quinze ans avec, pour seul bagage, un certificat d'études. Il trouve à s'employer comme dépanneur radio au Bazar de l'Hôtel de Ville et arrondit ses fins de mois en poussant la chansonnette au Belzébuth de Montmartre. Cahin-caha, il vivote dans une cave de la rue La Fayette. Passionné d'électronique, il *épluche les catalogues américains* et importe, en expédiant à New-York des dollars pliés sous enveloppa, des colis de lampes-radios. *Il a à peine dix-neuf ans* quand il crée sa société d'importation de matériel électronique. A vingt-deux ans, il gagne *« beaucoup d'argent »*, mais le perd aussitôt en achetant, sur un coup de tête, des surplus militaires américains de la guerre de Corée, qui se révèlent invendables.

Au début des années 60, le voilà qui rebondit en devenant distributeur de Sony en France. Dix ans plus tard, la firme japonaise lui portera un rude coup en rompant le contrat, mais, entre-temps, il a crée une société holding, Tranchant-Elecronique, qui *prospère. Tout en poursuivant* ses activités d'importateur, il se frotte à l'industrie. Il produit des condensateurs électroniques, des *instruments de mesure ou des* vérins autobloquants, qu'il écoule autant à IBM ou à la SNCF que dans l'industrie d'armement. En 1969, *alors que l'hebdomadaire l'Express* souligne son *« irrésistible ascension »*, il prend le contrôle de la société Benson, spécialisée dans le traçage infographique et forte d'une dizaine de filiales à l'étranger, avant de revendre ses parts en 1982 à Schlumberger, réalisant au passage une plus-value de 35 millions de francs.

Du dépannage radio à l'Assemblée nationale

Ainsi commence-t-on à parler *sérieusement de M. Tranchant*. L'ancien dépanneur radio du BHV fait ses premiers pas dans la cour des grands. Promu notable avec *ses nouvelles fonctions de président* de la chambre de commerce des Hauts-de-Seine, il ne résistera pas longtemps au virus de la politique. *Au scrutin législatif de* 1978, il enlève la deuxième circonscription du département, que le maire RPR d'Asnières, *M. Michel Maurice-Bokanovksi, lui* a offerte sur un plateau pour succéder à M. Albin Chalandon, devenu ministre de M. Valéry Giscard d'Estaing. Dès lors, M. Tranchant va devenir un personnage éminemment controversé.

En mars 1981, on le retrouve à la tête d'une délégation de parlementaires français du RPR et de l'UDF rendant visite aux généraux *Videla et Pinochet, dictateurs*, respectivement, de l'Argentine et du Chili. *« Il s'y passait peut-être des choses regrettables*, dit-il onze ans après, *mais ces pays se défendaient, avant tout, contre la subversion des soviets. »* Bref, l'homme est résolument ancré à la droite de la droite et ne s'en cache point. On ne le verra jamais faiblir dans ses positions favorables à la peine de mort et, plus tard, à des alliances locales avec le Front national.

Somme toute, il n'y a pas là de quoi véritablement le distinguer. Il n'est qu'un des hussards de la guerre idéologique droite-gauche qui, à l'époque, fait rage. Non, si l'attention commence à se porter sur lui, c'est que son nom apparaît dans des enquêtes diligentées, après 1981, par le nouveau pouvoir socialiste. Entre les deux tours du scrutin présidentiel, pressentant la poussée de la gauche, il vend tout ses biens – sociétés, immeubles et tableaux (Renoir, Utrillo...) – et commence *à expédier son argent en Suisse*. En six mois, le total des sommes transférées se chiffre à 11 millions de francs, ce dont finit par *se rendre compte la direction* nationale des enquêtes douanières. *Le Canard enchaîné* sort l'affaire en mars 1983. M. Tranchant réagit aussitôt en brandissant les autorisations de la Banque de France, porte plainte et gagne son procès contre *le Canard*. Surtout, il monte à la tribune de l'Assemblée et, répondant à l'interpellation d'un député socialiste, M. Raymond Douyère (Sarthe), il met nommément en cause l'inspecteur des douanes responsable de l'enquête. L'affaire sera classée sans suite.

Depuis la grande peur de 1981, M. Tranchant s'est reconverti. Il a créé une nouvelle société, Fininndusco, dont il détient 99,9 % du *capital, le reste étant entre les* mains de sa fille Carole, épouse de M. Olivier Dassault, député (RPR) de l'Oise et petit-fils de Marcel Dassault.

Les machines à sous

Forte d'un chiffre d'affaires de 120 millions de francs et dégageant près de 5 millions de profits nets, Fininduscο exploite les boutiques hors taxes de disques, photos, radios de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, vend et loue du matériel vidéo, vend des avions d'affaires d'occasion et, surtout, importe des machines à sous pour casinos. *« Je suis dans les machines à sous ; ça peut faire mauvais genre, mais ça m'indiffère complètement »*, affirme M. Tranchant.

Les fins limiers qui s'intéressent à ses activités ne l'*« indiffèrent »* pas. Après 1988, *on s'interroge. A-t-il bénéficié de* complaisances politiques lorsque, quelques jours avant le second tour du scrutin présidentiel, *M. Charles Pasqua, alors ministre* de l'intérieur, accorde à seize casinos le droit d'exploiter des machines à sous et confie le *monopole de l'importation et de* la maintenance de ces mêmes machines à trois sociétés ? Il se trouve que quatre des casinos *choisis ont pour actionnaire majo*ritaire la Société financière pour le développement régional du tourisme et des loisirs (SFDRTL), *dont M. Tranchant est « conseiller »*.

Il se trouve, aussi, qu'une des trois sociétés importatrices retenues par M. Pasqua est Techni-Import, rattachée au holding Findunesco, détenu par M. Tranchant, qui se retrouve, ainsi, aux deux bouts de la chaîne. *« Nous n'avons bénéficié d'aucune complaisance !* tempête M. Tranchant. *Nous sommes, tout simplement, les meilleurs sur le marché. Nous avons été choisis uniquement sur ce critère. D'ailleurs, Pasqua était hostile à ma candidature, précisément pour ne pas prêter le flanc à des accusations. »*

Tout comme dans l'affaire des mouvements de capitaux vers la Suisse, M. Tranchant règle ses comptes à la tribune de l'Assemblée. Le 13 novembre 1990, à l'issue de la discussion sur le budget du ministère de l'intérieur, il s'en prend à l'inspecteur des RG *chargé du dossier « casinos »*, qu'il accusé de l'avoir mis sur écoutes. Depuis, l'affaire est tombée dans l'oubli. M. Tranchant est décidément imparable. Lorsqu'il est mis en cause, il attaque ses accusateurs et, lorsqu'il prend lui-même l'offensive, ses tirs font mouche. M. Tapie avait bel et bien sous-estimé son *« frère »*, son *« ami »*.

FRÉDÉRIC BOBIN

Mᵉ Francis Szpiner : « Une affaire lamentable »

Seul habilité à « s'exprimer en son nom », selon une mise au point de M. Bernard Tapie, l'un de ses quatre avocats, Mᵉ Francis Szpiner a affirmé, dans une déclaration à l'AFP, que *« cette affaire est lamentable »*.

« La seule vérité, c'est que M. Tranchant, qui avait déposé son bilan [celui de la société Investold, co-actionnaire avec le Groupe Bernard Tapie de NAVS, revendue en 1985 à Toshiba], *avait 60 millions de dettes. M. Bernard Tapie a payé intégralement ces dettes. Les 13 millions de francs de Toshiba, c'est une imposture*, a affirmé l'avocat, *car, quelle que soit la société qui les a encaissés, NAVS ou le Groupe Bernard Tapie, qui les a effectivement reçus, M. Tranchant n'avait aucun droit sur cette somme, ni directement, ni pour le compte de la société dont il se retrouve, étrangement, le liquidateur aujourd'hui. Il est surprenant que des sociétés, dont l'existence juridique est plus que douteuse aient pu entraîner l'ouverture d'une information judiciaire sans que ce point soit vérifié ou tranché au préalable. »*

Interrogé sur les déclarations de certains dirigeants socialistes peu favorables à M. Tapie, Mᵉ Szpiner a répondu : *« C'est indigne, surtout quand on affirme aujourd'hui :* « Tapie, ce n'est pas ma tasse de thé », *alors qu'hier on affichait :* « Ce qui est bon pour l'OM est bon pour le PS », *et qu'on intronisait officiellement M. Tapie comme tête de liste de la majorité présidentielle aux élections régionales en Provence-Côte d'Azur. »* Interrogé par France-Info, Mᵉ Szpiner a ajouté : *« Qu'on en soit arrivé à cette espèce de lynchage médiatique d'un homme parce qu'il n'appartient pas à la classe politique, je trouve cela consternant. »*

DE M. BERNARD TAPIE

Les quatre contrevérités de l'« artiste »

Le plus récent des biographes de M. Bernard Tapie, et sans nul doute le meilleur d'entre eux, Christophe Bouchet, journaliste à l'AFP (1), évoque à son propos une *« tradition du mensonge »*, une sorte d'entêtement à s'arranger de la réalité avec candeur, y compris à propos des plus anodins épisodes de son parcours. Il y a en effet une énigme Tapie : cet aplomb à dire tout et son contraire et à faire demain ce qu'hier il jurait attentatoire à son honneur. L'affaire Toshiba en est une nouvelle illustration.

Quarante-huit heures avant de quitter le gouvernement Bérégovoy, il affirmait dans un entretien accordé au *Figaro* du 22 mai : *« Je ne démissionnerai pas. »*

Ce rappel suffit à prouver que, contrairement à ce qu'il affirme, l'éphémère ministre de la ville n'a pas donné sa *démission de son plein gré, mais* contraint et forcé. Loin d'être victime d'un « lynchage » médiatique, M. Tapie a été pris au piège de ses propres maladresses. Méthodiquement organisée, de l'entretien au *Figaro* à l'émission « Objections », le même jour sur France-Inter, sa contre-attaque lui a été fatale.

L'enquête de la police judiciaire

Suscitant, paradoxalement, la médiatisation d'une affaire restée jusque-là discrète, à l'exception d'articles du *Canard enchaîné*, elle a eu un effet désastreux sur une magistrature que le ministre se permettait de critiquer, *alors même que le* garde des sceaux s'efforçait d'y rétablir un climat de confiance (*le Monde* daté 24-25 mai). Mais, surtout, pour tous ceux qui connaissaient le détail du dossier judiciaire qui l'oppose à M. Georges Tranchant, député (RPR) des Hauts-de-Seine, ce plaidoyer maladroit accumulait les contrevérités. Nous en avons dénombré quatre.

1) *L'attaque d'un député du RPR.* – Dans une ultime mise au point, diffusée samedi matin 23 mai, alors qu'il ne se savait pas encore démissionnaire, M. Tapie déclarait : *« Quand je parle de complot et de machination, cela ne s'adresse évidemment pas à la justice, mais cela vise celui qui m'a traîné devant cette justice, un député RPR. »* La réalité est différente. Le point de départ de l'affaire Toshiba n'est pas la plainte contre X... déposée au début de cette année par son ancien associé, M. Tranchant. C'est une enquête préliminaire de la direction centrale de la police judiciaire, menée à propos d'éventuelles commissions versées par Toshiba à des partenaires français, qui, dès 1989, a levé le lièvre (*le Monde* du 23 mai). Ses conclusions furent consignées dans un rapport de synthèse signé par l'inspecteur Levert.

Sur la foi de documents saisis à l'époque et d'auditions de hauts cadres du groupe Bernard Tapie, elle mettait en évidence les faits suivants : alors que la reprise par Toshiba-France du fonds de commerce de NAVS, la société dans laquelle étaient associés MM. Tapie et Tranchant, venait d'être *conclue pour* 1,8 million de francs, M. Tapie a obtenu de Toshiba Corporation, lors d'un voyage à Tokyo le 25 septembre 1985, une indemnité supplémentaire de 13 millions de francs, accord dont il n'informa pas M. Tranchant.

Le 30 décembre 1985, lors du virement de cette somme par la Fuji Bank, *l'un* des proches collaborateurs de M. Tapie demanda qu'il ne fût pas effectué sur le compte de NAVS, mais *« directement au groupe Bernard Tapie (...), le bénéficiaire désigné à l'origine par Toshiba Corporation étant erroné »*. Le même jour, le groupe Bernard Tapie transmettait à sa banque, la SDBO, filiale du Crédit lyonnais, une nouvelle facture justifiant ce changement de destinataire au nom de *« prestations immatérielles »* qu'il aurait assurées auprès de Toshiba.

Ayant en main, début 1990, ce rapport de la PJ, le parquet de Paris estima, à l'époque, qu'il y avait matière à poursuites, mais qu'en l'absence de plainte d'éventuelles victimes de cet apparent *détournement de fonds le dossier pouvait* être classé. En ce sens, la plainte de M. Tranchant, certes tardive, mais provoquée par le refus de M. Tapie de transiger à l'amiable, est venue mettre en branle une action publique que justifiait par avance une enquête de police ayant fait apparaître les éléments constitutifs d'éventuels délits.

2) *Un complot politique contre un ministre.* – Dans son entretien au *Figaro*, M. Tapie jugeait *« hallucinant »* que l'on envisage d'inculper un ministre *« sur des déclarations non contradictoires »* et affirmait que, s'il était inculpé, *« on verrait tout de suite ceux à qui profite le crime »*. Or la plainte de M. Tranchant est indépendante de la présence de M. Tapie au gouvernement. Bien que la décision de principe ait été prise par le député RPR depuis l'été 1991, après que M. Tapie lui avait notamment lancé, dans les couloirs du Palais-Bourbon, un retentissant *« Va te faire foutre ! »*, elle ne pouvait être déposée qu'à l'occasion d'une intersession de l'Assemblée nationale en raison des règles régissant l'immunité parlementaire, M. Tapie étant alors député des Bouches-du-Rhône. Ce qui fut fait à la première occasion, le 2 janvier, avec dépôt d'une consignation le 7 janvier.

L'inculpation de M. Tapie fut très rapidement envisagée, avec l'accord du parquet de Paris, par le juge d'instruction désigné, Mme Edith Boizette. Le magistrat eut l'intention de la prononcer avant les élections régionales, mais elle se rendit finalement aux arguments du parquet, *qui craignait que ce geste ne fût ressenti*, en pleine campagne électorale, comme une manœuvre politique. La nomination de M. Tapie au gouvernement ne pouvait changer la réalité du dossier instruit par Mme Boizette, sauf à ce que celle-ci se soumette à des raisons d'opportunité sans rapport avec le code de procédure pénale.

3) *Une éventuelle inculpation apprise par la presse.* – Lors de l'émission « Objections » de France-Inter, M. Tapie a affirmé qu'il avait appris *« par les journaux »* son éventuelle inculpation et, même, a-t-il dit, *« ce qu'on me reproche »*. En réalité, sa première convocation par Mme Boizette pour le 11 mai – dont il obtint le report en prétextant un voyage au Canada qu'il n'effectua pas – lui fut délivrée le jeudi 16 avril, avant le week-end de Pâques, et lui parvint le vendredi 17 avril. A tel point que M. Tranchant apprendra la nouvelle le samedi 18 avril par un appel téléphonique d'un ami commun. Ce n'est qu'ensuite que la presse se fera l'écho de cette convocation et de l'intention du juge de l'inculper. A l'inverse de ce qu'affirme M. Tapie, certains de ses avocats eurent avant Pâques des contacts avec ceux de la partie adverse, Mes Georges Jourde et Jean Veil, au cours desquels la réalité du dossier fut évidemment évoquée et discutée.

Un traitement exceptionnel

4) *Une instruction portant atteinte aux droits de la défense.* – Après avoir estimé, dans *le Figaro*, que l'instruction menée par Mme Boizette était, *« quelque part, un peu construite »*, M. Tapie devait ajouter, sur France-Inter, qu'il n'était *« pas traité normalement »* par le juge d'instruction. *« Inculper un ministre n'est pas un acte banal,* ajoutait-il, *donc, le juge d'instruction doit prendre au moins autant de précautions qu'avec un citoyen normal. »*

En fait, M. Tapie eut droit a un traitement exceptionnel, totalement contraire aux usages judiciaires et sans commune mesure avec celui réservé aux justiciables ordinaires. Non seulement Mme Boizette eut l'élégance d'informer les avocats du ministre de la ville de ses intentions, mais, de plus, elle leur permit de lui remettre trois notes sur le fond du dossier et sur des questions de procédure, dont l'objet était d'éviter l'inculpation de leur client. La première, du bâtonnier Philippe Lafarge, fut remise avant les vacances de Pâques ; les deux autres, plus brèves, furent remises par Me Francis Szpiner à la mi-mai.

Victime de sa contre-attaque

Rarement futur inculpé fut traité avec autant d'égards. Après avoir obtenu le report de sa convocation au 25 mai, M. Tapie profita de ce délai pour multiplier les démarches afin de tenter d'échapper à *l'inculpation. A tel point qu'au soir du* mercredi 20 mai ses avocats étaient convaincus que l'affaire était terminée grâce à leur contre-attaque devant le tribunal de commerce de Paris, qui statuera le 1er juin sur leur contestation des qualités de la société de M. Tranchant, Investold, pour porter plainte.

Ces manœuvres furent même l'occasion de conflits au sein de la magistrature, avec, notamment, comme protagonistes le procureur général, M. Pierre Truche, et le procureur de la République de l'Essonne, M. Laurent Davenas. L'enjeu était la radiation de la société Investold, réinscrite en 1989 au tribunal de commerce de Corbeil-Essonnes (Essonne) par M. Tranchant pour les besoins de sa cause. M. Truche s'y opposa fermement, alors que l'entourage de M. Tapie multipliait les pressions en ce sens sur M. Davenas.

Durant cette période, le ministre de la ville reçut le soutien de M. Frank Terrier, directeur des affaires criminelles et des grâces à la chancellerie, avec lequel il eut plusieurs contacts. L'attitude de M. Terrier, qui occupait déjà ce poste sous les ministères de MM. Pierre Arpaillange et Henri Nallet, contredisait quelque peu celle de son ministre, M. Michel Vauzelle, qui, tout en s'alignant apparemment sur la ferme solidarité manifestée par l'Elysée à M. Tapie, ne cachait pas sa conviction personnelle que le statut d'inculpé était incompatible avec une fonction ministérielle.

Enfin, c'est sans aucune difficulté que Mme Boizette, après avoir décidé, le jeudi 21 mai, de maintenir sa décision d'inculper le ministre, accepta le second report de la convocation demandé par les avocats de M. Tapie, leur accordant le jour et l'heure de leur choix – le mercredi 27 mai à 17 h 30. Il s'agissait, là encore, de gagner du temps en faisant « monter la pression » sur le rôle politique incontournable de M. Tapie au sein du gouvernement, grâce à la médiatisation de la signature, lundi 25 mai, d'un premier contrat de parrainage des banlieues en difficulté avec le groupe Bouygues.

Interrogé par nous dans la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 mai, M. Tapie ne faisait pas mystère de l'importance qu'il accordait à cette bataille d'opinion, déclarant notamment : *« Beaucoup de vos confrères sont derrière moi ! Vous lirez bientôt dans un quotidien une enquête sur les affaires de Tranchant. »* C'est pourtant sur ce terrain médiatique, qui lui est familier, que M. Tapie a perdu, en voulant trop en faire. Loin de rassurer M. Bérégovoy, ses déclarations ont inquiété le premier ministre au point de l'amener à revenir à la charge auprès du président de la République, samedi matin 23 mai. Et d'obtenir la démission d'un ministre que, selon les proches de M. Tapie, M. François Mitterrand entendait soutenir jusqu'au bout.

Désormais, l'affaire devrait retrouver son cours normal, judiciaire et non politique, évitant le mélange des genres qui la rendait explosive. Reste à savoir pourquoi le dossier Toshiba ne fut pas pris en compte lors de la composition du gouvernement Bérégovoy, qui donna lieu à de prudents dosages puisque trois socialistes, MM. Jean Poperen, Jean-Yves Le Drian et Jacques Guyard, en furent exclus *au simple prétexte que leurs noms figu*raient dans les dossiers du juge rennais Renaud Van Ruymbeke.

Reste aussi à s'interroger sur la fragilité d'un homme instinctif, hâbleur ou séduisant selon les goûts, d'un communicateur pris au piège de ses talents, d'un écorché vif se sentant en permanence victime de préjugés sociaux. En 1985, lors d'une émission télévisée, M. Tapie, qui commença par la chanson sous le nom de Tapy, chanta *le Blues du businessman*, un titre tiré d'un opéra rock de Michel Berger. Les paroles semblaient avoir été écrites pour lui : *« Au fond je n'ai qu'un seul regret/ Je ne fais pas ce que j'aurais voulu faire (...) / J'aurais voulu être un artiste/ Pour pouvoir dire pourquoi j'existe... »* Cette fois, l'artiste a raté sa sortie.

EDWY PLENEL

(1) Christophe Bouchet, *l'Aventure Tapie, enquête sur un citoyen modèle*. Seuil, coll. L'épreuve des faits, 120 F.

Un accroc annoncé

Suite de la première page

Et il n'est que trop clair que ce premier accroc dont pâtit le gouvernement de M. Bérégovoy était, sinon programmé, du moins annoncé. De même, si le premier ministre ne s'attendait pas à voir surgir cette affaire-là, on se disait bien – le « on » englobant un large spectre – que le président de l'OM trébucherait sur quelque chose : le football, par exemple, sujet sur lequel le garde des sceaux ne s'est pas fait faute de solliciter l'attention des juges.

Une fois constaté que cette affaire vient ternir le début d'un parcours qui, pour le nouveau gouvernement, était jusque-là sans faute ; que la décision de M. Bérégovoy, heureusement rapide, constitue à la fois un moindre mal et une preuve tangible qu'il n'entend pas parler pour ne rien dire ; et qu'enfin le comportement de certains socialistes frise l'indécence (il fut un temps, pas si lointain, où toute la « gentry » rose se plaisait à se retrouver dans la tribune d'honneur du stade-vélodrome de Marseille), quelques questions méritent d'être revisitées, comme on dit. Les unes ont un intérêt rétrospectif. Les autres sont de nature à peser sur la réussite, ou l'échec, de M. Bérégovoy.

Au chapitre du passé, il faut se souvenir que M. Tapie a conduit, avec une certaine efficacité, une campagne régionale, avec pas moins de deux membres du gouvernement derrière lui (Mme Guigou et M. Bianco). Cet actif électoral aurait pu, au soir du scrutin, devenir un électron libre, perturbant un jeu déjà passablement compliqué. M. Tapie, en effet, ne faisait pas mystère de vouloir donner une dimension nationale à son mouvement, Energie Sud, afin de prendre rang *parmi les présidentiables*. Dans ces conditions, il n'était pas politiquement absurde de l'intégrer à l'équipe gouvernementale, au titre de l'une des composantes – dynamique, celle-là – d'une majorité devenue on ne peut plus étroite. A charge pour ledit Bernard Tapie, de faire ses preuves et de convaincre.

Sa promotion gouvernementale était en outre, pour le président, un moyen de continuer à « faire du Cresson ». C'était, en effet, une manière de dire : je ne cède pas (notamment à l'égard des magistrats), et surtout je lance des passerelles vers cette opinion populaire qui se détourne. Pour M. Mitterrand, utiliser le mythe Tapie – lequel doit beaucoup aux médias – était une façon, sans doute, de se rapprocher du peuple et de telle ou telle fraction de l'opinion. Comme l'étaient, en leur temps, les précédentes expériences d'appel à la « société civile ». Cette expérience-là n'a donc pas été plus réussie que celles de MM. Servan-Schreiber (1974), Bombard (1981) et Schwartzenberg (1988). Mais là s'arrête la comparaison.

Armes et portefeuilles au vestiaire

En 1988, en effet, M. Rocard avait puisé parmi des personnalités sans appartenance partisane une part non négligeable de son gouvernement. Isolé, faute d'alliés (à gauche comme à droite), le premier ministre d'alors avait tenté de forger une composante médiatique, à défaut d'être électorale, de la majorité. Or, ce qui a été lancé par l'Elysée avec M. Tapie était en fait l'inverse du schéma rocardien. Non seulement le PS dut abdiquer en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais les socialistes en vinrent à céder sur toute la ligne, à confier à M. Tapie la charge de défendre des éléments constitutifs de leur propre identité : l'antiracisme, pendant la campagne régionale, face à M. Le Pen, et la lutte contre l'exclusion, avec la politique de la ville. Excusez du peu !

Ce blanc-seing donné à la « société civile » a donc tourné court. Sans doute parce que, comme l'a souligné M. Jospin, il est bon qu'hommes politiques et hommes d'affaires restent chacun de leur côté. Au risque de porter atteinte à la sacro-sainte identité française, nous gagnerions à emprunter au monde anglo-saxon cette sage précaution, telle qu'Yves Mény l'a rappelée dans son livre *la Corruption de la République* : *« Les hommes politiques entrent dans le forum politique avec leurs arguments ; tous les biens non politiques, armes et portefeuilles, titres et grades, doivent être laissés au vestiaire. »* C'est, pourrait-on ajouter, le cas de le dire ! En d'autres termes, l'entrée en politique devrait exclure des comportements qui, dans d'autres secteurs, peuvent paraître légitimes. La sphère politique est un espace particulier : garants de l'intérêt général, comptables de la vie du pays, ceux qui s'y meuvent doivent se plier à des exigences particulières.

Si l'on veut bien admettre que le recours à la « société civile » procède, au fond, d'un déficit de légitimité du politique, que ce déficit-là provient de la disparition du lien *entre les aspirations d'une société et* la réalité de l'action politique, alors il faut convenir que le retour de cette légitimité – ô combien nécessaire – passe par de vrais professionnels (M. Bérégovoy, de ce point de vue, donne l'exemple) et par un réenracinement de l'action publique. On touche là au sort de l'expérience gouvernementale en cours, dont l'objectif ne devrait pas être simplement de tenter momentanément de remonter le courant, mais de retrouver, par-delà les aléas électoraux, une identité.

Plus précisément, M. Bérégovoy ne devra pas se contenter de la forme pour réussir (réussir tout court ne voulant pas dire nécessairement gagner les élections, tant cet objectif paraît irréaliste), celle-ci fût-elle parfaitement maîtrisée. L'affichage du gouvernement est celui de la propreté, de la vertu républicaine et de la cohérence de l'action gouvernementale ; le départ de M. Tapie cautionne, en quelque sorte, la véracité de ce dispositif, tout comme, quelques jours auparavant, la démission des conseillers régionaux PACA de leurs postes obtenus avec les voix de l'extrême droite. Mais le premier ministre est désormais seul en ligne sur le front essentiel que constitue la crise urbaine, qui conjugue tous les défis (insécurité, chômage, exclusion, vote Le Pen), qu'il doit s'efforcer de traiter au fond, en suscitant une véritable dynamique sociale.

Sur ce terrain-là, nul ne saura jamais si M. Tapie était en mesure de réussir. M. Bérégovoy, lui, sait qu'il n'a plus le droit à l'erreur.

JEAN-MARIE COLOMBANI

Dans les Bouches-du-Rhône

« Il peut encore rebondir »

Sentiments mitigés des socialistes, satisfaction des communistes, retenue de la droite et condamnation sans appel du Front national : les réactions, dans les milieux politiques des Bouches-du-Rhône, à la démission de M. Bernard Tapie diffèrent peu de celles enregistrées sur le plan national. Le Front national est le seul à « enterrer » le président de l'OM, auquel les autres reconnaissent, généralement, la faculté de « rebondir » dans un département où il a réussi, en quelques années, son enracinement politique.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Deux mois après la « divine surprise » des résultats obtenus par les listes Energie Sud aux élections régionales, la démission de M. Tapie de son poste de ministre de la ville a singulièrement assombri le moral retrouvé du PS des Bouches-du-Rhône. Les responsables de la fédération jugent pourtant, *« logique »*, et donc, *« inévitable »* la décision du président de l'OM. Le premier secrétaire, M. François Bernardini, suppléant de M. Tapie à l'Assemblée nationale, l'interprète, pour sa part, comme *« un geste de solidarité à l'égard du gouvernement »*, manifestement empreint, à ses yeux, d'une abnégation méritoire.

Pour autant, M. Charles-Emile Loo, mentor politique de M. Tapie, ne *« comprend pas »* le caractère « express » de cette démission, alors que l'ex-ministre pouvait se croire autorisé à affirmer, quarante-huit heures auparavant, qu'il ne quitterait pas le gouvernement avant son éventuelle condamnation. M. Tapie, il est vrai, a été « lâché » par les principaux dirigeants nationaux du PS. M. Bernardini s'offusque de *« leur ballet indécent »*. Il reste, assure-t-il, *« fidèle »* au président de l'OM et *« assume les choix d'ouverture qui ont été faits jusqu'à ce qu'on* [lui] *prouve qu'il a eu tort »*.

Le bouillant député fabiusien Philippe Sanmarco, détracteur notoire de M. Tapie, estime lui-même qu'on *« ne refait pas l'histoire après coup »*. *« Même si nous l'avons accepté, ce n'est pas la fédération qui est allé chercher Tapie,* dit-il. *C'est Paris qui le lui a imposé. »*

M. Bernard Pigamo, porte-parole du courant jospiniste, est encore plus direct. *« M. Tapie,* dit-il, *a été lâché par ceux qui l'ont créé. Nous n'en faisions pas partie ! Mais nous qui avons souffert, avec M. Michel Pezet, de la situation faite aujourd'hui à M. Tapie, nous nous refusons à participer à la curée... »* Mme Marie-Arlette Carlotti, porte-parole d'Espace socialiste (le club des dissidents de Socialisme et République), pense qu'*« on a cherché le bâton pour se faire battre »*. *« Personnellement,* dit-elle, *je n'ai jamais pris M. Tapie pour le sauveur du PS marseillais. »*

M. Hermier : « La gauche et ses valeurs »

La démission de M. Tapie est-elle susceptible de modifier le jeu politique régional ? *« M. Tapie,* fait observer M. Bernardini, *est l'un des piliers de la majorité présidentielle. Cela ne nous a pas si mal réussi aux derniers élections. Il n'y a donc pas lieu de changer quoi que ce soit. »* M. Loo estime lui aussi que *« personne au sein du PS* [sous-entendu, la minorité jospiniste] *n'est en l'état d'exploiter les difficultés de M. Tapie »*. *« Restons sereins ! »* lui fait écho Mme Carlotti. M. Pigamo estime, lui, que l'influence de M. Tapie sur le parti *« va s'affaiblir »*, ce qui devrait permettre à la fédération *« de retrouver un peu plus d'indépendance par rapport aux instances parisiennes »*.

Le Parti communiste a particulièrement savouré l'affaire Tapie. *« L'étonnant,* selon M. Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône, *ce n'est pas que M. Tapie donne sa démission, c'est qu'il ait été appelé au gouvernement et que, lors des dernières élections, le Parti socialiste se soit rangé derrière sa bannière. On rendra justice aux communistes de ne pas avoir confondu cet avatar des opérations d'ouverture à droite de l'Elysée avec la gauche et ses valeurs. »* A droite, M. Jean-Claude Gaudin, président (UDF-PR) du conseil régional, prend ses distances avec ce qu'il appelle une *« affaire socialo-socialiste »*, en s'interdisant, lui aussi, de *« participer à l'hallali »*.

Plus disert, M. Joseph Comiti, président du groupe RPR du conseil régional, s'est félicité de la décision de M. Tapie, *« car,* nous a-t-il déclaré, *il est impensable que l'on puisse soupçonner la femme de César »*. Son pronostic sur l'avenir politique du président de l'OM n'est pas, néanmoins, celui que l'on pourrait imaginer de la part d'un élu d'opposition. *« S'il mesure le danger de faire en même temps de la politique et des affaires – surtout du type de celles qu'il fait –, il peut fort bien se sortir de ce mauvais pas, car il a du ressort. Ne l'enterrons pas prématurément. »*

Le délégué général du Front national, M. Bruno Mégret, est, finalement, le seul à croire au *« commencement de la fin »* pour M. Tapie. *« Qu'il aille au bout de la logique de sa démission !* demande-t-il. *Si son intégrité morale et sa probité ne sont pas suffisantes pour rester ministre, elles ne le sont pas non plus pour qu'il reste conseiller régional. »* L'ex-inspecteur Antoine Gaudino, adversaire pugnace de M. Tapie sur le plan judiciaire, n'a pas manqué de donner son point de vue. *« En obtenant la démission de M. Tapie du gouvernement,* estime-t-il dans un communiqué, *le pouvoir socialiste n'a fait que réparer une grave erreur dont la responsabilité lui incombe. »*

Dernière question, qui hante l'esprit des supporteurs de l'OM : M. Tapie voudra-t-il, ou pourra-t-il, encore, s'investir dans le club ? Réponse, rassurante, de M. Jean-Louis Levreau, vice-président de l'OM : *« M. Tapie a mis en place des structures et des hommes qui lui permettent, quoi qu'il arrive, de conserver le pouvoir de décision. D'autre part, le football est sa passion. L'OM est donc la dernière chose qu'il abandonnerait. »*

GUY PORTE

POLITIQUE

La réunion du comité directeur du PS

Les socialistes adoptent un projet de « contrat » pour une coalition « de progrès »

Le comité directeur du Parti socialiste, réuni samedi 23 et dimanche 24 mai à la Cité des sciences, à Paris, a adopté un projet de « contrat », désormais soumis à la discussion des militants en vue du congrès extraordinaire de juillet prochain.

Les « affaires » ont occupé, dans les débats que les membres du comité directeur du PS ont eus, samedi et dimanche, à la Cité des sciences de La Villette, davantage de place qu'ils ne l'auraient souhaité. A l'extérieur, c'était l'affaire Tapie, dont ils s'entretenaient dans les couloirs et dont ceux d'entre eux qui avaient été délégués à la « commission des résolutions », samedi soir, rue de Solférino, ont appris le dénouement lorsque M. Laurent Fabius leur a lu la dépêche d'agence annonçant la démission du ministre de la ville. A l'intérieur, c'étaient les suites du feuilleton des fausses factures, avec les déclarations de Mme Marie-Noëlle Lienemann mettant en cause, le 13 mai, deux élus de l'Essonne, et celles de M. Michel Pezet dénonçant, dans *le Monde* du 23 mai, la *« manipulation politique »* dont il estime avoir été la cible.

Le numéro deux du PS, M. Gérard Lindeperg, rocardien, s'est élevé dès l'ouverture des travaux, dans son rapport d'activité, contre les propos du ministre délégué au logement et au cadre de vie. *« Le soutien que les socialistes apportent au gouvernement appelle, en retour,* a-t-il dit, *un minimum de respect du parti et des élus, ainsi qu'un minimum de retenue dans l'exercice des fonctions gouvernementales. »* M. Fabius, parlant du *« début de reconquête »* de l'opinion et du *« meilleur climat » observés depuis un mois et demi*, a souhaité que cette amélioration ne fût pas *« gâchée ou contredite par les « affaires »*.

Le premier secrétaire a souligné que le cours de celles-ci dépend de la justice, *« mais,* a-t-il dit, *ce dont nous sommes maîtres, c'est de notre comportement ». « Il n'y a pas de salut individuel dans la difficulté collective »*, a-t-il ajouté, faisant allusion aux déclarations de Mme Lienemann, puis, répondant aux propos de M. Pezet dans *le Monde*, il a asssuré que si les cas d'enrichissement personnel doivent être condamnés, *« tout ce qui a été fait pour l'action politique appelle la solidarité de tous »*.

Bientôt séparés en commissions chargées de travailler sur les différentes parties du projet de « contrat » que les socialistes entendent proposer aux « forces de progrès », à l'automne, puis aux électeurs en mars 1993, les membres du comité directeur ont retrouvé les « affaires » dimanche matin, lorsque M. Claude Germon, député de l'Essonne et maire de Massy, l'un des deux élus mis en cause par Mme Lienemann, a annoncé son intention de déposer une plainte en diffamation contre le ministre délégué au logement.

M. Germon a indiqué qu'il avait informé M. Pierre Bérégovoy, le 20 mai, *de son intention de poursuivre* Mme Lienemann, mais que, à la *demande du premier ministre*, il avait accepté un *« délai de réflexion d'une semaine »*. Cependant, la parution dans *l'Evénement du jeudi* (daté *21-27 mai*) d'un article sur l'Essonne, relatant des propos de Mme Lienemann – *démentis ensuite par celle-ci* – a amené le maire de Massy à *engager, sans tarder, une action con*tre cet hebdomadaire et l'a conforté de son intention d'*« engager une procédure similaire contre le ministre délégué au logement ». « J'attendrai mardi »*, a dit M. Germon, afin de respecter la promesse qu'il avait faite à M. Bérégovoy. Les intentions du député de l'Essonne, mittérandiste et, au congrès de Rennes, jospiniste, sont transparentes : attaquée en justice, par un élu de son propre parti, en raison d'accusations qu'elle a portées contre lui au sujet de délits politico-financiers, Mme Lienemann ne pourrait-elle être acculée à quitter, elle aussi, le gouvernement ?

Les jospinistes préparent l'avenir

Les socialistes, embarrassés par ces querelles, n'y ont cependant pas – loin de là ! – consacré tout leur temps. Le débat sur le programme et sur les alliances a occupé l'essentiel de leurs échanges. Après une journée, une nuit, puis une matinée de discussions, la résolution présentée par M. Lindeperg a été adoptée à l'unanimité, moins les six voix « contre » du courant Socialisme et République de M. Jean-Pierre Chevènement, les deux refus de vote de la Gauche socialiste et l'abstention de M. Henri Emmanuelli.

L'ancien ministre de la défense et ses amis ont approuvé la réforme des statuts, mais, refusant d'apparaître comme ce que M. Didier Motchane a appelé *« les opposants de service »*, ils ont voté contre le texte préparé par l'un de leurs anciens amis, M. Michel Charzat – *« le degré zéro de l'écriture politique »*, a dit le même, – sans proposer ni amendements ni « contre-texte ». Leur « Manifeste pour la refondation d'une gauche citoyenne » a été versé au débat comme une simple explication de vote.

La Gauche socialiste de Mme Lienemann et de MM. Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, tous trois élus de l'Essonne, a *déposé*, elle aussi, un texte, intitulé « Vivre autrement », accompagné d'*une orientation stratégique* – « Pour la belle alliance rouges-roses-verts », – qu'elle entend soumettre au vote des militants. Moins attendue, l'abstention de M. Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, proche de M. Jospin, est plus significative. En désaccord avec le texte adopté dimanche, le député des Landes prévoit de déposer quatorze amendements qui *seront discutés dans les sections*, afin d'opposer une autre logique économique et *sociale à la stricte* orthodoxie financière défendue par M. Bérégovoy et à laquelle se conforme le « contrat » du PS.

Les jospinistes se sont montrés *intraitables sur un point* : la nécessité, pour le PS, de prendre position sur la réforme des *institutions*, alors que M. Fabius avait expliqué qu'ils ne pouvaient se prononcer sur la durée du mandat présidentiel, la maîtrise de cette question devant être laissée à M. François Mitterrand. Sans se faire d'illusion sur la plausibilité d'une révision de la Constitution avant 1993, M. Jospin et ses *amis ont insisté pour que le PS réaf*firme le choix qu'il avait fait lors de son congrès extraordinaire de décembre dernier, l'idée qu'un parti politique de premier plan puisse ne rien dire sur le sujet leur paraissant farfelue. Le premier secrétaire s'est rendu à leurs arguments : le PS souhaite donc l'instauration d'un mandat présidentiel de cinq ans, renouvelable, cela dit sans préjuger de ce que l'ac*tuel titulaire de la fonction décidera* pour lui-même.

PATRICK JARREAU

Le débat sur la question européenne

M. Chirac votera « oui » sous conditions

Interrogé, dimanche 24 mai, à « 7 sur 7 », sur TF 1, sur l'issue du débat relatif au traité de Maastricht, M. Jacques Chirac a déclaré : *« Il y a d'abord la réforme constitutionnelle et j'espère que je pourrai la voter. Mais je ne peux pas encore le dire, tout dépendra du texte. Et, à partir de là, je souhaite ratifier le traité de Maastricht. Je ne dirai pas que c'est un texte qui fera date. C'est un petit pas dans la bonne direction et je m'en tiens là. Je voterai sans enthousiasme et sans réserve. »*

Reconnaissant que l'abstention n'est *« pas une réaction naturelle »* chez un gaulliste mais que le débat à l'Assemblée nationale *« sous l'impulsion du RPR »* a apporté *« des modifications substantielles et allant dans le bon sens »*, le président du RPR a précisé que, *« naturellement, le vote définitif sur le texte définitif appelera de* [sa] *part, soit un vote oui, soit un vote non. »* Concernant le vote des ressortissants de la Communauté européenne, M. Chirac a déclaré qu'il demeure *« hostile à ce droit de vote »*. Pour deux raisons. Parce qu'*« on va obligatoirement créer chez les autres étranger une revendication forte qu'il sera difficile d'ignorer »* et qu'*« il n'est pas nécessaire de diviser les Français pour un sujet accessoire dans la construction européenne. »*

M. Barre : « Le bon sens l'emportera... »

En tout état de cause, M. Chirac a conclu que, sur ce point, il jugera *« sur pièces »*, en souhaitant *« que la majorité du Sénat obtienne dans son dialogue avec le gouvernement des amendements qui permettent de rendre cette disposition acceptable. »* Le maire de Paris a regretté, enfin, les divisions de l'opposition dans ce débat : *« L'opposition est une famille. Quand il y a une querelle dans une famille, les torts ne sont jamais tous du même côté. Tout le monde est plus ou moins responsable. J'ai tout fait pour faire prévaloir l'union de l'opposition. Je reconnais que je n'ai pas réussi. Je le regrette profondément. »* M. Chirac s'est dit cependant *« plus déterminé que jamais »* à sortir la France *« de la politique cotonneuse de M. Mitterrand. »*

Evoquant également le dossier de Maastricht, dimanche 24 mai, au « Forum RMC-*l'Express* », M. Raymond Barre s'est dit, lui, *« convaincu que le bon sens l'emportera parce que, fondamentalement, les Français sont d'accord sur l'unification européenne »*. Favorable au vote des ressortissants de la Communauté, l'ancien premier ministre a souhaité que cette disposition ne serve pas *« de prétexte à une action d'obstruction qui vise purement et simplement la réalisation de la politique d'union européenne ». « Ne croyons pas,* a-t-il ajouté, *que les colonnes du temple sénatorial seront ébranlées parce qu'il y a quelques étrangers communautaires qui pourraient être membres des conseils municipaux. »* Plus généralement, M. Barre a expliqué qu'il ne croyait pas que la recomposition politique qu'il attend *« puisse se faire uniquement sur le thème de l'Europe ». « Je ne souhaite pas,* a-t-il dit, *que l'Europe soit un objet de recomposition sur la base d'un clivage qui soit une affaire de politique extérieure. »*

M. de Villiers : la « mollesse » de la droite

Invité, le même jour de « L'Heure de vérité », M. Philippe de Villiers a déclaré que son nouveau mouvement Combat pour les valeurs cherche à combler *« le sentiment de manque »* des Français devant *« une opposition molle »* : *« Ce que nous voulons faire, c'est donner à l'opposition ce qui lui manque : de la combativité et de la conviction, c'est-à-dire faire l'union non pas au sommet avec des procédures, mais à la base. Ce dont a besoin l'opposition, ce n'est pas de candidats supplémentaires. C'est de convictions supplémentaires. Si l'opposition cohabite, nous perdrons l'élection présidentielle. Si l'opposition fait le silence pour faire l'union, alors on ne nous entend plus. »*

Après avoir rappelé son opposition au traité de Maastricht, le député UDF de Vendée a réaffirmé son hostilité à la loi Veil sur l'avortement. *« Il y a quinze ans,* a-t-il expliqué, *on pouvait discuter. (...) La loi Veil a échoué parce que l'Etat, les collectivités, nous tous les Français, nous n'avons pas su offrir les alternatives affectives et maternelles à ce drame qu'est la détresse de la femme sur le point de mettre fin aux jours de son enfant qui a moins de dix semaines (...). Il faudra un jour, quand la société sera psychologiquement et affectivement prête à ce grand changement, revenir sur une loi qui a échoué. »*

Quatre élections cantonales partielles

CHER : canton de Vierzon-I (2e tour).

I., 12 028 ; V., 5 356 ; A., 55,47 % ; E., 5 149.

Jean-Paul Vadrot, GE, adj. au m., 2 618 (50,84 %) ...... ELU Michel Sansu, PC, 2 531 (49,15 %).

[Le candidat du Parti communiste a failli créer la surprise en reprenant le siège qu'il avait perdu en mars dernier face au maire de Vierzon, M. Jean Rousseau, GE. Ce dernier s'était démis de son siège de conseiller général, préférant pour respecter la loi limitant le cumul des mandats, conserver celui de conseiller régional du Centre.

Son dauphin, M. Vadrot, membre d'une majorité municipale large allant de la tendance socialiste à la droite modérée, ne l'emporte qu'avec 87 voix d'avance.

Les résultats du premier tour de ce scrutin partiel étaient les suivants : I., 12 031 ; V., 4 783 ; A., 60,24 % ; E., 4 681 : Michel Sansu, PC, 1 949 (41,63 %) ; Jean-Paul Vadrot, GE, adj. au m., 1 629 (34,80 %) ; Michel Preud'Homme, RPR, 451 (9,63 %) ; François Scheid, FN, 359 (7,66 %) ; Claudine Barbin, PS, 103 (2,20 %) ; Hatuey Berdasco, écol., 102 (2,17 %) ; Pierre-Georges Camain, div. d., 88 (1,87 %).

En mars, M. Rousseau avait été élu au second tour, par 3 764 voix (58,62 %) contre 2 657 (41,37 %) à M. Sansu, qui tentait de maintenir au Parti communiste le siège de M. Fernand Micouraud, ancien maire de Vierzon qui ne se représentait pas. Il y avait eu 6 421 suffrages exprimés et 6 921 votants (soit 42,37 % d'abstention) sur 12 063 inscrits.]

MEUSE : canton de Seuil-d'Argonne (1er tour).

I., 1 647 ; V., 1 242 ; A., 24,49 % ; E., 1 215.

René Gigout, div. d., premier adjoint au m. de Seuil-d'Argonne, 380 (31,27 %) ; Arsène Lux, div. d., 346 (28,47 %) ; Claude Berthélémy, div. d., m. d'Evres-en-Argonne, 220 (18,10 %) ; Olivier Chazal, div. d., m. de Lavoye, 180 (14,81 %) ; Pascal Menoux, Verts, 40 (3,29 %) ; Bernard Géraudel, FN, 24 (1,97 %) ; Jean-Marc Mollin, PS, 14 (1,15 %) ; Paul Varlet, PC, 7 (0,57 %) ; Henri Racaux, div., 4 (0,32 %) .... BALLOTTAGE.

[Le premier tour de l'élection partielle destinée à pourvoir le siège vacant depuis la démission, pour cause de cumul, de M. Gérard Longuet, député et président du conseil régional de Lorraine depuis le 4 avril dernier, se solde par le succès des divers droite, qui, avec quatre candidats, totalisent 92,67 % des voix. Aucun des cinq autres candidats en lice ne peut se maintenir et les quatre qui étaient déjà candidats en mars enregistrent de forts reculs. M. Longuet, président du Parti républicain n'avait pas donné de consignes de vote pour ce premier tour.

M. Longuet avait été réélu au premier tour des cantonales de mars par 877 voix (74,07 %) contre 110 (9,29 %) à M. Pascal Menoux, Verts, 99 (8,36 %) à Bernard Géraudel, FN, 75 (6,33 %) à Jean-Marc Mollin, PS et 23 (1,94 %) à Paul Varlet, PC. Il y avait eu 1 184 suffrages exprimés et 1 267 votants (soit 23,30 % d'abstention) sur 1 652 inscrits.]

HAUT-RHIN : canton de Soultz (2e tour).

I., 13 144 ; V., 6 065 ; A., 53,85 % ; E., 5 732. Thomas Birgaentzle, UDF-CDS, m., 3 450 (60,18 %) .... ELU Etienne Bannwarth, PS, cons. mun., 2 282 (39,81 %).

[C'est avec une confortable avance que le maire centriste de Soultz entre au conseil général où il succède à son premier adjoint, M. Henri Goetschy (UDF-CDS). Ce dernier, également sénateur, avait renoncé en 1988, après sa réélection – qui comme les précédentes avait été acquise au premier tour, – au conseil général où il siégeait depuis 1964, à solliciter le renouvellement de son mandat de président de l'assemblée départementale qu'il détenait depuis 1973. Elu au conseil régional d'Alsace en mars, M. Goetschy s'est démis de son mandat de conseiller général pour être en conformité avec la loi limitant le cumul.

Les résultats du premier tour étaient les suivants : I., 13 144 ; V., 6 539 ; A., 50,25 % ; E., 6 365 ; Thomas Birgaentzle, 1 558 (24,47 %) ; Etienne Bannwarth, 1 227 (19,27 %) ; Armand Lehmann, RPR, m. de Bollwiller, 941 (14,78 %) ; Jean-Claude Mensch, écol., 835 (13,11 %) ; Gilbert Fricker, div., 671 (10,54 %) ; Marcel Lathringer, FN, 437 (6,86 %) ; Germain Brucker, div., 433 (6,80 %) ; Jean-Claude Mehlen, ext. d., 212 (3,33 %) ; Auguste Bechler, PC, 51 (0,80 %).

Les résultats du premier tour de septembre 1988 avaient été les suivants : I., 12 822 ; V., 6 513 ; A., 49,20 % ; E., 6 332 ; Henry Goetschy, 3 482 (54,97 %) ; Etienne Bannwarth, PS, 1 722 (27,19 %) ; Germain Brucker, div. d., 695 (10,97 %) ; Jean-François Abraham, FN, 284 (4,48 %) ; Roland Kientzy, PC, 150 (2,36 %).]

SEINE-MARITIME : canton du Havre-IV (2e tour).

I., 10 015 ; V., 3 018 ; A., 69,86 % ; E., 2 883.

Agathe Cahierre, UDF, 2 077 (72,04 %) .... ELUE Nicole Le Foll, PS, 806 (27,95 %).

[Après son élection à la présidence du conseil régional de la Haute-Normandie, M. Antoine Rufenacht, député RPR, ancien secrétaire d'Etat, a abandonné son siège de conseiller général, où il avait été réélu le 29 mars, et qu'il détenait depuis 1973. Mme Cahierre (UDF), qui, n'ayant pas obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal au quart des inscrits, était en ballottage, lui succède sans difficulté au second tour.

Au premier tour, les résultats étaient les suivants : I., 10 015 ; V., 3 174 ; A., 68,30 % ; E., 3 121. Agathe Cahierre, UDF, 1 756 (56,26 %) ; Nicole Le Foll, PS, 601 (19,25 %) ; Guy Bourlé, FN, 292 (9,35 %) ; Jean-Pierre Sceaux, PC, 278 (8,90 %) ; Yves Dupont, Verts, 194 (6,21 %).

M. Rufenacht l'avait emporté au second tour de mars avec 3 362 voix (67,63 %) contre 1 609 (32,36 %) à Mme Nicole Le Foll, PS, sur 4 971 suffrages exprimés, 5 373 votants (46,48 % d'abstention) et 10 040 inscrits.]

CARNET DU Monde

Décès

– Mme Francis Cabasson,
M. et Mme Bernard Cabasson,
Cécile, Sophie et Romain,
En union avec
le docteur Jacques Cabasson (†),
Armand, Nancy et leur mère,
M. et Mme Jean-Roch Cabasson,
Stéphanie et Nathalie,
Le docteur Jacques Jaubert,
M. et Mme Philippe Defline
et leurs enfants,
Les familles Roux, Gatimel, Bon et Escoffier,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Francis CABASSON,
ingénieur général,
secrétaire général (H)
du Conseil général du génie rural,
des eaux et des forêts,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur du Mérite agricole,

survenu le 17 mai 1992.

La cérémonie religieuse a eu lieu *dans l'intimité*, en l'église Saint-Sulpice, à Paris.

L'inhumation aura lieu à Marseille, au cimetière Saint-Pierre.

38, rue Madame,
75006 Paris.

– Jean-Claude et Béatrice Dauphin,
Jacques et Martine Dauphin,
François et Anne-Marie Dauphin,
Catherine et Paul Farizy,
Michelle et Richard Fitterer,
ses enfants,
Charles, Antoinette, Gabriel, Aurélien, Alexandre, Blaise, Florian, Benoît, Clément, Brunehilde, Rémi, Raphaël, Thomas, Agathe,
ses petits-enfants,
Ida Rabinovitch,
sa sœur,
Madeleine Dauphin,
sa belle-sœur,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme le docteur Jean DAUPHIN,
née Andrée MEUNIER,

survenu à son domicile de Nemours *dans sa soixante-dix-neuvième année.*

Une messe sera célébrée à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Paris-5e, le 28 mai 1992, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu à Viam (Corrèze).

– **M. Marcel DUMEUNIER,**
ouvrier modeleur
mécanicien retraité,

est décédé le 19 mai 1992, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

– Mme Raymond Fourquez,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
font part du décès de

M. Raymond FOURQUEZ,

survenu en son domicile, le 22 mai 1992, à Neuilly.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 26 mai, à 8 h 45, en l'église *Saint-Pierre de Neuilly.*

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

38, avenue du Roule,
92200 Neuilly.

– *Henri et Marie-France Belcour,*
Bernard et Monique Demay,
José et Zoé Guinot,
Georges Guinot et Jacqueline Froger,
Léon et Marie-Alice Belcour,
Jean-Pierre et Odile Bordeles,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Les familles Lemonnier, Lettré et Spinasse,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jean GUINOT,
née Marguerite LEMONNIER,

survenu le 22 mai 1992.

Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 26 mai, à 15 heures, en l'église d'Egletons (Corrèze).

Une messe sera dite le mardi 9 juin, à 17 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, à Paris-16e.

4, rue de l'Alboni,
75016 Paris.

– Le provincial de la Compagnie de Jésus,
La communauté et le personnel de l'école Sainte-Geneviève,
Toute sa famille,
Et ses amis,
font part du décès du

Père Pierre LEROY.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 27 mai 1992, à 10 h 30, en la chapelle Sainte-Geneviève, 2, rue de l'Ecole-des-Postes, à Versailles.

– M. Jean Pierre-Bloch,
président de la LICRA,
Et le comité directeur,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Gérard ROSENTHAL,
cofondateur de la LICA,
membre du comité directeur
de la LICRA,
officier de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– On nous prie d'annoncer le décès soudain, le 18 mai 1992, de

Alberte de SEYNES,
écrivain et sculpteur
sous le nom de

Alberte REVEL.

De la part de
Son époux,
Robert de Seynes,
Ses enfants,
Renaud, Sophie, Vincent,
et de leurs enfants,
Ainsi que de ses sœurs,
Et de sa mère,
Mme Albert Charles-Morice,
Et de tous ses amis,

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu *dans l'intimité le 20 mai*, à Cadaques (Espagne).

– Mme Hector Roth,
M. et Mme Abraham Hartzema-Roth,
Mlle Frédérique Roth,
Mme Georges Davet-Roth,
Les familles Roth, Coutelle, Babou, Roggy, Kohler, Lafuente,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Hector-Jack ROTH,

leur époux, père, frère, beau-frère, *cousin, parent et allié,*

survenu le 22 mai 1992, à l'âge de soixante-douze ans.

Le service religieux sera célébré le mardi 26 mai, à 14 heures, en l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Passy, dans l'intimité familiale.

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

21, avenue Raymond-Poincaré,
75016 Paris.

– Les dominicains de France et du Brésil,
Sa famille,
Ses nombreux amis,
invitent à la messe d'action de grâces, qui sera célébrée par le Père Denaurois, *le mardi 2 juin 1992, à 19 heures, en* l'église du couvent dominicain de Paris, 222, *rue du Faubourg-Saint-*Honoré, Paris-17e, à la mémoire du

Père Pierre SECONDI,

retourné vers le Seigneur au couvent de Rio-de-Janeiro, le 12 *mai*, dans sa quatre-vingt-douzième année et la soixante-deuxième année de son sacerdoce au Brésil.

Avis de messe

– *En mémoire de*

M. Jean-Michel CÉDILE,
directeur général
de la *Banque pour l'industrie française,*

décédé le 11 mai 1992,
une messe sera célébrée par M. l'abbé Claude Rochain le lundi 1er juin, à 17 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 *bis*, rue Legendre, Paris-17e.

Communications diverses

– *L'Association pour le cinquantenaire* des transmissions présente, mardi *26 mai 1992, à 21 heures, en l'église* Saint-Eustache, un concert exceptionnel : Fauré (*Requiem*), Saint-Saëns (*Symphonie avec orgue*), avec les chœurs de la Schola Cantorum.

Soutenances de thèses

– M. Jean-Louis Habrand présentera ses travaux en vue de l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches, *le lundi 1er juin 1992*, à 14 heures, salle Bourneville, niveau 3, faculté de médecine Paris-Sud, 63, rue Gabriel-Péri, 94276 Kremlin-Bicêtre Cedex, sur le sujet suivant : « La protonthérapie : développements récents et perspectives ».

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 23 mai 1992 :

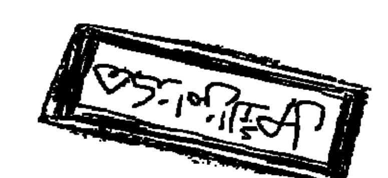
DES DÉCRETS

– Nº 92-456 du 22 mai 1992 pris pour l'application du décret du 30 octobre 1935, modifié par la loi nº 91-1382 du 30 décembre 1991, et relatif au refus de paiement des chèques et à l'interdiction d'émettre des chèques ;

– Nº 92-457 du 21 mai 1992, modifiant le décret nº 59-1193 du 13 octobre 1959, fixant le régime de l'indemnité pour charges militaires ;

– Nº 92-459 du 22 mai 1992 portant application des articles 13 et 15 de la loi d'orientation pour la ville (nº 91-662 du 13 juillet 1991) relatifs aux programmes locaux de l'habitat ;

– *Nº 92-461 du 19 mai 1992* relatif aux demandes de rachat de cotisations d'assurance-vieillesse et d'assurance volontaire vieillesse et modifiant le code de la sécurité sociale (2e partie : Décrets en Conseil d'Etat).



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Selon une enquête du CREDOC

Plus de deux Français sur trois estiment que l'institution judiciaire fonctionne mal

Interrogés au cours de l'été 1991 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) (1), les Français se montrent très méfiants à l'égard de la justice : 71 % d'entre eux disent avoir le sentiment qu'elle fonctionne mal.

Au cours des années 80, la justice avait connu une courte embellie : selon les enquêtes d'opinion menées de 1984 à 1989 par le CREDOC, son image s'améliorait. Toutefois, ce court état de grâce s'est brutalement interrompu en 1989 et 1990, et aujourd'hui la justice a retrouvé les maigres scores de confiance du début des années 80.

Faut-il y voir la conséquence de l'amnistie votée en décembre 1989 et des premiers développements des « affaires » qui rongent la vie politique française ? Sans doute. L'image d'une justice *« à deux vitesses »* s'est progressivement imposée à l'opinion : au cours de l'année 1991, alors que le juge Jean-Pierre bataillait contre la chancellerie dans l'affaire Urba, 89 % des Français se disaient en accord avec l'idée que *« la justice favorise ceux qui ont de l'argent et des relations »*. Détail significatif : moins de 0,5 % des personnes interrogées se rangeaient parmi ceux *« qui ne savent pas »*.

La seule bonne surprise de cette enquête concerne l'accueil réservé aux justiciables dans les tribunaux et les cours d'appel : 59,6 % des personnes qui ont eu recours à la justice disent avoir été bien accueillies. Les efforts accomplis dans les palais de justice semblent donc avoir porté leurs fruits. Mais, pour le reste, les Français sont plus sévères : 98 % pensent que les procédures sont trop longues, 94 % que les actions en justice coûtent trop cher, et 92 % que le langage de la justice est trop compliqué... Il y a sans doute, dans ce rejet massif, une part d'ignorance, puisque les Français qui ont eu affaire à la justice se montrent légèrement plus indulgents : 90,5 % d'entre eux pensent que les procédures sont trop longues, 86,5 % que les actions en justice coûtent trop cher et 85,9 % que le langage de la justice est trop compliqué.

Malgré les efforts accomplis depuis une dizaine d'années, les Français estiment que la protection des victimes laisse à désirer : 56 % des personnes interrogées pensent que la justice ne permet pas aux victimes d'*« obtenir réparation »*.

Indulgence pour les juges et les avocats

Les professionnels de la justice échappent pour la plupart à ce diagnostic fort négatif : les avocats sont jugés onéreux (95 %), mais compétents (75 %) et accueillants (80 %). Les magistrats aussi sont majoritairement jugés compétents (77 %), mais leur indépendance est mise en doute : 73,5 % des Français interrogés estiment qu'ils *« subissent des pressions des entreprises ou du monde économique et financier »* et 52,7 % qu'ils ne sont pas indépendants des *« pouvoirs publics pour prendre leurs décisions »*.

Enfin, contrairement aux idées reçues, les Français se disent favorables aux peines qui permettent d'éviter l'incarcération : les travaux d'intérêt général (TIG) et les sursis avec mise à l'épreuve sont généralement approuvés. Malgré cette ouverture, les enquêteurs du CREDOC soulignent un certain durcissement de l'opinion, notamment à l'égard des mineurs : en cinq ans, de 1986 à 1991, les personnes qui estiment *« normal »* de mettre un mineur de moins de seize ans en prison sont passées de 9,8 % à 16,2 %.

ANNE CHEMIN

(1) « Les Français et la justice : un dialogue à renouer », par Catherine Duflos et Jean-Luc Volatier. Enquête *« conditions de vie et aspirations des Français »*, CREDOC, décembre 1991, numéro 109. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de deux mille personnes de plus de dix-huit ans au cours de l'été 1991.

A Quimper

Manifestation contre l'incarcération des Bretons soupçonnés d'aide à l'ETA

BREST

de notre correspondant

Deux mille manifestants ont demandé, dans le calme, samedi 23 mai, à Quimper, la libération de dix-huit Bretons incarcérés dans le cadre de l'enquête sur le démantèlement d'un réseau présumé d'aide aux militants basques de l'ETA en Bretagne.

Cette opération menée par la police judiciaire et les renseignements généraux, qui a abouti, en deux semaines, à l'interpellation de cinquante-cinq personnes, soulève de multiples mouvements de protestation en Bretagne, notamment dans la partie bretonnante de la région. Démentant la constitution d'une base de repli pour les terroristes basques en Bretagne, les comités de soutien qui se sont créés dans plusieurs villes affirment que ces militants bretons n'ont agi que par simple hospitalité. Ils protestent en outre contre le fait que des enfants ont été interrogés et font remarquer que, parmi les dix-huit personnes actuellement incarcérées à Paris, se trouvent onze femmes, dont des mères de famille. Par ailleurs, une quinzaine de conseillers généraux du Finistère, réunis autour de M. Jean-Yves Cozan, député UDC, vice-président de l'assemblée départementale et animateur d'un groupe de travail sur la culture bretonne, estiment que le maintien en détention ne se justifie pas. *« Nous avons le sentiment que ce qu'on appelle la complicité n'est que le sens de l'hospitalité des Bretons. L'opération nous semble un peu disproportionnée »*, souligne M. Cozan. De son côté, le maire de Carhaix, M. Jean-Pierre Jeudy (rénovateur communiste) a indiqué que huit réfugiés basques ont été hébergés dans sa commune de 1984 à 1987 et ont même bénéficié de l'aide personnalisée au logement. De multiples relations existent depuis longtemps entre Basques et Bretons. Les écoles en langue bretonne (diwan) se sont notamment inspirées de leurs homologues au Pays basque (kastola). Des contacts existent aussi entre partis politiques régionalistes. *« Il est inadmissible*, souligne M. Jeudy, *de faire passer pour délinquants les Bretons qui ont fait montre de générosité. En revanche, nous condamnons l'ETA extrémiste. »*

GABRIEL SIMON

Les oubliés de Barbotan

Onze mois après la mort de vingt personnes dans l'incendie d'un établissement thermal du Gers les familles dénoncent le blocage de l'instruction et de la procédure d'indemnisation

AUCH

de notre correspondant

Les membres de l'Association des familles des victimes de Barbotan (AFVB) figurent assurément parmi les 90,5 % de Français qui, selon une étude récente du CREDOC, reprochent à la justice son extrême lenteur. L'association s'est constituée après le décès par *asphyxie foudroyante de vingt personnes* (dix-neuf curistes et une employée) au sein de l'établissement thermal de Barbotan à Cazaubon (Gers), il y a presque un an, le 27 juin. Les familles des victimes se sentent aujourd'hui d'autant plus oubliées qu'elles voient – en l'approuvant – la triple mobilisation médiatique, judiciaire et de solidarité dans la dramatique affaire de Bastia, permettre au dossier corse d'avancer de façon spectaculaire.

Le dossier gersois, lui, semble au point mort : *« Quand on parle beaucoup d'un drame*, remarque simplement et sans acrimonie M. Jacky Perreau, président de l'AFVB, *le pouvoir politique monte au créneau et la justice se manifeste aussitôt. Et puis les personnes âgées, ça intéresse moins les gens... »* Alors qu'à Bastia un fonds prévisionnel de 40 millions de francs est d'ores et déjà en voie de constitution afin de venir en aide aux victimes, les parents des victimes de Barbotan ont reçu en tout et pour tout une avance de la part de la Chaîne thermale du soleil, qui exploite les thermes, de 30 000 F.

De guerre lasse, l'AFVB vient de charger son conseil, Mᵉ Llorca, d'assigner en référé, mardi 26 mai, la chaîne thermale auprès du tribunal de grande instance d'Auch, afin d'obtenir des provisions sur les indemnités dues aux parents des victimes. Mais aucune réparation matérielle ne saurait naturellement compenser la douleur des familles : *« Notre objectif majeur, c'est la manifestation de la vérité »*, disent les membres de l'association. Ils souhaitent avant tout que *« le silence soit levé sur les origines et les responsables de la catastrophe »*. Exprimant le sentiment général des parents des victimes, M. Terreau insiste : *« Nous sommes énormément indignés par les lenteurs de l'instruction à Auch. »*

« Lampiste de service »

Onze mois après le drame, la seule personne inculpée est celle que l'association qualifie de *« lampiste de service »* : l'ouvrier qui effectuait des travaux d'isolation sur le toit des thermes. *« La responsabilité de la catastrophe ne lui incombe pas tellement »*, reconnaît le procureur de la République d'Auch, M. Guy Etienne. Mais les questions essentielles posées après le au drame (*le Monde* du 24 juillet 1991) sont toujours sans réponse : la partie rénovée des thermes, encore en travaux au moment du drame, disposait-elle de l'autorisation administrative de recevoir le public, ou bien fonctionnait-elle dans la plus parfaite illégalité ? Les matériaux plastiques qui constituaient le faux plafond des thermes, dont la combustion a dégagé les gaz mortels, étaient-ils conformes aux normes en vigueur ?

« Sur toutes ces questions, on ne sait encore rien », regrette M. Terreau. Sauf qu'ici comme ailleurs les différents partenaires mis en accusation – la Chaîne thermale du soleil, la mairie de Cazaubon et la commission départementale de sécurité – ont toutes dégagé en touche quant à leur éventuelle responsabilité.

La justice n'a pas encore tranché : *« On nous a parlé des conclusions de l'enquête pour décembre 1991*, indique-t-on à l'AFVB, *puis pour fin mars 1992, et maintenant, on nous parle du mois de juin. Certes, on peut imaginer que le tribunal d'Auch est encombré, mais tout de même... »*. Du côté du tribunal, Mᵐᵉ Bergougnan, juge d'instruction, reste fidèle à sa réputation de discrétion. On sait malgré tout qu'elle fait l'objet d'une mutation prochaine à Toulouse.

Pour répondre aux questions des familles devant ces lenteurs jugées *« exaspérantes »*, les associations tentent de trouver ailleurs l'information. Le président de l'AFVB, qui réside à Nevers, a décidé d'écrire au premier magistrat de la ville... qui est aussi le premier ministre. Sa démarche ne semble guère avoir relancé le dossier. Le président d'une autre association, M. Paul Henri, s'est, quant à lui, adressé au directeur de la sécurité civile du ministère de l'intérieur. Il a obtenu davantage de « non-réponses » que de réponses. Au point que, du côté des associations, on commence à soupçonner des *« pressions »* qui s'exerceraient au nom *« d'intérêts économiques »*.

Balayant ces interrogations, le procureur de la République d'Auch s'efforce de justifier les longueurs de la justice par un souci d'efficacité. *« S'il n'y a pas eu de nouvelle inculpation, c'est parce que les conclusions de la commission rogatoire confiée aux gendarmes de la brigade de recherches d'Auch n'ont pas encore été déposées. Cela représente un énorme travail qui devrait être mené à terme au cours de la première quinzaine de juin. »* Le parquet laisse d'ailleurs entendre qu'il y aura de nouvelles inculpations. *« Mais nous prenons le temps d'inculper sur des éléments solides. »*

DANIEL HOURQUEBIE

A Bastia

Les victimes de la catastrophe de Furiani restent l'objet d'un démarchage illégal

BASTIA

de notre correspondant

Les responsables de l'association Victimes-Assistance, dont le siège est à Marseille, cités dans *le Monde* du 16 mai, affirment depuis quelques jours faire l'objet de menaces et déclarent se retirer de l'affaire.

Suspectés de se livrer à un démarchage auprès des victimes de la catastrophe de Furiani, MM. André Gioanni et Albert Lapeyre, respectivement président et permanent de l'association Victimes-Assistance, précisent, dans une déclaration écrite datée du 17 mai 1992, à 14 heures, que Mᵉ Bernard Manovelli, avocat de l'association, inscrit au barreau de Marseille, se retire également. Dans cette déclaration, les responsables de Victimes-Assistance annoncent même que l'association *« transmettra tout le courrier* [de cette affaire] *à M. le bâtonnier de Bastia »*. Les faits démontrent le contraire. M. André Gioanni poursuit directement le démarchage auprès des victimes de Furiani. Ainsi, plusieurs lettres de relance datées du lundi 18 mai, à 17 heures, soit vingt-quatre heures après son retrait, ont été expédiées par le président de l'association à des victimes.

Ces lettres comprennent un bulletin-réponse à réexpédier à l'association, proposant plusieurs choix, et notamment celui de l'avocat *« habituel »* de l'association. *« Si vous souhaitez que l'avocat habituel de Victimes-Assistance s'occupe de votre affaire, cochez la case correspondante. Par courrier séparé, il vous expliquera les conditions de son éventuelle intervention. »* De plus, une enveloppe timbrée à l'adresse de l'association est jointe à l'envoi.

Ces courriers de relance sont expédiés à l'adresse personnelle des victimes ou de leurs ayants-droit. Après vérification, il apparaît qu'aucun des destinataires n'avait communiqué ses coordonnées à Victimes-Assistance. Or seule l'UAP, mandatée par le pool des assurances concernées par la catastrophe, détient confidentiellement la liste de victimes contactées par M. Gioanni. Enfin, l'UAP est l'assureur du Sporting Club de Bastia (SCB) par l'intermédiaire de son agent général, M. Michel Lorenzi, par ailleurs vice-président du SCB et inculpé de faux en écriture et usage de faux dans le cadre de l'information judiciaire actuellement instruite par le juge, M. Jean-Pierre Rousseau, à propos de la catastrophe de Furiani. De son côté, Mᵉ Charles Santoni, bâtonnier du barreau de Bastia, sans connaître les relances de l'association auprès des victimes, déclarait, le 21 mai, porter plainte contre X... au nom du conseil de l'ordre pour *« exercice illégal du droit »* par l'association Victimes-Assistance.

De leur côté, certaines victimes destinataires des derniers courriers de l'association n'excluent pas que, *« pour une bonne administration du sentiment de justice, les faits soient portés à la connaissance de l'autorité judiciaire »*.

MICHEL CODACCIONI

ÉDUCATION

Abraham Moles est mort

Un universitaire intransigeant

Théoricien de la communication, Abraham Moles est mort à Strasbourg, vendredi 22 mai. Agé de soixante et onze ans, il préparait un nouvel ouvrage sur la communication au regard du développement des techniques et des réseaux. Professeur émérite de l'université de Strasbourg, il était depuis son départ à la retraite professeur invité à l'université autonome de Mexico. Certainement plus connu à l'étranger qu'en France, en particulier dans les pays d'Amérique latine et de l'Europe du Sud, il laisse une œuvre importante d'une trentaine de livres et de plusieurs centaines d'études ou articles.

Avant d'introduire les approches de la théorie mathématique de la communication des Américains Shannon et Weaver, de la cybernétique, puis de la systémique, dans les sciences sociales, Abraham Moles s'était d'abord fait connaître dans le monde scientifique par ses travaux en électroacoustique. Il gardait une fierté amusée de sa formation d'ingénieur électricien diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble (1942). Ce premier centre d'intérêt l'avait conduit à participer à la fondation de *la Revue du son* (1953). Docteur ès sciences physiques (1952) et en philosophie (1957), il fait de son passage à la RTF, dans cette même période, un lieu d'observation privilégié pour décrire les mécanismes de la *Sociodynamique de la culture* (1967), ouvrage devenu un classique pour les théoriciens de la communication. D'autres travaux ont suivi dans ce domaine, et dans bien d'autres, notamment, pour ne citer que les deux derniers parus en français, *Théorie structurale de la communication et société* (1986) ou *les Sciences de l'imprécis* (1990).

Son cursus universitaire l'a conduit de l'Ecole d'organisation du travail à Paris (1959-1965) à la Hochschule für Gestaltung d'Ulm (1961-1968) en même temps qu'à la chaire de sociologie de la faculté des lettres de Strasbourg (1961) où il avait été appelé par Henri Lefebvre et Georges Gusdorf. En 1966, il est nommé professeur de psychologie sociale. Cette orientation lui permet de créer, après 1968, au sein de l'université Louis-Pasteur, le laboratoire de psychologie sociale des communications, anticipant ainsi la réalité des outils et des supports médiatiques dans les relations humaines, autrement dit des liens entre sociométrie et systèmes communicationnels. C'est là que des générations d'étudiants et de chercheurs, français et étrangers, se sont initiés à ses théories et enrichis de ses observations sur le *« vaste monde »* ou *« l'inutile »* (le kitsch), mais aussi se sont familiarisés avec ces nouvelles disciplines qu'il a créées : la psychologie de l'espace, la micropsychologie, la théorie des actes, la théorie des objets, etc.

Fidèle à sa *Théorie des trois cités*, celles des intellectuels, des administrateurs et des administrés, il ne parlait qu'à partir *« de la sienne »*. Refusant tout compromis avec celle des administrateurs, il rejetait tout autant l'actualité événementielle dans sa réflexion. Abraham Moles s'était aussi donné pour autre règle de refuser toute distinction ou tout honneur, tout comme il déclinait les interviews. Observateur des médias, il repoussait sa propre médiatisation. Sa philosophie sur les hommes et les systèmes sociaux reste à découvrir. Et la matière qu'il laisse ne manque pas. Comme il aimait à répéter : *« L'homme est la somme de ses actes. »*

MICHEL MATHIEN

► *Professeur à l'université Robert-Schuman de Strasbourg.*

BACCALAURÉAT

Polémique à Rouen sur la notation au bac

Une circulaire émanant des inspecteurs pédagogiques (IPR) de l'académie de Rouen, concernant l'évaluation des épreuves anticipées du baccalauréat de français, a été adressée aux correcteurs et aux examinateurs. Le texte demandait notamment à ces derniers de ne donner, à l'écrit, des notes inférieures à six sur vingt *« qu'après mûre réflexion »*, et, au cours de l'oral, de ne pas faire preuve *« d'exigences excessives »* à l'égard des candidats. La lettre rappelait enfin, à l'adresse des jurys d'examens, *« l'obligation inscrite dans les textes réglementaires, d'harmoniser les notes »*.

Le recteur de Rouen, M. Christian Gras, juge l'initiative des IPR *« malheureuse et intempestive »*. Le cabinet du ministre de l'éducation nationale, pour sa part, tient à rappeler que, si les commissions d'harmonisation des notes existent bel et bien et sont *« fort utiles »*, *« les jurys d'examen sont indépendants et souverains »* à l'intérieur de ces commissions.

REPÈRES

TOURISME

Trop de cars à Paris, estime M. Chirac

« La situation créée dans certains quartiers de Paris par l'afflux des cars de tourisme est devenue intolérable », a déclaré, le 22 mai, M. Jacques Chirac. Le maire (RPR) de la capitale a annoncé la création en 1993 de 160 nouvelles places de parking pour ces véhicules, mais il a reconnu que cela ne suffirait pas. Son adjoint au tourisme, M. Bernard Plasait, a évoqué des mesures de dissuasion pour stopper les cars à la périphérie, et M. Chirac a annoncé que *« des décisions seront prises avant la fin de l'année en concertation avec la préfecture de police »*.

RELIGIONS

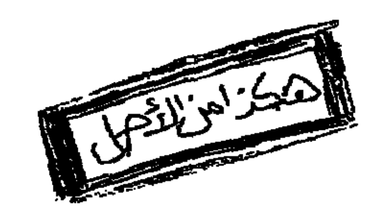
Trois évêques libérés en Chine

La Chine a libéré, jeudi 21 mai, trois évêques de l'Église catholique loyale au Vatican. Il s'agit de Mgr Peter Liu Guandong (soixante-douze ans) et de vicaires généraux, Mgr Joseph Jin Dechen (soixante-douze ans) et Mgr Wang Yijun (soixante-quinze ans). Ce dernier a été emprisonné presque continuellement depuis 1957. Ces libérations, annoncées par un ancien homme d'affaires américain qui œuvre en faveur des droits de l'homme, M. John Kamm, auraient pour objet d'améliorer les relations de Pékin avec le Vatican et de redresser l'image de la Chine auprès du Congrès américain. – *(UPI, Reuter.)*

LOGEMENT

Bivouac sur l'esplanade de Vincennes

Plus de cinq cents personnes dont une centaine d'enfants occupent l'esplanade du château de Vincennes à Paris (12ᵉ arrondissement) pour obtenir de meilleures conditions de logement. Les premières d'entre elles venant de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) y sont arrivées vendredi 22 mai et ont été immédiatement privées des tentes qu'elles avaient apportées par les forces de l'ordre opérant à la demande de la mairie de Paris. Des incidents ont eu lieu dimanche 24 mai au cours desquels M. Louis Bayeurte, maire (PC) de Fontenay, qui a été hospitalisé le 25 mai, M. Jean-Baptiste Eyraud, responsable de l'association « Droit au logement » et plusieurs personnes ont été contusionnés.



SOCIÉTÉ

DÉFENSE

Face à la concurrence américaine

Les industriels français de l'armement réclament un engagement plus actif de l'Etat à l'exportation

L'échec du Mirage 2000 de Dassault en Finlande, face au F 18 américain, et la perspective d'une prochaine compétition entre la France et les Etats-Unis en Turquie, pour un marché de deux cents hélicoptères militaires, incitent les industriels français de l'armement à faire aujourd'hui leur examen de conscience.

Dans le premier cas, qui survient après sa défaite en Suisse face au même avion américain, le constructeur français apporte la preuve qu'il ne parvient pas à s'imposer en Europe et, de surcroît, auprès de deux pays qui frappent à la *porte de la Communauté* économique européenne (CEE). Dans le *second cas, le client turc est* une priorité pour Eurocopter, un groupe franco-allemand contrôlé par Aérospatiale qui a enregistré, en 1991, un recul de 12 % de ses commandes d'hélicoptères civils et militaires.

En substance, les industriels français disent que les Etats-Unis *les ont pris dans leur ligne de mire* et que l'objectif non avoué de Washington est, au travers d'une guerre commerciale à l'exportation, de les éliminer du secteur de l'armement où ils sont pratiquement les seuls à vouloir leur tenir tête dans le monde.

Selon les années, les Français réalisent *grosso modo* 10 % à 11 % du commerce mondial des armes, loin derrière les Etats-Unis et l'ancienne Union soviétique. Ils se voulaient en quelque sorte le «troisième larron» auprès duquel pouvait se fournir un pays étranger qui se refusait à trop dépendre de l'une ou l'autre des deux grandes puissances de l'époque. Depuis vingt à trente ans, c'est un fait que la France s'est taillé *sur mesure un* rôle de perturbateur commercial ou de trublion sur ces marchés d'armes.

Une politique américaine de façade

Depuis, deux événements sont venus *modifier* la situation. Le premier a été la dislocation du «bloc» communiste et, du même coup, l'agressivité des producteurs d'armes à l'Est a décliné, laissant face à face Américains et Européens, à commencer par les Français. Le second événement est l'après-guerre du Golfe, qui a fait exploser la vitalité commerciale des industriels américains, en dépit d'un discours de façade des Etats-Unis pour tenter de modérer leurs ventes de *fournitures militaires.*

Les faits sont là. Du propre aveu de l'Association américaine pour le contrôle des armements, les Etats-Unis ont exporté pour 23 milliards de dollars d'armes en 1991, principalement dans le Proche-Orient et à hauteur de quelque 15 milliards de dollars pour la seule Arabie saoudite. C'est une progression de 64 % par rapport à l'année antérieure. Plus récemment encore, le Pentagone a été obligé de reconnaître qu'il s'était substitué au ministère du commerce pour aider à financer les dépenses des industriels américains lors de salons de l'armement en France (il s'agit de l'exposition aéronautique du Bourget en 1991), au Canada, au Paraguay, au Chili et à Dubaï. Auparavant, tous les frais – en particulier le transport des matériels et le séjour des équipes sur place – étaient à la charge des sociétés.

Il n'y a pas pire qu'un conflit sans conclusion, remarque un observateur britannique, pour relancer la course aux armements. *«Rien ne peut davantage saper l'autorité des Etats-Unis dans leur volonté de moraliser le commerce international des armes*, considère le sénateur Joseph R. Biden (démocrate, du Delaware), *que cette frénésie des industriels américains à en exporter.»*

Devant la baisse – toute relative – des crédits militaires et le fait que le Pentagone n'est plus cette «vache à lait» dont elle a su tirer bénéfice, *«l'industrie américaine*, constate le directeur général adjoint du groupe Aérospatiale, M. Jacques Teyssier, *cherche à profiter au maximum de son leadership mondial»*, en investissant à l'exportation des zones, comme le Proche-Orient et l'Asie-Pacifique, *«qui ne résistent pas à la mainmise des Etats-Unis»* et où les sociétés d'outre-Atlantique enregistrent des gains écrasants face à leurs rivaux français.

Les industriels français craignent d'être *«balayés»*, selon un responsable de Dassault, par les Etats-Unis, dont les dirigeants politiques n'hésitent pas *«à monter eux-mêmes au créneau»* en se déplaçant en personne là où, à l'étranger, ils sont susceptibles de promouvoir la production américaine.

«Non seulement la diplomatie américaine pratique un forcing déchaîné et permanent sur le terrain, ajoute M. François David, directeur général adjoint chargé des affaires internationales du groupe Aérospatiale, *mais l'industrie américaine reçoit une aide financière massive et sans scrupule»*, qui ne devrait plus être de mise si les négociations de l'Uruguay Round et du GATT entre les Etats-Unis et l'Europe, sur un code des subventions et autres crédits publics au développement, avaient encore un sens.

En aéronautique, par exemple, la disproportion est flagrante de part et d'autre de l'Atlantique. Durant les vingt dernières années, la part civile des activités est croissante en Europe, pour atteindre jusqu'à 40 % du secteur. Aux Etats-Unis, c'est la part militaire qui augmente, entre 60 % et 75 % de l'ensemble des activités. Or, c'est elle qui garantit le fonds de commerce et sa rentabilité. Pour 1990, les commandes étatiques en Europe (recherche, développement et série) ont assuré le quart de l'activité industrielle, et les trois quarts aux Etats-Unis.

Une question brûlante

Quand la France en est réduite – comme le Royaume-Uni – à la seule procédure, classique et connue de tous, des crédits «export» sur le modèle de la COFACE, les Etats-Unis pratiquent le don (*5 milliards de dollars* par an), lié à l'achat de leurs matériels en contrepartie, et des crédits à taux dit concessionnel (l'équivalent de 5 %).

«Il faudrait, explique M. David, *que le gouvernement français soutienne davantage ses exportateurs, en tolérant à budget égal un emploi plus souple entre les crédits «export» de la COFACE et les autres formes de crédit possibles, en concluant des accords intergouvernementaux plus denses que les simples déclarations d'intention habituelles, et en instaurant, au niveau de l'Etat, une politique bien plus active de compensations industrielles.»*

Pour autant, s'ils veulent pouvoir lutter à armes égales avec leurs rivaux américains, les industriels français ne vont pas jusqu'à réclamer que le gouvernement s'abstienne de participer aux deux procédures en cours sur un *contrôle accru des ventes d'armes.*

Au sein de l'ONU, d'abord. En 1991, les Nations unies sont convenues d'établir, à partir de 1993, un registre qui recense *a posteriori* la nature et le volume des tractations entre un Etat fournisseur et un Etat client. A cela, deux obstacles. Le registre ne porte que sur des *transactions de chars*, de véhicules d'infanterie, de pièces d'artillerie, de missiles et de roquettes, d'hélicoptères, de navires ou d'avions de combat. Il n'empêche pas la conclusion de l'accord, à ceci près néanmoins qu'il peut – au nom de la transparence – la gêner en s'affranchissant de la tradition de *«confidentialité» du contrat* à laquelle le client tient.

Au sein des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, ensuite. Cette discussion a été lancée au lendemain de la guerre du Golfe, en mai 1991, par *le président Bush qui voulait obtenir* un moratoire sur des transferts technologiques propres à sept domaines particuliers de l'armement en direction du Proche-Orient. Elle n'a toujours pas abouti. Elle aurait même tendance *à s'enliser, dès lors que la parole* de la Russie et celle de la Chine y sont sujettes à caution. *Les Etats-Unis*, qui continuent de vendre des armes tous azimuts, y sont plutôt en porte à faux.

Le conseil européen, d'une part, et le G7 (groupe des sept pays les plus industrialisés), d'autre part, ont prévu d'en débattre de nouveau, comme ils l'ont déjà fait en juin 1991, à Luxembourg, puis en juillet, à Londres. C'est devenu une question d'autant plus brûlante que des pays de l'Est envoient aujourd'hui des missions qui écument le monde pour se tailler des marchés à leur tour et obtenir les devises indispensables à leur survie.

JACQUES ISNARD

Pour la surveillance du champ de bataille

L'armée de terre souhaite disposer de cinq ou six hélicoptères porte-radars

L'aviation légère de l'armée de terre (ALAT), qui gère un parc de quelque 600 hélicoptères de combat et de transport avec un effectif de 7 000 personnes, exprime le *besoin d'avoir cinq ou six hélicoptères* porte-radars pour la surveillance du champ de bataille. Commandant l'ALAT, le général de division Bertrand de Lacroix de Vaubois fait part de cette ambition de l'armée de terre française lors d'un entretien paru dans le dernier numéro de la revue *Air et Cosmos/Aviation magazine.*

Au sein de sa flotte de vingt-quatre *Super-Puma-Cougar, qui est un* hélicoptère biturbine de 9 tonnes de masse, *l'ALAT a utilisé deux* d'entre-eux comme des plateformes expérimentales pour les essais en vol du système radar Orchidée. En vol à 3 000 mètres d'altitude, le système Orchidée est censé voir le déplacement de forces à 150 kilomètres dans la profondeur du territoire adverse. A l'origine, il a été prévu de commander une vingtaine de ces appareils pour une dépense globale de 7,4 milliards de francs (aux conditions économiques de 1990).

Des NH-90 pour les forces spéciales

Quelques semaines avant l'invasion du Koweït par l'Irak, ce programme a été annulé par mesure d'économie. En janvier et février 1991, cependant, l'un de ces deux prototypes, dans une version simplifiée et connue sous le nom de système Horizon, a été déployé en *Arabie saoudite. Il a notamment* servi, au cours de trente-six missions différentes, à guider des hélicoptères d'attaque français et américains *sur des objectifs irakiens.*

«L'intérêt de disposer d'un tel ensemble au niveau du corps d'armée a été maintes fois souligné, constate le général de Lacroix de Vaubois. *L'armée de terre française ne devant plus comporter à l'horizon futur qu'un seul corps d'armée, on peut imaginer une solution plus économique : de l'ordre de cinq à six hélicoptères porteurs d'un système radar moins élaboré, notamment sur le plan des transmissions de données»* à un PC. A terme, en effet, l'armée de terre sera organisée *autour*, d'une part, d'un corps formé de quatre divisions blindées et mécanisées (dont les éléments du corps franco-allemand en gestation) et, d'autre part, de la Force d'action rapide (FAR) constituée de quatre divisions plus légères. Les hélicoptères porte-radars peuvent travailler pour l'un comme pour l'autre. Le système Horizon porterait à 70 kilomètres de distance.

Le général de Lacroix de Vaubois évoque également dans *Air et Cosmos/Aviation magazine* la perspective, pour l'armée de terre française, de devoir remplacer, à partir de 1998, ses 134 hélicoptères logistiques Puma par quelque 160 NH-90 conçus en coopération avec l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Le NH-90 est un hélicoptère biturbine de 9,1 tonnes de masse.

«La décision ferme de lancer ce programme multinational, observe le «patron» de l'ALAT, *n'a toujours pas été prise et chaque semaine qui passe rend plus aigu le problème du remplacement des Puma. Car la butée de 1998 est impérative et, si la décision de lancer le NH-90 n'est pas prise rapidement, il faudra envisager un nouvel entretien majeur d'un bon nombre de nos Puma, avec toutes les conséquences que cela comporte.»*

De son côté, la marine nationale a exprimé le besoin de disposer de 60 NH-90 pour la lutte anti-sous-marine, la lutte anti-surface et le transport logistique. De même, les forces spéciales françaises, qui seront prochainement regroupées sous un commandement opérationnel unique et qui seront chargées de certaines interventions particulières (*le Monde* du 2 avril), estiment avoir besoin de quelques NH-90 pour leurs missions.

SPORTS

ROLAND GARROS PARIS

TENNIS : les Internationaux de France

La double nature de Roland-Garros

Vainqueur surprise de l'édition 1991 des Internationaux de France de tennis – comme l'avaient été Michael Chang en 1989 et Andrès Gomez en 1990 – l'Américain *Jim Courier*, qui depuis lors a gagné deux autres levées du grand chelem (*Flushing Meadow et Melbourne*) et conquis la première place mondiale, est le grand favori du tournoi 1992 qui a débuté, lundi 25 mai, porte d'Auteuil. Dans le tableau féminin, la Yougoslave Monica Seles, numéro un mondiale, va tenter de s'imposer pour la troisième année consécutive, performance jamais réussie depuis l'Allemande Sperling (1935 à 1937).

Les mille trois cents écrans de télévision de la salle de presse diffusent une image brouillée. Dehors, sur le cours central, Stefan Edberg et André Agassi s'entraînent et font hurler leurs balles. A quelques mètres, des ouvriers s'emploient à *recouvrir* d'une cage de verre le Saladier de la coupe Davis, fierté lyonnaise et argentée, *au milieu de* la place des Trois-Mousquetaires. *Jennifer Capriati* se promène dans les allées, mâchonne un chewing-gum et rit comme une écolière en rentrant aux vestiaires.

Le Village a des allures de salon des arts ménagers, avec ses machines à glaçons, ses rouleaux de *moquette et* ses grappes de fleurs qu'il faut accrocher aux treilles artificielles. Les *«marques» sont là*, les logos bien léchés, les produits dérivés, Roland-Garros peut commencer, dévoilant déjà sa double et contre-nature : kermesse populaire et club ultrachic du privilège, féria de fin d'année pour les licenciés de la FFT et rendez-vous feutré d'un Tout-Paris faussement décontracté *après tant d'intrigues* pour décrocher quelques-unes des huit cents places de *la tribune présidentielle.*

«1992 devait être l'année du chantier d'extension du stade, ce sera finalement l'année de la frustration», commente Patrice Clerc, directeur du tournoi. Amère, l'équipe de la Fédération française de tennis s'est *résignée à une* édition 1992 aux espoirs étriqués. A l'instar de ses homologues du grand chelem, Wimbledon et Flushing Meadow, Roland-Garros rêvait de grandeur encore et d'investir l'espace libre qu'il lui restait sur l'extrême pointe du stade. Après consultation des ministères concernés et des services de la Ville de Paris qui délivrèrent un permis de construire, la FFT engagea 215 millions de francs dans la construction d'un central *bis* de *dix mille places, un parking sous-terrain*, un gymnase, treize courts supplémentaires, des vestiaires et des salons d'accueil, un centre médical et une garderie d'enfants.

Saisi par une association de riverains, Boulogne environnement, le tribunal administratif de Paris annula le permis de construire le *13 février* (*le Monde* du 24 février et du 25 mars 1992). Les travaux s'arrêtèrent, laissant là une énorme béance sur le flanc du stade et une équipe de la FFT savourant le retour de la Coupe Davis en France avec un *«goût saumâtre»*, pour reprendre l'expression du président Philippe Chatrier.

«Plus chaleureux»

«Nous avons le sentiment que le tribunal administratif a été trompé par des contre-vérités, à savoir que nous allions contruire dix mille mètres carré, de bureaux à usage commercial. Nous étions sensibles à l'environnement, nos installations devaient être construites en sous-sol, assure Patrice Clerc. *L'ouverture de ce deuxième central était prévue pour l'édition de 1993. Nous avons fait appel auprès du Conseil d'Etat, nous travaillons sur un nouveau permis de construire mais nous ne serons jamais prêts pour l'année prochaine.»*

Hormis quelques courts d'entraînement et un parking en moins, l'édition de 1992 ressemblera donc grosso modo aux années précédentes. On s'attend à une fréquentation journalière de 30 000 personnes, soit au total 330 000 entrées payantes sur l'ensemble du tournoi. Quant aux joueurs, ils sont arrivés en signant à l'unanimité des pétitions de soutien à la FFT. *«D'année en année, on les sent de plus en plus heureux d'être à Roland-Garros. Ils viennent plus tôt, ils se préparent ici, on les sent plus chaleureux»*, remarque un dirigeant.

A l'exception de Boris Becker, forfait pour une blessure à la jambe, et du Sud-Africain Christo Van Rensburg, les cent quatre premiers joueurs au classement ATP fouleront *la poussière de brique française.* Chez les femmes, les défections sont plus nombreuses : Martina Navratilova, Helena Sukova, Pam Shriver, Anne Minter, Mary Lou Daniels manqueront à l'appel.

Logés au Sofitel, au Concorde et au Méridien, les joueurs se sont vu distribuer des cartes de réservation dans les meilleurs restaurants parisiens, ils peuvent s'ils le désirent prendre un hélicoptère et se détendre sur un terrain de golf, aller à l'opéra ainsi qu'à Eurodisneyland où l'on a organisé une visite. Pour l'instant, *ils affinent leurs cordages*, affûtent leurs services et signent les premiers autographes.

M. Jean-Pierre Desvaux, de la météorologie nationale, fait danser son thermomètre-crécelle, consulte les radars et les satellites et traque le cumulo-nimbus, ce *nuage à orage*, cauchemar de la terre battue. Des toques de cuisiniers croisent des brouettes de jardiniers. Les agents de propreté font ronfler leurs voiturettes de golf et s'apprêtent à évacuer quatorze tonnes de déchets chaque jour. Roland-Garros peut bien commencer...

D. L. G.

Dans le court des grands

Quand Michael Chang *a gagné* les Internationaux de France de tennis 1989, sa performance a été inscrite au livre des records parce que, âgé de dix-sept ans et trois mois, il devenait le plus jeune vainqueur d'une épreuve *du grand chelem tennistique*. On peut se demander aujourd'hui si cette performance n'aurait pas dû aussi être retenue en raison de la taille du jeune Sino-Américain : avec 1,73 m, il était le plus petit vainqueur depuis le *Tchécoslovaque Jan Kodès* (1,78 m) en 1969 et 1970. Les dix autres champions *qui ont* inscrit leur nom au palmarès de la porte d'Auteuil au cours des vingt dernières années n'accusaient pas moins de 1,80 m *sous la toise.*

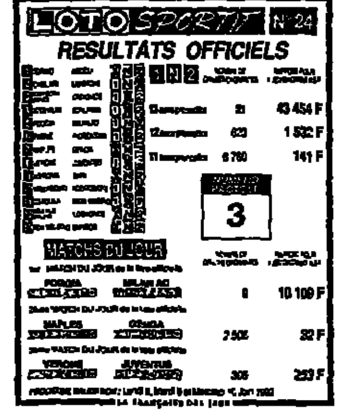
En fait, la victoire de Michael Chang était l'exception qui *confirmait la règle*, c'est-à-dire l'accroissement de la taille des *meilleurs joueurs. Une récente* étude de l'Association des joueurs professionnels (ATP) montre que neuf des dix premiers au classement mondial en 1992 *mesurent* plus de 1,82 m alors que vingt saisons auparavant *quatre seulement franchissaient* cette hauteur. La taille moyenne des dix premiers était alors de 1,78 m, elle est désormais de 1,88 m.

Accompagnée, *sinon* accentuée, par l'augmentation de la rapidité des balles, le durcissement de la surface de jeu, la rigidité des raquettes en *matériau composite et l'amélioration* de la condition physique de base, cette *évolution de la* stature des champions a eu une influence sur la nature du jeu : sur terre battue (1), il faut *désormais une seconde* de moins en moyenne que vingt ans auparavant (8,2 secondes contre 9,2 secondes) pour conclure un point. Les «artistes» du début des années 70 comme Ken Rosewall, *Adriano Panatta et Ilie Nastase* ont été supplantés par les «lifteurs» comme Bjorn Börg, Guillermo Vilas et Mats Wilander, eux mêmes dépassés par les *«cogneurs» comme* Michael Stich, Boris Becker, ou Goran Ivanisevic.

La service – avec des balles qui sortent de la raquette de ce type de joueurs à plus de 200 km/h – est devenu non seulement le premier coup du tennis *mais surtout presque le* seul. Pour pallier cet inconvénient, *plusieurs solutions ont* été avancées : supprimer une balle de service, imposer au serveur de garder les pieds au sol pendant l'engagement, revenir *au cadre de raquette* en bois... Pour le président de la Fédération française de tennis, Philippe Chatrier, qui s'inquiète de la montée d'un tennis en force – *«Qu'est devenu notre jeu si intelligent, si psychologique, si stratégique?»*, – c'est un dilemme : modifier les règles, ce serait changer l'esprit du jeu, mais ne pas les modifier c'est accepter qu'il ait changé. *Reste que tout le monde semble* désormais d'accord : il faut en sortir !

ALAIN GIRAUDO

(1) Sur gazon l'évolution est encore plus sensible : un point est conclu en moyenne en 2,7 secondes contre 3,8 secondes.



SPORTS

RUGBY : le championnat de France

Toulon, regain printanier

Finale inédite pour le championnat de France 1992 : elle opposera le Rugby-Club toulonnais (RCT) au Biarritz olympique (BO), samedi 6 juin au Parc des Princes. Toulon s'est qualifié pour sa quatrième finale en sept années en battant Castres, 18 à 12, dimanche 24 mai à Béziers, au cours d'un match terne et sans essai. La veille à Bordeaux, Biarritz, emmené par Serge Blanco, avait éliminé Grenoble, 13 à 9, en inscrivant deux essais par Franck Corrihons et Jean-François Mondela.

BÉZIERS

de notre envoyé spécial

Assis dans un coin des vestiaires, le président André Herrero promène ses yeux bleus sur la folie rouge et noire. Son petit frère Daniel, l'entraîneur à la barbe et au verbe fleuris, aurait chanté à l'unisson de ce *« peuple de Toulon »* à nouveau euphorique. Il aurait su transformer en épopée fabuleuse ce tout petit match qui vient de propulser le RCT au Parc des Princes. André, moustache et paroles strictes, préfère serrer les mains d'un air détaché. Au milieu de la liesse, lui seul semble avoir vu la prestation moyenne de son équipe. *« Il ne faut pas se leurrer*, dit-il, *Toulon est encore très perfectible. »* Le « grand », comme l'appellent craintivement les Toulonnais, refuse de parler de revanche, mais il n'oublie rien.

La saga des Herrero

Il y a deux mois à peine, le club semblait englué dans son grand hiver. Le RCT offrait tous les symptômes des équipes à l'agonie : hémorragie de joueurs, trou dans la caisse, perte de l'entraîneur-gourou, Daniel Herrero, parti par lassitude à la fin de la saison dernière. Après l'affront suprême, une défaite au stade Mayol contre Colomiers, les derniers supporters avaient hurlé à la démission de Jean-Claude Ballatore, le nouvel entraîneur. Septième de son groupe, Toulon n'avait pas même échappé à la honte de devoir se battre pour sa survie dans l'élite du rugby français. La ville avait rangé les oriflammes qui ont accompagné six années de campagnes victorieuses. Elle avait commencé son long deuil.

Depuis toujours, les Toulonnais entretiennent des liens passionnels et presque douloureux avec leur club : les victoires les vengent d'une malédiction qu'ils se sont inventée, d'une personnalité à part qu'ils soupçonnent la France ovale de vouloir leur faire payer. Ils gardent surtout en tête ces longues disettes, pendant lesquelles il a fallu ravaler sa fierté, plier l'échine face aux seigneurs hautains du Sud-Ouest, tellement mieux vus des gros pontes de la fédération.

L'histoire du rugby toulonnais est faite de hauts et de bas plus marqués qu'ailleurs, de longues périodes de langueur et de brefs moments d'euphorie, avec toutefois une seule constante. Une tribu de poètes-rugbymen s'est réservé l'écriture des plus belles pages : les Herrero, qui mêlent depuis trente ans leur saga à celle du club.

« En 1968, quand je suis devenu entraîneur-joueur, se souvient André Herrero, *l'équipe a eu trois ans de beaux résultats, dont deux finales. Puis pendant treize ans, elle n'a plus su ce qu'était un quart de finale. Jusqu'à ce que mon frère Daniel en devienne l'entraîneur et obtienne un titre et deux nouvelles finales. »* En reprenant la direction du club à l'intersaison, en installant son ami Jean-Claude Ballatore à la place de Daniel le médiatique, André le taciturne ne faisait qu'accélérer les événements. A Toulon, il vient d'offrir mieux qu'une place en finale du championnat : tout simplement un résumé complet de son histoire. La plus courte de ses traversées du désert, suivie de la plus imprévue des embellies.

Tout se passe comme si l'une avait provoqué l'autre, comme si, en touchant le fond, Toulon avait retrouvé la force de monter vers les sommets. De ses six années de splendeur, le club avait retiré quelques mauvaises habitudes. Le déficit financier avait enflé dangereusement, les anciens, repus, avaient perdu le goût de l'effort. Pour le RCT, grosse écurie du championnat, le statut de favori se transformait peu à peu en boulet. *« Le club est fort aujourd'hui parce qu'il a été faible hier*, explique Jean-Claude Ballatore. *Il fallait que les joueurs se remettent en question. Ils en ont plus besoin qu'ailleurs, dans une région où l'on devient aussi rapidement euphorique que dépressif. »*

L'entraîneur et le président ont prononcé des paroles nouvelles, un peu rabat-joie après les envolées lyriques de Daniel Herrero. Il était sans cesse question de *« modestie »* et de *« travail »*. André Herrero s'est chargé d'assainir la situation du club, de freiner la folie des grandeurs sans se soucier des grincements de dents.

Quatre juniors

L'entraîneur s'est attaché à remettre les pieds de ses joueurs sur terre, en les aidant à retrouver *« l'humilité du combat »*, la vertu étalon sur les bords de la rade. Les deux hommes ont surtout essayé de former un groupe, amalgame de vieux briscards, rappelés pour l'occasion, et de jeunes joueurs, dont quatre juniors. *« Plus que la finale, c'est ma plus grosse fierté*, dit André Herrero. *Celle d'avoir vu les joueurs se souder peu à peu, dans l'adversité. »*

Après avoir failli tourner cet hiver, la sauce a pris au printemps, après une victoire sur le champion sortant, Bègles-Bordeaux. En match de barrage, Toulon a sauvé sa place au sein du groupe d'élite. Puis il a entamé sa marche inespérée vers la finale, trouvant même par éclairs un nouveau style de jeu : des cavalcades de ses jeunes arrières, aussi spontanées qu'inhabituelles dans les manières de l'équipe. Dimanche, les Toulonnais sont toutefois revenus à un jeu plus classique, et plus terne.

Pour franchir la dernière marche, ils ont retrouvé les vieilles ficelles de leurs prédécesseurs : *le pack s'était transformé* en machine à broyer les Castrais, et à fabriquer des pénalités. Le petit périmètre était devenu minuscule, seulement déchiré par de belles percées des troisièmes lignes. Le deuxième ligne Roux, revenu des Etats-Unis pour se *faire expulser*, a même renoué avec une vieille réputation de violence, en décochant un coup de poing aussi méchant qu'inutile à un joueur à terre, sorti, lui, sur une civière.

La fin de partie laborieuse ne pouvait empêcher l'arrière Patrice Teisseire, un junior de dix-neuf ans, de rêver à haute voix de sa finale contre son idole, Serge Blanco. *« Je vais jouer une finale pour ma première année en équipe première*, chuchotait-il. *Et lui aura attendu toute sa vie pour y arriver. »* Les Toulonnais, après avoir souvent manqué ce qu'ils *espéraient trop, s'étaient vu* offrir, comme par inadvertance, ce qu'ils n'attendaient plus.

JÉRÔME FENOGLIO

La qualification de Biarritz face à Grenoble

Les doubles vies de Serge Blanco

BORDEAUX

de notre envoyée spéciale

Cela devait bien être écrit quelque part en lettres de sang sur un mystérieux missel rugbystique : Serge Blanco achèvera sa carrière d'exception au Parc des Princes. L'arrière international avait fait ses adieux à Paris le 19 octobre 1991, après la défaite de la France contre l'Angleterre dans la Coupe du monde. Adieux qu'il pensait définitifs : samedi 6 juin, Serge Blanco reviendra tenir sa place d'arrière et de capitaine, sous les couleurs de Biarritz olympique (BO) cette fois.

Joli pied de nez, comme si le rugby français n'avait pas toléré que l'une de ses grandes légendes soit gommée par des essais anglais. Blanco ayant indiqué qu'il prendrait sa retraite à la fin de cette saison, lorsque le BO serait éliminé du championnat de France, il n'y avait qu'un moyen de laver l'affront : que son équipe parvienne en finale. Cette bonne blague : elle ne l'avait plus fait depuis 1939. Samedi, sous les premiers roulements de tonnerre, prémices d'un formidable orage que Bordeaux attendait depuis longtemps, Biarritz se qualifiait pour la finale du championnat de France.

« Partir au bon moment »

Après les victoires sur Brive, *Bayonne et Grenoble*, le *numéro* 15 biarrot joue les ultimes prolongations. Victoire ou défaite, dimanche 7 juin, il commencera une nouvelle vie. Une double vie, comme la précédente. Boulimique de l'effort, ce gaillard au doux sourire a toujours fait deux choses à la fois, et il les a bien faites. *« J'ai toujours travaillé : chez Dassault, tout d'abord, où j'étais ouvrier, puis chez Pernod, où je m'occupais des relations publiques. Ce n'étaient pas des alibis bidons pour poursuivre ma carrière d'international. Ma réussite doit beaucoup au rugby et à une remise en question permanente, comme sur le terrain. Le plus dur n'est pas d'arriver, il faut rester. Après, il faut avoir l'orgueil de ses artères pour changer de cap, se remettre au boulot. L'amateurisme donne une autre dimension au sport. Lorsque l'on travaille, soumis à des horaires, on est sans cesse confronté à la vie, à la réalité ».*

La vie, Serge Blanco veut y mordre. Il va s'occuper de sa famille, de ses deux enfants, Sébastien, dix ans, et Stéphane, quatre ans, dont il parle tout le temps. *« Cela fait seize ans que je joue au rugby, seize ans en nationale, douze ans en équipe de France. J'ai vécu égoïstement – bien obligé – pendant des années, en tournée, loin de tous, la tête ailleurs. Aujourd'hui, la grande partie de ma vie appartient à mes fils. »* La réalité, c'est ce centre de thalassothérapie qui porte son nom, ouvert il y a huit mois sur la plage d'Hendaye, au Pays basque. Une nouvelle tranche de deux vies qu'il entend réussir aussi bien que la précédente. *« Mon nom seul n'attirera pas les curistes, il faudra travailler pour qu'ils se plaisent dans mon pays. »*

Un pincement au cœur à quelques jours de la retraite ? A trente-trois ans, Serge Blanco veut encore vivre tant d'expériences ! *« Il faut savoir partir au bon moment. J'ai d'abord quitté l'équipe de France, pour pouvoir mettre mon projet de centre en route, et puis cette dernière année au Biarritz olympique. Le destin me permet de continuer l'aventure au-delà de mes espérances. Je pars sans regret, en capitaine comblé. Cela fait sept mois que je regarde les matches de l'équipe de France dans un fauteuil, et je ne me suis pas tiré une balle dans la tête »*, dit-il en souriant. Bien calé derrière son bureau de directeur, visiblement, l'homme est heureux, serein. Héros ou vedette, il s'en moque et reste discret, presque timide. *« Qui se souviendra de moi dans quelques années ? »*

Vieux ? *« En rugby, je suis un ancien, celui que l'on écoute avec respect. Je me sens jeune, dans la force de l'âge. J'ai envie de m'émanciper. J'ai envie de me poser ici, où sont mes racines. Il y a tout au Pays basque »*, s'exclame-t-il, d'un accent encore plus fleuri. De sa main, il balaye le paysage : *« La mer, la montagne, et cette lumière ! Tout est beau, même lorsqu'il fait moche. »* Comme hier, cet homme est heureux.

Ses grands souvenirs de rugby ? *« J'en aurai au fur et à mesure que ma carrière s'éclipsera. Je n'y pense pas, il nous reste un championnat à emporter. »* Et il fallait le voir, Blanco, régner en capitaine sur le terrain, samedi. Un petit peu affaibli par une contracture à la cuisse gauche, très peu sollicité par les maladroits Grenoblois, il conseillait, encourageait, tançait, poussait un bon coup de gueule, replaçait les joueurs et bottait en touche, lançait les attaques avec la même réussite que toujours, comme pour leur dire : *« Regardez bien ce qu'il faudra faire lorsque je ne serai plus là. »* Et puis, Blanco a hurlé de joie.

Dans les vestiaires, il riait : *« Car cette finale n'est pas un retour au Parc, c'est une vraie découverte avec mon équipe de toujours, une apothéose, une communion avec tous les habitants de Biarritz. Ils m'ont appris le don de donner avant de recevoir. Aujourd'hui je voudrais leur rendre tout ce plaisir qu'il m'a été permis de connaître en Ovalie pendant seize ans. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les résultats

CYCLISME

CLASSIQUE DES ALPES

Après une saison perturbée en 1991 par une mononucléose, le Chambérien Gilles Delion est revenu au premier plan en gagnant, dimanche 24 mai à Aix-les-Bains, la classique des Alpes. Il a précédé Luc Leblanc de 3 min 26 s.

GYMNASTIQUE

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Tatyana Goutsou, une jeune Ukrainienne de seize ans, est devenue championne d'Europe de gymnastique, samedi 23 mai à Nantes, où elle s'est imposée devant les Roumaines Gina Gogean et Vanda Hadarean. La championne olympique Svetlana Boginskaïa, tenante du titre européen, a terminé cinquième. Les finales par appareils ont permis à Tatyana Goutsou de confirmer sa supériorité avec quatre autres médailles, d'or au saut et aux barres asymétriques, d'argent à la poutre et de bronze au sol.

Deuxième au sol derrière la Roumaine Nina Gogean, la jeune Mélanie Legros (quinze ans) est devenue la première Française médaillée depuis la création des championnats d'Europe. Chloé Maigre s'était également distinguée la veille en prenant la septième place du concours général.

HANDBALL

CHALLENGE MARRANE

L'équipe de la CEI a remporté le challenge Marrane en battant la Suède (22-19) dans la *finale disputée dimanche 24 mai à Paris*. Pour la cinquième place, la France, qui a fait match nul (20-20) avec la Tchécoslovaquie, a été devancée aux penalties (4-2).

MOTOCYCLISME

GRAND PRIX D'ITALIE DE VITESSE

L'Américain Kevin Schwantz (Suzuki) a mis fin à la série de quatre victoires consécutives de l'Australien Michael Doohan (Honda) en le devançant de 5 secondes dans le Grand Prix d'Italie des 500 cc, disputé *dimanche 24 mai sur le circuit de* Mugello, près de Florence. En 250 cc, la victoire est revenue à l'Italien Luca Cadalora (Honda).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5787

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II						■			
III								■	
IV			■	■					■
V						■			
VI				■			■		
VII									
VIII					■				
IX						■			■
X		■		■				■	
XI	■								

HORIZONTALEMENT

I. Ne retient que les grands noms. – II. Modèle de souplesse. Figure mythologique. – III. La plus large des faveurs. – IV. Pronom. Ménagères à la maison. – V. Joue la comédie. Très dégagé. – VI. Déplaça. Participe. Lettre. – VII. Besoin pressant. – VIII. Ordre de suppression. Ce peut être la proie pour l'ombre. – IX. En France. Symbole. – X. Un bouffon. – XI. *Particulièrement* grande quand elle est profonde.

VERTICALEMENT

1. Tel n'est pas ce mot à trouver. – 2. Coupure de courant. – 3. Visible quelque part. Partie de ballon. – 4. Sur le green. Occupe, *en France, une situation élevée.* – 5. Il suffit d'une goutte pour les faire grossir. Peu appétissant. – 6. Possessif. Opère une diminution. Quartier de Béziers. – 7. N'a rien *de commun avec le roi Lear.* Affection soudaine. – 8. Préposition. Eau. – 9. Offre une possibilité de choix. Effet de travail. Terme musical.

Solution du problème n° 5786

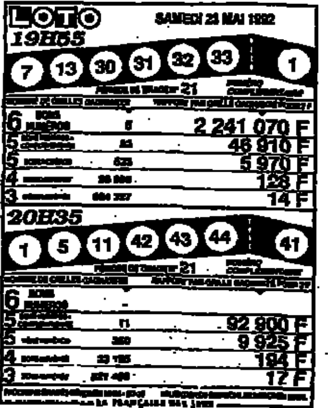
Horizontalement

I. Vol. Coquets. Olé ! – II. Erato. Ultra. Pin. – III. Râ. Epia. Carrier. – IV. Item. Tir. Hilare. – V. Temps. Epis. – VI. Eu. Etagères. Epi. – VII. RO. Oculi. Epées. – VIII. Berceuses. Sut. – IX. Prêteur. Et. RR. – X. Rare. Liserés. Se. – XI. Etésien. Selle. – XII. Eire. Godet. – XIII. Osées. Têta. Im. – XIV. Au. NN. Arthrites. – XV. Masseuse. Leur.

Verticalement

1. Vérité. Apres. AM. – 2. Orateur. Rat. OUA. – 3. La. Em. Obérées. – 4. Tempe. Etésiens. – 5. Cop. Store. Irène. – 6. IT. Acculées. – 7. Quai. Guérin. As. – 8. UL. Réélu. Atre. – 9. Etc. Prisées. Et. – 10. Trahie. Etre. Thé. – 11. Sarisses. Elgar. – 12. RL. Oslo. Il. – 13. Opiacées. Edite. – 14. Lier. Peurs. Emeu. – 15. Enregistrent. SR.

GUY BROUTY



CULTURE

PHOTO

Ouverture variable

Les premières « Photofolies » ont connu un succès inégal

Un appareil géant de 20 mètres sur 15 devait être le symbole de Photofolie, la première fête de la photo qui s'est déroulée en France les 22, 23 et 24 mai à l'initiative de Jack Lang. Fort du succès des journées de la musique, du cinéma ou du livre, le ministre de la culture a adapté la formule à l'image fixe. Mais à cause du « syndrome de Furiani », l'installation géante prévue au Trocadéro a été supprimée à la dernière minute, empêchant les visiteurs de déambuler entre l'objectif et le déclencheur.

Privée de son emblème, Photofolie a connu des débuts mitigés à Paris, d'autant que d'autres projets, parmi les plus spectaculaires, n'ont pu aboutir – photos géantes de William Klein sur la colonne de la Bastille, bal rue Daguerre, « happening photographique » gare Saint-Lazare. Sans parler des nombreux lieux de rencontre, comme les FNAC, fermés le dimanche.

Un thème trop ambitieux

Dans la capitale, on retiendra l'animation de la rue d'Alger par l'*agence Rapho*, les astucieuses installations des élèves de l'Ecole nationale de création industrielle au Palais de Tokyo sur le thème « Attention, le petit oiseau va sortir », l'exposition « Les tireurs vus par les grands photographes » au laboratoire Picto-Bastille. Ou encore le dynamisme de la galerie Contrejour et du groupe Tendance Flou, qui ont fait « vivre », le 23 mai, la rue Daguerre où fut projeté le film du même nom signé Agnès Varda.

Le thème « Photographiez-vous les uns les autres », était aussi séduisant mais sans doute trop ambitieux. Si le clarinettiste amateur descend volontiers au *coin* de sa rue faire partager sa passion, le photographe du dimanche répugne à tirer le por*trait de son voisin de palier, tant* la photographie est une pratique intime et non conviviale (*voir le sondage « Les Français et la photographie » publié dans* le Monde *du 21 mai*). Et Paris est sans doute trop grand pour être gagné par la Photofolie.

Trois cents villes et villages ont en revanche mieux répondu, comme Arles (prises de vue d'un cerf-volant), Niort (portraits *géants des Niortais) ou Toulouse* (une camera obscura géante circulant dans la ville).

Le second thème de Photofolie – la découverte du procédé – a beaucoup mieux fonctionné : série d'expositions à travers la France *(voir encadré)*, ou initiation dans les écoles au moyen de douze mille appareils. Au collège Saint-Exupéry de Meudon-la-Forêt, des élèves de troisième ont ainsi détourné des stéréotypes du portrait de groupe *(le Déjeuner sur l'herbe, la Cène...)*. « Apprendre à voir » sera d'ailleurs le mot d'ordre de Photofolie 1993, un thème qui pourrait rassembler le monde de la photo, pour le moins divisé sur cette première édition.

MICHEL GUERRIN

Les trésors de Chantilly

L'une des plus remarquables expositions organisées à l'occasion de « Photofolies » a lieu au château de Chantilly. Arrivée au Musée Condé en janvier, la nouvelle conservatrice, Nicole Garnier, était allée fureter dans les combles du château : *« J'ai ouvert de grandes armoires et je suis tombée sur de vieux paquets en papier kraft avec des ficelles. J'y ai trouvé des dizaines de planches photographiques, revêtues de signatures importantes. »* Dans les coins des tirages, les noms de Baldus, Le Gray, Braun, Fenton, Robert...

Les planches sont en excellent état, n'ayant pas été manipulées depuis un siècle. Elles appartenaient au duc d'Aumale (fils de Louis-Philippe), qui non content de posséder la plus belle collection de peinture ancienne après celle du Louvre, avait acquis quelques pièces essentielles de la photographie historique, d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de francs.


MUSEE CONDE A CHANTILLY

Nicole Garnier alerta quelques *spécialistes du dix-neuvième siè*cle, comme Françoise Helbrun du Musée d'Orsay, le collectionneur André Jammes et Robert Delpire, directeur du Centre national de la photographie (CNP) et responsa*ble de « Photofolies ». Chaque* photo est répertoriée, même si quelques problèmes de datation ou de localisation subsistent. *« Nous ne savons pas encore si telle marine de Le Gray a été prise à Toulon ou si elle représente la flotte française en rade de Brest »*, explique Nicole Garnier. Les cinq marines de Gustave Le Gray font partie de la série prise en 1856-1857, qui lui vaudra un immense succès et sa réputation de maître de la photo primitive. On peut distinguer sur *les tirages la séparation entre le* ciel et la mer, preuve que le photographe utilisait deux négatifs sur verre pour bien faire ressortir la matière des deux parties de l'image. Autre perle, la série des seize vues de céramiques par Louis-Rémy Robert. Employé par *la Manufacture de Sèvres*, Robert « enregistrait » les pièces qui sortaient de la manufacture en s'aidant d'une jauge bien visible dans le coin gauche des images, mais recherchait également des *compositions savantes et harmonieuses* en jouant sur la perspective.

Avec l'aide du CNP, Nicole Garnier présente une première sélection de vingt tirages dans la galerie de Psyché, à quelques mètres de peintures signées *Raphaël et Lippi*. Conformément à la volonté du duc d'Aumale, les collections ne peuvent quitter le château de Chantilly. Pour les faire connaître, la conservatrice prévoit donc plusieurs exposi*tions. La plus attendue sera*, à l'automne, celle des quarante-cinq épreuves sur la guerre de Crimée (1855), signées Roger Fenton, un des maîtres de la photo historique britannique.

M. G.

► **La collection de photographies du duc d'Aumale, Musée Condé, château de Chantilly. Tél. : 44-57-08-00. Jusqu'au 30 août.**

MUSIQUES

Atahualpa part en voyage

Le poète, chanteur et guitariste argentin Yupanqui est mort samedi 23 mai à Nîmes. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans

Atahualpa Yupanqui était un vieux monsieur, attentif et courtois. Un homme à la discrétion légère, presque anonyme, enveloppé dans un large pardessus gris qui le protégeait du froid des villes. Un personnage singulier, qui vivait entre l'Argentine et Paris, et qui, de ses yeux plissés par la grâce du métissage, observait les mutations en cours. A quatre-vingt-trois ans, il était celui que le continent sud-américain reconnaît aujourd'hui comme un de ses plus grands poètes.

Né en 1908 dans un village de la province de *Buenos-Aires*, au cœur de la pampa argentine, d'une mère aux origines basques et d'un père cheminot et indien, Yupanqui se fait le témoin et le chantre d'une Amérique latine encore libre des ravages de l'urbanisme et de l'automobile. Il est initié très jeune au violon par un prêtre, puis à la guitare *(« comme tout le monde »)*. Quelques années plus tard, Atahualpa déménage à Tucuman, la ville des *jacarandas*, du maté et de la canne à sucre, dernier *bastion* à consonance tropicale avant les Andes. Des paysages intérieurs qui ne le quitteront plus.

A la mort de son père en 1921, le jeune Hector Roberto Chavero – il prendra plus tard le nom d'Atahualpa, le dernier chef inca, assassiné par les conquistadores de Pizarre, et de Yupanqui, le Grand Méritant, cacique suprême des Indiens Quetchuas – doit travailler. Il se perd alors dans une longue errance de plusieurs années, à cheval, dans une Argentine paysanne peuplée d'Indiens humiliés. Une Argentine enluminée de mots quetchuas, de fêtes d'un soir et de berceuses murmurées. *« Ici, les mystères de la nature*, disait-il, *sont déjà tellement écrasants que la musique est comme un soutien, un écho réconfortant que l'on se murmure à soi-même. »*

Après un détour par Buenos-Aires en 1928, où il s'essaie au *journalisme, il rencontre* l'ethnologue Alfred Métraux, qu'il accompagne en Bolivie, et écrit ses premières compositions. *Camino de Indio, « Petit chemin de l'Indien, sentier semé de pierres... qui unit la vallée aux étoiles »* est son premier succès. En 1940, il publie son premier recueil de poèmes, *Piedra Sola*, suivi de *Cerro Bayo* en 1943 et de *Aires Indios* en 1946. Puis, boursier, il part pour quelques mois en Hongrie étudier le violon et le folklore.

Lorsqu'il arrive en France en 1949, il a déjà composé plusieurs centaines de ballades, où l'histoire des hommes est liée à celle des animaux, des plantes, ou de la terre. Pour les mettre en musique, Yupanqui puise dans les formes les plus populaires du folklore argentin : la *milonga*, chant de la pampa *lent et grave*, la *vidala*, méditative, la *zamba*, danse amoureuse, ou la *chacacera*, ronde paysanne. Il rend leurs lettres de noblesse à ces genres couramment relégués à des rangs inférieurs – le folklore – par les tenants de la culture urbaine et institutionnelle.

C'est avec ces mélodies simples, nimbées d'une tendresse inhabituelle, qu'Atahualpa part à la conquête de l'Europe. Il va bénéficier pour cela de l'appui d'admirateurs prestigieux : Aragon, Picasso et Paul Eluard, qui le présente à Edith Piaf, un soir de 1948.

Poésie populaire et sociale

Sur un véritable coup de cœur, la chanteuse lui propose, la veille de sa première à l'Athénée, de venir y chanter. Il croit à une simple apparition, elle lui cède une heure et demie, deuxième partie incongrue et surprenante. Paul Eluard se métamorphose en secrétaire dévoué, colle les affiches de Yupanqui et Piaf.

Invité pour un tour de France en voiture par ses amis musiciens français, Yupanqui y débusque les traces de la poésie populaire et sociale, telle qu'il la perçoit. *« Nous sommes arrivés à Lens. Il y avait une fête. Je voulais entendre du folklore local*, racontait Atahualpa Yupanqui dans un ultime entretien accordé au *Monde* en novembre 1990, lors de son dernier passage au Théâtre de la Ville. *Un garçon s'avance et me dit : « Ici nous n'avons pas de poètes, juste du charbon. » Je lui demande s'il a une fiancée. Il me raconte qu'elle s'appelle Charlotte et qu'elle l'attend tous les soirs à la sortie de la mine où elle n'a pas le droit d'entrer. Je lui dis : « Tu l'embrasses et tu laisses la trace noire de ton baiser sur sa joue? Voilà la poésie! »*

Cette simplicité du sentiment devant les couleurs du quotidien ont fait la force d'un auteur dont le monde entier a fredonné l'adaptation de thèmes traditionnels tel *Duerme Negrito* ou les compositions originales *(Basta Ya*, hymne anti-yankee des années 60). Mais Atahualpa Yupanqui était aussi un merveilleux guitariste, aux mains impressionnantes, longues, déliées, agiles. Son style était inimitable, tout en nervosité travaillée, en cadences abruptes et en glissandos légers.

Musicien curieux, il était parti à la recherche du rythme, dont il faisait le cœur des identités musicales. *« Une mélodie quetchua peut ressembler à une chanson populaire hongroise, mais le rythme, lui, est toujours singulier »*, disait-il, tout en soulignant l'importance du silence et de ses ponctuations. *« Quand j'étais gamin, mon professeur de guitare habitait une bourgade voisine de la nôtre. Je faisais donc à cheval* 15 *kilomètres par semaine pour pouvoir étudier. Notre monde était un monde de hennissements et de ruades. »*

Deux fois Grand Prix de l'Académie Charles Cros (en 1950 et 1969), Yupanqui avait développé une carrière internationale à partir de la France, donnant jusqu'en 1975 des récitals partout dans le monde. Il la prolongea sa carrière par des apparitions où il accentuait avec humour ses talents de conteur, devant un public d'aficionados, qu'il cherchait à convaincre des fondements essentiellement sociaux, et non directement politiques, de sa poésie. Avec lui disparaît un des derniers témoins vivants de cette autre Amérique latine, résistante, têtue, livrée aux assauts de la sous-culture nord-américaine.

Le 4 mai, Atahualpa Yupanqui était venu au Casino de Paris applaudir le récital consacré à la poésie espagnole par le chanteur Paco Ibanez et le poète Rafael Alberti. Ultime cadeau à un public féru d'hispanité, il devait monter sur la scène avant la fin du spectacle. Trop fatigué pour gravir encore d'autres marches, il se plongea en coulisse *dans une conversation feutrée* avec son ami et complice en âge, Alberti. A Nîmes, où il devait faire une apparition publique, il s'est éteint sans bruit dans la solitude protégée d'une chambre d'hôtel.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

► **Atahualpa Yupanqui, *Trente ans de chanson*, 1 CD « Le Chant du monde » LDC274750, distribué par Harmonia Mundi.**

Révélation pour une « Résurrection »

Suite de la première page

L'œuvre qu'il vient de travailler avec eux est précisément la symphonie *Résurrection. On comprend* mieux qu'il la dirige de mémoire avec tant de naturel et qu'il ait pu, *en sept services de répétition*, faire partager ses conceptions pour le moins originales à un Orchestre national de Lyon... ressuscité à point nommé.

Des pupitres essentiels ont été *remplacés*, d'autres vont l'être (premier violoncelle solo), le pupitre de violons et de contrebasses, la petite harmonie, les cuivres surtout, s'écoutent, se mélangent sans s'écraser, se fondent dans une puissante dynamique de groupe, tout en gardant une autonomie, une indépendance, un son clair et affirmé qu'on n'entend que dans les formations *réduites de musique de chambre*. Deux solistes (la mezzo néerlandaise Jard Van Nes, admirable, la soprano Gwendolyn Bradley), le Chœur philharmonique de Prague au grand complet, un effectif instrumental gonflé par un orgue, des cloches, une fanfare à gauche, des cors à droite sur des praticables élevés, *Résurrection* n'est pourtant pas, comme on sait, écrite à *l'économie*.

Que le chef soit un Lilliputien face à cette horde fait partie du projet mahlérien. *Mahler* était petit, chef d'orchestre lui-même. Mais un homme peut se transformer en *« Titan »* (sous-titre de la *première* symphonie) en insufflant son énergie à la musique. Aussi fluet, aussi apparemment fragile qu'Ozawa, Kazushi Ono pèse sur une tribune d'un même poids, fait preuve d'une même discipline corporelle, transmet l'énergie *là où il le faut*, quand il le faut, sans crispations, sans gestes d'autorité.

Quand il oublie de donner un départ (l'entrée des cors dans le second thème du premier mouve*ment)*, cela s'entend, preuve que *les* musiciens sont suspendus à ses mains et qu'ils lui ont délégué le pouvoir : la véritable autorité d'un chef d'orchestre n'est peut-être faite que de cette acceptation. Quand ça cafouille un peu, il laisse jouer, comme un arbitre rassuré. La beauté de chaque seconde de l'exécution, ces silences lourds de drame, *ces pianissimos impondérables*, ces rythmes infiniment lents, implacables, effrayants, et pourtant variés d'un rien, d'un accent, d'une valeur à peine rallongée, et donc mouvants, oui, ce raffinement du détail associé à tant de solidité architectu*rale signale un chef* : *une technique*, une pensée musicale. Nous nous apprêtions à entendre cette *Résurrection* dirigée par Emmanuel Krivine, dans l'acoustique si enviable et quasimiraculeuse de la Grande Halle Tony-Garnier (merci Daniel Commins).

Cinq ans déjà que l'Orchestre *national est confié à Krivine, qu'ils* ont progressé ensemble. Ce cycle Mahler en est la preuve qui se pro*longera l'an prochain. Mais le* patron de la formation lyonnaise avait déclaré forfait. Découragement? *Fatigue soudaine? Ce n'est* pas le genre de la maison : Krivine dirigeait encore la *Première symphonie* et les *Chants du compagnon errant* le 8 mai dernier. Il s'apprête à entreprendre dans l'œuvre de Brahms un vrai parcours du combattant (1). *« Cette symphonie*, dit-il, *je l'avais travaillée, mais pas intégrée : je ne la sens pas là* [geste du poing contre le plexus]. *Dans ce cas, il m'est impossible de diriger. »*

L'occasion d'inviter, sur la recom*mandation d'Ozawa et d'Henry*-Louis de La Grange, notre petit génie japonais. Et de se réjouir de *son succès. Ah! si tous les chefs* étaient capables de cette lucidité!

ANNE REY

(1) L'orchestre et son chef ont invité le violoniste Augustin Dumay, le violoncelliste Inbal Segev, les pianistes Maria-Joao Pirès et Bruno-Leonardo Gelber, la soprano Edith Wiens, le baryton Wolfgang Schoene, les pianistes à quatre mains Pierre et Aurélien Pontier pour une intégrale des concertos et des sym*phonies de Brahms doublée d'œuvres de* musique de chambre, de récitals, et d'un cycle de films (de Litvak, Sirk, Louis Malle). Ce mini-festival, qui intégrera les manifestations de la Fête de la musique, se déroulera du 26 juin au 11 juillet dans la cour de l'hôtel de ville, du Lycée Ampère et dans l'Eglise St-Bonaventure. Nuits symphoniques de Lyon, tél. : (16) 78-60-37-13.

CINEMA

Auteur d'un film sur la pègre japonaise

Le cinéaste Itami a été agressé

TOKYO

de notre correspondant

Le cinéaste Juzo Itami a été attaqué par trois agresseurs, devant chez lui, dans la nuit du vendredi 22 mai. La police *pense qu'il* pourrait s'agir de gangsters cherchant à le « punir » pour son dernier film, *actuellement présenté dans les* salles de Tokyo, *Mimbo no Onna* (approximativement : « La femme et les truands »). Ce film raconte la lutte d'une avocate (interprétée par la femme d'Itami, Nobuko Miyamoto) contre une organisation criminelle essayant d'extorquer de l'argent au propriétaire d'un hôtel. Souffrant de contusions multiples, le cinéaste a dû être hospitalisé pour une semaine.

Juzo Itami incarne un nouveau courant de comédie satirique, renouant avec celui inauguré dans les années 50 par Ichikawa ou Kinoshita, raillant les travers de la société japonaise. Ancien acteur, il s'est lancé dans la réalisation avec *Funérailles* en 1985, puis *Tampopo* (1986). *Itami s'attaqua* à la fraude fiscale avec *l'Inspectrice des impôts* (*Marusa no Onna*) pour s'en prendre ensuite aux nouvelles sectes religieuses (*Marusa no Onna II*).

Pour la réalisation de son film sur la pègre, Itami a enquêté pendant plusieurs mois dans le milieu. Certains de ses contacts pourraient lui avoir fait des confidences qui ne devaient pas être rendues publiques, et il faudrait voir dans cette agression une action destinée à intimider ceux qui ne respectent pas les règles de silence. Alors que les films traditionnels de yakusa (gangsters) présentent la pègre *sous un jour idéalisé, le film* d'Itami est en effet beaucoup plus réaliste.

Intervenant peu de temps après l'entrée en vigueur de la loi antigang (*le Monde* du 26 février) qui contraint la pègre à se réorganiser et dévoile ses filières financières (notamment le racket), *l'agression contre* Juzo Itami pourrait constituer un avertissement aux groupes de citoyens qui, au niveau local, collaborent avec la police dans la lutte contre la criminalité organisée.

PHILIPPE PONS

ARTS

Les bonnes recettes de Guimard et d'Hankar

Bruxelles et Paris à la recherche des héros de l'Art nouveau. Et du style nouille

Puisqu'il sera ici question de style nouille, pourquoi se priver de métaphores culinaires ? Dali soi-même laissait d'ailleurs entendre avec une relative perfidie qu'on n'était pas dans l'univers du génie, à peine du savoir-faire : *« L'ornementation de Guimard n'est rien d'autre que l'anamorphose cylindrique des symétries héréditaires. »* Pauvre Guimard ! A quelle sauce n'aura-t-il pas été mangé depuis sa mort, il y a un demi-siècle ? Dernière en date de ces recettes, l'exposition que lui consacre, cinquantenaire oblige, le Musée d'Orsay. Les recettes étant faites pour être interprétées, on nous permettra d'y ajouter une touche de fantaisie.

Ainsi, on aura, au préalable, fait un détour par Bruxelles, capitale de l'Art nouveau – c'est l'appellation convenable du style nouille. La Fondation pour l'architecture (1) et la Fondation Roi Baudouin y ont lancé, l'hiver dernier, une grande opération visant à faire découvrir quatre-vingts bâtiments insignes construits entre 1893 et 1913 et appartenant à cette veine de la création qu'on a aussi appelé en France modern style pour bien montrer que le danger venait de l'étranger. Avec où sans les oriflammes qui, dans les quartiers Louise, Ixelles et Saint-Gilles, indiquaient les édifices sélectionnés, la capitale belge reste un passionnant lieu de pèlerinage pour ceux, notamment, que l'Art nouveau emeut. Mais aussi un lieu de désolation, car Bruxelles, qui ne bénéficie pas d'un système sérieux de protection des monuments, évacue aussi à tour de bras son patrimoine, dans l'indifférence absolue des instances européennes, qui y trouvent, elles, leur compte d'immeubles de bureaux ordinairement sordides.

Des initiatives remarquables et des organismes vivaces, comme les Archives d'architecture moderne, la Fondation pour l'architecture, l'Atelier de recherche et d'action urbaine (ARAU), et d'autres, font bien tout ce qu'ils peuvent pour sensibiliser les Bruxellois à la beauté de leur ville, la seule politique que connaisse l'administration est celle du laisser faire, laisser détruire, laisser défigurer. Le verbe « bruxelliser » est ainsi passé dans les mœurs pour désigner *« le fait de détruire une ville, de la vider de sa substance »* (2). D'autres encore préfèrent le terme de « bruxellose » pour désigner cette maladie qui touche, hélas, bien d'autres villes.

L'opération « L'art dans la rue » était renforcée, au siège même de la Fondation pour l'architecture, par une belle exposition consacrée à Paul Ankar (1859-1901), qui, pour être moins connu que Victor Horta ou Henri Van de Velde, fut l'un des grands maîtres de l'Art nouveau en Belgique. Une version réduite de cette exposition est actuellement présentée au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, en face du Centre Pompidou. On y voit Hankar à l'œuvre à travers quelques exemples de maisons, de meubles, de magasins. Est-ce parce qu'il est mort à quarante-deux ans ? Hankar a en tout cas ceci de particulier qu'il semble moins emprisonné dans une écriture, dans une pure expression formelle que peut l'être Horta.

Obsession de la liane

Il apparaît plus comme un individu engagé dans l'évolution d'un métier qui va cahin-caha vers ce qu'on appellera le mouvement moderne. Ce n'est pas là nier son appartenance à l'Art nouveau ou au style nouille. On s'en convainc devant les traces de sa participation à l'Exposition coloniale de Tervueren, en 1897 : un haut moment de l'humanité où, sertis dans les volutes d'Hankar, l'objet ethnologique comme la défense d'éléphant deviennent de purs éléments décoratifs.

Cet enfermement décoratif, cette dévotion exclusive au style nouille, que lui-même préférait, comme on l'imagine, appeler « style Guimard » – n'en était-il pas le seul inventeur et représentant français ? – on en trouve à la fois l'expression et la correction dans l'hommage que lui rend le Musée d'Orsay. On en trouve l'expression dans les volutes interminables de son mobilier, dans les fleurs vert-de-gris de ses entrées de métro parisiennes, dans les sourires dissymétriques, tour à tour gracieux et mafflus, de ses architectures, dans l'alphabet qu'il a légué.

C'est là aussi, dans cette obsession de la liane, dans ces tiges qui prolifèrent, poussent et se tordent à l'infini, comme si elles se refusaient à toute inflorescence, qu'il faut chercher les raisons d'une exaspération qui naquit avec le style Guimard et qui, une fois passé le purgatoire qui mit à mal tant de son œuvre, peut vous reprendre devant les nouveaux apprêts contemporains du même plat de nouille. Dès qu'on veut faire ancien mais pas trop, moderne mais sans que ça se voit, à quel motif fait-on en effet appel lorsqu'on est, par exemple, décorateur de café ? Sans parler de l'alphabet qui, à force de faire recette, notamment en doré semi-patiné et en autocollant, est devenu une redoutable tarte à la crème.

Cette idée d'enfermement stylistique devait être corrigée, même si Guimard en fut le responsable conscient et organisé, et c'est l'un des aspects évidemment les plus passionnants de l'exposition d'Orsay que de faire découvrir l'architecte derrière le style, l'inventeur et le penseur derrière le prêtre intégriste d'un culte monothématique. Le travail des responsables de l'exposition (commissaire : Philippe Thiébaut) n'était d'ailleurs pas simple, puisqu'ils ont souvent dû faire œuvre d'archéologues, les réalisations les plus importantes de Guimard ayant été détruites soit de son vivant, comme la salle Humbert de Romans, soit à la veille des expositions que lui ont consacrées le MOMA de New-York et le Musée des arts décoratifs de Paris, comme le castel Henriette, détruit en 1969.

Quant au castel Béranger, sur lequel Guimard construisit sa renommée – en même temps que les raisons de son rejet, – il est, notent impartialement les conservateurs d'Orsay eux-mêmes, *« laissé dans un état d'incurie lamentable »*.

C'est donc aux plans, aux photographies, à l'intercession de meubles ou d'objets, ou, classiquement, à une approche biographique révélant en premier lieu, comme pour Horta, une lecture attentive de Viollet-le-Duc, qu'il faut recourir pour comprendre l'œuvre de cet homme qu'ont eu pourtant l'occasion de croiser nombre de nos contemporains. L'histoire révèle aussi l'influence de ses confrères belges, Horta en tête, moins pour leur utilisation de la ligne courbe, nous corrige-t-on cependant, que pour leur manière d'envisager la profession d'architecte dans son extension la plus large, celui-ci ne devant rien laisser au hasard d'autres imaginations, qu'il s'agisse de poignées de porte, de luminaires, de tapis, de vitraux ou de quoi que ce soit d'autre, d'ailleurs, qu'une honnête femme au foyer est normalement éduquée à choisir.

La symétrie bannie

La contrepartie de cette tyrannie sera bien sûr le savoir-faire. Guimard fait vibrer tous les matériaux, marie dans des ordres inhabituels la pierre, la brique (en façade), la fonte, le verre. La symétrie, ainsi que le note Dali, est proprement bannie. Ce qui l'encouragera donc à revenir au galop pour des œuvres plus tardives. Comme les façades, les plans révèlent des courbes, des coins, des angles forcés, des transparences, et pour tout dire des astuces, dont l'intelligence seule aurait eu de quoi énerver ses contemporains, sans même que la mégalomanie de Guimard – et de tout architecte qui se respecte – ne doive s'en mêler, faisant de notre homme un grand prédateur de la communication avant l'heure.

La première guerre mondiale mit fin à l'Art nouveau français, comme elle le fit en Belgique, malgré la permanence d'une inspiration qui ne cessera de s'affadir, de se diluer pour n'être parfois guère plus visible que ne l'est un principe actif dans la cuisine homéopathique. Guimard, lui, poursuivit, inventant alors pour les champs de ruines laissés par la guerre des solutions de construction standarisée, mettant à contribution toutes sortes de techniques nouvelles. Le style Guimard n'est plus vraiment un style, mais la poursuite d'un idéal où prédomine encore la sincérité des matériaux, la volonté de leur faire parler leur propre langue. En 1933, les Arts décoratifs lui rendent un premier hommage, mauvais signe pour un architecte, preuve s'il en faut qu'on a quitté le terrain des confrontations. En 1938, Hector Guimard et sa femme, l'artiste-peintre Adeline Oppenheim, partent pour New-York, ville natale de cette dernière, où mourra l'architecte quatre ans plus tard. L'exposition du Musée d'Orsay laisse entendre à travers quelques détails, quelques objets, qu'Hector aimait profondément Adeline. Peut-être était-ce la fleur qu'il s'était réservée, laissant à l'architecte le soin exclusif de cultiver ses lianes, de tailler et courber sans fin les branches du style Guimard.

FRÉDÉRIC EDELMANN

(1) Fondation pour l'architecture, 55, rue de l'Ermitage, 1050 Bruxelles.

(2) Nous empruntons cette définition au groupe ECOLO du conseil de la région de Bruxelles-Capitale, qui tente actuellement, et sans doute vainement, de protéger la maison où vécut le peintre David de 1816 à 1825.

▶ Paul Hankar, « Dix ans d'Art nouveau », Centre Wallonie-Bruxelles, 127, rue Saint-Martin, 75004 Paris. Jusqu'au 7 juin.

Sous le même titre, François Loyer, qui avait déjà publié un volumineux ouvrage sur Hankar, publie un volume plus accessible sur la vie et l'œuvre de l'architecte.

▶ Guimard, Musée d'Orsay, jusqu'au 26 juillet.

Outre un impressionnant catalogue (450 pages, 350 F), le Musée d'Orsay a multiplié les publications plus abordables par le prix et par le poids.

▶ Le magazine Océaniques diffusé par FR3 le 25 mai à 20 h 30 est consacré à Hector Guimard.

L'architecture en colloque

Aujourd'hui, l'architecture se conçoit comme un tout. Quelques-uns des colloques prévus de mai à septembre permettent d'apprécier l'ampleur de cette évolution.

Le colloque « Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage dans les cités d'Europe » d'Arc-et-Senans abordera deux sujets : « L'architecture et le domaine public » mardi 2 juin, et « Le futur des villes en Europe » mercredi 3 juin. Le colloque, dirigé par l'historien d'architecture Martin K. Meade, marquera l'ouverture de l'exposition « British Architecture Today ».

D'abord dans les régions, ensuite à Paris, le colloque « Territoires et architectures d'entreprises », organisé par le programme Cité-Projets du plan Construction et architecture (ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace), offre une double perspective. Les cas concrets d'aménagement de l'espace seront présentés *in situ* à Lille (Euralille), Lyon (Gerland) et Nantes (Atlanpole) le 30 juin. La Cité des sciences et de l'industrie abritera ensuite les cinq ateliers consacrés à deux domaines « pointus » : l'urbanisme d'activité et l'architecture d'entreprise. *Le Monde* est associé à cette manifestation.

Enfin, le délicat « passage à l'acte » en matière de projet urbain sera abondamment traité lors du colloque « De l'intention à la réalisation », organisé par la direction de l'architecture et de l'urbanisme et par l'agence Anatome les 29 et 30 septembre à Strasbourg.

▶ « Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage dans les cités d'Europe », les 2 et 3 juin, Arc-et-Senans. « British Architecture Today », du 2 juin au 15 septembre à la Saline royale. *Masterclass* avec Norman Foster, du 7 au 12 septembre à la Saline royale. Fondation C. N. Ledoux, Saline royale, 25610 Arc-et-Senans. Contact : Christiane Grillier, au 81-54-45-00.

▶ Colloque international « Territoires et architectures d'entreprises », le 30 juin à Lille, Lyon, Nantes, les 1er, 2 et 3 juillet à Paris. Renseignements : 17 *bis*, rue Richard-Lenoir, 75011 Paris. Tél. : 40-24-20-10.

▶ « De l'intention à la réalisation », les 29 et 30 septembre à Strasbourg. Contact : Françoise Arnold, au 45-26-34-04.

ÉCONOMIE

BILLET

Avertissement saoudien

L'Arabie saoudite est-elle en train de changer de politique pétrolière ? La question se pose au vu des résultats de la conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) qui s'est tenue en fin de semaine dernière à Vienne. Usant, quelques jours avant l'ouverture de la réunion, de leurs traditionnels relais d'information, les Saoudiens avaient laissé entendre qu'ils réclameraient un relèvement non négligeable (1 million de barils par jour) du plafond de l'OPEP pour le porter à 24 millions de barils.

Relance de l'économie américaine, croissance soutenue dans le Sud-Est asiatique, restockage attendu à court terme : les prévisions de la demande, selon l'Arabie saoudite, justifiaient la hausse.

Pourtant, la conférence s'est achevée sur le maintien du *statu quo*. Jusqu'à la fin du troisième trimestre, l'OPEP conservera son plafond de production que viendra simplement gonfler – dans des limites raisonnables – le retour progressif du Koweït sur le marché. Certes, comme en février, à la précédente réunion de l'OPEP, le communiqué final fait état des *« réserves »* des Saoudiens concernant le quota de production (7,9 millions de barils/jour) qui leur a été attribué.

Ils réclament toujours de le voir porté à 8 millions, un chiffre qui correspond, selon eux, à leur production actuelle. Mais de relèvement du plafond de production OPEP point de trace. Les Saoudiens ne se sont pas battus pour l'imposer.

Les treize pays de l'OPEP restant en deçà de la limite des 24 millions de barils/jour, en dépit des dépassements de quelques-uns, il y a fort à parier que les prix du brut vont se raffermir sur les marchés au cours des prochaines semaines, à la satisfaction de l'Iran et de l'Algérie.

En accordant un coup de pouce aux prix à la veille du sommet de Rio, les Saoudiens ont sans doute voulu donner un avertissement à la CEE et à son projet d' « écotaxe ». L'idée de la Communauté de taxer les sources d'énergie jugées responsables de l'effet de serre – au premier rang desquelles le pétrole – pour en diminuer la consommation ne fait pas, en effet, l'affaire de l'Arabie saoudite.

Dictée par l'immensité de ses réserves pétrolières, la politique de Ryad a toujours consisté à maintenir des prix du pétrole bas. En les laissant filer, l'Arabie saoudite tient à rappeler à la CEE qu'elle a les moyens de bloquer la création de l'« écotaxe ». A tout le moins que sa création ne se fera pas contre ses intérêts.

JEAN-PIERRE TUQUOI

La dernière mort du « ni-ni »

Pragmatique, le contrat de législature adopté ce week-end par les socialistes ouvre la voie à de nouvelles nationalisations comme à de vraies privatisations

Fini le « ni-ni », vive le « et-et » ! Le PS a enterré ce week-end à Paris le dogme du « ni-ni » (« ni nationalisation-ni privatisation ») pour lui substituer une philosophie du « et-et » (« des nationalisations et des privatisations »). S'ils conservent en 1993 le pouvoir, les socialistes procéderont éventuellement à de nouvelles nationalisations : *« Il ne faut pas s'interdire,* lit-on dans le contrat de législature 1993-1998 adopté par le comité directeur du PS, *l'acquisition par l'Etat... de nouvelles entreprises. »* Et à de vraies privatisations : *« Des entreprises industrielles ou des services du secteur public concurrentiel peuvent... rejoindre le secteur privé. »* Si cet abandon d'un principe posé par M. François Mitterrand dans sa « Lettre à tous les Français » de 1988 n'a guère fait l'objet de débats parmi les socialistes, c'est qu'il semblait ne traduire que la sanction d'une réalité. Depuis plusieurs années déjà, les gouvernements ont multiplié les entailles au dogme, faisant preuve d'une grande imagination. Le passage du « ni-ni » au « et-et » marque pourtant une nouvelle étape dans l'évolution économique des socialistes.

Un insoutenable glacis

Sous la pression des faits, le PS tente aujourd'hui de se constituer une nouvelle doctrine sur le rôle du secteur public dans l'économie. Celle qui ressort du nouveau contrat de législature est nettement marquée de l'influence de M. Pierre Bérégovoy. Le premier ministre aimerait « désidéologiser » le sujet et souhaiterait qu'il ne fasse plus l'objet de confrontations politiques permanentes. A lire le document du PS et à écouter les dirigeants de la droite, M. Edouard Balladur (RPR) notamment, il apparaît pourtant que le poids et le fonctionnement des entreprises nationalisées dans l'économie resteront, dans les années à venir, une source d'opposition entre la droite et la gauche.

Le « ni-ni » n'avait certes plus guère de réalité. Imposer un glacis aussi contraignant à des structures économiques prises dans la tourmente de la construction européenne et de la concurrence internationale était proprement insoutenable. Les gouvernements socialistes avaient en fait rapidement réussi à détourner l'obstacle, avant même d'ailleurs que le gardien du dogme à l'Elysée, M. Jacques Attali, ne parte aider les pays de l'Est dans leurs programmes de privatisation !

Conformément à ses convictions anciennes, M. Michel Rocard avait ainsi autorisé l'entrée d'une entreprise privée étrangère (Volvo) dans le capital d'une régie nationale (Renault), symbole de l'industrie publique, amorçant ainsi une véritable privatisation. Il avait aussi permis au groupe aérien public Air France d'acquérir la firme privée UTA, une quasi-nationalisation. Mme Edith Cresson avait accepté l'ouverture du capital de Bull au Japonais NEC d'abord, à l'Américain IBM ensuite, avant de mettre en vente une partie des actions du Crédit local de France et d'Elf. A Matignon, M. Bérégovoy poursuivait en donnant sa bénédiction à un échange de participations entre la BNP et la Dresdner Bank, puis en organisant la cession d'actions du groupe pétrolier Total.

Aujourd'hui donc, les socialistes cherchent à intégrer dans leur nouveau « contrat de législature » cette pratique. Les quelques lignes consacrées au sujet apparaissent ainsi comme l'exact contre-pied du « ni-ni ». Le dogme empêchait tout changement de frontière entre les secteurs public et privé. Avec la nouvelle philosophie, tout est possible. *« Les contours du secteur public ne sont pas figés »*, indique d'entrée de jeu le document socialiste. L'Etat doit se comporter comme un actionnaire qui gère son capital : d'une manière active, même si les critères de sa gestion ne sont pas les mêmes que ceux d'un capitaliste privé. Il peut être amené à procéder à des achats ou à des ventes d'actions, s'engager ou se désengager.

Depuis cinq ans, l'Etat a dû procéder à de multiples contorsions pour surmonter l'obstacle du « ni-ni » : la dernière consistant à vendre une entreprise d'Etat (la Caisse nationale de prévoyance) à d'autres entreprises d'État ou proches de l'Etat (Caisse des dépôts, Poste, Ecureuil...) pour renflouer les caisses... de l'Etat. Désormais, plus de problème : dès qu'une hypothèse est proposée, le texte indique bien qu'elle n'exclut pas son contraire ! Des entreprises du secteur concurrentiel pourront être privatisées, indique le « contrat de législature ». Il ajoute immédiatement que *« cela n'exclut pas, naturellement, que l'Etat conserve dans leur capital, soit directement, soit indirectement, une participation »*. Un pragmatisme total largement imprégné de « bérégovisme ». *« L'Etat doit, dans tous les cas, exercer son rôle d'actionnaire avec souplesse et sans dogmatisme »*, écrivent les auteurs du contrat. Pour ceux qui n'auraient pas compris.

Une nouvelle marge d'action

Trois éléments doivent, semble-t-il, guider l'action de l'Etat. Les socialistes souhaitent conserver des entreprises publiques dans les activités *« à fort contenu de souveraineté »*. M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie, évoquait à ce sujet il y a quelques jours *« la défense mais aussi les secteurs stratégiques, comme les composants électroniques »*. L'Etat doit ensuite intervenir *« dans les secteurs à risque, là où l'initiative privée hésite : biotechnologies ou certaines activités liées à l'environnement »*. Le ministre de l'industrie avait cité les déchets industriels. Troisième point : la gestion des « transferts d'actifs » doit servir *« avant toute autre considération les stratégies industrielles »*. L'expression est vague mais apparaît néanmoins comme une critique implicite de la politique actuelle où les cessions d'actifs ne répondent, on le sait, qu'à un seul objectif : renflouer les caisses de l'État pour financer les aides à l'emploi.

Tout en se désengageant de certaines activités du secteur concurrentiel, l'Etat retrouve dans ce schéma une nouvelle marge d'action et ouvre, de ce fait, un nouveau champ d'incertitudes. Les propos du ministre de l'industrie sur RMC, dimanche 17 mai, à propos d'un rapprochement entre la Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux que l'Etat pourrait aider, ont provoqué quelque émoi. Certains socialistes suggèrent également que l'Etat soit plus actif dans des domaines relevant du service au public, et où la concurrence est faible, comme les pompes funèbres ou la distribution des eaux.

Reprenant les thèses de M. Jean Peyrelevade, président de l'UAP et l'un des « théoriciens » de l'économie mixte, les socialistes proposent donc comme réponse à un capitalisme sans capital une plus grande fluidité entre capitaux publics et privés, des frontières plus mouvantes entre les deux secteurs. A cette conception, la droite oppose une vision bien différente. Interrogé sur la cession d'actions Total, M. Edouard Balladur, ancien ministre des finances de M. Jacques Chirac, dénonçait dans *les Echos* du 19 mai *« la confusion de la politique gouvernementale en matière de privatisation, qui hésite constamment entre la reconnaissance de la liberté des entreprises et le maintien du contrôle de l'Etat »*. Et il précisait le projet de l'opposition : la privatisation totale de l'ensemble des entreprises du secteur concurrentiel, avec *« par priorité »* celle des compagnies d'assurances, la protection des entreprises publiques considérées comme relevant de secteur stratégique avec le maintien d'une majorité du capital dans les mains de l'Etat.

Le pragmatisme et la volonté consensuelle de M. Bérégovoy n'y font rien. A l'organisation des socialistes où les secteurs public et privé cohabitent et sont séparés par des frontières mouvantes, la droite oppose une structure où les intérêts privés et publics sont plus nettement séparés. L'économie mixte face à l'économie libérale. Il n'y a pas consensus, mais matière à débat.

ERIK IZRAELEWICZ

Avant son examen par le Parlement

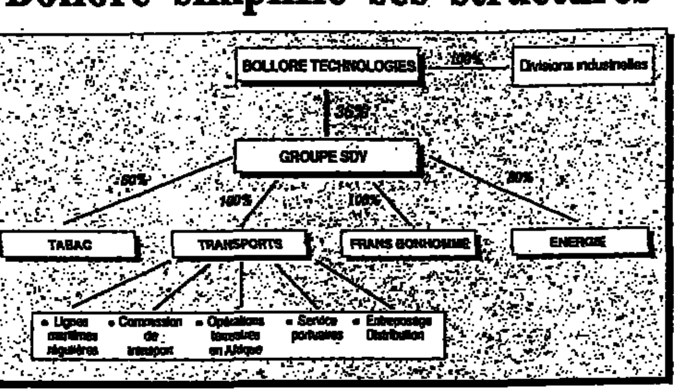
La CSMF veut modifier le projet de loi sur la maîtrise des dépenses de santé

L'assemblée générale de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), réunie dimanche 24 mai, a *« refusé »* l'application de l'accord sur la maîtrise des dépenses de santé tel qu'il figure dans le projet de loi qui sera prochainement examiné par les parlementaires. La CSMF réclame des précisions, notamment sur le principe des sanctions financières collectives et sur l'obligation pour les praticiens appliquant des honoraires libres d'effectuer un certain pourcentage d'actes au tarif de la Sécurité sociale.

Une motion adoptée par 95,15 % des participants a décidé de rejeter le texte du gouvernement, estimant que celui-ci comporte *« un risque majeur de régulation purement économique »*. Néanmoins, a précisé le docteur Jacques Beaupère, président de la confédération, *« il n'y a pas eu de vote désavouant la signature de l'avenant par la CSMF »*. *« Si le projet de loi adopté par le conseil des ministres est voté tel quel »* par l'Assemblée nationale, *« la CSMF considèrera que sa signature est trahie »*, a-t-il ajouté.

En faisant absorber sept sociétés par la SDV

Bolloré simplifie ses structures



Comme de nombreux autres groupes, Bolloré a décidé d'abandonner sa structure de sociétés en cascade et de simplifier son organigramme. Ainsi la SDV (SCAC Delmas Vieljeux) va absorber deux holdings cotés (Sofical et CFDV, Compagnie financière Delmas Vieljeux) et cinq holdings intermédiaires (CPDR, Compagnie privée d'El Rhaba, et quatre de ses filiales non cotées). SDV conservera sa vocation principale de groupe de transport (16,5 milliards de francs de chiffre d'affaires) et aura en plus l'ensemble des activités de Sofical dans les secteurs du tabac, de la distribution de produits pétroliers et des plastiques.

Le nouvel ensemble réalisera plus de 26 milliards de francs de chiffre d'affaires avec 20 000 salariés. Sa capitalisation boursière avoisinera les 5 milliards de francs, et la société devrait être transférée sur le marché à règlement mensuel. A l'issue des opérations de fusion qui seront soumises aux assemblées d'actionnaires en septembre, le capital de SDV sera réparti entre : le groupe Bolloré (36 % des actions et 51 % des droits de vote), Axa (16 %), Euris (7 %), le public (27 %) et 14 % d'autocontrôle.

Les parités d'échange retenues sont de une action SDV pour une Sofical, neuf SDV pour quatre CFDV et 10 SDV pour une CPDR. Après cette simplification de ses structures, Bolloré devrait réorganiser son pôle transport.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



LA CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE « CNE »,

Établissement public national doté de l'autonomie financière, créé par le décret du 28 novembre 1948 modifié.
Siège social : 18 *bis*, rue de Berri, 75008 PARIS.
R.C.S. Paris B 784 393 266.

Non-prorogation des emprunts 11,50 % mai 1985 - 1992 et 11,50 % juillet 1985 - 1992 assimilable à l'emprunt 11,50 %, mai 1985 - 1992

Conformément aux modalités des contrats d'émission reprises dans les notices COB qui ont reçu les visas COB n[os] 85-135 et 85-236 en date des 17-05-1985 et 25-07-1985, la Caisse nationale de l'énergie ne proposera pas aux porteurs la faculté de proroger la validité de leurs titres pour une nouvelle période de sept ans.

En conséquence, le paiement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués au pair sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries principales et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, ainsi que chez tous intermédiaires habilités, à partir du 3 juin 1992.

SAPAR
Obligations P3M - 0,35 % mai 1989

Les intérêts courus du 29 mai 1991 au 28 mai 1992 seront payables à partir du 29 mai 1992 à 988,38 francs par titre de 10 000 francs.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 148,25 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 36,56 francs, faisant ressortir un net de 803,57 francs.

SAPAR FINANCE
Obligations P3R - 0,25 % octobre 1989

Les intérêts courus du 18 mars 1992 au 16 juin 1992 seront payables à partir du 17 juin 1992 à 124,72 francs par titre de 5 000 francs.

En cas d'option sur le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 18,70 francs auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 4,59 francs, faisant ressortir un net de 101,43 francs.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Obligations 11,50 % mai et juillet 1985

Les intérêts courus du 3 juin 1991 au 2 juin 1992 seront payables à partir du 3 juin 1992 à 517,50 francs par titre de 5 000 francs, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 57,50 francs (montant brut : 575 francs).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 28,72 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 21,27 francs, faisant ressortir un net de 467,51 francs.

Toutes les obligations restant en circulation seront remboursables à compter du 3 juin 1992 (avis paru au *Journal officiel* du 8 mai 1992).

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 13,70 % juin 1984

Les intérêts courus du 18 juin 1991 au 17 juin 1992 seront payables à partir du 18 juin 1992 à 616,50 francs par titre de 5 000 francs, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 68,50 francs (montant brut : 685 francs).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 34,21 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 25,34 francs, faisant ressortir un net de 556,95 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations P3R + 0,10 % février, mars et juin 1988

Les intérêts courus du 18 mars 1992 au 16 juin 1992 seront payables à partir du 17 juin 1992 à 516,54 francs par titre de 20 000 francs.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 77,48 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 19,09 francs, faisant ressortir un net de 419,97 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations P3R - 0,15 % mai 1989

Les intérêts courus du 18 mars 1992 au 16 juin 1992 seront payables à partir du 17 juin 1992 à 503,90 francs par titre de 20 000 francs.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 75,58 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,62 francs, faisant ressortir un net de 409,70 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations P3R - 0,25 % mai 1989

Les intérêts courus du 18 mars 1992 au 16 juin 1992 seront payables à partir du 17 juin 1992 à 498,85 francs par titre de 20 000 francs.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 74,82 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,43 francs, faisant ressortir un net de 405,60 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations P3R - 0,05 % novembre 1990

Les intérêts courus du 3 mars 1992 au 2 juin 1992 seront payables à partir du 3 juin 1992 à 254,28 francs par titre de 10 000 francs.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 38,14 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 9,39 francs, faisant ressortir un net de 206,75 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations P3R - 0,0625 % novembre 1990

Les intérêts courus du 3 mars 1992 au 2 juin 1992 seront payables à partir du 3 juin 1992 à 253,96 francs par titre de 10 000 francs.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 38,09 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 9,37 francs, faisant ressortir un net de 206,50 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 9,70 % mai et juillet 1990

Les intérêts courus du 5 juin 1991 au 4 juin 1992 seront payables à partir du 5 juin 1992 à 485 francs par titre de 5 000 francs.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 72,75 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 17,94 francs, faisant ressortir un net de 394,31 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations juin 1984 à taux révisable

Les intérêts courus du 18 juin 1991 au 17 juin 1992 seront payables à partir du 18 juin 1992 à 418,50 francs par titre de 5 000 francs après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 46,50 francs (montant brut : 465 francs).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 23,22 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 17,20 francs, faisant ressortir un net de 378,08 francs.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Obligations Caisse nationale de l'énergie 3 % à intérêt complémentaire variable remboursables avec prime (indemnisation Électricité et Gaz d'Algérie)

Les intérêts courus du 1er juin 1991 au 31 mai 1992 seront payables à partir du 1er juin 1992 contre détachement du coupon nº 41 ou estampillage du certificat nominatif à raison de :

140,20 francs net par obligation de 100 francs, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 19,12 francs (montant global : 159,32 francs).

Pour ces obligations, les personnes domiciliées en France ou dans les départements d'outre-mer n'ont pas droit à l'option pour le prélèvement d'impôt forfaitaire.

A compter de la même date :

– Les 27 116 titres de 100 francs sortis au tirage du 24 avril 1992 et compris dans les séries de numéros 206 899 à 209 895, 252 452 à 261 631 et 344 224 à 359 162, cesseront de porter intérêt et seront remboursables contre remise des titres, coupon nº 42 au 1er juin 1993 attaché, à 4 398,62 francs, déduction faite de la retenue à la source de 12 % sur la prime de remboursement.

Le montant de la retenue à la source restituable aux porteurs résidant hors de France ou des départements d'outre-mer et bénéficiant de conventions internationales contre les doubles impositions s'élève à :

sur le coupon nº 41

19,1179 francs par obligation de 100 francs nominal ;

sur la prime de remboursement (titres désignés par le tirage au sort du 24 avril 1992)

586,1747 francs par obligation de 100 francs nominal.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués chez tout intermédiaire habilité.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
Obligations Caisse nationale de l'énergie 3 % à intérêt complémentaire variable remboursables avec prime (indemnisation Électricité de France - Gaz de France)

Les intérêts courus du 1er juin 1991 au 31 mai 1992 seront payables, à partir du 1er juin 1992 contre détachement du coupon nº 44 ou estampillage du certificat nominatif à raison de :

140,20 francs net par obligation de 100 francs; après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 19,12 francs (montant global : 159,32 francs).

70,10 francs net par demi-obligation de 50 francs, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 9,56 francs (montant global : 79,66 francs).

14,02 francs net par dixième d'obligation de 10 francs, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 1,92 francs (montant global : 15,94 francs).

Pour ces obligations, les personnes domiciliées en France ou dans les départements d'outre-mer n'ont pas droit à l'option pour le prélèvement d'impôt forfaitaire.

A compter de la même date :

– Les 364 521 titres de 100 francs sortis au tirage du 24 avril 1992 et compris dans les séries de numéros 326 693 à 517 832, 689 869 à 731 004, 874 873 à 948 459 et 1 207 942 à 1 268 817, cesseront de porter intérêt et seront remboursables contre remise des titres, coupon nº 45 au 1er juin 1993 attaché, à 4 398,62 francs, déduction faite de la retenue à la source de 12 % sur la prime de remboursement.

L'intérêt complémentaire et la prime de remboursement ont été déterminés, en application de l'article 28 de la loi du 8 avril 1946 et des textes subséquents, d'après un prélèvement de 1 % sur les recettes d'exploitation de l'année 1991 d'un montant total de 2 064 208 998,33, soit :

1 645 281 387,69 francs pour Électricité de France, 418 927 610,64 francs pour Gaz de France.

Le montant de la retenue à la source restituable aux porteurs résidant hors de France ou des départements d'outre-mer et bénéficiant de conventions internationales contre les doubles impositions s'élève à :

sur le coupon nº 44

19,1179 francs par obligation de 100 francs nominal,

9,5589 francs par demi-obligation de 50 francs nominal,

1,9118 par dixième d'obligation de 10 francs nominal ;

sur la prime de remboursement (titres désignés par le tirage au sort du 24 avril 1992)

586,1747 francs par obligation de 100 francs nominal.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués chez tout intermédiaire habilité.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE
ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations 16,90 % juin 1982

Les intérêts courus du 2 juin 1991 au 1er juin 1992 seront payables à partir du 2 juin 1992 à 76,05 francs par titre de 500 francs, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 8,45 francs (montant brut : 84,50 francs).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 4,22 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 3,10 francs, faisant ressortir un net de 68,73 francs.

SAPAR
Obligations 14,80 % mai 1983

Les intérêts courus du 6 juin 1991 au 5 juin 1992 seront payables à partir du 6 juin 1992 à 666 francs par titre de 5 000 francs, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 74 francs (montant brut : 740 francs).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 36,96 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 27,38 francs, faisant ressortir un net de 601,66 francs.

SAPAR
Obligations TMOR mai 1983

Les intérêts courus du 6 juin 1991 au 5 juin 1992 seront payables à partir du 6 juin 1992 à 408,78 francs par titre de 5 000 francs, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 45,43 francs (montant brut : 454,21 francs).

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, le complément libératoire sera de 22,68 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 16,79 francs, faisant ressortir un net de 369,31 francs.

Les retenues mentionnées au 2e paragraphe ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Ces titres ont été dématérialisés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981 et décret nº 83-359 du 2 mai 1983), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations P3R - 0,25 % juillet 1989

Les intérêts courus du 18 mars 1992 au 16 juin 1992 seront payables à partir du 17 juin 1992 à 498,85 francs par titre de 20 000 francs.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 74,82 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,43 francs, faisant ressortir un net de 405,60 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations P3R - 0,05 % octobre 1990

Les intérêts courus du 18 mars 1992 au 16 juin 1992 seront payables à partir du 17 juin 1992 à 127,24 francs par titre de 5 000 francs.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 19,08 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 4,69 francs, faisant ressortir un net de 103,47 francs.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
Obligations P3R - 0,15 % octobre 1988

Les intérêts courus du 18 mars 1992 au 16 juin 1992 seront payables à partir du 17 juin 1992 à 503,90 francs par titre de 20 000 francs.

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire, l'impôt libératoire sera de 75,58 francs, auquel s'ajouteront les retenues de 3,7 % calculées sur l'intérêt brut au titre des contributions sociales, soit 18,62 francs, faisant ressortir un net de 409,70.

Les retenues mentionnées au 2e paragraphe ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

Tous ces titres ne sont pas créés (article 94-2 de la loi du 30 décembre 1981), le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

ÉCONOMIE

CEE

Tandis que les manifestations se poursuivent

M. Bérégovoy affirme que « la solidarité sera mieux organisée » en faveur des agriculteurs

Le week-end a été marqué ici ou là par des manifestations de paysans protestant contre la réforme de la politique agricole commune (PAC). A la suite des affrontement, qui avaient opposé vendredi 22 mai à Besançon policiers et manifestants, le préfet du Doubs a déposé une plainte, sur instruction du ministre de l'agriculture et de la forêt, contre les militants de la Confédération paysanne. Ces derniers, nous indique notre correspondant Claude Fabert, s'étaient violemment heurtés à la police dans l'enceinte de la gare de Besançon, alors qu'ils s'apprêtaient à expédier au ministre le bureau du directeur départemental de l'agriculture, *« qui ne lui servira plus à rien puisque les décisions étaient désormais prises à Bruxelles »*. Trois fonctionnaires de police, dont un commissaire, avaient dû recevoir des soins au centre hospitalier tandis qu'une dizaine de manifestants étaient conduits au commissariat.

D'autre part, environ deux cents agriculteurs ont manifesté sans incident dimanche 24 mai devant le château de Versailles puis devant les grilles de la préfecture des Yvelines. L'un des responsables du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) a appelé M. François Mitterrand à convoquer d'urgence le Parlement en session extraordinaire pour un débat sur la réforme de la PAC.

« Plutôt que de subir les pressions américaines dans la négociation du GATT comme l'en accusent les exploitants, l'Europe décide librement sa politique, a déclaré M. Pierre Bérégovoy samedi 24 mai à Mâcon. *L'accord du GATT dépendra de la réponse américaine aux réformes européennes librement décidées. » « Quant aux paysans*, a ajouté le premier ministre, *ils ne seront pas des assistés. Ils étaient aidés, ils le restent. La solidarité continuera de s'exercer et elle sera mieux organisée. »*

EN BREF

□ **Le CNPF s'inquiète du déficit budgétaire.** – *« Le gouvernement ne fait pas de relance, mais le déficit budgétaire galope »*, déclare M. Ernest-Antoine Seillière, vice-président du CNPF et président de sa commission économique, dans une interview à *Libération* du 25 mai. *« Nous calculons que, sur l'année 1993, le total des dérapages budgétaires 1990, 1991 et 1992 va sécréter un accroissement de la charge de la dette de 17 milliards. Si l'on ne réduit pas les dépenses publiques, cette charge va représenter de nouveaux prélèvements obligatoires. »* M. Seillière estime, au sujet de la vente d'une partie importante des actions de Total, que *« vendre un actif pour financer des dépenses de fonctionnement ne mérite rien d'autre qu'un zéro de gestion »*.

□ **M. Louis Schweitzer nommé au conseil d'administration de Renault.** – Numéro deux de Renault depuis dix-huit mois, M. Louis Schweitzer a été nommé par décret, samedi 23 mai, membre du conseil d'administration de Renault. Le texte précise que l'ancien directeur du cabinet de M. Laurent Fabius à Matignon a été choisi *« en raison de ses compétences »* et que cette nomination constitue la première étape de son accession à la présidence du groupe, poste devenu vacant après le départ à la retraite de M. Raymond Lévy. Les dix-huit membres du conseil d'administration de l'entreprise doivent se réunir, mardi 26 mai, pour désigner le nouveau président, et le conseil des ministres doit entériner ce choix mercredi.

□ **Poursuite du mouvement de grève des ouvriers CGT au sein du groupe Progrès à Lyon.** – Pour le troisième jour consécutif, les Lyonnais n'ont pas trouvé certains de leurs quotidiens : une grève d'une partie des ouvriers CGT de l'imprimerie de Chassieu (Rhône) a empêché la sortie du *Progrès*, de *Lyon-Matin* et de l'édition locale du *Figaro*, *Lyon-Figaro*. Le mouvement a affecté samedi le département du Rhône et s'est étendu à l'imprimerie de Saint-Etienne, empêchant la parution, dimanche 24 et lundi 25 mai, de toutes les éditions du groupe. C'est en apprenant du PDG du *Progrès*, M. Xavier Ellie, lors d'une réunion interrégionale, le 22 mai, sur la modernisation des imprimeries, qu'une des trois rotatives installées à Chassieu (Rhône) serait bientôt arrêtée, que les ouvriers des rotatives avaient décidé de cette grève. Confrontée à des difficultés financières, la direction a fait étudier un plan de rapprochement de *Lyon-Matin* avec l'édition lyonnaise du *Progrès*, qui devrait être présenté lors du comité central d'entreprise du 3 juin. – *(Corresp.)*

INDICATEURS

ALLEMAGNE

□ **Hausse des salaires fixée à 5,8 % en 1992 dans l'imprimerie.** – Syndicats et patronat allemands de l'imprimerie sont tombés d'accord, vendredi 22 mai, sur une augmentation des salaires de 5,8 % pour 1992. Cet accord concerne 225 000 personnes. Il met fin à une semaine de grèves qui avaient gêné la parution de nombreux journaux. La hausse est similaire à celle accordée dans les secteurs de la métallurgie (*le Monde* du 19 mai), de la construction et du commerce de détail.

RUSSIE

□ **Le salaire minimum est porté à 900 roubles.** – Le président russe, M. Boris Eltsine, a fixé par décret le nouveau salaire minimum mensuel à 900 roubles (un peu plus de 8 dollars américains au taux pratiqué dans les bureaux de change, soit 45 francs) à dater du 1er juin, a rapporté, samedi 23 mai, le quotidien *Nezavissimaïa Gazeta*. Déjà porté à 342 roubles après les hausses de prix de janvier, il était passé à 600 roubles environ en avril. Augmentent aussi les bourses d'étudiants (900 roubles mensuels contre 70 roubles en 1991) et l'allocation aux mères célibataires. Par ailleurs, les couples recevront une « prime » de 2 700 roubles à la naissance de chaque enfant.

ÉCONOMIE

ETRANGER

La conférence de Lisbonne

Les pays donateurs n'ont pas clarifié leurs intentions sur l'aide à l'ex-URSS

Les ministres des affaires étrangères de la cinquantaine de pays donateurs qui participaient les 23 et 24 mai à Lisbonne à la conférence sur l'aide à l'ex-URSS n'ont guère apporté de clarification quant à leurs intentions, qu'il s'agisse de l'ampleur de leur contribution ou de la manière de se coordonner afin d'agir avec efficacité. Leurs collègues des douze nouveaux Etats indépendants (NEI), eux aussi présents à Lisbonne, se sont cantonnés le plus souvent dans des généralités. Bref, ce rendez-vous, le second après la conférence en janvier à Washington, a été décevant. Une troisième rencontre du même type aura lieu cependant en octobre à Tokyo.

LISBONNE

de notre envoyé spécial

Comme prévu, M. James Baker a tenu la vedette à la conférence de Lisbonne, habile à mettre en œuvre l'effort accompli par les Etats-Unis. Le secrétaire d'Etat, soulignant l'importance de l'assistance technique, c'est-à-dire du transfert du savoir-faire occidental, comme moyen pour accélérer le redressement économique des NEI, les nouveaux Etats indépendants, a invité les participants à mobiliser leurs énergies, à l'image de ce que font les Etats-Unis, et à dépêcher sans tarder des experts sur le terrain. Il a annoncé trois «initiatives» susceptibles de faire l'objet d'actions collectives : la première, celle sur laquelle il s'est le plus longuement étendu, a trait à la sécurité des centrales nucléaires de l'ex-URSS. La deuxième s'inspire des programmes mis en œuvre par la CEE (livraison de produits alimentaires qui sont vendus au prix du marché ; affectation de l'argent ainsi rassemblé à un fonds de contrepartie en vue de financer par exemple la modernisation des circuits de distribution). La troisième initiative concerne la reconversion de l'industrie d'armement.

Agacement européen

Ce leadership ainsi proclamé agace quelque peu les dirigeants européens. M. Frans Andriessen, vice-président de la Commission européenne chargé des relations extérieures, rappelle que la question du *burden sharing* (partage du fardeau) se pose toujours avec acuité puisque la CEE prend en charge environ 70 % de l'effort financier consenti. *«La Communauté ne peut pas tout faire toute seule»*, renchérit M. Jean-Louis Cadieux, l'un de ses plus proches collaborateurs.

Cependant, M. Baker conteste cette analyse, mettant l'accent sur la part des Etats-Unis dans l'effort maintenant envisagé en faveur des NEI. Celui-ci – aide à la balance des paiments, fonds de stabilisation du *rouble... – a été fixé par le G7* (groupe des sept pays les plus industrialisés) à 24 milliards de dollars, un montant énorme qui recouvre des contributions de nature très diverse, lesquelles, pour la plupart, transiteront par les institutions financières internationales. L'importance que représente leur soutien attentif dans le processus de redressement économique a été amplement souligné. M. Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international, est venu dire à la conférence *qu'aux 24 milliards de dollars aujourd'hui* prévus en faveur de la Russie il conviendrait d'ajouter une vingtaine de milliards en faveur des autres Républiques.

M. Jacques Attali, le président de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), a expliqué que les crédits *mobilisables en faveur des NEI ne* manquent pas (la BERD pourrait ainsi affecter 4 milliards de dollars à la modernisation des infrastructures ou des industries exportatrices) mais que les fonds ne peuvent être transférés tant que les nouvelles Républiques n'auront pas mis au point de programme de développement économique crédible. Retour à la case départ. A savoir à l'importance majeure de l'assistance technique, y compris de l'aide à la gestion politique et administrative. La coordination se fera désormais sur le terrain, dans chacune des Républiques, en tenant compte de ses besoins spécifiques.

«C'est le seul moyen d'être efficace», constate Mme Elisabeth Guigou, ministre français chargé des affaires européennes. Cependant, l'Occident encouragera la coopération régionale, autrement dit le maintien de liens entre les composantes de l'ancienne URSS ainsi que les opérations «triangulaires». Là encore, la Communauté a montré l'exemple en finançant la livraison de produits agricoles venant d'Europe centrale. L'expérience sera élargie à l'assistance technique.

PHILIPPE LEMAITRE

□ **La convertibilité du rouble n'interviendra pas avant septembre.** – Le rouble ne sera pas convertible avant septembre, a annoncé, jeudi 21 mai, M. Alexeï Oukoulaïev, conseiller économique du gouver*nement russe, à l'issue d'une réu*nion du gouvernement sur les réformes économiques. Le premier vice-premier ministre du gouvernement, M. Egor Gaïdar, avait annoncé que dès le début de juillet le taux de change serait unifié, et qu'après une période de flottement d'un mois seulement un cours fixe du rouble (mais autorisant de légères fluctuations) par rapport aux monnaies occidentales serait établi. Les pays occidentaux se sont déclarés prêts à soutenir cette réforme par l'établissement d'un fonds de stabilisation du rouble doté de 6 milliards de dollars.

Les profits ont fortement chuté à Tokyo

Les entreprises japonaises empruntent pour des montants records

Ayant disposé de liquidités considérables au cours de la période d'argent facile alimentée par les spéculations boursière et immobilière, les entreprises japonaises, qui enregistrent des chutes importantes de leurs profits, se tournent plus aujourd'hui vers le marché international que vers le marché intérieur pour se financer.

TOKYO

de notre correspondant

Deux géants de l'industrie nippone, le constructeur automobile Toyota et le premier fabricant d'électronique grand public Matsushita, se sont présentés sur le marché international des capitaux, chacun pour y emprunter un milliard de dollars (5,5 milliards de francs). Dans le cas de Matsushita, l'emprunt sera lancé en juillet. Dans celui de Toyota, il a été placé sur l'euro-marché à un taux de 6,875 % sur cinq ans. Il s'agit de l'emprunt classique le plus important jamais lancé en une seule tranche par une entreprise industrielle (*le Monde* daté 24-25 mai).

Moins par leur nature (les entreprises nippones recourent bien entendu au marché financier international) que par leur taille, ces opérations témoignent de la fin des avantages d'une époque à Tokyo. La contraction du marché financier local coïncide avec une diminution des fonds propres des entreprises.

Au dégonflement de la «bulle financière» s'ajoute une diminution de la demande sur les marchés intérieur et étranger qui s'est traduite par une chute des bénéfices de la plupart des firmes. A commencer par les fabricants d'électronique. Les groupes Sony et Matsushita ont enregistré des chutes de leurs profits avant impôt de 25 % pour le premier et de 40 % pour le second. Les géants de l'électronique souffrent à la fois d'un ralentissement de la consommation mondiale et d'une saturation du marché. La charge représentée par l'achat de maisons de production américaines (Columbia dans le cas de Sony et MCA dans celui de *Matsushita) pèse aussi sur* leur bilan. C'est pour rembourser une partie de la dette consécutive à son acquisition de MCA (6,6 milliards de dollars) que Matsushita lancera son *emprunt en juillet.*

Les contraintes du marché obligataire

Selon l'institut de recherches Wako, les profits avant impôt de près de quatre cents entreprises cotées à la première section de la Bourse de Tokyo *ont en moyenne* régressé de 15 % (20 % dans le cas des industries) et leurs bénéfices nets de 16,8 % (21,8 % dans le cas des industries). Les ventes ont reculé en moyenne de 2 %.

Autre facteur qui conduit les entreprises nippones à se tourner vers le marché financier internatio*nal : les contraintes du marché* obligataire. Leurs obligations avec bons de souscription d'action *(equity warrant)*, qui n'ont jamais été converties en raison de la chute des cours de la Bourse de Tokyo, arrivent à échéance. C'est le cas de Toyota : ses «warrants» se chiffrent à 800 millions pour cette année (1,5 milliard en 1993). De telles émissions d'obligations permettaient aux entreprises de se financer pour presque rien : les «warrants» de Toyota comportaient un taux d'intérêt de 1,14 %.

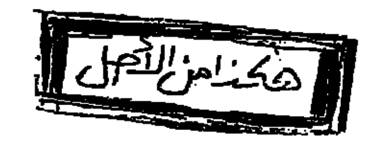
On s'attend à ce que beaucoup d'entreprises soient contraintes de suivre la même voie que Toyota. Selon la banque Sanwa, les obligations avec bons de souscription émises entre 1986 et 1989 s'élèvent à 186 milliards de dollars, dont plus d'un tiers (75 milliards de dollars) arrivent à échéance en 1993. Ne pouvant plus solliciter le marché obligataire (déjà, en mars 1990, Matsushita avait lancé une émission d'obligations convertibles d'un milliard de dollars qui s'avéra catastrophique en raison de la chute du marché), certaines firmes ont pris les devants et se tournent davantage vers le marché de l'eurodollar. Pour la première fois depuis de longues années, elles auront à débourser plus que leurs concurrentes américaines pour se financer, souligne une étude de J. P. Morgan. Il est vrai qu'elles ont bénéficié pendant des années de solides avantages.

PHILIPPE PONS

L'importante réduction des dépenses publiques pourrait faire retomber le Canada dans la récession

La situation économique s'est encore détériorée au Canada au *cours des derniers mois et le pays* **est de nouveau menacé par la récession, estime le Conference Board, principal organisme privé de prévisions économiques, dans une étude rendue publique mercredi 20 mai.** Le produit intérieur brut (PIB) ne devrait croître que de 1 % en 1992, indique le Confe*rence Board, qui a revu à la baisse* ses prévisions de croissance de 2,1 % faites précédemment.

Le Conference Board attire l'attention sur un point important de politique économique : les chances d'une reprise économique au Canada, premier grand pays occidental à être entré en récession en avril 1990, se sont estompées en raison de la forte réduction des dépenses publiques décidée par les gouvernements de la plupart des provinces canadiennes dans leurs plus récents budgets, et de la perte de 110 000 emplois supplémentaires en mars et avril. – *(AFP.)*



International

VIE DES ENTREPRISES

HSBC semble prendre l'avantage

L'OPA de la Lloyd's Bank sur la Midland Bank soumise à la commission des monopoles

La bataille de titans que se livrent la Hongkong and Shanghai Banking Corp. (HSBC) et la Lloyd's Bank pour le contrôle de la Midland Bank semble tourner à l'avantage de l'établissement d'Extrême-Orient.

Coup sur coup, la Commission européenne, jeudi 21 mai, puis le gouvernement de M. John Major, vendredi 22 mai, ont donné leur aval à l'offre publique d'achat (OPA) de 34 milliards de francs lancée par HSBC sur la Midland, la quatrième banque britannique. Mais surtout, le ministre britannique du commerce et de l'industrie, M. Michael Heseltine, a décidé de transmettre le projet de contre-OPA de 37 milliards de francs de la Lloyd's à la Monopolies and Mergers Commission (MMC), la commission des monopoles et des fusions. La MMC a jusqu'au 25 août pour se prononcer et son enquête gèle de fait l'offre de la Lloyd's. HSBC va donc avoir le champ libre. D'autant que M. Heseltine, rejoignant l'avis de la Commission européenne, a considéré que l'offre de HSBC ne pose pas de problème de concurrence sur le marché bancaire britannique. Si la partie semble bien engagée pour la Hongkong and Shanghai, la Lloyd's dispose encore de quelques atouts dans son jeu.

Tout d'abord, la troisième banque britannique a réaffirmé, vendredi 22 mai, son intention de maintenir son projet d'OPA. La décision de M. Heseltine *« est décevante, mais pas surprenante »*, expliquait, samedi 23 mai, au *Financial Times*, M. Brian Pitman, le directeur général de la Lloyd's. Après avoir posé initialement deux conditions indispensables au dépôt formel de son offre – disposer des mêmes informations sur les comptes de la Midland que HSBC et être soumise au même traitement de la part des autorités de la concurrence, – la Lloyd's fait preuve de souplesse.

La stratégie de la Lloyd's va consister à gagner du temps et à convaincre les actionnaires de la Midland d'attendre la décision de la MMC pour obtenir un prix plus élevé. En attendant, la HSBC qui possède d'ores et déjà 15 % du capital de la Midland peut mener à bien son offre. Elle s'achève le 9 juin. Elle pourra la prolonger de soixante jours ou même en améliorer la teneur. Et pendant ce temps, la Lloyd's ne saura toujours pas si elle est autorisée à surenchérir.

E. L.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

□ **Ricoh Co. Ltd : chute de 71,8 % du bénéfice du groupe.** – Le fabricant japonais de matériels de bureau (photocopieurs, télécopieurs...) Ricoh Co. Ltd annonce pour son exercice clos le 31 mars un bénéfice annuel consolidé de 10,6 milliards de yens (432 millions de francs) en baisse de 71,8 %, malgré une progression de ses ventes de 1,4 % à 1 017 milliards de yens (41,5 milliards de francs). La société mère du groupe a essuyé, au cours du même exercice, la première perte d'exploitation de son histoire à hauteur de 1,7 milliard de yens (70 millions de francs) contre un bénéfice de 17 milliards de yens un an plus tôt.

□ **Air Afrique : 4,36 millions de francs de bénéfices en 1991.** – Le président directeur général d'Air Afrique, M. Yves Roland-Billecart, a indiqué, mardi 19 mai, qu'en dépit de la crise économique mondiale, la compagnie multinationale avait réalisé en 1991 un bénéfice de 218 millions de francs CFA (4,36 millions de francs français). M. Roland-Billecart avait été porté à la tête de la compagnie en mars 1989 avec pour mission de redresser la situation financière de la société héritée de la gestion de son prédécesseur, le Congolais M. Auxence Ickonga. Après un plan de redressement vigoureux, la compagnie, qui compte actuellement dix Etats africains dans son capital, était revenue à l'équilibre dès 1989. – *(AFP.)*

PARTENARIAT

□ **Magnetti Marelli pourrait conclure un vaste accord d'association.** – Magnetti Marelli est à la recherche d'un partenaire. La filiale du groupe Fiat, spécialisée dans les composants automobiles, a confirmé, vendredi 22 mai, qu'elle avait engagé des discussions pour se trouver un nouvel associé au sein d'Ufima (systèmes d'alimentation de moteurs et tableaux de bord), joint-venture montée en 1986 avec Matra et dont le groupe français souhaite aujourd'hui se dégager. Magnetti Marelli possède 65 % du capital de la société commune, Matra disposant des 35 % restants. La firme italienne, qui dispose d'un droit de préemption, envisage ainsi de racheter à Matra sa participation dans Ufima pour la rétrocéder ensuite à un industriel de son choix. Selon certaines sources, l'accord pourrait être plus large et dépasser le cadre strict des secteurs d'activité d'Ufima. Le groupe français Sagem est cité comme l'un des partenaires éventuels.

CAPITAL

□ **La banque Worms prend le contrôle de Sodete-UFCA.** – La banque Worms (filiale UAP) a annoncé, vendredi 22 mai, qu'elle a pris le contrôle de Sodete-UFCA, une société spécialisée dans le financement de l'audiovisuel, du cinéma et des sociétés prestataires techniques du secteur. Cette prise de contrôle permettra à la banque Worms de renforcer sa position dans le secteur de la communication où elle est déjà présente par l'intermédiaire de filiales comme la Banque de l'union occidentale (BUO), spécialisée dans le financement de l'art et des médias. Worms détient également 35 % de Voltaire-Images, une société d'investissement, 30 % de Média-Investissements, un fonds commun de placement à risque, 30 % de LMK, une société de production audiovisuelle aux côtés du *Monde* et de Marin Karmitz, 60 % d'Amaya films et 20 % d'Amaya distribution, qui gère notamment le catalogue Cousteau.

SERVICES

□ **KLM lance un programme de fidélisation pour tous ses clients.** – La compagnie aérienne néerlandaise a annoncé, vendredi 22 mai, le lancement d'un programme de fidélisation de la clientèle offrant des voyages gratuits en fonction des kilomètres parcourus, y compris en classe économique. Le programme de KLM baptisé « Flying Dutchman » entrera en vigueur le 1er juin. KLM a décidé d'étendre ces avantages aux vols effectués sur les compagnies dont elle détient tout ou partie du capital. Ainsi, « les points » acquis sur les vols de la filiale régionale à 100 %, KLM Cityhopper, mais aussi sur ceux d'Air UK (Grande-Bretagne) ou de Northwest (Etats-Unis), dont KLM est actionnaire à 14,9 % et 20 % respectivement, pourront donner droit à des vols gratuits sur KLM, et réciproquement.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 25 mai =

Surplace

Début de semaine extrêmement hésitant à la Bourse de Paris, incapable lundi 25 mai de s'inscrire dans une tendance claire. Dans ce contexte, l'indice CAC 40 après avoir ouvert sur une baisse insignifiante de 0,03 % restait quasiment inchangé pour céder 0,06 % en fin de matinée. En début d'après-midi, le marché français semblait toujours aussi amorphe et le CAC 40 perdait 0,01 % à 2 044,94 points.

La fermeture lundi des Bourses de New-York et de Londres est l'explication principale à l'attentisme et à la faiblesse de l'activité de la place parisienne, *« digne d'une séance du mois d'août »*, expliquait un opérateur. Les transactions atteignaient péniblement 650 millions de francs sur le marché à règlement mensuel vers 13 heures. Seul semblant d'activité, les arbitrages indiciels, qui commencent en raison de la clôture vendredi du contrat de mai d'option sur l'indice CAC 40.

Pourtant, les marchés de taux étaient plutôt résistants. Le MATIF était ferme, ancré autour des 109 points, en dépit d'une petite tension sur le taux au jour le jour, qui s'établissait en matinée à 9 7/8-10.

Du côté des valeurs, Alcatel gagnait 0,9 % avec 77 000 titres traités. Le titre monte sur l'idée selon laquelle le feu vert au projet du TGV-Est devrait bénéficier au groupe. Les valeurs pétrolières réagissaient bien à la décision de l'OPEP de ne pas relever son plafond de production. Ce qui devrait diminuer la baisse attendue des cours du brut. BP France gagnait 2,2 %, Total, 1,3 % et Elf Aquitaine, 0,9 %. Progression également de 3,2 % d'Eurotunnel et de 2,5 % de Nord-Est. En revanche, baisse de 4,3 % de CCMC et de 2 % de la Compagnie bancaire.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1991

	15-5-92	22-5-92
Valeurs franç. à rev. variable	114,2	114,8
Valeurs industrielles	114,1	115,1
Valeurs étrangères	107	107,3
Pétroles-Energie	102,2	102,3
Chimie	121,6	124,5
Métallurgie, mécanique	129,6	127,8
Electricité, électronique	114,9	115,1
Bâtiment et matériaux	115,8	117,2
Ind. de consom. non alim.	118,6	120,5
Agroalimentaire	108,7	110,7
Distribution	120	121,3
Transports, loisirs, services	116,2	116,8
Assurances	116,1	118
Crédit banque	112,5	113
Sicomi	99,1	98,6
Immobilier et foncier	96,7	95,1
Investissement et portefeuille	115,5	114,5
Base 100 : 31 décembre 1991		
Valeurs franç. à revenu fixe	99,5	100,3
Emprunts d'Etat	99,5	99,8
Emprunts garantis et assimilés	92,2	100,8
Sociétés	100,7	100,7
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	4 373,9	4 396,4
Valeurs étrangères	4 240,4	4 252,2
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	630,9	634,4
Valeurs étrangères	574,4	575
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. fr. à rev. fixe	118,9	119,8
Emprunt d'Etat	120,5	120,8
Emprunts garantis et assimilés	117,4	119,1
Sociétés	118,2	118,2

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 31 décembre 1981

	15-5-92	22-5-92
Indice général	551,8	545,9
Produits de base	455,7	460,3
Construction	533,2	522,1
Biens d'équipement	293	293,1
Biens de consom. durables	622,7	625,3
Biens de consom. non durables	802,1	813,8
Biens de consom. alim.	895,5	912
Services	548,3	550,2
Sociétés financières	520	516
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	418,7	420,4
Valeurs industrielles	551,4	556,3

TOKYO, 25 mai ↑

Reprise

Après plusieurs séances en demi-teinte, la Bourse de Tokyo est repartie à la hausse lundi 25 mai. L'indice Nikkei des principales valeurs gagnait en clôture 334 points, soit 1,83 %, à 18 555 points.

La fermeté du yen vis-à-vis du dollar et des achats à bon compte ont soutenu la cote. Pour autant, le volume des transactions est resté relativement faible et la plupart des grands investisseurs ont encore fait preuve d'attentisme alors que New-York et Londres sont clos ce lundi. L'attente de la publication cette semaine de nombreux résultats d'entreprises pour l'exercice 1991-1992 (il s'est terminé le 31 mars) bloque également la plupart des initiatives d'achat tant japonaises qu'étrangères. *« Les cours montent parce que personne ne veut vendre aux niveaux actuels »*, explique un opérateur.

VALEURS	Cours du 22 mai	Cours du 25 mai
Ajinomoto	1 290	1 310
Bridgestone	1 160	1 170
Canon	1 440	1 440
Fuji Bank	1 490	1 530
Honda Motors	1 490	1 530
Matsushita Electric	1 380	1 370
Mitsubishi Heavy	585	585
Sony Corp.	4 280	4 300
Toyota Motors	1 490	1 510

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4716	4600
Arnault Associés	250	250
B.A.C.	55	....
Bque Vernes	790	784
Boiron (Ly)	500	500
Boisset (Lyon)	239	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	790	770
Calberson	365 10	365
Cardif	870	869
C.E.G.E.P.	174	174
C.F.P.I.	270	272 90
C.N.I.M.	1209	1209
Codetour	286	286
Conforama	1218	....
Creeks	192	197
Dauphin	260	....
Delmas	1030	1080
Demachy Worms Cie	370	....
Devanlay	1089	1101
Deville	186	186
Dolisos	115	120
Editions Belfond	165	157
Europ. Propulsion	200	211
Finacor	110	....
G.F.F. (group.fon.f.)	105	106 60
G.L.M.	380	....
Gravograph	168 90	162 20
Guintoli	871	870
I.C.C.	201	....
Idianova	98 90	98 90
Immob. Hôtelière	1100	1120
Interm. Computer	131	....
I.P.B.M.	65 80	....
Locamic	75 10	75
Metra Comm.	201	200
Molex	178	....
Publ.Filipacchi	506	509
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	328	328
Select Invest (Ly)	98 50	98 50
Seribo	300	299
Sopra	325	325
TF1	514	508
Thermador H. (Ly)	427	432
Unilog	258	255
Viel et Cie	113	115
Y. St-Laurent Groupe	845	850

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 mai 1992
Nombre de contrats estimés : 158 795

COURS	ÉCHÉANCES Juin 92	Sept. 92	Déc. 92
Dernier	109	109,24	109,42
Précédent	108,74	108,98	109,20

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 92	OPTIONS D'ACHAT Sept. 92	OPTIONS DE VENTE Juin 92	OPTIONS DE VENTE Sept. 92
109	0,09	0,94	0,56	0,85

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 13 951

COURS	Mai	Juin	Juillet
Dernier	2 046,50	2 039	2 030,50
Précédent	2 028	2 020,50	2 017,50

CHANGES

Dollar : 5,4265 F ↓

Le dollar s'inscrivait en légère baisse, lundi 25 mai, dans un marché qui devait rester calme en raison de la fermeture de la place américaine. A Paris, la monnaie américaine a clôturé en repli à 5,4265 francs, contre 5,4395 francs vendredi à la cotation officielle.

FRANCFORT	22 mai	25 mai
Dollar (en DM)	1,6175	1,6141
TOKYO	22 mai	25 mai
Dollar (en yens)	129,65	129,10

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (25 mai) .... 9 15/16 - 10 %
New-York (22 mai) .... 3 13/16 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-91*)

	21 mai	22 mai
Valeurs françaises	117,20	118,30
Valeurs étrangères	107,10	107,90
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	546,67	545,90
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 016,83	2 045,12

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	21 mai	22 mai
Industrielles	3 378,72	3 386,77

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	21 mai	22 mai
100 valeurs	2 702	2 715
30 valeurs	2 141,90	2 149,70
Mines d'or	112,60	111,90
Fonds d'Etat	89,46	89,58

FRANCFORT

	21 mai	22 mai
Dax	1 785,48	1 802,96

TOKYO

	22 mai	25 mai
Nikkei Dow Jones	18 221	18 555
Indice général	1 371,70	1 383,70

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,4230	5,4250	5,5040	5,5090
Yen (100)	4,1876	4,1925	4,2413	4,2496
Ecu	6,9040	6,9060	6,8921	6,8991
Deutschemark	3,3600	3,3605	3,3610	3,3638
Franc suisse	3,6493	3,6532	3,6573	3,6639
Lire italienne (1000)	4,4595	4,4615	4,4338	4,4389
Livre sterling	9,8650	9,8700	9,8642	9,8764
Peseta (100)	5,3775	5,3822	5,3427	5,3529

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3 13/16	3 15/16	3 13/16	3 15/16	4	4 1/8
Yen (100)	4 5/8	4 3/4	4 5/8	4 3/4	4 9/16	4 11/16
Ecu	10	10 1/8	10	10 1/8	10	10 1/8
Deutschemark	9 9/16	9 11/16	9 9/16	9 11/16	9 9/16	9 11/16
Franc suisse	9	9 1/8	8 7/8	9	8 11/16	8 13/16
Lire italienne (1000)	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16	12 1/16	12 5/16
Livre sterling	9 13/16	9 15/16	9 13/16	9 15/16	9 13/16	9 15/16
Peseta (100)	12 1/8	12 3/8	12 1/8	12 3/8	12 1/8	12 3/8
FRANC FRANÇAIS	9 3/4	9 7/8	9 13/16	9 15/16	9 3/4	9 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 25 MAI

Cours relevés à 14 h 00

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4770	C.N.E 3%	4780	4782	4762	- 0 38
915	B.N.P. T.P	920	915	915	- 0 54
900	Cr.Lyon. T.P	915	915	915	....
1690	Renault T.P	1680	1685	1684	+ 0 24
1779	Rhone Poul. T.P	1760	1780	1785	+ 1 42
1156	Saint Gobain T.P.	1160	1160	1155	- 0 43
890	Thomson T.P	900	....	....	....
785	ACCOR	798	800	801	+ 0 63
795	Air Liquide	813	810	802	- 1 35
645	Alcatel-Alsthom	652	655	658	+ 0 92
1740	Als.Superm	1764	1790	1785	+ 1 19
315	A.L.S.P.I.	319	325	320	+ 0 31
490	AGF Sté Centrale	490	489	489	- 0 20
850	Aux. Entrepr	890	850	900	+ 1 12
172	Avenir H. Média	168 50	169 80	169	+ 0 30
1000	Axa (ex Cie Midi)	1008	1015	1018	+ 0 98
142	Bafip	142 10	145	150	+ 5 58
128	Bail-Equipem	124 50	123 20	123 20	- 1 04
815	Bail Investiss	830	805	805	- 3 01
490	Bancaire	485	481	475 30	- 2 00
810	Bazar H.-V.	800	....	....	....
655	Beghin-Say	662	664	664	+ 0 30
1450	Berger (M)	1460	1440	1460	....
410	Bertrand Faure	405	405	405	....
755	Bic	800	772	775	- 3 13
1110	B.I.P.	1105	1105	1105	....
345	BIS	356	350	355	- 0 28
400	B N P (CI)	391 50	394	391 10	- 0 10
785	Bollore Tech	793	799	799	+ 0 76
3230	Bongrain	3170	3185	3318	+ 4 87
720	Bon-Marché	722	722	715	- 0 97
655	Bouygues	652	651	651	- 0 15
114	BP France	112 50	114 50	115	+ 2 22
1140	B S N	1160	1160	1160	....
1180	Canal Plus	1191	1183	1193	+ 0 17
315	Cap Gem.S	311	305 10	310	- 0 32
2730	Carrefour	2770	2770	2770	....
179	Casino	178 50	178	178 30	- 0 11
106	Casino ADP	107 90	107 90	106	- 1 76
542 60	Castorama D.I.	565	568	579	+ 2 48
194	C.C.F.	190 50	192	191 40	+ 0 47
45	CCMC Ly	47	47	45	- 4 26
435	C.D.M.E.	433	433	430	- 0 69
189	C.E.G.I.D.	190	192	192	+ 1 05
110	Centrest (Ny)	118 30	112	118 30	....
430	C.E.P. Comm.	432	432	430 20	- 0 42
132	Cerus	132	132	131 10	- 0 68
795	Cetelem	777	777	790	+ 1 67
290	CF Int.	285	281 40	286	+ 0 35
325	CGI Info	325	325 10	337	+ 3 69
1260	C G I P	1215	1200	1201	- 1 15
640	CGP	669	660	648	- 3 14
1270	Chargeurs S A	1263	1286	1276	+ 1 03
345	Christian Dior	347	340	346 90	- 0 03
620	C I C A (M)	619	619	619	....
465	Ciments franc.	470 20	....	....	....
725	Clarins	725	723	725	....
535	Club Méditer	518	530	524	+ 1 16
186	CMB Packa.	188 30	187 50	187 90	- 0 21
790	Colas	794	794	796	+ 0 25
250	Cpt. Entrep.	242	245	245	+ 1 24
1300	Compt Mod.	1300	1299	1296	- 0 31
265	CPR (Paris Réa.)	262	262	261	- 0 38

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
995	Créd. Foncier	943	960	960	+ 1 80
225	Crédit Loc France	238 90	236	240 70	+ 0 75
595	Cr Lyon.(CI)	585	600	598	+ 0 60
1090	Crédit Nat	1080	1084	1088	+ 0 74
330	CSEE	339	338	330	- 2 65
3200	Damart	3150	....	....	....
380	Dassault Aviation	372	374	374	+ 0 54
189	Dassault Electr.	191	191	191	....
1770	De Dietrich	1800	1800	1800	....
87	Dév.P.d.C.(L)	90	85	89 90	- 0 11
151	Dév.R.Sud-Est	150	150	150	....
385	D M C	374	374	371 50	- 0 67
430	Docks France	431	435	434	+ 0 70
310	Dynaction	315	315	313	- 0 63
2400	Eaux (Gle)	2408	2419	2393	- 0 62
875	E.B.F.	870	870	870	....
475	Ecco	478	480	478	....
385	Elf Aquitaine	394	395 10	397 40	+ 0 86
1160	ElfSanofi(ExSanofi)	1173	1152	1172	- 0 09
275	Erap-Elf (Certif)	283 50	282	277	- 2 29
480	Essilor	478	474 10	476	- 0 42
220	Essil.Int.(DP)	225 20	226	226	+ 0 36
795	Esso	815	815	817	+ 0 25
1560	Eurafrance	1556	1530	1589	+ 2 12
700	Eurocom	718	712	712	- 0 84
125	Eurodisneyland	128 30	126 10	127 30	- 0 78
1080	Europe 1	1067	1064	1057	- 0 94
36	Eurotunnel	37 40	37 90	38 60	+ 3 21
1400	Exor	1405	1405	1405	....
120	Finextel	120 90	120	120	- 0 74
405	Fives Lille	418	418 90	405	- 3 11
3080	Fromager. Bel	3330	3280	3330	....
1960	Gal.Lafayette	2020	1951	2039	+ 0 94
1970	G.A.N.	1908	1908	1910	+ 0 10
570	Gascogne (B)	570	560	565	- 0 88
1460	Gaz et Eaux	1500	1500	1508	+ 0 53
635	Géophysique	646	645	650	+ 0 62
665	Gerland Ly	665	665	665	....
760	Groupe André SA	755	750	747	- 1 06
530	Groupe Cité	565	560	555	- 1 77
426	GTM-Entrep	422	426	421	- 0 24
1770	Guyenne-Gas.	1795	1756	1750	- 2 51
140	Hachette	138 50	140	138	- 0 36
540	Havas	537	536	537	....
310	Idia	310	310	308	- 0 65
345	Imétal	341	340	340	- 0 29
148	Immob. Phénix	166 90	162	168	+ 0 70
106	Ingénico	106 50	110	108 50	+ 1 88
6700	Inst. Mérieux	6700	6700	6700	....
480	Interbail	476	476	476	....
865	Intertechnique	887	890	890	+ 0 34
960	J. Lefebvre	986	961	962	- 2 63
556	Klépierre	569	560	560	+ 0 18
785	Labinal	787	780	782	- 0 64
385	Lafarge	384 40	381	382	- 0 62
320	Lebon	320	325	325	+ 1 56
4850	Legrand	4930	4902	4930	....
2850	Legrand (DP)	2675	2700	2700	+ 0 93
450	Legris Industries	455	456	459	+ 0 88

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
720	Locindus	725	730	723	- 0 28
4160	L.V.M.H.	4188	4200	4181	- 0 17
585	Lyon.Eaux/Dumez	575	578	571	- 0 70
115	Majorette Ly	116 30	116 30	117 90	+ 1 38
320	Mar. Wendel	335	330 30	330 50	- 1 34
184	Masra	190	191	192	+ 1 05
590	Merlin-Gerin	601	600	597	- 0 67
98	Metaleurop	98 30	98 50	98 50	+ 0 20
38	Métrologie In.	38 75	39	38 70	- 0 13
220	Michelin	220 10	219 80	220 20	+ 0 06
156	Min. Salsig (Ny)	156 10	....	....	....
79	MMB	81 70	80 50	80 90	- 0 98
171	Moulinex	175	174 70	174 50	- 0 29
1130	Navig. Mixte	1129	1129	1130	+ 0 09
122	Nord-Est	122	124 90	125	+ 2 46
295	Nordon (Ny)	287 10	290	290	+ 1 01
580	Nouv Galeries	602	600	595	- 1 16
187	Olipar	175	175 80	170 10	- 2 80
900	Oréal	901	902	900	- 0 11
415	Paribas	415 90	415 10	416 90	+ 0 24
205	Pechiney Int	208 30	207 80	208 50	+ 0 10
375	Pechiney (CIP)	370	370	366	- 1 08
1560	Pernod Ricard	1553	1553	1575	+ 1 42
775	Peugeot	778	781	781	+ 0 39
375	Pinault	374	374	373 50	- 0 13
840	Plastic-Omn.	864	880	850	- 1 62
800	Poliet	615	605	610	- 0 81
715	Primagaz	710	705	700	- 1 41
820	Printemps	829	820	828	- 0 12
3730	Promodès	3730	3775	3750	+ 0 54
610	Radiotechn	610	627	615	+ 0 82
5700	Redoute (La)	5720	5720	5720	....
185	Rémy Cointreau	187	187	187	....
645	R. Poulenc CIP	640	643	644	+ 0 63
336	Rober Financ.	312	315	319 80	+ 2 50
68	Rochette(La)	70 90	71 20	70 50	- 0 56
2120	Roussel Uclaf	2200	2190	2190	- 0 45
3250	R. Impé.Ly *	3300	3250	3250	- 1 52
183	Sade (Ny)	183 50	184	184	+ 0 27
2050	Sagem	2008	2000	2050	+ 2 09
585	Saint Gobain	592	593	598	+ 1 01
1330	Saint Louis	1339	1343	1336	- 0 22
1480	Salomon Ly	1490	1475	1475	- 1 01
330	Salvepar (Ny)	329	323	323	- 1 82
1420	S A T	1415	1415	1448	+ 2 33
250	Saul. Châ.	258	256 90	253 30	- 1 82
1150	Saupiquet (Ns)	1140	1160	1150	+ 0 88
765	Schneider	773	768	769	- 0 52
18 50	SCOA	18 75	19	18 80	+ 0 27
395	Scor s.a.	400	400	400	....
2230	S.E.B.	2200	2210	2200	....
450	Sefimeg	450	450	447 50	- 0 56
127	Selectibanque	128 20	128 20	128 10	- 0 08
240	Sextant A.	228	230	233	+ 2 19
790	S F I M	825	824	817	- 0 97
245	S.G.E.	245	245	244 60	- 0 20
435	Simco	439	449	449	+ 2 28
710	Sk. Rossignol	698	696	690	- 1 15
500	Sligos	494	494	499	+ 1 01

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
535	Société Géné.	555	548	549	- 1 26
62	Sodexco(B)	63	63	63	....
129	Sodero(Ns)	121 20	121 30	121 20	....
1020	Sodexho	1030	1040	1041	+ 1 07
80	Sogeral(Ny)	80 20	81	80 20	....
430	Sogerap	426	430 10	420	- 1 41
1500	Som-Allib.	1560	1530	1540	- 1 28
405	SOPHIA	409	408 30	410	+ 0 24
1700	Source Perrier	1701	....	....	....
875	Sovac	845	845	830	- 1 78
375	SPEP	385	382 10	381 60	- 0 88
360	Spie-Batignol.	357	365 10	357	....
875	Strafor Facom	885	881	884	- 0 11
335	Suez	336 20	335 30	335 50	- 0 21
1170	Synthélabo	1210	1230	1214	+ 0 33
180	Thomson CSF	160	160	159	- 0 63
250	Total	260	260	263 40	+ 1 31
186	- (certif.)	195 20	196 10	198	+ 1 43
210	Truffaut Fin.	210	211	210	....
540	U.A.P.	540	547	544	+ 0 74
340	U F B Locab.	341	350	339	- 0 59
735	U I C	749	750	750	+ 0 13
450	U I F	448	448	448	....
800	U I S	825	811	811	- 1 70
525	Unibail	538	530	524	- 2 60
740	Valéo	734	738	734	....
255	Vallourec	251	251	251 20	+ 0 08
310	Via Banque	308	308	308	....
345	Worms et Cie	345	345	342	- 0 87
1290	Zodiac	1305	1265	1265	- 3 07
1070	Elf Gabon	1081	1071	1094	+ 1 20
113	Amax	113	113	112 30	- 0 62
135	Amer. Barrick	135	135	135	....
124	Amer. Express	122 20	123 80	123 70	+ 1 23
235	A.T.T.	233 80	232 50	232 50	- 0 56
190	Anglo Amer.C.	185	184	188 30	+ 1 78
325	Amgold	320 10	325	325	+ 1 53
255	Banco Santander	261	260 50	260 50	- 0 19
830	B.A.S.F.	842	840	835	- 0 83
990	Bayer	1005	995	993	- 1 19
54	Blenheim Plc	55 50	55 60	55 30	- 0 36
38	Buffelsfont	36 50	36 50	37 90	+ 3 84
156	Chase Manh.	159 30	155 80	156	- 2 07
2730	Daimler Benz	2720	2745	2739	+ 0 70
146	De Beers	145 10	145 50	145 50	+ 0 28
2440	Deutsche Bank	2410	2410	2431	+ 0 87
1170	Dresdner Bank	1164	1170	1180	+ 1 37
64	Driefontein	62 70	62 25	63	+ 0 48
290	Du Pont-Nem.	288	287	287	- 0 35
220	Eastman Kodak	220	218 10	220	....
14	East Rand	13 80	13 65	13 90	+ 0 72
33	Echo Bay	34	34 10	34 10	+ 0 29
260	Electrolux	265	264	264	- 0 38
134	Ericsson	133 70	131 10	133	- 0 52
325	Exxon Corp	328	330 60	329	+ 0 30
240	Ford Motor	240	....	....	....
47	Freegold	47 80	47 80	47 35	- 0 94
20	Gencor	19 70	20	20	+ 1 52
420	Gén. Elect.	418 70	416 30	418 70	....

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
210	Gén. Motors	214 30	214	214	- 0 14
360	Gén. Belgique	365	368	366 10	+ 0 30
50	Gd. Métropol	50 10	50 30	51 85	+ 3 49
61	Guinness	59 90	60 95	60 35	+ 0 75
23	Hanson PLC	23 30	23 85	23 80	+ 2 15
26	Harmony Gold	26 60	26 50	26	- 2 26
405	Hewlett Packard	415	424 50	419	+ 0 96
34	Hitachi	35	35 10	34 80	- 0 57
880	Hoechst	900	900	894	- 0 67
69	Homestake	71 80	72 20	72 45	+ 0 91
132	I.C.I.	134 90	130 30	130 30	- 3 41
500	I.B.M.	505	504	503	- 0 40
355	I.T.T.	355	351 50	360 20	- 1 35
186	Ito Yokado	190	189 80	187 50	- 1 32
58	Matsushita	57 95	57 80	57 60	- 0 60
3 55	Maxwell	3 55	....	....	....
250	Mc Donald's	247 10	248 90	248 80	+ 0 69
805	Merck	822	831	830	+ 0 97
515	Minnesota M.	518	512	519	+ 0 19
44	Mitsubishi	43 70	43 40	43 20	- 1 14
335	Mobil corp.	345	....	....	....
310	Morgan J.P.	308	310 70	310 70	+ 0 88
37390	Nestlé	36740	37400	36590	- 0 41
143	Norsk Hydro	146 60	140	145	- 1 09
106	OFSIL	105 50	105 50	105	- 0 47
1860	Pétrofina	1766	1771	1777	+ 0 62
415	Philip Morris	419	415 60	415 50	- 0 84
115	Philips	114 20	114 30	114 50	+ 0 26
56	Placer Dome	57 45	57 70	58 50	+ 1 83
555	Procter Gamble	560	554	554	- 1 07
210	Quilmès	220	219 50	219 50	- 0 23
25	Randfontein	25 10	24 80	24 60	- 1 99
310	Rhone Poul. Rorer	311 20	307 50	311	- 0 06
450	Royal Dutch	456	460	459 60	+ 0 79
63	R T Z	63	62 10	62 55	- 0 71
2 17	Saat.& Saatchi	2 16	2 15	2 18	+ 0 93
32	St Helena	32 45	32 75	32 50	+ 0 15
335	Schlumberger	357	353 10	353 20	- 1 06
49	Shell transp.	50	48	49 05	- 1 90
2320	Siemens	2363	2355	2356	- 0 30
400	Siemens Nixdorf	399	400	405	+ 1 50
182	Sony	180 20	183 20	183	+ 1 55
61	Sumitomo Bank	62 30	63 50	63	+ 1 12
183	T.D.K.	187 80	182	181 70	- 3 25
60	Telefonica	61 80	62 10	62 50	+ 1 13
27	Toshiba	27 30	27 20	27 20	- 0 37
555	Unilever	560	553	553	- 1 25
290	Unit.Techn.	285 40	287 80	287 60	+ 0 77
290	Vaal Reefs	287 50	288 40	288 40	+ 0 31
1340	Volkswagen	1359	1363	1380	+ 1 55
400	Volvo	399	400	400	+ 0 25
166	West. Deep	157	160 20	160	+ 1 91
390	Xerox Corp.	389	..	...	....
108	Yamanouchi	109	111 80	110 80	+ 1 65
4 20	Zambia Cop.	4 06	4 15	4 24	+ 4 43

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77.	123 90	7 40
Emp.Etat 9,8%78.	101	8 51
10,80% 79/94.	101 05	7 79
Emp.Etat 13,4%83.	105 35	5 71
Emp.Etat 12,2% 84.	100 67	7 66
10,26% mars 86.	104 92	2 08
OAT 10% 5/2000.	108 80	9 94
OAT 9.9% 12/1997	105 45	4 43
OAT 9,8% 1/1996.	103 10	3 10
PTT 11,2% 85.	105 25	5 01
CFF 10,30% 86.	102 40	3 19
CFF 10,25% nov 90	107 80	1 99
CNA 10 % 1979.	100 80	2 36
CNB Bques 5000F.	98 62	3 56
CNB Paribas 5000F.	98 02	3 56
CNB Suez 5000F.	98 02	3 56
CNE 11,5% 85.	100 90	10 08
CNI 1/82 5000F.	99 45	3 58
CNT 9 % 86.	99 80	1 06
CRH 10,90% déc.85	107 40	3 94
CHARB FCE 3% 100	...	...
CNCA.	1010	....
Cetus.	2150	...
Alcatel 6 % janv 89	638	...
Ly. Eaux cv 6,5%.	799	...
Thoms. cv 9,2% 86.	863	..

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	880	947
Applications Hydr.	1532	1579
Arbel.	510	485
Bains C.Monaco.	1098	1095
B.Hypoth.Europ.	362	...
B.N.P. Intercont.	410	417
Beghin-Say (C I).	484	488 10
Bénédictine.	2510	....
Bidermann Internat.	469	465
Blanzy Ouest.	3657	....
B T P.	65	63 50
Cambodge.	1001	1050
Carbone Lorraine.	537	537
Case Poclain.	8 15	8 50
C.E.G.F (Frigor.).	707	705
Cementaire Blanzy.	379	380
Cerabati.	68	....
Champex Ny.	78	76
CIC (CIP).	232	230 60

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1400	....
C.I.T.R.A.M. (B).	2252	....
Cogifi.	343 20	342 50
Comiphos.	600	....
Cie Industrielle.	6500	6500
Cpt Lyon Alemand.	360	359
Concorde.	712	718
Constr.Mét.Prov.	23 75	....
Crédit Gén.Ind.	131	....
Cr Universel (Cie).	340	340
Darblay.	660	....
Degremont.	2179	2174
Delmas Vieljeux.	3000	....
Didot Bottin.	610	610
Eaux Bassin Vichy.	3050	3060
Eaux Vittel.	850	....
Ecia.	407 80	407 20
Ent.Mag. Paris.	4200	....
Erex (ex Esernit).	1960	2002
Finalens.	300 10	300 10
F.I.P.P.	97	....
F.N.A.C.	2085	2021
Foncière (Cie).	519	525
Fonc.Lyonnaise.	661	665
Foncina.	399	....
Fougerolle.	918	902
France I.A.R.D.	690	....
France SA (La).	2090	2085
From. Paul-Renard.	1744	...
Gaumont.	595	595
Genefim.	339	330
Gévelot.	540	....
G.F.C.	342	341
Groupe Victoire.	1103	1130
G.T.I (Transport).	246 50	245
Immobail.	370	370
Immobanque.	703	683
Im.Marseillaise.	5060	....
Immofice.	430	430
Invest.(Ste Cle.).	3250	....
Lambert Frères.	319	319
Lille Bonnières.	1100	1100
Locafinancière.	478 90	460
Louis Vuitton.	705	705
Louvre.	3105	3120
Lucia.	850	950
Machines Bull.	35	35
Mag.Uniprix.	172	166 50
Magnard.	675	....
Métal Déployé.	465	452 30
Mors.	78	78
Navigation (Nle).	199	199
Optorg.	322	310 10
Origal (Cl).	492	490
Origny-Desvroise.	789	789
Palais Nouveauté.	1265	1260
Paluel Marmont.	635	630
Parfinance.	168	170

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris France.	196 10	192
Paris Orléans.	224 50	....
Parthena Invest.	301	314
Pathé Cinéma.	1112	1112
Piper Heidsieck.	1250	...
Porcher.	480	479
Promodès (CI).	2070	....
Publicis.	780	760
Rochefortaise.	109	105 10
Rosario.	169 90	166
Rougier.	230	....
S.A.C.E.R.	425	425
S.A.F.A.A.	207 10	....
S.A.F.I.C Alcan.	234	....
Sapa.	399	....
Saint Domingue (F.).	110	110
Salins du Midi.	620	620
Savoisienne M.	183	...
S.C.A.C.	701	....
Senelle.	421	420
S.Eaud.Part. (B).	150	....
Silic.	612	612
Siviom.	160	162
S.I.P.H.	180	181
S.M.C.I.	100	....
Sofal.	700	690
Sofio.	340	....
Sofical.	1195	1150
Sofitam (ex Satam).	78	76 20
Sofragi.	2485	....
Soudure Autogène.	920	920
Sovabail.	419	....
Stemi.	475	....
Taittinger.	2890	2800
Tissmet-Acquitaine.	300	....
Tour Eiffel.	217	246
Ufiner.	1140	1148
Vicat.	498	....
Viniprix.	1540	1540
Virax.	114 10	....
Maroc Sté Brasserie.	310	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	701	735
Akzo Nv Sico.	470	475
Alcan Aluminium.	109 60	....
American Brands.	269	....
Arbed.	605	....
Asturienne Mines.	90 10	90 10
Banco Popular Espa.	611	....
B.Reglements Int.	17800	17250
Can.Pacifique.	76 20	77
Chrysler Corp.	98 20	...
C I R.	7 70	....
Commerzbank.	900	910
Dow Chemical.	332 90	332
Fiat.	23	22 70
GBL (Brux Lamb).	539	...
Gevaert.	1038	...
Glaxo Holdings Ltd.	74	74 10
Goodyear Tire.	394 90	...
Grace and Co (WR).	188	...
Honeywell Inc.	385 60	
Johannesburg.	88	..
Koninklijke Pakhoed.	130 50	....
Kubota.	20 90	20 60
Midland Bank.	38 60	38 75
Noranda Mines.	77	77 20
Olivetti priv.	9	9
Pfizer Inc.	398	398 90
Ricoh.	24 20	....
Robeco.	291 30	295
Rodamco NV.	143	143
Rolinco.	286 80	290 20
Saipem.	5 95	...
Sama Group.	25 50	...
SKF Aktiebolaget.	107	....
Tenneco Inc.	221 50	221 50
Thorn Electrical.	84	84
Toray Ind.	27 20	....
West Rand Cons.	7	7 35

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie.	285	285
Calcphos.	95	96
C G H Cogestor.	11	...
Coparex.	615	615
Drouot Assurances.	339	....
Electro-Banque.	316	307
Europ. Accum.	80	..
Europ Soufres Ind.	19 60	..
Gachot S.A.	65	68
Guy Degrenne.	430	....
Lecteurs du Monde.	180	....
Nicolas.	1200	...
Paracip Percier.	350	..
Quadram.	23	23 20
Rorento N.V.	218 10	218 90
St-Gobain-Emballage	1844	1844
S.E.P.R.	1249	1312
S.M.T Goupil.	2 10	....
S.P.R act. B.	276	...
Wasserman.	1000	...

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/5	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 439	5 426	5 1	5 6
Ecu	6 901	6 907	....	....
Allemagne (100 dm)	335 910	336 200	325	345
Belgique (100 F)	16 325	16 336	15 8	16 8
Pays-Bas (100 fl)	298 380	298 520	288	308
Italie (1000 lires)	4 461	4 460	4 2	4 7
Danemark (100 krd)	87 010	87 060	83	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 872	9 871	9 4	10 2
Grèce (100 drachmes)	2 817	2 820	2 5	3 2
Suisse (100 f)	365 370	365 290	353	373
Suède (100 krs)	93 310	93 370	89	97
Norvège (100 k)	86 140	86 200	82	90
Autriche (100 sch)	47 735	....	46 5	49 5
Espagne (100 pes)	5 381	5 384	5 1	5 6
Portugal (100 esc)	4 044	4 048	3 6	4 4
Canada (1 $ can)	4 558	....	4 3	4 7
Japon (100 yens)	4 191	....	4	4 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/5
Or fin (kilo en barre)	59100	59000
Or fin (en lingot)	59350	59000
Napoléon (20f)	336	336
Pièce Fr (10 f)	405	.....
Pièce Suisse (20 f)	340	336
Pièce Latine (20 f)	337	334
Souverain	440	450
Pièce 20 dollars	1950	2000
Pièce 10 dollars	942 50	942 50
Pièce 5 dollars	665	.....
Pièce 50 pesos	2185	2185
Pièce 10 florins	353	343

SICAV (sélection) 22/5

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	210 89	205 25
Agepargne	828 48	804 36
Amérí-gan	7308 73	7025 70
Amplia	265547 39	265547 39 •
Amplitude	655 46	636 36
Arbitrages Court.T.	7189 14	7189 14
Assocc.	1093 30	1093 30
Atout Futur	430 93	420 42
Aurecic	1185 30	1150 78
Avenir Alizes	1734 21	1700 21
Axa Capital	169 42	164 49
Axa Court Terme	7910 69	7910 69
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	976 41	947 97
Axa Europe	132 50	128 64
Axa Investissements	116 93	113 52
Axa NPI	126 97	123 27
Axa Ob.Fr.Extrans.	139 96	135 88
Axa Prem.Ex.Agepre.	113 91	110 59
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	149 93	145 56
Axa Valeurs PER	126 10	122 43
Cadence 1	1047 36	1026 82
Cadence 2	1037 41	1017 07
Cadence 3	1049 15	1028 58
Capimonétaire	8278 07	8271 50
Capobliq	6410 63	6284 93
Capitacic	1312 67	1293 27
Cioeas	1321 51	1289 28
Comptavalor	3600 02	3494 78
Converimmo	361 97	354 87
Credinter	472 51	458 75
Crédit Mutuel Capital	1280 09	1254 99 •
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	669 30	669 30
Cred.Mut.Ep.long.T.	199 37	194 03
Créd.Mut.Ep.Monde	1201 59	1169 43
Drazo	1364 85	1331 56
Drouot France	890 40	864 47
Drouot Sécurité	232 83	226 05
Ecocic	1106 32	1074 10
Ecupar	127 65	123 93
Ecureuil Capitalisation	2573 83	2548 35
Ecureuil Géovaleurs	2375 20	2306 02
Ecureuil Invest.	463 54	450 04
Ecureuil Monepremiers	86818 43	86818 43
Ecureuil Monétaire	39314 71	39314 71
Ecureuil Trésorerie	2425 61	2425 61
Ecureuil Trimestr.	2006 28	1986 40
Elicash	2 4698	2 4698 •
Energie	269 05	256 85
Eparcic	3588 64	3588 64
Eparcourt-Sicav	4312 28	4301 53
Epargne Associat.	25226 02	24938 80
Epargne Capital	10738 86	10632 53
Epargne Croissance	1789 02	1741 14
Epargne Industrie	100 03	97 35 •
Epargne J.	69362 16	69362 16
Epargne Obligat.	194 29	189 09
Epargne Premiere	14434 90	14327 44 •
Epargne Quatre	1106 56	1076 94
Epargne-Unie	1321 66	1289 42
Epargne Valeurs	445 70	433 77
Euli Cash cap.	8329 14	8329 14 •
Eufinvest cap.	687 82	667 79 •
Eurocic Leaders	1169 20	1135 15
Eurodyn	1269 08	1238 13
Euro Gan	6669 16	6412 65
Europe Nouvelle	579 53	553 25
Fonsicav	14363 54	14363 54
France-gan	10363 58	9964 98
France Garantie	259 18	258 66
France Index Sicav	118 63	115 18
France Obligations	487 88	463 05

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	502 20	487 57
Francic Pierre	108 89	105 52
Francic-Regions	1247 40	1211 07
Fructi-Associations	35 19	35 19
Fructi-Cap.	41 89	41 27
Fructidor	236 58	233 08
Fructifrance action C.	960 18	936 78
Fructifrance action D.	938 37	915 48
Gestilion	14790 95	14717 36
Gest.Associations	174 06	170 23
Horizon	1270 23	1233 23
HLM Monétaire	13879 92	13879 92
Indust.Fse.Court.T.	1465 44	1465 44 •
Interepar	103084 87	100082 40
Interoblig	13908 62	13635 90
Intersélection Fce.	554 48	543 61
Japacic	162 19	157 47 •
Jeunepargne	287 42	283 17
Latitude	2248 46	2245 09
Leumi C.T.	12519 55	12519 55
Leumi L.T	6745 56	6549 09
Lion Associations	11292 16	11292 16
Lion Institutions	29598 88	29524 87
Lionplus	977 45	958 29
Lion Trésor	2117 54	2096 57
Lion 20 000	26169 42	26169 42
Livret Bourse Inv.	585 47	568 42
Livret Portefeuil.	727 52	706 33
Méditerranée	182 11	176 81
Mensuel CIC	10180 16	10079 37
Monedem	67746 61	67746 61
Mone J.	72423 29	72423 29 •
Monévalor	81728 03	81728 03
Mutualité dépôts	13452 23	13425 38
Mutuelle Unie Sél.	140 82	136 72
Natio Court Terme	283085 00	283085
Natio-Epargne	17667 40	17492 48
Natio-Ep. Ret.	132 33	128 79
Natio Epargn.Trésor.	7790 64	7775 09
Natio-Imm.	1162 45	1131 34
Natio-Inter	1409	1371 29
Natio-Monétaire	25236 72	25236 72
Natio-Patrimoine	1391 62	1354 37
Natio-Placements	64083 23	64083 23
Natio-Revenu	1026 27	1016 11
Natio Sécurité	12029 10	12029 10
Natio-Valeurs	908 67	884 35
Nippon-Gan	5103 64	4907 35
Nord Sud Dévelop.	1593 27	1590 09
Obli-Associations	153 48	151 98
Oblicic-Mondial	2628 41	2589 57
Oblicic-Régions	1094 46	1078 29
Oblifutur	2853 19	2783 60
Oblig. tres caté.	177 35	174 73 •
Oblilion	1354 01	1340 60
Oblisécurité Sicav	12862 91	12862 91
Oracion	996 05	971 76
Orvalor	6816 99	6683 32
Paribas Capitalisation	1507 15	1484 88
Paribas Opportunités	132 68	127 27
Paribas Patrimoine	593 23	589 05
Patrimoine Retraite	222 69	218 32
Pervalor	636 05	623 58
Placement A.	1516 84	1486 90
Placement J.	7206 58	7192 20
Placement M.	66728 70	66595 51
Placement Nord	1014 62	994 73
Plénitude	136 07	132 43
Poste Croissance	21725 11	21703 41
Poste Gestion	65576 44	65576 44
Première Oblig.	10576 64	10566 07

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	110 20	109 11
Priv'Associations	29376 47	29376 47
Proficus	1015 25	990 49
Quartz	139 63	136 22
Réalvalor	830 67	814 38
Rentacic	160 88	158 50
Revenus Trimestr.	5294 25	5241 83
Revenu-Vert	1140	1123 15
St Honoré Bio-Alim.	1018 01	971 85
St Honoré Bons du Tr.	11201 01	11145 28
St Honoré Global	231 49	220 99
St Honoré Invest.	797 73	761 56
St Honoré Pacifique	581 58	555 21
St Honoré PME	545 20	520 48
St Honoré Real	14918 26	14858 82
Sécuricic	1738 93	1738 93
Sécuri-Gan	12783 32	12532 67
Sécuritaux	1388 66	1388 66
Sicasden	712 04	701 52
Sicav Associations	1840 64	1840 64
SR-CNP Assur.	667 69	648 24
S G. Fr. opportunités	1228 86	1204 76
Sicav 5.000	457 48	445 24
S.I. Est.	1388 82	1348 43
Sivafrance	735 98	716 28
Sivam	408 21	397 28
Siverente	224 89	220 48
Sivinter	448 27	434 33
S.N.I.	1170 18	1136 10
Sogenfrance	1155 07	1132 42
Sogépargne	316 25	310 05
Sogevar	1097 96	1078 43
Sogister	1328 65	1302 60 •
Soleil Investissements	598 73	575 70
Solstice	2205 67	2200 17
State Street Act. Eur.	10658 70	10298 26 •
State Street Act. Frce.	11623 18	11284 64
St. Str. Act.Japon	10890 86	10522 57
State Street Emer. Mts	13075 95	12447 30
Stratégie Actions	836 02	803 87
Stratégie Rendement	1404 24	1380 04
Technocic	1135 20	1102 14
Techno-Gan	5900 87	5673 91
Thesora	664 10	657 52
Trésor Plus	1285 27	1272 54
Trésor Trimestriel	1027 84	1017 66
Trésoricic	129394 28	128394 28
Trilion	5214 90	5147 98
UAP Investissement	453 29	438 91
UAP Actions France	621 82	599 34
UAP Act. Select	639 22	616 12
UAP Aedificandi	545 65	525 93
UAP Alizé	199 22	192 02
UAP Alto Sicav	156 08	150 44
UAP Moyen Terme	139 52	134 48
UAP Premiere Cat.	10753 48	10364 80
Uni-Associations	122 86	122 86 •
Uni-Foncier	1240 29	1210 04
Unifrance	616 59	601 55
Uni-Garantie	1295 46	1270 04
Uni Régions	1433 93	1398 96
Univar	235 85	235 85 •
Univers Actions	1314 11	1282 06
Univers Obligations	1812 77	1768 56
Valorg	2047 50	2045 45
Valreal	53129 29	53102 74

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE. Monteverdi Consort de Londres : 20 h 30 ven. Jacques Grimbert (direction). Monteverdi Kate Eckersley, Lorna Winsdor : 20 h ven. Sopranos, Michael Goldthorpe (haute-contre), Adrian Brand (ténor), Peter Harvey (baryton), Monteverdi Consort. Jacques Grimbart (direction). Monteverdi.

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Cristina Ortiz : 19 h mer. Piano. Ravel, Schumann, Chopin.

DÉJAZET TLP (42-74-20-50). Par si, par la : 20 h 30 ven. Spectacle musical de et avec Frédéric Fontanarosa (piano), Renaud Fontanarosa (violoncelle). Bach, Fauré, Paganini, Scriabine, Prokofiev, Strauss, Chopin, Satie, Chostakovitch, Debussy.

EGLISE DE LA MADELEINE. Le Concert classique : 20 h 30 mar. Asayo Otsuka (soprano), Jean Nirouet (alto), Denis Manfroy (ténor), Jean-Louis Bindi (basse), Ensemble vocal Loré, Charles Limouse (direction). Requiem de Mozart.

EGLISE NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX. La Camerata de Versailles : 17 h dim. Gaële Le Roi (soprano), Jean-François Monvoisin (ténor), Elisabeth Guy-Kummer (alto), Jacques Perroni (basse), Chorale Arthur-Honegger de Blois, Amaury du Closel (direction). Mendelssohn, Haydn.

EGLISE NOTRE-DAME DU ROSAIRE DE PLAISANCE. Lorenzo Cipriani : 20 h 30 lun. Orgue. Mercandante, Bellini, Balilla-Pratella, Batiste.

EGLISE SAINT-EUSTACHE. Ensemble orchestral de l'église Saint-Eustache : 20 h 45 mar. Jean-Sébastien Bereau (direction). Honegger, Milhaud.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Orchestre de chambre Da Capo : 21 h mar. Pierre Amoyal (violon), Dominique Barbier (direction). Mozart.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Les Trompettes de Versailles : 20 h 30 jeu. Vivaldi, Marcello, Purcell, Telemann Le Philharmonia de chambre : 20 h 30 ven., sam. Françoise Duffaud (violon), Dario Perez (direction). Vivaldi, Mozart, Albinoni, Pachelbel Orchestre symphonique de la Schola Cantorum : jusqu'au 12 juin. 20 h 30 mar. Yvan Nommick (direction, piano). Bach, Mozart, Mendelssohn, Rossini.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Ensemble instrumental d'Ile-de-France : 17 h 30 jeu. ; 20 h 45 sam. Chorale du conservatoire Jeff-Le-Penven de Quimper, Bruno de Saint- Maurice (direction). Le Messie de Haendel.

FIAP (45-55-85-93). Roberto Aussel, Delia Estrada : 20 h sam. Piazolla, Cervantes, Pignoni, Ginaresta. Les samedi de la guitare.

LE MADIGAN (42-27-31-51). Ventzislava et Snejina Choykova : 22 h 30 mer., ven. Violon, piano. Brahms, Beethoven Lala Moustafa-Zadé : 22 h 30 sam. Piano. Beethoven, Chopin, Liszt, Scriabine, Schumann, Brahms, Busoni Alberto Carruzo : 22 h 30 lun. Piano. Bach, Franck, Beno, Liszt Claudine Movsessian, André David : jusqu'au 2 juin. 22 h 30 mar. Clarinette, piano. Janacek, Brahms, David, Debussy.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Teresa Berganza : 20 h mar. Mezzo-soprano, Juan Antonio Alvarez Parejo (piano). Rossini.

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Myriam Lorimy, Fabrice Boulanger : 22 h mer. Soprano, piano. Mozart, Donizetti Bertrand Cervera, Catherine Lenert : 22 h jeu., ven., sam. Violon,, piano. Bach, Kreisler, De Falla, Ysaye, Sarasate Alexandre Markeas : 22 h lun., mar. *Piano.*

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ensemble Ars Antiqua de Paris : 18 h 45 21 h mer. Musique du temps des troubadours et des trouvères, musiques des 16e et 17e siècles Ensemble d'archet européen : jusqu'au 8 juin. 21 h jeu., sam. Christophe Boulier (violon), Carl Breinich (direction). Bizet, Vivaldi Ensemble d'archet européen : 21 h ven., dim. Carl Brainich (direction). Rossini, Puccini, Mozart Les Trompettes de Versailles : 21 h lun. Vivaldi, Marcello, Purcell, Telemann Ensemble d'archet européen : 21 h mar. Jean-Marc Philips (violon), Carl Brainich (direction). Paganini.

SALLE BRASILIA (48-07-20-17). Juan Esteban Cerdero : 20 h 30 mer. Piano. Bach, Schumann, Chopin.

SALLE CORTOT (47-63-80-16). Miriam Ruggeri, Patrick Cohen : 20 h 30 mer. Soprano, piano. Rossini, Granados, Ravel, Wolf Peter Harvey, Catherine Edwards : 20 h 30 mar. Basse, piano. Chausson, Poulenc, Schumann, Schubert.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Orchestre symphonique français : 20 h 30 lun. Philippe Cassard (piano). Laurent Petitgirard (direction). Beethoven, Bizet Michel Béroff, Jean-Philippe Collard : 20 h 30 mar. Pianos. Mozart, Schubert, Liszt, Messiaen.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Ensemble orchestral de Paris : 20 h 30 mar. Jean-Marc Luisada (piano), Mario Venzago (direction). Beethoven, Schubert.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). Orchestre national de France : 20 h 30 mer. Barbara Hendricks (soprano), Michel Plasson (direction). Magnard, Mozart, Britten, Rimski-Korsakov Quatuor Juilliard : 11 h dim. Haydn, Beethoven.

THÉATRE DU LIERRE (45-86-55-83). La musique adoucit les sons : 20 h 30 lun., mar. Ensemble de musique contemporaine Cassiopée. Rebotier.

THÉATRE GRÉVIN (43-58-75-10). Ensemble Musique oblique : 20 h 30 lun. Holbrooke, Bowen, Bax, Britten.

Périphérie

ARGENTEUIL. BASILIQUE SAINT-DENYS. Margaret Price, Graham Johnson : 21 h mer. Soprano, piano. Brahms, Wolf, Wagner. Dans le cadre du Festival Autour de la voix Il seminario musicale : 15 h 30 dim. Corelli, Vivaldi.

AUVERS-SUR-OISE. EGLISE NOTRE-DAME (30-36-77-77). Maria-Joao Pires : 20 h 45 sam. Piano. Mozart, Schumann, Chopin. Dans le cadre du Festival d'Auvers.

EVRY. THÉATRE DE L'AGORA (64-97-22-99). Ensemble Sine Qua Non : 17 h dim. Nicolas Brochot (direction). Dans le cadre de la Biennale de la création musicale et chorégraphique.

MÉRY-SUR-OISE. CHATEAU DE LA CGE. Jacqueline Mayeur : 20 h 45 ven. Mezzo-soprano, Raymond Alessandrini (piano), Nicolas Bone (alto). Brahms, Schumann, Marx, Schreker. Dans le cadre du Festival d'Auvers.

MÉRY-SUR-OISE. EGLISE SAINT-DENIS. Maria-Joao Pires, Augustin Dumay : 17 h 30 dim. Piano, violon. Fauré, Schubert, Beethoven. Dans le cadre du Festival d'Auvers.

MOISSY-CRAMAYEL. LA ROTONDE (64-88-69-11). Orchestre de Melun-Sénart : 20 h 45 sam. Yves Lestang (direction). Mozart.

NANTERRE. THÉATRE DES AMANDIERS (46-14-70-00). H : jusqu'au 14 juin. 21 h mar. Litanie musicale et égalitaire d'après le dictionnaire. Georges Aperghis (musique, mise en scène), avec Jean-Pierre Drouet, Richard Dubelski, Nadir Efie, Michaël Lonsdale, Aïcha Sif.

NOISY-LE GRAND. EGLISE SAINT-SULPICE (45-92-27-75). Ensemble instrumental Jean-Walter Audoli : 21 h sam. Kai Gleusteen (violon), Chœur de l'Ensemble Claudio Monteverdi, Jean-Walter Audoli (direction). Vivaldi, Haendel.

SAINT-DENIS. CHAPELLE DES CARMÉLITES (42-43-33-55). Catherine Dubosc, Ruben Lifschitz : 20 h 30 lun. Soprano, piano. Debussy. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.

VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Les Caractères : 17 h 30 sam. Noémi Rime (soprano), Marie Boyer (mezzo-soprano), Paul Carlioz (violoncelle), Claire Bodin (clavecin). Bernier, Foggia, Carissimi.

Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

OPÉRAS

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Elektra : jusqu'au 29 mai. 19 h 30 ven. Opéra de R. Strauss. Orchestre et chœurs de l'Opéra de Paris, Gwyneth Jones (soprano), Sabine Haas (soprano), Philippe Rouillon (baryton), Jean Dupouy (ténor), Léonie Rysanek (mezzo-soprano), Philippe Desert (basse), Michael Schönwandt (direction), David Pountney (mise en scène).

JAZZ, POP, ROCK

ALLIGATORS (42-84-11-27). Six of us : 22 h mer. ; N'Guyen Lê, François Moutin, Joël Allouche : 22 h jeu. ; Judy Niemack Quartet : 22 h ven., sam. ; Steve Lacey Quartet : 22 h mar.

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Franck Lacy, Ronnie Burrage, Lonnie Plaxico : 22 h 30 mer., jeu. ; Turk Mauro Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; Claude Barthelemy, M. Denizet, J.-L. Ponthieux : 22 h 30 dim., lun. ; Jam Session : jusqu'au 30 juin. 22 h 30 mar.

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Jam Session : jusqu'au 24 juin. 22 h 30 mer. ; SAEP : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Audition publique de deux groupes : jusqu'au 31 mai. 22 h 30 dim. ; Captain Mercier : jusqu'au 29 juin. 22 h 30 lun.

BAR DU POTAGER (40-26-50-96). Duo Serge Rahcerson : 22 h mer., jeu. ; Duo Enzo : 22 h lun., mar.

BATACLAN (47-00-30-12). Lush : 20 h 30 mer.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Marco Quesada Quintet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Alex Sanders Trio : 22 h 45 dim. ; Turk Mauro Quartet : 22 h 45 lun., mar.

BLUES DU NORD (42-09-00-77). Little Big Man : 22 h jeu.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Nicolas Vassal : 21 h mer., jeu., ven., sam. ; Yakovleff Quartet : 17 h sam.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Dixie Stompers : 22 h 30 mer., jeu. ; Marc Tobaly : 22 h 30 lun., mar.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Jean-Paul Amouroux Boogie Machine : 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim. ; Jean-Luc Parodi, Thomas Moekel : jusqu'au 11 juin. 21 h 30 lun., mar.

CITY ROCK (47-23-07-72). Nomade in France : 0 h mer. ; Time Trigger : 0 h jeu. ; Ze Boom : 0 h ven. ; Kart : 0 h sam. ; SC Jones & Co : 0 h dim. ; Honky Tonk : 0 h lun. ; The Moons : 0 h mar.

ELYSÉE-MONTMARTRE. Fugazi, Girls against Boys : 19 h 30 mer.

ESPACE ORNANO. Giants : 19 h 30 mar. ; Mucky pup : 19 h 30 lun.

L'EUROPÉEN. Welcome to Julian : 20 h 30 lun.

L'EUSTACHE (40-26-23-20). Steve Potts : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Zeboom : jusqu'au 27 mai. 22 h 30 mer. ; Péril jaune : 22 h 30 jeu. ; Franck Ash Blues Band : 22 h 30 ven. ; Shakin Blues : jusqu'au 30 mai. 22 h 30 sam. ; Jam Session : jusqu'au 31 mai. 17 h dim. ; Damage sisters : 22 h 30 lun. ; Frogmouth : 22 h 30 mar.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Claude Tissandier, Jean Chaudron : 21 h ven. Saxophone, basse, Jean-Pierre Pottier (piano) ; Trio New Orleans : 21 h sam.

HOLLYWOOD SAVOY (42-36-16-73). Marina Xavier : 22 h 15 mer. ; Pep Jet : 22 h 15 jeu., sam. ; David London : 22 h 15 ven. ; Bill Thomas : 22 h 15 lun. ; Woombats : 22 h 15 mar.

JARDIN D'ACCLIMATATION (39-58-49-41). Philippe Mate Jazz Quartet : 16 h dim. Philippe Mate (saxophone), Luc Leboiselier (claviers), Bernard Cochin (contrebasse), Mourad Benhammou (batterie).

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Nita Whitaker : jusqu'au 6 juin. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; Boto e Novos Tempos : jusqu'au 31 mai. 22 h 30 dim.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Dominique Cravic Trio : 22 h mer. ; Laurence Lecoq Quartet : 22 h jeu. ; Manu Le Prince Quintet : 22 h ven., sam. ; Jazz'n Fun Quintet : 22 h lun. ; Philippe Goehrs Quartet : 22 h mar.

LOCOMOTIVE (42-57-37-37). Dogs & Le Train : 0 h ven. ; A Wedding Anniversary : 0 h mar.

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jacques Caroff Group : 21 h jeu. ; Michel Mardigian Jazz Group : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Michel Bescont Trio : 21 h lun.

LE MONTANA (45-48-93-08). Trio Alain Bouchet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Chris Henderson Duo : jusqu'au 31 mai. 22 h 30 dim. ; Trio Philippe de Preissac : 22 h 30 lun., mar.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Stéphane Guérault : 22 h lun., mar. Clarinette, saxophone, chant ; Pierre Galligaris All Stars : 22 h lun., mar. 22h mer. jeu. ven. sam.

LA MUTUALITÉ. Vassilis Papaconstantinou : 20 h 30 mer. ; Third World : 21 h sam. ; Bozi Boziana, Anti-choc : 23 h sam.

NEW MOON (49-95-92-33). Silver d'Argent, les Rabins volants : 21 h 30 mer. ; Claw Boys Claw : 21 h 30 jeu., ven. ; Flower Child : 21 h 30 sam. ; Jam Session : 21 h 30 lun. ; Lofofora Therapy : 21 h 30 mar.

NEW MORNING (45-23-51-41). IACP : 21 h 30 mer. ; Les Têtes brulées : 21 h 30 sam. ; Howard Jones : 20 h 30 lun.

OLYMPIA (47-42-25-49). The Beautiful South : 20 h 30 mer. ; Tremplin Rap Danse : 19 h 30 jeu. ; Bailly Spinto : 19 h 30 ven.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Willie Loco Alexander : 22 h jeu. ; Tim Blake : 22 h ven., sam.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Chance Orchestra : 21 h jeu. ; Rido Bayonne : 21 h ven. ; Five o'Clock Jazz Group : 21 h sam. ; Soirée CIM : 21 h lun. ; Stéphane Grappelli, Marc Fosset : 21 h mar.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Saxomania de Claude Tissendier : 21 h mer. ; Paris Washboard : 21 h jeu. ; High Society Jazz Band : 21 h ven. ; Orpheon Celesta : 21 h sam. ; Alligators Jazz Band : 21 h lun. ; Claude Bolling Trio : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Turk Mauro, Alain Jean-Marie, Michel Gaudry : 23 h mer. Saxophone, piano, contrebasse, Christophe Marguet (batterie) ; Riccardo del Fra, Denis Leloup, Jean-Pierre Arnaud : 23 h jeu., ven., sam. ; Siegfried Kessler, Michel Zenino, Simon Goubert : 23 h mar.

PROCRÉART (42-06-59-91). Th'Faith Healers : 19 h 30 jeu.

REX CLUB (45-08-93-89). Double Nelson : 0 h mer. ; Rex Appeal : jusqu'au 28 mai. 23 h jeu. ; L'Etudiante : 22 h 30 ven. ; Nuit exotique : 23 h sam.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Olivia Becker etc : jusqu'au 30 juin. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; Barking Dogs : 22 h 30 mar.

SING SONG (43-43-82-02). Stéphane Persiani Trio : 23 h jeu., ven., sam. ; Serge Krief Trio : 23 h mar.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Alcootest Blues Band : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Spanky Wilson : 22 h mar.

SUNSET (40-26-46-60). Francis Lockwood, Jean-Pierre Debarbat Quartet : 22 h 30 mer., jeu. ; Pierre Mimran, Michel Grailler, Gilles Naturel : 22 h 30 ven., sam. ; Emmanuel Sourdex Trio, Tony Russo : 22 h 30 lun. ; Toot Sweet : 22 h 30 mar.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Trio Dominique Cravic : jusqu'au 31 mai. 19 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 14 h dim.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Luc Bertin, The Studs : 22 h mer. ; Desesperados : 22 h jeu. ; Pick up : 22 h ven. ; Sharon Evans : 1 h sam. ; Baby Blues : 22 h sam. ; Ducky Smokton : 22 h lun. ; J.-J. Milteau & Co : 22 h mar.

LA VILLA (43-26-60-00). Jesse Davis, Jackie Terrasson, Pierre Boussaguet : 22 h mer., jeu., ven., sam. Saxophone, piano, basse, Léon Parker (batterie) ; Emery Davis Quartet : 22 h lun. ; Gilles Clément, Alain Jean-Marie, Yves Dorschinsky : 22 h mar.

ZÉNITH (42-08-60-00). Lisa Stanfield : 20 h mar.

Périphérie

BOULOGNE. LATITUDES PORTE DE SAINT-CLOUD (49-10-49-10). Laurent Erdos : 22 h ven., sam.

CRÉTEIL. 186e AVENUE (48-99-75-40). BBB, Soft-is : 21 h ven.

MELUN. ESPACE SAINT-JEAN (64-52-10-95). Jean-Philippe Winter, Insolance : 21 h sam.

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). Silhouettes : 21 h jeu. ; Trio Pied de Poule : 21 h ven. ; La Grande formation de liège : 21 h sam. ; Zhivaro, Jacques Veille, Philippe Deschepper : 21 h mar.

SAINT-DENIS. MJC (42-43-44-33). Mike Rimbaud, Moloko : 20 h sam.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Vartoche : 17 h 30 dim. ; Jean-Charles Roche : 20 h 30 dim.

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Renaud : jusqu'au 6 juin. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

DUNOIS (45-84-72-00). Une chanson en enfer : 20 h 30 mar. Denis Colin (composition, clarinette), Michèle Kerhoas (voix), Didier Petit (violoncelle), Bernard Colin (mise en scène). Textes d'Arthur Rimbaud.

PALAIS DES CONGRÈS. Diane Dufresne, Jacques Haurogné : 20 h 30 mer. Orchestre symphonique d'Europe, Olivier Holt (direction). Dans le cadre de Voiceland.

PLATEAU 26 (48-87-10-75). Jean-Marie Leblanc : 19 h dim. ; 19 h 30 lun. Fantastic Stories.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). *Yves Postic : jusqu'au 13 juin. 20 h 30* mer., jeu., ven., sam., mar.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Patricia Campart, Philippe Klein : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim. Christine K., Giani Mancus, Géraldine Pearl ; Yves Uzureau : jusqu'au 8 juin. 20 h 30 jeu., ven., sam., lun. ; 15 h dim. Mirifiques, mi-raisin.

THÉATRE DE LA RENAISSANCE (44-63-05-00). La Java des mémoires : 21 h mar. L'histoire d'une drôle d'époque. Spectacle musical conçu et mis en scène par Roger Louret.

TOURTOUR(48-87-82-48). Marie Line : jusqu'au 4 juillet. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Alain Plevic (clavier), Denis Aigret (guitare).

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Trio Trottoirs de Buenos Aires : jusqu'au 2 juin. 22 h 30 mer., dim., mar.

Périphérie

IVRY-SUR-SEINE. THÉATRE (46-70-21-55). Gérard Pierron : 20 h 45 mer.

BALLETS

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Thullal du Kerala : jusqu'au 31 mai. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 17 h 30 dim. Shiro Daimon : 21 h lun., mer. Danse no, Kabuki.

INSTITUT D'ART (43-25-60-99). Spinach Ballet : Sufrir es mi destino.

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Mouv'danse hip-hop : 20 h 30 mar. Art Zone, Black Blanc Beur, Macadam.

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Ballet de l'Opéra de Paris : jusqu'au 30 juin. 19 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Orchestre national de l'Opéra de Paris, David Coleman (direction). Vaslaw, John Neumier (chor.) ; Carmen, Roland Petit (chor.) ; Etudes, Harald Lanser (chor.).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Ballet Cullberg, Matts Ek : jusqu'au 13 juin. 20 h 30 mar.

Périphérie

MENNECY. ESPACE CULTUREL JEAN-JACQUES-ROBERT (69-90-04-92). Ensemble Alternance, Jean-Christophe Paré : 17 h dim. Jean-Luc Menet (flûtes), Eric Lomberger (clarinette), Jean-Christophe Paré (chor.). Stockhausen, Ferneyhough, Maderna, Carter, Stravinsky, Donatoni. Dans le cadre de la Biennale de la création musicale et chorégraphique.

MUSIQUES DU MONDE

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Sapho : 20 h 30 ven., sam. Chante Oum Kalsoum.

PARIS EN VISITES

MARDI 26 MAI

« Hôtels et jardins du Marais-Sud. Place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Paris-village : Marcel Aymé et la butte Montmartre », 14 h 30, square Norvins (Le cavalier bleu).

« Trésors chinois au parc Monceau », 14 h 30, 7, avenue Vélasquez (Le cavalier bleu).

« L'hôpital Saint-Louis », 14 h 30, 12, rue de la Grange-aux-Belles (C. Merle).

« Promenade à travers le vieux Montmartre », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt (Lutèce visites).

« Les hôtels célèbres du Marais illuminés », 21 heures, métro Saint-Paul (Lutèce visites).

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle », 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« Les passages couverts », 14 h 40, 33, boulevard de Strasbourg (Paris autrefois).

« De la Reine Blanche au jardin royal, sur le tracé de la Bièvre », 14 h 30, métro Gobelins, devant la Manufacture (Paris capitale historique).

« *Le vieux quartier des Halles* », 14 h 30, église Saint-Eustache (A nous deux Paris).

« Le réfectoire des Cordeliers et les collèges royaux de chirurgie », 15 heures, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine (D. Bouchard).

« Le cimetière Montmartre », 10 h 30 et 14 h 45, entrée avenue Rachel (V. de Langlade).

« Les Lautrec de Lautrec », 14 heures, 58, rue de Richelieu (Tourisme culturel).

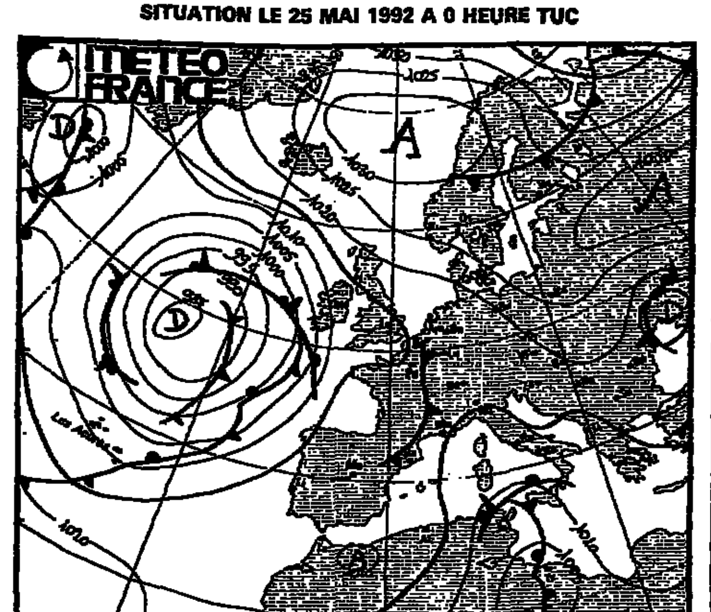
« L'hôtel de Lassay », 15 heures, 33, quai d'Orsay (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

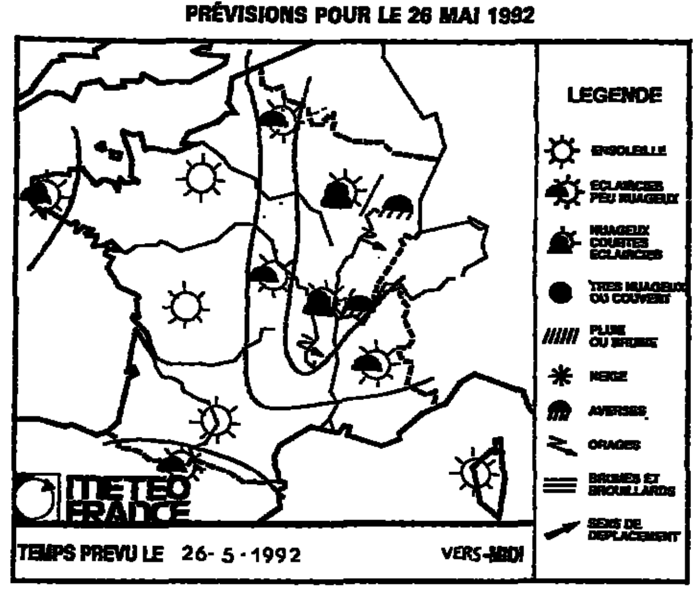
3, rue de Lisbonne, 17 h 30 : « Passé et avenir de la place de la Concorde », par Michel Jentzen.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 25 MAI 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 26 MAI 1992



Mardi : soleil et chaleur. – Sur une grande partie du pays, le soleil régnera du matin jusqu'au soir. Les brumes et les bancs de brouillards matinaux seront vite oubliés. Les températures seront bien supérieures aux normales saisonnières.

Quelques exceptions à ce beau temps.

Sur les départements de l'Est – des Ardennes, de l'Alsace et de la Lorraine au Massif central et aux Alpes – la matinée débutera sous les résidus orageux de la veille. Dans la journée, après quelques éclaircies, les nuages vont à nouveau se développer et des orages éclateront. Ces orages seront fréquents près des frontières de l'Est, et on n'est pas à l'abri de chutes de grêle.

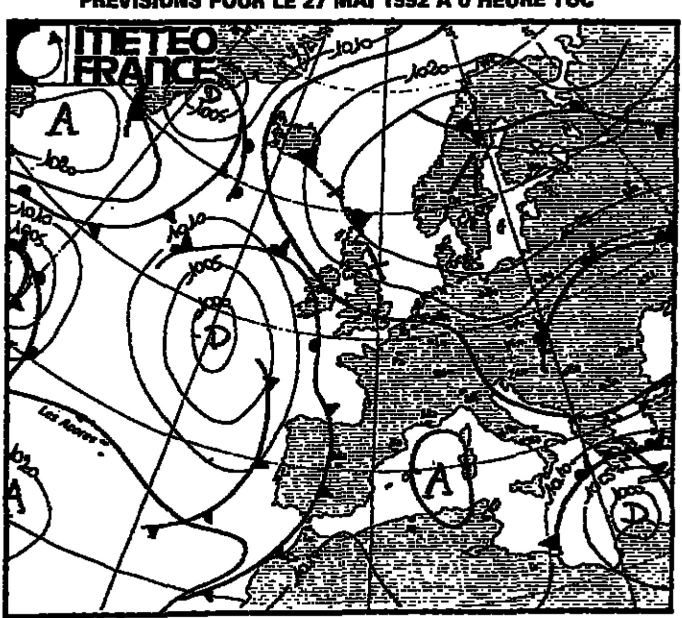
Sur la chaîne pyrénéenne, des nuages d'évolution diurne se formeront.

Le ciel de la pointe Bretagne sera souvent voilé par des nuages de haute et moyenne altitudes.

Il fera encore très doux au lever du jour avec des températures généralement comprises entre 12 degrés et 16 degrés.

L'après-midi, la chaleur sera au rendez-vous. On se rapprochera des 30 degrés sur la moitié ouest. Sur les côtes de la Manche, il fera un peu plus frais avec 21 degrés à 24 degrés. Sur la moitié est, les températures maximales seront généralement comprises entre 23 degrés et 27 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 27 MAI 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 25-5-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 24-5-1992 à 18 heures TUC et le 25-5-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	22	16	D
BIARRITZ	22	15	–
BORDEAUX	22	13	D
BOURGES	23	15	N
BREST	20	14	C
CAEN	22	13	–
CHERBOURG	18	12	–
CLERMONT-FER.	19	12	B
DIJON	23	16	C
GRENOBLE	24	14	B
LILLE	24	16	D
LIMOGES	12	12	D
LYON	22	14	–
MARSEILLE	21	16	C
NANCY	24	14	C
NANTES	21	13	D
NICE	20	19	N
PARIS-MONTS	24	19	–
PAU	21	13	–
PERPIGNAN	21	15	D
RENNES	21	14	D
ST-ETIENNE	13	11	–
STRASBOURG	26	16	O
TOULOUSE	22	15	D
TOURS	19	13	O
POINTE-A-PITRE	31	25	O
ÉTRANGER			
ALGER	17	16	O
AMSTERDAM	27	19	D
ATHÈNES	24	18	D
BANGKOK	37	27	C
BARCELONE	21	14	D
BELGRADE	22	11	D
BERLIN	23	16	D
BRUXELLES	25	18	N
COPENHAGUE	19	11	D
DAKAR	26	21	D
DJERBA	22	20	N
GENEVE	22	14	D
HONGKONG	30	24	C
ISTANBUL	17	12	N
JÉRUSALEM	23	17	D
LE CAIRE	26	25	D
LISBONNE	20	16	D
LONDRES	26	18	D
LOS ANGELES	21	16	D
LUXEMBOURG	23	16	D
MADRID	20	14	D
MARRAKECH	22	19	D
MEXICO	–	–	–
MILAN	22	17	D
MONTRÉAL	29	4	D
MOSCOU	14	2	N
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	40	25	N
NEW-YORK	–	–	–
OSLO	22	15	D
PALMA-DE-MAJ.	23	16	D
PÉKIN	21	20	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	23	17	N
SINGAPOUR	33	26	C
STOCKHOLM	20	12	O
SYDNEY	17	12	D
TOKYO	23	15	N
TUNIS	24	18	O
VARSOVIE	18	7	D
VENISE	23	17	D
VIENNE	21	14	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Morales

ON peut ne pas aimer Philippe de Villiers, l'homme qui fait chanter les lendemains moraux. On peut juger vaguement arnaqueuse sa manière d'habiller de rayons laser, pour la faire resplendir aux yeux de la jeunesse, cette «alternance morale» derrière laquelle on voit bien ce qui se profile. Ah, vous avez la manière, Vicomte ! Pas trace chez vous de culpabilisation de l'«esprit de jouissance», qui sentirait trop le rabat-joie. Mais de l'élan, du panache, du cœur ! Que la morale est jolie, portée par Cyrano !

On peut donc estimer contre nature ce mariage de la «communication» moderne – main sur le cœur et formules calibrées – et du plus ancien discours du monde, de la chouannerie et des effets spéciaux. On peut avoir envie de le poursuivre pour publicité mensongère. S'agissant de l'avortement, les femmes ont connu l'«alternance morale» jusqu'en 1975. Elle était synonyme de voyages à Londres ou d'arrière-cuisines. Et de mort, parfois. Il y a quelque chose d'obscène à voir les Dan Quayle de tous pays prêcher dans les ghettos les vertus de la famille.

Mais il ne faut pas se tromper d'angle. Pourquoi jeter à la figure du député de la Vendée, comme Ivan Levaï à «L'heure de vérité», le spectre de Vichy ? Observe-t-on autour de lui un fourmillement d'anciens collabos ? La presse amie multiplie-t-elle les sous-entendus ? Lui-même semble-t-il soupçonnable de racisme ? Non. Il réagit à l'accusation avec une émotion que l'on partagea. Le spectre de Vichy, il ne faut pas l'agiter tous les trois matins. Sinon, il finira en épouvantail à moineaux.

Morale, encore. Bernard Tapie n'était pas arrivé au gouvernement en soucoupe volante. Il avait bien fallu, pour le nommer, un président de la République et un premier ministre. Claire Chazal le rappela à Laurent Fabius, qui feignit de ne pas entendre. Quant à Pierre Mauroy ! Hier encore, il déposait aux pieds de Tapie l'investiture socialiste à Marseille, région perdue d'avance, où le patron de l'OM sauva les meubles. *«Tapie n'est pas ma tasse de thé»*, laissa tomber le même Mauroy en apprenant la démission du ministre de la ville. Inutile de chercher la morale où il ne s'en trouve pas...

Pour quoi est mort le juge Falcone ? Un peu pour la morale, encore et toujours. Mais le combat du juge n'était pas seulement un combat italien. Demain, les Siciliens seront nos compatriotes européens. Cette tonne d'explosif sous l'autoroute nous a atteints aussi.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 25 mai

TF 1

- **20.50** Variétés : Charles Trenet a rendez-vous avec la Une.
- **22.35** Magazine : L'Amour en danger.
- **23.45** Magazine : Minuit sports.

A 2

- **13.45** Sport : Tennis. Roland-Garros.
- **19.59** Journal, Côté court, Journal des courses et Météo.
- **20.55** Variétés : Noah à Bercy.
- **23.00** Sport : Côté court. Résumé des Internationaux de tennis de Roland-Garros.
- **23.15** Cinéma : Le Désert des Tartares. ■ Film italien de Valerio Zurlini (1976).

FR 3

- **20.45** Cinéma : Sueurs froides. ■■■ Film américain d'Alfred Hitchcock (1957).
- **22.50** Journal et Météo.
- **23.10** Océaniques. Hector Guimard, un architecte et ses folies, de Pascal Kané.

CANAL PLUS

- **20.30** Le Journal du cinéma.
- **20.35** Cinéma : Vacances très mouvementées. ■ Film américain de Howard Deutch (1988).
- **22.00** Flash d'informations.
- **22.05** Le Journal du cinéma.
- **22.10** Cinéma : Le Grand Ruban. ■ Film français de Philippe Roussel (1990).
- **23.40** Cinéma : Cabal. ■ Film américano-britannique de Clive Barker.

M 6

- **20.30** Surprise-partie.
- **20.40** Cinéma : Cadavres exquis. ■■■ Film franco-italien de Francesco Rosi (1976).
- **22.50** Téléfilm : L'Enterrée vive.

LA SEPT

- **20.05** ▶ Documentaire : Jacques Laurent, le roman d'un frondeur.
- **20.55** Informations : Dépêches.
- **21.00** Magazine : Carnets d'Europe.
- **21.05** Documentaire : The French.
- **23.00** Informations : Dépêches.
- **23.05** Documentaire : L'Opéra du roi.
- **23.40** Informations : Dépêches.
- **23.45** Danse : Le Cirque de Seurat.

FRANCE-CULTURE

- **20.30** Le Grand Débat. Quel espoir pour l'Afrique ? Avec notre collaborateur Eric Fottorino ; Pierre Péan ; René Dumont ; Christophe Guillemin ; Jean-Baptiste Placca ; Hervé-Emmanuel N'Kom.
- **21.30** Dramatique. Pépites, d'Anita Van Belle.
- **22.40** La Radio dans les yeux.

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30** Concert Duo Seraphim clamabant, Missa Sancta et Immaculata ; Hodie nobis coelorum Rex ; Emendus in melius ; Quem vidistis ; Ave verum Corpus natum, Ave vere sanguis Domini, Transeunte Domini Jesu ; O magnum mysterium, par The Sixteen.

Mardi 26 mai

TF 1

- **13.35** Feuilleton : Les Feux de l'amour.
- **14.25** Feuilleton : Côte Ouest.
- **15.30** Feuilleton : Scandales à l'amirauté
- **17.05** Club Dorothée.
- **17.25** Série : Parker Lewis ne perd jamais.
- **17.50** Série : Hélène et les garçons.
- **18.20** Jeu : Une famille en or.
- **18.50** Feuilleton : Santa Barbara.
- **19.15** Jeu : La Roue de la fortune.
- **20.00** Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
- **20.50** Cinéma : Milou en mai. ■■■ Film français de Louis Malle (1989).
- **22.45** Magazine : Ciel, mon mardi !

A 2

- **13.45** Sport : Tennis. Internationaux de Roland-Garros, en direct.
- **19.59** Journal, Journal des courses et Météo.
- **20.50** Cinéma : Le Festin de Babette. ■■ Film danois de Gabriel Axel (1987).
- **22.40** Débat : Raison de plus.
- **23.55** Sport : Côté court. Résumé des Internationaux de tennis de Roland-Garros.
- **0.15** Journal et Météo.
- **0.30** 1. 2. 3. Théâtre.

FR 3

- **13.00** Sport : Tennis. Internationaux de Roland-Garros, en direct.
- **18.00** Magazine : Une pêche d'enfer.
- **18.30** Jeu : Questions pour un champion.
- **19.00** Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
- **20.00** Un livre, un jour. *L'Affaire Shuttlecock*, de Graham Swift.
- **20.10** Divertissement : La Classe.
- **20.45** Série : Les Aventures de Tintin.
- **21.35** Magazine : Faut pas rêver. Mgr Jacques Gaillot. France : la «Passion» de Burzet ; Israël : Arabes chrétiens de Terre sainte ; Grèce : Patmos, l'île de l'Apocalypse.
- **22.30** Journal et Météo.
- **22.50** ▶ Téléfilm : Le Dernier Jour d'un condamné.
- **23.55** Magazine : Regards sur court.
- **0.35** Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

- **13.35** Cinéma : Hors la vie. ■■ Film franco-italo-belge de M. Bagdadi (1991).
- **15.10** Magazine : Mon zénith à moi.
- **16.00** Cinéma : Air America. ■ Film américain de Roger Spottiswoode (1990).
- **17.55** Magazine : Dis Jérôme ?
- **18.00** Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

- **18.30** Ça cartoon.
- **18.50** Le Top.
- **19.20** Magazine : Nulle part ailleurs.
- **20.30** Le Journal du cinéma.
- **20.35** Cinéma : Pour Sacha. □ Film français d'Alexandre Arcady (1990).
- **22.25** Flash d'informations.
- **22.30** Cinéma : L'Echelle de Jacob. ■ Film américain d'Adrian Lyne (1990) (v.o.).
- **0.20** Cinéma : Bouge pas, meurs, ressuscite. ■■ Film soviétique de Vitali Kanevski (1990) (v.o.).
- **2.00** Documentaire : La Birmanie, secrets d'un pays interdit.

M 6

- **13.50** Série : L'Homme de fer.
- **14.40** Série : Destination danger.
- **16.45** Jeu : Zygomusic.
- **17.15** Magazine : Zygomachine.
- **17.35** Série : Ohara.
- **18.30** Série : Vic Daniels.
- **19.00** Série : La Petite Maison dans la prairie.
- **19.54** Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.
- **20.00** Série : Madame est servie.
- **20.30** Magazine : Ecolo 6.
- **20.40** Téléfilm : Polly. De Debbie Allen
- **22.20** Téléfilm : Mortelle rencontre. De Christian I. Nyby II.
- **0.00** Six minutes d'informations.

LA SEPT

- **16.15** Documentaire : Les Musiques noires en Afrique du Sud. De Claude Fléouter. 1. La terre des Zoulous.
- **17.10** Documentaire : Le Moindre Geste. De Fernand Deligny et Jean-Pierre Daniel.
- **18.45** Informations : Dépêches.
- **18.50** Documentaire : Mémoire en ricochets. De Michel Mitrani. 2. Tous les parfums de l'Occident.
- **19.55** Informations : Dépêches.
- **20.00** Chronique : Le Dessous des cartes.
- **20.05** Documentaire : Lettres d'un temps d'exil. De Borhane Alaouié.
- **20.55** Informations : Dépêches.
- **21.00** Magazine : Carnets d'Europe.
- **21.05** Opéra : Atys. Opéra de Jean-Baptiste Lully, par l'Ensemble les Arts florissants, dir. : William Christie ; sol. : Howard Crook, Daniel Salas, Agnès Mellon, Guillemette Laurens, Nicolas Rivenq, Gilles Ragon. Mise en scène : Jean-Marie Villégier ; Réalisation : Pierre Cavassilas.

FRANCE-CULTURE

- **20.30** Archipel sciences.
- **21.30** Billancourt, la fin d'un monde.
- **22.40** Les Nuits magnétiques.
- **0.05** Du jour au lendemain.
- **0.50** Musique : Coda. Bestiaire (2).

FRANCE-MUSIQUE

- **20.30** Concert (donné le 24 février 1991 au Concertgebouw d'Amsterdam) : Musique pour l'esprit en deuil, d'Escher ; Concerto pour violon et orchestre en la majeur K 219, de Mozart ; Symphonie n° 2 en ut majeur op. 61, de Schumann, par l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, dir. : Riccardo Chailly ; Viktor Liberman, violon.
- **22.30** Solistes. Aldo Ciccolini, piano.
- **23.10** Ainsi la nuit...
- **0.30** Dépêche-notes.
- **0.35** L'Heure bleue. Par Philippe Carles.



Le Monde

Le débat sur les institutions

MM. Rocard et Jospin sont favorables au quinquennat

M. Michel Rocard s'est déclaré, samedi 23 mai, favorable à la réduction du mandat présidentiel à cinq ans. Invité du colloque sur les institutions organisé au Sénat par M. Jean Charbonnel, député (non inscrit) de la Corrèze, le candidat «virtuel» du PS à la prochaine élection présidentielle a observé que le débat sur la durée du mandat se résume *«au choix entre le statu quo et le quinquennat»*.

Soulignant que le septennat n'avait que *«l'apparence de la durée»*, du fait de l'échéance législative, M. Rocard a déclaré que *«le quinquennat aurait pour lui d'assurer au président, si les partis qui le soutiennent ont conquis la majorité au Parlement dans la foulée de sa propre élection, cinq années sans autres scrutins que locaux»*. Le quinquennat représente surtout, pour l'ancien premier ministre, le moyen *«d'offrir aux citoyens un pouvoir de désignation plus fréquent»* et *«accru»*, ce qu'il juge *«intrinsèquement bon»*.

Pour éviter les *«discussions oiseuses»* sur l'application du quinquennat à l'actuel président de la République, M. Rocard a proposé de soumettre la question à un référendum *«juste avant la prochaine élection présidentielle»*. *«C'est le système que les Français choisiraient, ainsi, en février ou en mars 1995, qui s'appliquera au président qu'ils éliront en mai 1995»*, a déclaré M. Rocard.

Invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche, M. Lionel Jospin, ancien ministre de l'éducation nationale, s'est lui aussi prononcé en faveur du quinquennat renouvelable, à condition de *«dissocier absolument»* ce choix *«du cas du président sortant»*. *«Si le débat devait être mené avec des arrière-pensées*, a observé M. Jospin, *je pense, alors, que cette question* [quinquennat ou septennat] *ne sera pas posée.» «En droit et en fait*, a-t-il ajouté, *le président de la République est libre de décider pour son mandat»*, et la question d'une réduction de la durée *«ne devrait pas se poser à lui»*.

La démission de M. Bernard Tapie

L'opposition met en cause la responsabilité de MM. Mitterrand et Bérégovoy

Il est parti comme il était venu, avec les félicitations d'usage. Quelque peu gênés lors de la première journée du comité directeur du PS, la plupart des responsables socialistes se sont félicités, dimanche 24 mai, de la démission de M. Bernard Tapie. Le premier secrétaire du PS, M. Laurent Fabius, a ainsi jugé sobrement qu'il s'agissait là d'*«une décision sage»*.

Le soir, au «Grand jury RTL-*le Monde*», l'ancien ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin, a affirmé : *«On sait que mes conceptions de la vie publique sont assez différentes de celles de M. Tapie. (...) J'ai été un peu choqué par le fait que certains qui l'ont beaucoup soutenu, et parfois intronisé, prennent brutalement leurs distances.»* Marquant sa différence avec la politique d'ouverture à la société civile engagée sous le second septennat du président de la République, M. Jospin s'est demandé *«si le domaine de la politique, du service de la République et celui de la gestion des affaires ne doivent pas être séparés»*.

«Beaucoup qui encensèrent M. Tapie l'enterrent un peu vite», a observé le ministre de la santé, M. Bernard Kouchner, jugeant que cela n'est *«pas très bien»*. Sur le même mode, M. Brice Lalonde, président de Génération Ecologie, a déclaré *«un peu inélégant d'aller se servir de M. Tapie en Provence et de le «virer» après»*. M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, s'est également déclaré choqué de *«voir des gens qui ont utilisé un personnage pendant une période en pensant qu'il leur rendrait service et* [qui]*, aux prises avec des difficultés, tapent dessus»*.

Dans l'opposition, la responsabilité du président de la République et celle du premier ministre sont nettement soulignées. *«Comment MM. Bérégovoy et Mitterrand ont-ils pu prendre un homme à risque dans le gouvernement?»*, s'est demandé M. Philippe de Villiers, député (apparenté UDF) de la Vendée et animateur de Combat pour les valeurs, lors de «L'heure de vérité» sur Antenne 2.

«C'est un échec personnel du président de la République, a affirmé M. Jean-Marie Le Pen, en Savoie, *car c'est tout de même lui qui a choisi M. Tapie comme figure emblématique du socialisme moderne, ce qui était un défi au bon sens et à la morale élémentaires.» «C'est à se demander comment sont choisis les ministres!»* a déclaré M. Dominique Perben, secrétaire général adjoint du RPR, en soulignant que M. Pierre Bérégovoy avait eu, dans le passé, *«deux directeurs de cabinet impliqués dans des affaires judiciaires»*. Cela fait *«vraiment désordre, quelques jours après le lancement* [du] *plan pour les banlieues»*, a ajouté M. Perben.

M. Pierre Bernard, maire (divers droite) de Montfermeil, cette commune de Seine-Saint-Denis où M. Tapie avait testé son action en faveur des banlieues avant même d'accéder au ministère de la ville, a dénoncé la *«trahison des socialistes»*. M. Tapie avait *«accepté une mission à Montfermeil avec le plus grand désintéressement, et après un an d'étude, d'écoute et de réflexion, son action s'y faisait sentir»*, a souligné M. Bernard.

Enfin, nombreux sont ceux qui, comme M. Raymond Barre, ont regretté la publicité donnée à une affaire en cours d'instruction. *«Quand aurons-nous en France le secret de l'instruction?* a demandé l'ancien premier ministre. *M. Tapie sera peut-être inculpé, cela ne veut pas dire qu'il est coupable. Laissons la justice se prononcer.»* M. Bernard Stasi, premier vice-président du CDS, s'est délaré *«choqué par le lâchage, voire le lynchage dont est l'objet M. Tapie»*.

J.-L. S.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Classe tourisme

TITRE d'une enquête de *l'Expansion* sur la bataille de titans que se livrent TWA, LH, AF, PA, SAS, BEA, etc. : «Y a-t-il un passager dans l'avion ?» Oui, *moi* ! Et j'ai du mérite. Parce qu'à moins d'être un chef d'Etat on n'accède pas comme ça à la fameuse passerelle jetée entre terre et ciel.

Airbus ou Boeing, je suis pas regardante, peu importe la marque. Encore faut-il qu'on me laisse monter dedans. C'est rare. Chaque fois que je me plante devant le tableau des départs, j'ai le cœur qui bat pire que quand je suis allée consulter la liste des reçus au bac, placardée sur la porte de mon lycée. Est-ce que je vais être admise, retardée ou carrément supprimée ?

Et à quelles conditions ? Il y a billet et billet. Vol vacances, pas le samedi, Apex, les soirs de pleine lune, jeune, uniquement les mois en «r», excursion, avec chien, sans enfant, demi-tarif, plein tarif, tarif hôtesse, année bissextile, senior, entre dix-huit et trente jours, business... Quelle que soit la compagnie empruntée... c'est pas le mot, vu ce que ça coûte, il n'y a pas deux voyageurs qui aient payé le même prix. Mais ils se retrouvent tous devant le même comptoir dans la cohue de l'enregistrement. Un seul comptoir où se bouscule le troupeau placé, fumeur ou non-fumeur, à la va-comme-je-te-pousse.

A moins d'être pris de nausée à la vue d'une cigarette, et encore les sacs en papier sont là pour ça, dites : fumeur. C'est votre seule chance d'accéder aux toilettes installées, elles aussi, en queue de l'appareil, sans buter sur un chariot où s'empilent les plateaux-repas. Paraît que c'est immangeable. J'en sais rien. Je n'ai jamais réussi à mettre la main sur les couverts embusqués sous leur emballage plastique sans y laisser un ongle ou une dent. Et c'est salissant. Ça, je sais. Pas plus tard qu'hier, ma voisine m'a aspergée à la vinaigrette en mordant dans son sachet.

Moi, en avion, j'ai pas la trouille. Pas du tout. J'ai la haine. Rapport au rideau de toile, un vrai rideau de fer, dernier vestige de la lutte des classes : affaires contre tourisme. A vous dégoûter d'en faire. Du tourisme, pas des affaires !

□ **Un baryton français remporte le Concours Reine Elizabeth.** – Thierry Felix, un baryton français de vingt-sept ans, a remporté, dans la nuit du 24 au 25 mai à Bruxelles, le Concours Reine Elizabeth qui était, cette année, consacré au chant. Le jury international (qui comprenait notamment Joan Sutherland, Martina Arroyo, Ileana Cotrubas, Yvonne Minton, Luigi Alva, Walter Berry...) a décerné le second prix au ténor brésilien Reginaldo Pinheiro. Qualifié par la critique belge de *«beau produit de l'école française»*, Thierry Felix a été formé par Jane Berbié au Conservatoire de Paris et a déjà chanté avec plusieurs orchestres importants.

Inauguration à Colombes d'une cité Victor-Basch

M. Dominique Frelaut, maire de Colombes (Hauts-de-Seine), ancien député, vice-président de l'Association des maires de France, et Mme Madeleine Rebérioux, présidente nationale de la Ligue des droits de l'homme, ont inauguré, vendredi 23 mai, le square et la résidence Victor-Basch, situés à Petit-Colombes, au cœur d'un îlot sensible.

L'initiative de cette cérémonie avait été prise au lendemain du non-lieu rendu dans l'affaire Touvier. Mme Rebérioux a ainsi rappelé que Victor Basch présidait la Ligue des droits de l'homme lorsque, le 10 janvier 1944, la milice de Vichy vint l'arrêter avec sa femme à Caluire, près de Lyon. Tous deux furent retrouvés, le lendemain, assassinés au bord d'une route.

Mme Fanny Basch-Barrillon, petite-fille de Victor Basch, veuve de l'ancien chef du service politique du *Monde*, Raymond Barrillon, a rappelé, pour sa part, le courage exceptionnel des quelque trente personnes qui assistèrent ensuite aux funérailles des époux Basch alors que la Gestapo *surveillait le cimetière* de la Guillotière. Ce fut le premier hommage rendu à Victor Basch, homme de combat pour la justice, contre le racisme et l'antisémitisme.

«Je trouve éminemment symbolique que dans ce quartier de Petit-Colombes en pleine rénovation notre combat d'aujourd'hui continue à s'identifier pleinement à celui mené par Victor Basch», a souligné M. Frelaut, ajoutant que *«la lutte contre le racisme, les exclusions, les luttes en faveur de la justice sociale sont plus que jamais d'actualité»*.

En augmentation de 4,2 %

Reprise de la consommation des ménages en avril en France

La consommation des ménages en produits manufacturés a augmenté de 4,2 % en avril par rapport à mars grâce notamment à l'habillement et au textile, l'automobile reculant pour sa part de 1,8 % en un mois. La forte hausse d'avril compense en partie la baisse très importante enregistrée en mars (– 10 % par rapport à février) qui avait elle-même succédé à une vive progression en février (+ 3,5 % par rapport à la moyenne du quatrième trimestre 1991).

□ **Les Kurdes de Vernon ne pourront être renvoyés vers la Turquie.** – Le tribunal administratif de Rouen a jugé, samedi 23 mai, que les vingt-six Turcs d'origine kurde, déboutés du droit d'asile, qui faisaient la grève de la faim à Vernon (Eure) pour obtenir leur régularisation, ne pouvaient être renvoyés en Turquie (*le Monde* du 23 mai). Tout en confirmant la légalité de l'arrêté de reconduite à la frontière pris par le préfet de l'Eure, les magistrats ont annulé la mention de la destination – la Turquie – indiqué par ce document.

□ **Les évêques d'Amiens et de Beauvais apportent leur soutien aux parents de l'enseignement privé.** – Quelque trois mille parents de l'enseignement catholique se sont rassemblés, samedi 23 mai à Amiens, à l'appel de l'Union nationale des associations de parents de l'enseignement libre (UNAPEL), pour réclamer au ministre de l'éducation nationale l'ouverture rapide de négociations sur l'avenir de l'enseignement privé. Les évêques d'Amiens et de Beauvais, Mgr Noyer et Mgr Hardy, présents ont apporté leur soutien.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde-L'Économie» folioté 35 à 46

Le numéro du « Monde » daté 24-25 mai 1992 a été tiré à 521 180 exemplaires.

Demain dans *« le Monde »*

L'Amérique centrale après la guerre froide

André Fontaine dresse, dans une série d'articles, un panorama des différentes situations politiques, sociales et économiques des pays d'Amérique centrale alors que la guerre froide a pris fin.

La vue après la mort

La greffe de cornée permet de rendre la vue à de nombreux malades. Comment obtenir ce tissu sans manquer de respect aux morts ? La récente affaire de prélèvement d'organes au CHR d'Amiens soulève de nombreuses questions tenant à l'ambiguïté des législations.

Le Monde

L'ECONOMIE

L'éclipse du KIO

Victime de la guerre et des difficultés du Koweït le puissant bureau d'investissement de l'émirat n'est plus que l'ombre de lui-même

LONDRES
correspondance

ON l'appelait par ses initiales résonnantes qui faisaient peur : KIO! Le mystérieux Kuwait Investment Office, basé à Londres, jonglait avec un bas *de laine estimé à plus de 100 milliards* de dollars, l'un des plus beaux portefeuilles du monde, constitué de participations parfois importantes dans des multinationales, de placements de «père de famille», d'immobilier, de dépôts bancaires, d'or et de devises.

Sorte d'hydre qui s'avançait toujours masquée, le bras séculier en Europe du tout petit mais très riche émirat avait tout. La fortune, le pouvoir, la totale liberté.

Aujourd'hui, on ne téléphone plus au siège de St Vedast House, à l'ombre de la cathédrale Saint-Paul, déserté par les Rolls Royce et les limousines blindées. L'ascenseur aux boutons à clef, décoré des portraits de l'émir et du prince héritier, menant à l'étage de la direction générale, n'est plus encombré de gardes du corps. Les bureaux aux rideaux perpétuellement tirés et aux murs d'un beige respirant calme et volonté sont déserts.

L'échec de la vente par le KIO à la mi-avril de la majorité de sa participation dans la Midland Bank illustre la grave crise financière que traverse l'émirat. A l'origine des richesses considérables du Koweït à l'étranger, le bureau d'investissement est la première victime des difficultés de financement de la reconstruction des infrastructures civiles. Le coffre-fort de l'émirat n'est plus que l'ombre de lui-même.

Marc Roche

Lire la suite page 43

Le luxe perd ses paillettes



Les « années fric » sont bel et bien finies. Après une décennie d'euphorie, les professionnels du luxe retombent sur terre. Pour les ventes, 1991 a été une année étale et 1992 ne s'annonce guère meilleure. Rien encore de catastrophique : les trésoreries confortables accumulées pendant la période faste suffisent à passer le cap au prix de quelques économies. Mais l'avenir inquiète : au-delà de la crise, le comportement du consommateur semble durablement transformé. De plus en plus sensible au rapport qualité-prix, il refuse l'ostentation, l'achat d'impulsion et court les soldes ! Partie des Etats-Unis, cette tendance a gagné le Japon et, aujourd'hui, touche l'Europe. Pour les grandes « griffes », l'heure est aux réajustements. Toutes tâtonnent, à la recherche d'une nouvelle stratégie, et sont parfois contraintes de réduire leurs tarifs...

Lire page 42 les articles de Françoise Chirot et de Martine Leventer

Fièvre trompeuse au Cambodge

Derrière l'effervescence du commerce, la flambée des prix et l'affairisme, un pays délabré, privé d'infrastructures, manquant de ressources alimentaires et une industrie balbutiante. Un atout : l'aide internationale

PHNOM-PENH
de notre envoyé spécial

PHNOM-PENH revit. Côtoyant les véhicules aux couleurs de l'ONU, des milliers de deux-roues bruyants et de pousse-pousse fatigués encombrent les rues du centre-ville. Sous les arcades du marché central, le commerce retrouve ses droits. Des dizaines de bijoutiers s'affairent en silence derrière des vitrines où bagues et boucles d'oreilles en or s'étalent à côté des liasses de billets de banque. A quelques pas, des téléviseurs *made in Japan* – comme les vélos – sont à vendre. Plus loin trônent les marchands de fruits et de poissons... *« Le pays reprend confiance dans son avenir. Son économie redémarre »*, assure, avec une foi teintée de passion, Jacques Theron, un industriel revenu travailler au Cambodge il y a deux ans.

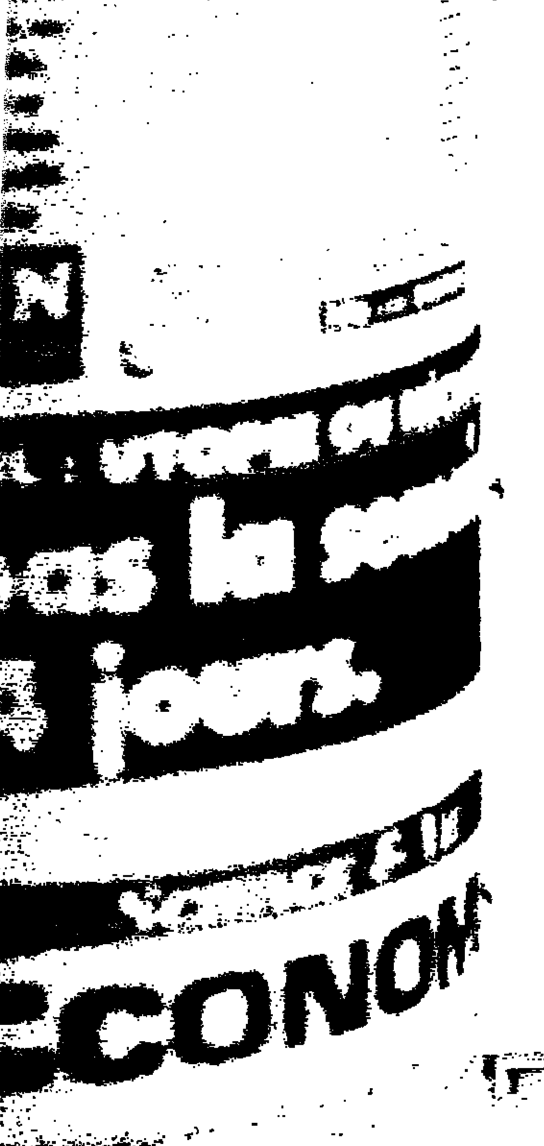
Dopée par la signature, à l'automne dernier, des accords de Paris, synonymes de paix – fragile, – la machine économique cambodgienne, à peine remise en marche, donne des signes d'emballement. Témoin la flambée des prix de l'immobilier dans la capitale. *« Une maison du centre-ville qui se louait 1 000 dollars en octobre dernier en vaut aujourd'hui cinq fois plus »*, affirme un homme d'affaires occidental. A la vente, la hausse est tout aussi vertigineuse, avec des prix multipliés par huit ou dix depuis 1990.

MANQUE D'ÉNERGIE • La présence d'Occidentaux exigeants et pressés n'est pas étrangère au phénomène. La fièvre n'épargne pas les commerces. A proximité du stade olympique de Phnom-Penh, 5 000 boutiques – minuscules – disposées sur trois niveaux, sont en cours de construction. Tarif de la location-vente : 5 000 dollars par an. Le promoteur de la galerie marchande, un des plus importants entrepreneurs khmers de l'époque Sihanouk, *« trouvera sans peine des candidats »*, assure un habitant.

L'effervescence immobilière peut paraître de bon augure. Mais elle est trompeuse car, alimentée par la spéculation, elle masque le délabrement profond de l'économie. Riz, caoutchouc, bois : la production est loin d'avoir retrouvé le niveau de la fin des années 60. L'industrie, qui se résume à une soixantaine d'entreprises de petite taille, souffre du manque de pièces détachées et d'énergie. Dans la capitale, les centrales thermiques fonctionnent au tiers de leur capacité par manque de fioul, et comme rares sont les habitants qui ont les moyens de se servir de l'électricité... Résultat, la consommation par habitant ne dépasse pas 26 kilowattheures au Cambodge, contre 630 dans la Thaïlande voisine. Des quatre aéroports du pays, un seul dispose d'une tour de contrôle permanente; les ports ne sont pas en meilleur état, tandis que le trafic ferroviaire du pays se résume en tout et pour tout à cinq trains par jour.

Jean-Pierre Tuquoi

Lire la suite page 41



LOGEMENT

Concierge, espèce menacée

Dans les petites copropriétés, les emplois de gardiens d'immeubles disparaissent : le poste « nettoyage-gardiennage », qui représente un quart des charges de gestion courante, est jugé trop coûteux

« *Une ville sans concierge, ça n'a pas d'histoire, pas de goût, c'est insipide telle une soupe sans poivre ni sel, une ratatouille informe.* » Si Louis-Ferdinand Céline a raison, Paris perd son passé : le nombre de ses concierges a été divisé par trois depuis la guerre. Sur un total de 94 000 environ dans toute la France, elles ne sont plus que 20 000 dans la capitale, dont plusieurs milliers sont purement et simplement en sursis.

Car, depuis le 1er janvier dernier, les concierges de plus de soixante-cinq ans sont susceptibles d'être mises à la retraite d'office à la suite d'un avenant à la convention collective signé en novembre 1990 par les employeurs et la CFDT. Sur l'ensemble du territoire, cette mesure concerne 5 203 concierges âgées de soixante à soixante-dix ans, 790 âgées de soixante-dix à quatre-vingts et 391 de plus de quatre-vingts ans ! Soit 6 384 personnes qui se trouvent confrontées à un double problème : d'abord, ayant cotisé au forfait jusqu'en 1984, elles percevront une retraite étique ; ensuite, perdant leur emploi, elles perdront aussi leur logement.

Une vraie catastrophe pour des personnes âgées qui vivent dans le même immeuble depuis des années et n'ont pas les moyens de finir leurs jours à Paris. Devant le battage du Syndicat national indépendant des gardiens d'immeubles et concierges (SNIGIC), la mesure n'a pas été appliquée, dans l'attente de dispositions qui amélioreraient la situation des partantes. Mais celles-ci vivent avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

TAILLABLES ET CORVÉABLES ● Elles ne sont pas les seules : dans les petites copropriétés, même les jeunes concierges sont menacés. Car le poste « nettoyage-gardiennage » absorbe à lui tout seul 25 % des charges de gestion courante dans l'argus de la FNAIM (Fédération nationale des agences immobilières), soit 2 397 francs en moyenne dans l'Hexagone pour un logement d'une soixantaine de mètres carrés, et il progresse plus vite que l'inflation (près de 5 % en 1991).

Dans une grande copropriété (au-dessus de cinquante appartements), le coût d'un concierge à temps complet est supportable, mais il le devient beaucoup moins pour un petit immeuble, surtout si les copropriétaires se sont endettés pour acheter dans une ville chère. De plus, méconnaissant souvent les droits de leurs concierges – qu'ils ont tendance à considérer comme taillables et corvéables sept jours sur sept et 24 heures sur 24, – ils en sont généralement insatisfaits : l'ARC (Association des responsables de copropriété) fait état d'un sondage parmi ses adhérents montrant que le taux de mécontentement est très fort quand la copropriété a un concierge, moyennement fort lorsqu'elle fait appel à une entreprise spécialisée et très faible lorsqu'il s'agit d'employés extérieurs.

Car il y a concierge et concierge. Il ne faut pas confondre les personnels de la catégorie A, généralement des employés d'immeubles, qui ne sont pas logés sur place et exécutent, à temps partiel, un certain nombre de tâches prévues dans leur contrat de travail, avec les gardiens d'immeubles de la catégorie B pour lesquels la convention collective définit un certain nombre d'unités de valeur (UV) correspondant à telle ou telle fonction pondérée par le nombre de logements ou d'équipements (ascenseurs, chaufferie...) dans l'immeuble.

Ce système d'unités de valeur a été mis en place par la convention collective, étendue en 1981 : un emploi à service complet représente 10 000 UV. Si le gardien en a moins de 2 400, il est à temps partiel. Il a donc le droit de s'absenter une fois faits le service des ordures ménagères, l'entretien des parties communes et la distribution du courrier. Entre 2 400 et 9 000 UV, le gardien peut être soit classé à temps partiel, soit à temps complet, auquel cas il doit assurer une permanence de treize heures par jour (y compris trois heures de pause à prendre en une ou deux fois selon le contrat de travail). En dehors de ses travaux d'entretien et du service du courrier, il ne doit pas quitter son logement.

Les unités de valeur sont source de frictions entre employés et employeurs, car les contrats de travail ne différencient pas, pour les concierges en service complet, le temps passé à exécuter les tâches diverses et celui passé en permanence. Or le SMIC est basé sur un taux horaire de travail effectif... Autre effet pervers : dans certaines très grosses copropriétés, le plafond des 10 000 UV est très vite atteint, alors que le concierge n'a effectué que très peu de tâches. Et les copropriétaires estiment ne pas en avoir pour leur argent !

Ces malentendus les incitent donc à supprimer le poste de concierge. Mais il n'est pas sûr que ce calcul soit le bon. Pour plusieurs raisons : d'abord, ils perdent un élément de standing. Ensuite, l'appel à des entreprises extérieures pour réaliser de menus services (changer une ampoule...) se révèle fort cher. En outre, une concierge introduit souvent un élément de sécurité (tendance pompier ou dépanneur, mais aussi police). Si les relations sont bonnes, elle est aussi un élément de cohésion sociale.

Bref, la question des concierges, ni toute blanche ni toute noire, mérite d'être réfléchie. Il semble, selon certains, que la grande vague des licenciements soit un peu passée et que certaines copropriétés reviennent un peu sur l'idée qu'un poste supprimé équivaut automatiquement à une économie.

Françoise Vaysse



HUMEUR ● par Josée Doyère

Mortalité infantile

ELLES ont de la chance, les futures mamans américaines ! Le gouvernement fédéral se soucie de leur santé. Une coûteuse campagne publicitaire va être lancée à la télé... pour les inciter à mieux se faire suivre médicalement avant les naissances. Ce spot télévisé (de 30 secondes) a été approuvé – excusez-moi du peu ! – par le président Bush lui-même et par son ministre de la santé. On y voit l'abondance qui déborde des rayons dans les magasins, et une couveuse vide dans une maternité. Tout ça parce que *« la mortalité infantile révèle une crise dans le pays »*. Les taux sont éloquents : 9,1 morts pour mille naissances, contre 7,2 en France et au Canada, 5,8 en Scandinavie, et même... 10,7 à Cuba, où le niveau de vie moyen est loin d'être ce qu'il est aux Etats-Unis. Bien sûr, ces bébés morts avant d'avoir un an sont plus nombreux chez les pauvres, et particulièrement chez les Noirs, si nombreux parmi les pauvres. L'affaire est entendue. La première puissance mondiale a raison d'avoir honte.

Ce qu'il y a d'extravagant, c'est la méthode employée pour améliorer la situation. Est-ce que culpabiliser les futures mamans pour qu'elles soient suivies médicalement dès qu'elles sont enceintes est vraiment la bonne méthode ? Chez nous, la protection maternelle et infantile a rendu obligatoires les visites prénatales, et surtout, les futures mamans cessent de travailler six semaines avant la naissance espérée. Mais là-bas, comment faire, quand on a la chance d'avoir un boulot et qu'on risque de le perdre en s'arrêtant... Au moment où on va le plus avoir besoin d'argent, dans un pays où l'accouchement est loin d'être gratuit. Oh ! bien sûr, vous pouvez toujours essayer d'obtenir un suivi prénatal gratuit, mais il vous faut démontrer que vous êtes pauvre, et les formalités administratives prennent... cinq mois environ !

Quant aux grossesses chez les adolescentes – par définition les moins armées pour faire face à ces responsabilités, – eh bien, elles sont nombreuses aux States : une très jeune maman sur cinq, et deux sur cinq chez les Noires.

Je suis sûre qu'il existe, à Washington, des tas de projets simplifiant les procédures (du genre : quatre tampons sur une feuille attestant de visites prénatales donnent droit à la gratuité des soins...) et permettant une protection maternelle et infantile digne d'un grand pays.

Mais ouiche ! Au lieu de trouver le moyen pour qu'on ne puisse plus priver de leur emploi les futures mères, on leur fait des spots télé !

Allez. C'est un grand et beau pays, les Etats-Unis, qui ne risque pas d'être accusé de développer l'assistanat. Bien sûr, les conséquences sont graves : la société à deux vitesses et une mortalité infantile impardonnable. ■

LOIS ET DÉCRETS

Appellations d'origine

■ L'Institut national des appellations d'origine (INAO) fixe les conditions auxquelles doivent satisfaire les vins et eaux de vie d'appellations d'origine contrôlée (AOC), il délimite les aires de production et lutte contre les fraudes et les contrefaçons. Plusieurs arrêtés renouvellent le Comité national des vins et eaux de vie – qui délibère et décide sur toutes les questions relevant de l'INAO – et les comités régionaux de cet institut. Le Comité national est composé de cinquante-deux membres représentant les professionnels des secteurs de la production et du négoce, de dix représentants de l'administration et de dix-huit personnalités qualifiées. Consultatifs, les comités régionaux sont chargés d'étudier toutes les questions relevant de l'INAO et intéressant leur région.

L'un des arrêtés donne la composition des comités régionaux et la liste des vins d'AOC, des vins délimités de qualité supérieure (VDQS) et des eaux de vie réglementées dans chaque région.

Arrêtés du 4 mai 1992, ***Journal officiel*** **du 9 et 10 mai 1992,** pages 6 369 à 6 374 et 6 377 à 6 380.

Investissements dans les DOM

■ Un arrêté donne aux directeurs des services fiscaux des départements d'outre-mer la responsabilité des agréments concernant les déductions fiscales des investissements dans l'hôtellerie, le tourisme et les transports. Mais, pour les programmes dépassant 10 millions de francs, les demandes d'agrément sont transmises à la direction générale des impôts, et la décision est prise par le ministre chargé du budget.

Arrêté du 4 mai 1992, ***Journal officiel*** **du 8 mai 1992,** page 6 322 et décret nº 92-440 du 19 mai 1992, ***Journal officiel*** **du 20 mai 1992,** page 6 806

□ **Précision.** – Dans « le Monde de l'économie » du 18 mai, deux coquilles se sont malencontreusement glissées dans l'article d'André Dessot intitulé « ICI soigne sa pharmacie ». L'antihypertenseur à la mode provenant de la recherche de Merck (et non Marek) s'appelle le Zestril.

LA COTE DES MOTS

Mercatique

Dans *Logiciel et épinglette*, un petit « guide des termes français recommandés », publié par la Délégation générale à la langue française au début de cette année (1), les auteurs n'ont pas oublié de mentionner *mercatique* (n. f.), préconisé pour être substitué à l'anglicisme *marketing*. Ils reprennent donc la proposition officielle de l'arrêté du 18 février 1987 : *« Mercatique – ensemble des actions destinées à détecter les besoins et à adapter en conséquence et de façon continue la production et la commercialisation. »*

La définition était complétée par une note : *« De façon plus développée, la mercatique est conçue comme l'ensemble des actions qui ont pour objectif de prévoir ou de constater – et, le cas échéant, de stimuler, susciter ou renouveler – les besoins du consommateur en telle catégorie de produits ou de services et de réaliser l'adaptation continue de l'appareil productif et de l'appareil commercial d'une entreprise aux besoins ainsi déterminés. »*

Or, que constate-t-on ? Eh bien, que les dictionnaires les plus usuels avalisent les deux termes (l'anglicisme et l'équivalent recommandé) – mais que la définition figure à *marketing* et qu'à l'entrée *mercatique* on se contente généralement d'indiquer qu'il s'agit là du terme préconisé par l'administration.

De même que l'amusant *croustilles* aura bien du mal, pensons-nous, à supplanter *chips* pour désigner les minces rondelles de pommes de terre frites, il apparaît que *mercatique* – sans doute inconsciemment ressenti comme un terme de forme sévère, technocratique – n'arrive pas à s'imposer face à un mot qui a l'avantage de se terminer sur un *« ing »* sonore et tonique. Autre facteur jouant contre *mercatique* : pour des lexicologues, ce mot ne saurait remplacer *marketing*, pour la bonne raison que la mercatique ne serait qu'une branche du polyvalent marketing ! Nous reviendrons donc sur le sujet, avec *marchéage* et *marchandisage*...

Jean-Pierre Colignon

(1) La Documentation française, 75 F.

BLOC-NOTES

D'une semaine... ... à l'autre

L'ÉTAT NE CONTRÔLERA PLUS QUE 15 % DE TOTAL. Le schéma de privatisation rendu public le 15 mai ramènera la participation globale de l'Etat dans Total de 39 % à 15 % et le contrôle direct de 31,7 % à 5 %. Cette mesure, qui rapportera environ 10 milliards de francs à l'Etat, lui permettra de financer la lutte contre le chômage (*le Monde* daté 17-18 mai et 19 mai).

L'ALLEMAGNE A ÉVITÉ LES GRÈVES DANS LA MÉTALLURGIE. Un accord a été conclu, dans la nuit du 17 au 18 mai entre le patronat et le syndicat IG Metall. Il fixe la hausse des salaires à 5,8 % pour un an à compter du 1er avril et à 3,4 % pour les neuf mois suivants (*le Monde* du 19 mai et du 20 mai).

L'OCDE PRÉVOIT UNE CROISSANCE DE 1,8 % POUR LES PAYS INDUSTRIELS EN 1992. La trente et unième réunion ministérielle de l'OCDE à Paris les 18 et 19 mai a été consacrée à l'analyse de la situation économique des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La vraie reprise se situerait en 1993, année pour laquelle les experts du château de la Muette tablent sur une croissance de 3 % (*le Monde* du 19 mai).

LE CONFLIT ENTRE LES ASSURANCES ALLEMANDES ABM (Aachener und Muenchener Beteiligungs) ET LES AGF (Assurances générales de France) est entré dans sa phase judiciaire avec l'ouverture de la première manche judicaire, remportée par l'assureur allemand, le 19 mai, à Aix-la-Chapelle. Le procès fait suite à la plainte le 19 février des AGF qui n'ont pas accepté leur exclusion du holding européen d'assurances créé le 18 février et le refus d'AMB de leur accorder des droits de vote aux 16 % d'actions nominatives AMB qu'ils possèdent (*le Monde* du 20 mai et du 21 mai).

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE a été réformée par un accord conclu le 21 mai entre les ministres de l'agriculture des Douze. La suppression des prix garantis, lesquels se traduisaient par une accumulation d'excédents coûteux, sera compensée par des primes aux agriculteurs pour éviter une baisse de leurs revenus (*le Monde* du 22 et du 23 mai).

MARDI 26 MAI. *Paris* : discussion à l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à l'abolition des frontières fiscales à l'intérieur de la CEE en matière de TVA et de droits indirects.
Désignation par le conseil d'administration du successeur de Raymond Lévy à la tête de la régie Renault.
France : manifestation du personnel de la Sécurité sociale à l'appel de quatre syndicats.
Israël : voyage officiel de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur (jusqu'au 29 mai). Il se rendra ensuite au Maroc (1er et 2 juin).
Bruxelles : conseil des ministres de l'environnement de la CEE, avec à l'ordre du jour la préparation du Sommet de la Terre à Rio-de-Janeiro, en juin.

MERCREDI 27 MAI. *Paris* : au conseil des ministres, communication de Martine Aubry sur le temps partiel et projet de loi sur l'apprentissage.
Allemagne : Jacques Delors reçoit le « prix Charlemagne » qui récompense les mérites de personnalités en faveur de la construction européenne.
Madrid : mot d'ordre d'une demi-journée de grève générale lancé par les deux grands syndicats espagnols pour exiger le retrait d'un décret réduisant les allocations chômage.
Chili : réunion ministérielle du Groupe de Rio et de la CEE (jusqu'au 29 juin).

VENDREDI 29 MAI. **Russie** : visite officielle de Jacques Delors à Moscou.

SAMEDI 30 MAI. **Bas-Rhin** : début en Allemagne et en France de la diffusion des programmes de la chaîne culturelle européenne ARTE (ex-Sept), dont le siège est à Strasbourg.

DIMANCHE 31 MAI. **Paris** : Ségolène Royal est l'invitée de « 7/7 » sur TF 1.

LUNDI 1er JUIN. **France** : entrée en application de la loi sur les chèques sans provision que les banques demandent aux pouvoirs publics de reporter.
Paris : rencontre entre le patronat et l'ensemble des syndicats des transports publics.
Europe : grève de 24 heures des trois associations de pilotes de la compagnie SAS (Danemark, Norvège, Suède).



L'ÉCONOMIE

ACTUALITÉ

Investissements à hauts risques

Investir dans les pays en voie de développement ou dans l'ex-URSS, les entreprises françaises sont pour. A condition d'être couvertes contre les risques de nature politique. Or, pendant six mois, il a été impossible d'obtenir cette garantie, à cause d'une bagarre administrative qui s'est résolue mardi 19 mai

TONNERRE en Algérie, à nos portes. Chaos rampant *en Europe de l'Est*, à deux pas. Désastres cumulés en Afrique... Pour aider ces pays à s'en sortir *économiquement* et, à terme, politiquement, il faudrait investir chez eux. Il y a urgence. Les discours officiels résonnent d'appels aux entreprises françaises pour qu'elles se lancent. Or, depuis six mois, il leur a été pratiquement impossible d'obtenir ce qui est la condition *sine qua non* de tout investissement d'importance dans ces pays difficiles : la garantie publique contre les risques politiques (nationalisation, confiscation, guerres, émeutes, non-exécution de contrats du fait de décisions des Etats, etc.). Pourquoi ? A cause d'une de ces *«guéguerres» administratives* dignes de l'appellation contrôlée, au même titre que le camembert, *dont on se passe le* secret de génération en génération au ministère de l'économie et des finances.

Premier acte. Au mois de décembre 1991, Edith Cresson fait adopter un plan PME-PMI destiné à améliorer l'environnement des petites et moyennes entreprises. Au détour du volet «Exportation», *figure une mesure de simplification* : pour obtenir la garantie de leurs investissements à l'étranger contre les risques politiques, elles devront s'adresser à la COFACE (Compagnie française d'assurance du commerce extérieur), comme lorsqu'elles veulent assurer leurs exportations. Précédemment, cette garantie était pour l'essentiel accordée par la BFCE (*Banque française* du commerce extérieur).

Un seul guichet au lieu de deux, c'est plus commode. *Faciliter* l'accès à la garantie politique, quelques mois après la guerre du Golfe, qui en a démontré la nécessité, c'est logique. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est de prendre cette mesure dans le cadre d'un plan PME, alors que les investisseurs français à l'étranger, surtout dans les pays à risques, sont essentiellement des grandes entreprises...

En tout cas, les connaisseurs auront lu entre les lignes : derrière la COFACE se profile la DREE (Direction des relations économiques extérieures), l'administration du commerce extérieur ; derrière la BFCE, la Direction du Trésor, l'administration des finances. Le premier acte s'achève sur le triomphe discret de Jacques Desponts, le directeur de la DREE, et le dépit non moins discret de Jean-Claude Trichet, le directeur du Trésor.

BLOCAGE • Deuxième acte. A la BFCE, on gère les dossiers existants et l'on oriente, un peu triste*ment, les cas nouveaux vers la* COFACE. Mais personne ne fait rien, pour la bonne raison que les *décrets d'application concernant* les nouvelles procédures ne sortent pas. Janvier, février, mars, avril, *début mai ... Toujours pas de* décrets. Les entreprises qui ont des projets en cours se morfondent. *Dans les* couloirs de Bercy, on s'agite. La question qui bloque tout, c'est de savoir qui va présider la commission des garanties, une instance interministérielle qui se réunit régulièrement pour examiner les demandes d'octroi de la *garantie publique*.

Auparavant, elle était présidée par le directeur de la DREE *quand il s'agissait des garanties* COFACE sur les exportations, par le directeur du Trésor quand il s'agissait de garanties BFCE sur investissements. Puisque la COFACE regroupe désormais toutes les garanties, la DREE *réclame la présidence*.

Mais le Trésor n'entend pas se laisser déposséder d'une prérogative. On *laisse entendre que la* COFACE, qui en est encore à combler les pertes des années 80, essuyées à cause d'une politique de grands contrats irresponsable – largement assumée à l'époque par la DREE – sur des pays aussi peu recommandables que l'Irak, n'a peut-être pas les meilleures références en matière de prudence financière. Arbitrage, contre-arbitrage. Les semaines passent. Troisième acte. Le *Journal officiel* du mardi 19 mai, six mois après l'adoption de la loi, publie deux décrets. L'un transférant à la COFACE la procédure unique de garantie des investissements français à l'étranger contre le risque politique, et l'autre attribuant la *présidence de la commission* des garanties au directeur de la DREE quand il s'agit des exportations, et au directeur du Trésor quand il s'agit des investissements. Le Trésor a eu son lot de consolation.



PICHROCHOLINE • Cette *«guerre picrocholine»*, selon le mot d'un haut fonctionnaire, n'est certes pas à la *mesure du problème économique* réel. La France est désormais l'un des tout premiers pays investisseurs du monde. *Le flux est* devenu torrent : 20 milliards de francs en 1985, 76 milliards en *1988, 148* milliards en *1990*, 109 milliards l'an dernier, le recul étant dû notamment à la guerre du Golfe. Dans ce total, la part des pays *non membres de* l'OCDE (pays en développement, nouveaux pays industrialisés, Europe de l'Est) *a décru en pourcentage*, mais augmenté en valeur. En 1991, plus de 16 milliards de francs, soit environ 15 % des investissements totaux, ont ainsi été injectés hors OCDE, dans des pays justement où la notion de risque politique prend tout son sens. Les octrois de garantie publique des investissements portent sur environ 10 milliards de francs, *ce qui est bien peu* au regard des 300 milliards de francs annuels de l'assurance-crédit à l'exportation. *La capacité de la* procédure publique n'est pas extensible à l'infini, et la prudence règne.

La compagnie pétrolière Total en sait quelque chose : fin 1991, elle demande la garantie de l'Etat *pour se lancer dans un gros investissement* – fort hasardeux politiquement – en Algérie, à Hamra. *Pierre Bérégovoy* donne son feu vert. Mais le Trésor, plus vertueux que jamais, milite pour qu'il n'obtienne pas *la* «quotité» maximale (en général 85 % pour les pétroliers), mais seulement une couverture de 65 % de son investisse*ment*.

Les besoins d'assurance sur les investissements à l'étranger vont croissant, *les professionnels en témoignent. D'abord* parce que l'instabilité politique mondiale n'est pas en voie de réduction. *Ensuite à cause des «délocalisations»*, qui font que beaucoup d'industries de main-d'œuvre s'installent *dans des pays où* les salaires sont faibles mais les cadres juridique et politique souvent incertains. *La mutation des pays de l'Est*, enfin, ouvre des perspectives, mais les règles du jeu économique y sont *moins bien maîtrisées que dans* nombre de pays en développement, et la nation de risque politique *y est très forte*.

A l'heure actuelle les entreprises sont moins exposées aux risques *classiques de nationalisation* qu'à ceux dits de «non-transfert» : mauvaise exécution des contrats, *changements de fiscalité qui* pèsent sur les bénéfices, incertitude sur les institutions qui se sont engagées, etc. *Les garanties publiques* s'adaptent à ces conditions mouvantes, aussi bien en France que dans les autres pays (l'Eximbank américaine, la Treuarbeit allemande, la SACE italienne, l'ECGD britannique récemment privatisée), mais *elles ne peuvent tout faire*.

KIDNAPPING • Par exemple, les *garanties ne s'appliquent qu'aux* nouveaux investissements. Pour assurer un investissement existant, il faut s'adresser au secteur privé. Celui-ci est un peu plus cher (les primes représentent environ 1 % de l'investissement, comme dans le public, mais pour une couverture moins complète) mais reste très embryonnaire. Le risque politique a *longtemps été considéré comme* inassurable, parce qu'il ne peut faire l'objet d'une prévision statistique, *et que la possibilité* de recours après un sinistre, s'agissant d'Etats souverains, est pratiquement *nulle*.

Les Lloyd's de Londres ont lancé en 1975 des couvertures contre la confiscation de biens, esti*mant que leur surface internatio*nale leur permettrait de diviser suffisamment les risques. D'autres *acteurs ont suivi, comme American Underwriters, Panfinancial*, AIG... Les entreprises ont recours à eux pour des risques ignorés par *les polices publiques, par exemple* ceux qui concernent les personnes, comme le kidnapping. *Le problème du marché privé, c'est qu'il* n'assure que pour des durées brèves (jusqu'à trois ans), et pour *des montants forcément limités* (environ 100 millions de dollars par projet pour le *pure political risk*).

Il y a bien une troisième voie qui s'ouvre, à côté du public et du *privé, l'assurance multilatérale*. Une filiale de la Banque mondiale, l'AMGI ou MIGA (Agence multi*latérale de garantie des investisse*ments) offre depuis trois ans des garanties «à la carte» aux firmes *de ses soixante-dix-huit* pays membres. Mais la couverture ne dépasse pas 50 millions de dollars par projet, ce qui est notoirement insuffisant pour les investissements pétroliers, qui se chiffrent en milliards.

PÉTROLE • Les compagnies pétrolières posent d'ailleurs un problème *à part*. Le pétrole est une denrée éminemment politique et les compagnies ne choisissent pas *un pays pour la qualité de son* accueil, mais bien parce qu'il recèle des gisements. Enfin, leurs engagements portent *sur des montants* et des durées qui dépassent de très loin ceux des autres entreprises. Total investit entre 4 et 5 milliards de francs par an dans des pays tels que la Colombie, l'Angola, ou la Russie, ce qui équivaut *à la moitié des garanties* publiques d'investissement octroyées en France en un an !

La question est de savoir au nom de quoi le contribuable est appelé à couvrir aujourd'hui l'investissement, après avoir longtemps payé pour le commerce extérieur : dans l'intérêt de l'économie française, ou dans celui du développement *mondial* ? *Les deux ne* se recoupent pas forcément.

Sophie Gherardi

La lente décadence d'Olida

Pendant plus d'un siècle, la célèbre entreprise a dominé la charcuterie-salaison en France. Mais, depuis dix ans, rien ne va plus. Après avoir frôlé plusieurs fois le dépôt de bilan, elle vient d'être absorbée par Fleury Michon. Histoire d'un déclin irréversible

LA chute d'Olida sera sans doute étudiée dans les écoles de commerce. Comment un groupe qui a dominé pendant plus de cent ans la charcuterie-salaison en France a-t-il pu être ainsi laminé, réduit à frôler régulièrement le dépôt de bilan, pour être finalement acculé à la vente? Le tout sur un marché en croissance. Repris par Fleury Michon au mois de février, le numéro un de la profession deviendra au mieux une simple entité du groupe vendéen *(lire encadré)*.

Cumul d'erreurs stratégiques et malchances sont à l'origine de ce déclin fatal qu'aucun des sauveteurs successifs n'a pu contrer. Faute d'argent et bien souvent de temps, ils n'ont pu rendre dynamisme à cette célèbre marque, qui a vu le jour en 1855.

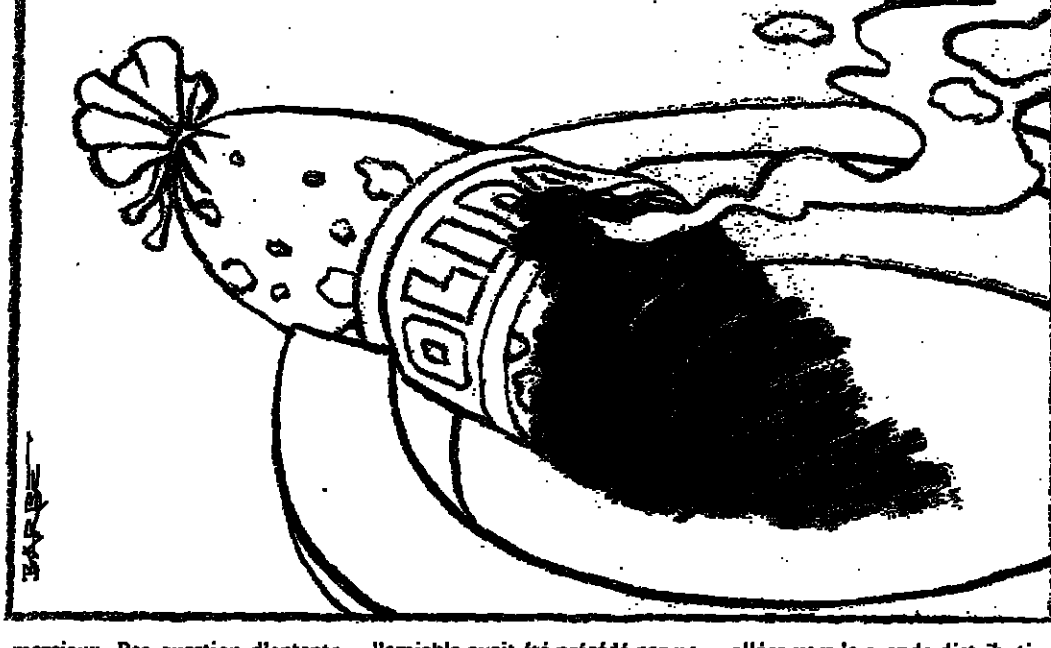
USINE • Sous le Second Empire, Ernest Olida ouvre un magasin de spécialités gastronomiques, La Maison du Jambon d'York, rue Drouot, à Paris. *« A cette époque, on se contentait de faire cuire les jambons, de saler et fumer les poitrines au sous-sol »*, raconte un ancien employé dans un témoignage recueilli en 1946 (1).

Le succès aidant, à la fin du siècle, le gendre du fondateur, un certain Fournier, décide de bâtir une usine à Levallois entre gare et cimetière. Elle concrétisera l'expansion. Autour de son point fort, la charcuterie-salaison, la société n'aura de cesse d'élargir sa gamme. Au fil des ans, les dépositaires Olida dans toute la France proposeront aux commerçants non seulement leurs célèbres pâtés, mais aussi de la choucroute, des conserves de légumes, des chips, du vin, de la confiture, voire du chocolat.

L'entreprise familiale prospère rapidement. Devenu numéro un du secteur, elle se transmet de génération en génération sans problèmes jusqu'à la fin des années 60. Intervient alors une période cruciale pour le groupe marquée par une succession d'erreurs stratégiques dont les conséquences néfastes se feront sentir pendant près de dix ans.

En 1967, les familles Olida à Paris et Caby à Lille décident de s'associer et de regrouper leurs usines pour constituer le groupe Olida-Caby. Le projet s'accompagne d'une entrée dans le capital de Saupiquet à Nantes et de la prise d'une minorité de blocage dans Fleury Michon (*le Monde* du 10 mai 1968).

> **Erreur de taille : les dirigeants n'ont pas cru au développement de la grande distribution.**



Sur le papier, le nouvel ensemble Olida-Caby pèse 750 millions de francs de chiffre d'affaires, emploie six mille personnes et possède une dizaine d'usines, dont la plupart viennent d'Olida. Dans les faits, Léopold Caby et sa famille s'installent aux commandes du groupe, d'un groupe théorique puisque, à aucun moment, la fusion n'est opérée. Au contraire, les réseaux restent en concurrence. *« Lorsqu'un représentant Olida passait voir un client pour lui vendre de la saucisse, sitôt sorti de la charcuterie, un Caby entrait sur ses pas avec le même produit moins cher »*, se souvient un des commerciaux. Pas question d'entente et encore moins de toucher à une usine plutôt qu'à une autre, et surtout pas à celle du fief Caby à Saint-André-lès-Lille. Le marquage durera vingt ans sur fond familial puisque, à la tête de Caby, se trouve Pierre Briet, qui n'est autre que le gendre de Léopold Caby, patron de l'ensemble.

DIVORCE • En 1988, la société du Nord est reprise par ses cadres, dirigés par Pierre Briet, et se sépare d'Olida. *« L'histoire d'Olida-Caby c'est un peu comme dans la vie : des partenaires qui partagent vingt ans de vie commune sans jamais se trouver réellement ! »*, suggère de manière pudique un document diffusé à l'époque pour saluer ce *« retour à l'autonomie »*. Ce divorce à l'amiable avait été précédé par un désengagement de Saupiquet mais surtout, en 1976, par une vente de la participation dans Fleury Michon.

Une autre génération ayant pris les rênes de cette société, fondée en 1925 par MM. Fleury et Michon à Pouzauges (Vendée), il n'était plus question de vendre... Chance pour les uns, malchance pour les autres... puisque seize ans plus tard la situation est inversée. L'acquéreur est acquis.

Deuxième erreur de taille, les dirigeants n'ont pas cru au développement de la grande distribution. Les réseaux Olida et Caby reposaient avant tout sur le commerce de détail, les bouchers-charcutiers et les épiceries. Au même moment, Herta, filiale de Nestlé, ou Fleury Michon sont allées vers la grande distribution avec de la charcuterie préemballée, suivies par des sociétés comme Paul Prédault, Géo ou Reybier. *« Trop satisfaits de notre position dans le commerce spécialisé, nous sommes partis avec du retard, et nous avons laissé le champ libre à des concurrents qui, dans les années 1975-1980, étaient inexistants »*, regrette un des anciens dirigeants.

Troisième erreur, l'absence d'investissements industriels d'envergure. Après la construction à Loudéac (Côtes-d'Armor) d'une usine multiproduits (saucisson sec, charcuterie, jambons cuits, abattage) en 1965, il faudra attendre près d'un quart de siècle – 1989 – pour construire deux autres unités : l'une à Saint-Symphorien, près de Lyon, pour le saucisson, et l'autre à Illkirch, près de Strasbourg, pour la charcuterie préemballée...

Cette absence d'investissements n'empêche pas la poursuite d'acquisitions variées, comme Gorcy (plats surgelés) ou Spégal (distribution de produits de luxe). Malgré les nuages, la vie est encore belle pour les actionnaires et les salariés : dividendes pour les uns, sécurité d'emploi pour les autres. Le réveil sera brutal.

PERTES • Les premiers symptômes du mal apparaissent en 1980, avec une stagnation des bénéfices qui sera suivie deux ans plus tard par des pertes, les premières de l'histoire. Pendant les dix années suivantes, l'entreprise n'arrivera plus à revenir aux bénéfices. Pis, elle sera très souvent au bord du dépôt de bilan. A la décennie des erreurs succède celle de la malchance, avec des actionnaires plus financiers qu'industriels, une valse de dirigeants et surtout de nombreuses tentatives de vente avortées.

Même si Léopold Caby, malgré le « divorce », est resté au conseil d'administration d'Olida jusqu'à la fin, le temps des familles s'est achevé en 1985. L'entreprise étant au bord de la cessation de paiement, les banques appellent à la rescousse Jean-Claude Mimran, qui prend 36 % du capital. Cet homme d'affaires possède des minoteries et des champs de canne à sucre au Sénégal, et veut diversifier ses intérêts. La greffe ne prend pas et, en 1987, « Mimran l'Africain » passe la main au promoteur immobilier Christian Pellerin, associé provisoirement à Gilbert Salomon, président de Socopa International, le numéro un français de la viande.

Olida-Caby disparaît alors pour devenir Olipar, holding à dominante immobilière, l'agroalimentaire avec Olida ne représentant que 10 % du groupe. Pour les salariés de l'entreprise, le ton est donné. La vente successive des « bijoux de famille » (Gorcy, Spégal, Comalim et les surgelés Marie) complète l'impression de démantèlement du groupe.

Le manque de moyens financiers ne permet pas de relancer l'entreprise. Les dirigeants successifs, appelés pour restructurer, se heurtent au même casse-tête. Ils seront pas moins de cinq en dix ans, tous des professionnels reconnus venant de Nestlé, de BSN ou d'Olida. *« Ils arrivaient avec des projets grandioses, nous on se demandait si l'on serait payé en fin de mois »*, se souvient l'un des cadres. Chacun tentera de redynamiser qui la production, qui les ventes, tout en réduisant les effectifs, ramenés en dix ans de 4 800 à 1 800...

PROTOCOLE • En mars 1989, Christian Pellerin décide de céder la firme à Optorg, société de commerce international que dirige son ami Gilbert Salomon. Mais l'affaire tourne court... A l'automne, le nom d'un nouvel acquéreur est annoncé, Michel Reybier, qui s'est taillé, avec les Jambons d'Aoste puis Morey, une place parmi les trois leaders de la charcuterie. Il signe un protocole auquel il renoncera aux premiers jours de janvier 1990. Dans les deux cas, aucune explication officielle ne sera avancée.

Rien de tel pour alarmer la distribution et décourager les salariés du groupe. A la fin de 1991, Olida frôlant de nouveau le dépôt de bilan, Michel Reybier se porte à nouveau candidat en même temps que l'américain Conagra et que Fleury Michon.

Ce dernier emporte l'affaire aux premiers jours de mars, contre l'avis du dernier patron d'Olida, Karl Goetz, et des salariés, qui avaient placé beaucoup d'espoirs dans la solution américaine, plus soucieuse du devenir de l'entreprise. D'un coup, aux erreurs et à la malchance s'ajoute un sentiment d'inutilité. Celui de s'être démené et sacrifié pendant dix ans pour rien, faute de soutien... Centenaire, Olida avait espéré connaître une nouvelle jeunesse. La cure de jouvence s'est transformée en acharnement thérapeutique pour, au bout du compte, aboutir vraisemblablement à la disparition de la marque.

Dominique Gallois

(1) *La Saga Olida*, de Michel Rachline, Albin Michel, 1991, 84 p., 140 francs.

Le pari risqué de Fleury Michon

« Si Fleury Michon a emporté l'affaire, c'est vraisemblablement parce qu'il a été le plus rapide des trois et qu'il n'a pas hésité. Il ne pouvait attendre le dépôt de bilan d'Olida et risquer de se voir souffler les activités qui l'intéressaient », estime un des proches du dossier pour expliquer la hâte de la firme vendéenne. Ce rachat, même s'il a été mûrement réfléchi, ne sera pas des plus simples à mettre en œuvre. Le pari est même risqué : comment absorber un groupe de même taille que soi (1,6 milliard de chiffre d'affaires) mais en santé précaire sans se porter préjudice ? Ce ne sont pas les quelques dizaines de millions gagnés chaque année qui pourront financer la reprise d'Olida, dont les pertes avoisinent les 280 millions de francs pour la seule année 1991.

Par cette acquisition, Fleury Michon se hisse au premier rang de la charcuterie-salaison française et conforte surtout ses parts de marché sur deux créneaux rentables : le saucisson et la charcuterie préemballée. Avec Cochonou (13 % du marché), l'entreprise se hisse à plus de 20 % du marché où elle est présente avec Calixte. Elle talonnera le leader Justin Bridou fabriqué par Reybier (22 % du marché). Dans la charcuterie préemballée, elle doublera sa part, aux environs de 14 %, et passera au deuxième rang, encore loin des 22 % détenus par Herta, filiale de Nestlé.

Ce *« choix stratégique »* d'élimination d'un concurrent, et implicitement d'une marque, s'accompagne d'une réduction dramatique des effectifs et d'un programme de cessions. 738 licenciements ont été annoncés aux premiers jours de mai, ce qui représente près d'un salarié sur deux. Compte tenu des ventes d'usine et des fermetures de dépôts, il ne devrait rester d'Olida à la fin du plan que 484 personnes, soit 10 % des effectifs d'il y a dix ans.

Les sites les plus touchés sont le siège de Neuilly-sur-Seine, qui fermera (205 licenciements), et l'usine de Loudéac en Bretagne (325 emplois sur 588). Des deux installations ultramodernes inaugurées en 1990, le repreneur n'a gardé que celle de Saint-Symphorien près de Lyon pour le saucisson. Il a déjà vendu l'usine d'Illkirch près de Strasbourg qui fabrique de la charcuterie préemballée. L'acquéreur n'est autre que le leader Herta qui aurait payé 150 millions de francs. De quoi éponger à court terme une petite partie des pertes tout en confortant la concurrence...

D. G.

L'Etat mauvais payeur

Le gouvernement veut réglementer les délais de paiement des entreprises. Mais l'Etat – client, cotisant ou mécène – s'acquitte tard des sommes dues aux fournisseurs, à la Sécurité sociale, aux associations... Les procédures ne sont pas seules en cause

« *IL y a un problème réel : la longueur excessive du délai de paiement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics. Mais celui-ci est, en général, comparable à celui des entreprises privées* », affirmait Michel Sapin, ministre de l'économie, au cours de la discussion au Sénat du projet de loi sur les délais de paiement inter-entreprises. La volonté du gouvernement de légiférer sur ce point (*le Monde de l'économie* du 19 mai) avait fait réagir de nombreux parlementaires, qui mettaient en question les pratiques des pouvoirs publics. Un amendement adopté en première lecture du projet à l'Assemblée nationale, mais rejeté par les sénateurs, proposait de limiter à soixante jours les délais de « *versement d'une subvention ou* [de] *paiement d'une prestation en application d'une convention* ».

Tandis que le Quai de Bercy parle d'une « *modernisation sans précédent des règlements de l'Etat* », les chefs d'entreprise – tout en reconnaissant parfois des « *efforts* » – continuent généralement à dénoncer les « *sempiternels abus* » de la puissance publique.

Dans l'ombre de l'Etat-client – d'où surgissent parfois des révélations comme l'« ardoise » de plus de 800 millions de francs de factures de téléphone impayées en 1991 (1), – se profilent encore les mécanismes souvent « *laborieux* » du versement des subventions aux associations et des aides publiques aux entreprises.

A l'Assemblée nationale, le 22 avril, le député socialiste Thierry Mandon citait le cas d'une association de l'Essonne dont le « *découvert bancaire, dû à des créances non recouvrées de l'Etat, s'élève à 7 milliards de francs : la plus ancienne créance remonte à 477 jours* » !

La liste s'allonge encore si l'on y ajoute les pratiques de l'Etat-employeur. Si les scandales qui éclatent parfois, comme les salaires non payés aux instituteurs parisiens (*le Monde* du 16 avril), peuvent passer pour des « accidents de parcours », on constate la persistance de comportements plus « structurels » : ce que des hauts fonctionnaires appellent sagement des « *anomalies comptables* ».

En février 1990, la presse révélait une de ces « *inexplicables discordances* » : le ministère de la défense n'aurait jamais payé à la Sécurité sociale les cotisations d'assurance-maladie de ses fonctionnaires civils, ce qui motivait une enquête de la Cour des comptes (2). Sur la base de 150 000 fonctionnaires, l'affaire représentait 2 milliards de francs par an, soit, au total, quelque 90 milliards, l'« oubli » remontant à... 1945 ! Le ministère de la défense contesta. Deux ans après, on sait qu'un rapport de la Cour des comptes, toujours classé « *confidentiel* », a bien été transmis au ministère.

La pratique n'était pas exceptionnelle, sinon par sa durée. Début 1985, le ministère des affaires sociales avait réclamé à l'Etat le paiement de 11 milliards de francs dus au régime général de Sécurité sociale au titre de 1984. En janvier 1989, sur les 30,8 milliards de cotisations maladie et famille des fonctionnaires, 1,4 milliard n'avait pas encore été versé. De même, l'Etat a attendu la fin de l'année 1989 pour payer un arriéré de 961 millions de francs de cotisations maladie pour les adultes handicapés au titre de 1985 et des années antérieures.

RÉCURRENTS • Ces retards récurrents ne font que prolonger un système. Pour les cotisations d'allocations familiales des fonctionnaires, l'Etat ne verse qu'une avance en milieu d'année, et le reste l'année suivante, et encore : s'il paie l'essentiel en janvier, il n'apure *définitivement* les comptes qu'en juin. Ses versements pour le Fonds national de solidarité (FNS) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH) – comme celui des cotisations maladie des fonctionnaires – s'effectuent à trimestre échu, alors que ces prestations sont payées aux bénéficiaires au début de chaque mois (*le Monde* du 25 juillet 1987 et du 20 janvier 1989). Ainsi l'Etat se donne-t-il de la trésorerie, en faisant supporter les charges au régime général.

Quant à l'Etat-client, il manque souvent de régularité, sinon de transparence, dans ses relations permanentes avec le secteur privé. « *Il faut que l'Etat répercute les réductions demandées au privé* », déclare-t-on par exemple à la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), en soulignant que 68 % des contrats signés par les adhérents de la fédération concernent des marchés publics (8 % pour les administrations centrales).

« *On n'est jamais sûr de rien. Avec les lourdeurs administratives, il n'est pas rare d'attendre quatre-vingt-dix jours et plus* », dit-on au service juridique de la FNTP. Une étude réalisée en avril 1992 en collaboration avec la Fédération nationale du bâtiment fait état d'un délai moyen de paiement de quatre-vingts jours pour les marchés publics, contre soixante-huit jours dans le secteur privé.

> “A terme, nous sommes toujours sûrs d'être payés : l'Etat pourrait-il faire faillite ?”

De nombreux rapports de la Cour des comptes ou du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics ont dénoncé la « *lourdeur excessive* » de la comptabilité publique. En 1975, un de ces rapports parle d'« *un laxisme très net de certains services* (3) » ; en 1986, dans la foulée d'un rapport du Xe Plan sur « *l'efficacité de l'Etat* », un nouveau groupe de travail a été chargé d'« *identifier les causes de retard dont se plaignent les entrepreneurs* » en matière d'attribution des aides publiques aux entreprises (4). Enfin, en février 1990, une note interne à l'administration – le rapport Vidal – a proposé « *d'alléger le contrôle préalable aux dépenses et de moderniser les moyens de règlement* ».

La procédure de l'Etat a de quoi dérouter. Un ordonnateur – maître d'ouvrage pour les fournisseurs – engage les dépenses et signe les contrats ; puis un contrôleur financier, détaché du ministère des finances auprès des organismes ou des administrations, vise l'engagement des dépenses et vérifie leur conformité avec le budget ; enfin, l'ordre de payer est transmis au comptable du Trésor public qui doit encore, avant de laisser jouer le délai final du versement bancaire, vérifier la conformité des états d'exécution transmis par l'entreprise.

Malgré ce parcours sinueux, le ministère du budget cite des délais de paiement fort différents de ceux avancés par les professionnels : une enquête réalisée en juin et en octobre 1991, en cours de publication, avance une moyenne de 41,3 jours pour le délai global de règlement des commandes publiques.

NORMALISATION • Ces résultats ont été obtenus grâce à « *une action de normalisation, source de simplification et, par conséquent, de réduction des délais* », précise-t-on à la direction de la comptabilité publique ; on y ajoute une nouvelle nomenclature des pièces justificatives de dépenses qui « *vient d'être préparée pour l'Etat* », des expériences « *en cours* » d'échanges de données informatisées sur les marchés publics, enfin l'expérimentation d'un « *délai de règlement conventionnel* » devant « *permettre à l'ordonnateur de s'engager vis-à-vis de son fournisseur sur un délai de règlement maximal* »...

Quelle que soit l'efficacité de ces nouvelles mesures, l'Etat-client conserve une évidente position de force, en raison du volume de ses commandes. Selon la Commission centrale des marchés, les 301 500 marchés publics de l'année 1989 ont représenté 404 milliards de francs, dont 169 milliards pour l'Etat. Un montant considérable pour les entreprises, d'autant que, souligne un chef d'entreprise du bâtiment, « *à terme, nous sommes toujours sûrs d'être payés : l'Etat pourrait-il faire faillite* » ?

Exemple de ce rapport de forces : la façon dont les entreprises elles-mêmes se comportent en cas de dépassement du délai de quarante-cinq jours pour le mandatement (qui apporte la preuve que l'ordre de payer a bien été transmis au Trésor public), seul délai précisé dans le code des marchés publics. Peuvent-elles exiger de l'Etat le paiement des intérêts théoriquement dus ? Bien souvent, les entreprises générales qui traitent directement avec les administrations répercutent la charge de trésorerie sur leurs sous-traitants.

Les artisans du bâtiment connaissent bien ce « deuxième tour de vis » qui conforte, en quelque sorte, l'Etat dans ses mauvaises habitudes. « *Mais en aval, c'est souvent la jungle*, souligne-t-on à la Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB). *Et il y a là un véritable abandon de responsabilité du client public.* »

Olivier Piot

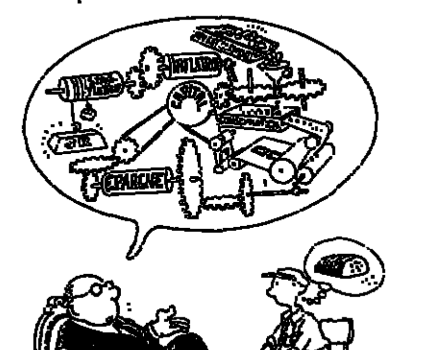
(1) *Le Canard enchaîné* du 25 mars 1992.

(2) *Le Canard enchaîné* du 21 février 1990.

(3) « L'exécution des marchés publics : l'amélioration du financement et l'accélération du règlement », octobre 1975.

(4) « Les délais d'attribution des aides publiques aux entreprises », avril 1986.

Le Plan à la française



Si le Plan français a connu ses heures de gloire et d'efficacité, notamment avec Pierre Massé, commissaire de 1959 à 1966, les soubresauts économiques nés du premier choc pétrolier et du nouveau jeu politique lui ont donné une allure crépusculaire. Aujourd'hui, l'administration y voit encore trop un moyen de perpétuer son emprise sur l'activité économique, et la pression politique du court terme l'empêche de dégager des orientations d'avenir novatrices et concrètes. Ainsi, il résiste rarement à un changement de majorité politique. Le XIe Plan, actuellement en cours de préparation, qui sera présenté en avril 1993 à l'Assemblée nationale après les élections, connaîtra-t-il un sort différent ? Pourtant, à une époque qui cherche des repères, le Plan affiche une étonnante modernité en se définissant comme un lieu de réflexion stratégique sur l'avenir. A ce titre, il réunit les différents acteurs socio-économiques avec l'idée sous-jacente que l'économie doit aussi être au service d'un projet de société. Une démarche que l'on retrouve d'ailleurs dans un nombre croissant d'entreprises. A quelques nuances près, cette conception souple de la planification obtient un large consensus dans l'environnement socio-politique qui transcende nettement les traditionnels clivages droite/gauche. Un engouement pour la planification à la française qui n'a d'ailleurs pas vraiment failli depuis l'instauration de celle-ci au lendemain de la seconde guerre mondiale par le général de Gaulle – l'« ardente obligation » – et Jean Monnet, faisant de la France un cas bien spécifique. Excepté le Japon, les grands pays industriels n'ont pas développé un tel outil, préférant laisser libre cours à la loi du marché.

Dossier établi par Catherine Lévi

En quoi consiste-t-il ?

■ La planification française est née au lendemain de la seconde guerre mondiale de la rencontre du général de Gaulle et de Jean Monnet, avec pour objectif de faire redémarrer l'activité économique et de répartir l'aide du plan Marshall.
Depuis, le concept de Plan a recouvert, selon les époques, des réalités assez sensiblement différentes ; mais le virage conceptuel a surtout été amorcé avec le Xe Plan qui a renoncé à établir des objectifs chiffrés, approche estimée peu adaptée aux aléas de l'environnement international. Actuellement, le Plan est une sorte de guide pédagogique sur quatre ou cinq ans pour l'action publique, à base de quelques choix clés articulés autour des travaux de concertation entre administrations, partenaires sociaux et experts réunis en groupes de travail.

En préparation depuis mars dernier, le XIe Plan s'est fixé cinq thèmes de réflexion prioritaires : compétitivité de la France dans l'Europe, prévention de l'exclusion, évolution de l'emploi et des compétences, modernisation de l'Etat, politique de l'environnement. Chaque groupe de travail s'est vu attribuer une zone de réflexion à l'instar de la commission Environnement, qualité de la vie et croissance, dirigée par Bertrand Collomb, PDG de Lafarge-Coppée.

Introduite après la loi de 1982, dans la foulée de la décentralisation, la planification régionale, coordonnée par la DATAR, donne naissance aux plans régionaux et aux contrats de plan. Une nouveauté : pour mieux articuler planification nationale et régionale, le XIe Plan a prévu de croiser les priorités stratégiques de l'Etat en région (formalisées sous la houlette du préfet) et les orientations retenues par les conseils régionaux. ■

> « La plus grande imperfection du marché réside dans son incapacité à émettre les signaux capables de renseigner les investisseurs sur leur environnement futur. »
>
> Pierre Massé, ancien commissaire au Plan

Comment est-il préparé ?

■ S'appuyant sur les rapports des commissions et des groupes de travail, le gouvernement prépare le projet de Plan. Présenté au Conseil économique et social, il est ensuite voté par le Parlement, qui peut amender le texte.

Ainsi, les travaux de concertation du XIe Plan, en cours depuis mars, s'achèveront en novembre prochain. Après les différentes phases prévues, le gouvernement élaborera en mars 1993 le projet de Plan, pour une présentation à l'Assemblée nationale en avril, après les élections législatives. Le cycle se clôturera par l'adoption des plans régionaux et la négociation, à partir de l'été, des contrats de plan. En principe, chaque ministère sera informé par écrit des objectifs le concernant plus directement et devra faire, à mi-parcours du Plan, un bilan de son action.

> « La planification est indispensable pour éclairer le fonctionnement du marché, définir en commun les finalités de la croissance, assurer la cohérence des actions publiques et la cohésion sociale. »
>
> Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire au Plan

L'organe coordinateur de la planification est le Commissariat général du Plan (actuellement dirigé par Jean-Baptiste de Foucauld), rattaché selon les époques à différents ministères. Le ministère du Plan ayant disparu avec la fin du gouvernement Rocard, il dépend aujourd'hui directement du premier ministre.

Avec sous sa responsabilité différents organismes d'études, dont le CERC (Centre d'études des revenus et des coûts), il travaille en étroite collaboration avec la direction de la prévision du ministère de l'économie et l'INSEE. Il conseille également le gouvernement dans sa politique économique et réalise des études, tel le fameux Livre blanc sur les retraites et des rapports prospectifs sectoriels comme le dernier en date consacré aux perspectives de l'emploi dans l'automobile. ■

Est-il jugé utile ?

■ Eclairage sur des sujets importants et d'avenir, concertation socio-professionnelle, garde-fou contre l'emprise du court terme : partis politiques et partenaires sociaux ne mettent pas en cause l'utilité du Plan, structure de réflexion à moyen et à long terme. A quelques nuances près, puisque le CNPF jugerait plus efficace qu'il se cantonne à son rôle de laboratoire d'idées plutôt que de déboucher sur une procédure formalisée, difficilement applicable.

Toutefois, la plupart jugent que le Plan a mal vieilli et dénoncent ses lacunes. Pour sa part, la CFDT, plus nuancée, estime qu'il donne bien un cadre utile à l'action publique, sur fond de dialogue socioprofessionnel non conflictuel. Le RPR reconnaît quant à lui que le Livre blanc sur les retraites a suscité un débat, mais il déplore son absence de suite. Pour FO, le Plan, dépourvu de tout chiffrage, ne peut déboucher sur des résultats précis, à l'opposé des contrats de plan quantifiés.

Soumis à des pressions politiques, au poids des lobbies et à la concurrence interministérielle, le Plan est aussi, pour beaucoup, trop corseté par le court terme pour bien remplir son rôle. Le IXe Plan n'a-t-il pas été quasiment abandonné lors du changement de majorité en 1986, et le XIe Plan ne va-t-il pas subir le même sort ? Texte législatif, une fois voté il n'a aucune portée exécutoire et peut être bouleversé par la loi de finances annuelle.

Certains, dont le PC, estiment que, n'étant guère lié aux grandes décisions industrielles et financières, il ne peut être réellement utile. De son côté, Thierry Gaudin, responsable du centre de prospective du ministère de la recherche, de la technologie et de l'espace, trouve que le Plan dans sa forme actuelle est insuffisamment armé pour traiter de problèmes comme l'environnement.

Enfin, au PR et au RPR, on pense que le Plan est trop conçu comme un catalogue de recommandations académiques, défaut presque inévitable pour le CNPF dans la mesure où le travail de concertation est éclaté en de multiples commissions trop techniques.

Pour le PR, notamment, dès lors qu'il ne contient pas d'objectifs quantitatifs, il devrait, pour arriver à mobiliser les députés en dehors des traditionnels clivages droite/gauche, faire preuve d'imagination et proposer de vrais choix de société. ■

Intéresse-t-il les entreprises ?

■ A des degrés divers, la planification est utilisée par les entreprises françaises. La technique consiste à quantifier les objectifs fixés, à mettre en regard les moyens nécessaires pour les atteindre et à les intégrer dans une perspective à moyen terme. Reste que les phases amont à la planification que sont la prospective (choix de son projet) et la stratégie (scénarios pour y parvenir) sont trop souvent négligées, précarisant ainsi son efficacité. Pour de nombreux experts, ces deux phases sont pourtant indispensables pour réduire les facteurs d'incertitude d'un avenir fracturé par des changements accélérés.

A la base de toute approche prospective, se situe la veille, un système de collecte et de traitement de l'information disponible (presse, colloques, salons, brevets, contacts divers, etc.), qui permet de détecter les mouvements significatifs de l'environnement externe ou interne. Avec beaucoup de retard, par rapport au Japon notamment, les entreprises françaises commencent à appliquer la veille technologique (Elf, Société nationale des poudres et explosifs, etc...) et, plus récemment, la veille sociale, comme Sollac Dunkerque ou EDF.

Application récente de la veille sociale, la gestion prévisionnelle des emplois consiste à essayer d'adapter le personnel aux métiers de demain, anticiper à partir de scénarios industriels, afin, en particulier, d'éviter le chômage né d'un décalage entre les compétences en présence et les besoins de l'entreprise. ■

L'exemple d'autres pays industrialisés

	Existence d'une planification	Réflexion sur le long terme	Types de travaux effectués
ALLEMAGNE	Non : refus de l'idée de planification par respect du marché.	Modérée.	Nombreuses prévisions économiques à moyen terme ; esquisse d'une programmation budgétaire sur la même période.
ROYAUME-UNI	Non : depuis l'échec de planification durant la période 1964-1970.	Peu développée.	Projections macro-économiques ; programmation budgétaire et financière à trois ans, accompagnée de l'esquisse d'une stratégie financière à cinq ans.
ÉTATS-UNIS	Non : récusée par la tradition libérale.	Forte : tradition d'intérêt pour le futur.	Prévisions financières à cinq ans ; perspectives macro-économiques à moyen terme ; nombreuses études perspectives.
JAPON	Oui : sous la houlette de l'Agence de planification économique (APE).	Forte : une tradition au Japon.	Prévisions budgétaires perspectives à moyen terme (APE) ; prévisions technologiques à long terme et travaux sectoriels (MITI).

Sources : d'après les documents du Commissariat général du Plan.

LEXIQUE

PLANIFICATION SOUPLE. Forme d'organisation à mi-chemin entre le laisser-faire du marché et la planification rigide et bureaucratique d'une économie centralisée *(Gosplan de l'ex-URSS)*.

CONTRATS DE PLAN. Instruments privilégiés de la planification régionale, ils définissent les actions que l'Etat et la région s'engagent à mener conjointement ainsi que les moyens financiers pour y parvenir dans le cadre de priorités nationales : emploi, recherche et formation, infrastructures et solidarité pour le Xe Plan. Par exemple, la région Poitou-Charentes aura reçu 4 milliards de francs et se sera consacrée à quatre priorités : emploi et développement local, maîtrise de l'eau, enseignement et formation, équipement du territoire.

PRÉVISIONS. Projections chiffrées réalisées à partir de variables considérées comme probables et reposant sur des modèles économétriques. Elles sont aujourd'hui fortement mises en cause, car maints experts estiment que lesdits modèles ne sont plus adaptés aux caractéristiques de l'économie actuelle.

PROSPECTIVE. Deux grandes écoles de prospective travaillent actuellement en France. La première cherche à dégager les tendances socio-économiques lourdes engageant durablement l'avenir à partir d'une approche pluridisciplinaire qualitative, pour élaborer des scénarios prospectifs sur le long terme (plus de dix ans). La seconde école se consacre davantage à anticiper les menaces et les opportunités de l'environnement socio-économique immédiat afin de pouvoir rectifier sa « route » conformément à un projet (social, industriel, managérial, etc.) établi.

BIBLIOGRAPHIE

■ *Le Plan ou l'anti-hasard*, de Pierre Massé, Hermann, quatrième trimestre 1991, 200 pages, 140 F.
■ *La Planification française*, d'Emile Quinet, « Que sais-je ? » Presses universitaires de France, septembre 1990, 127 pages, 38 F.
■ *Planifier aujourd'hui, le Xe Plan, 1989-1992*, Les Cahiers de La Documentation française, juillet-septembre 1989, 100 pages, 50 F.
■ *L'Avenir autrement*, de Michel Godet, Armand Colin, mars 1991, 207 pages, 105 F.
■ *2100, Récit du prochain siècle*, sous la direction de Thierry Gaudin, du Centre de prospective et d'études du ministère de la recherche, de la technologie et de l'espace, Payot, octobre 1990, 599 p., 195 F.

1947-1992 : QUARANTE-CINQ ANS DE PLANIFICATION

Dix Plans ont jalonné l'histoire de la France depuis la fin de la guerre, le XIe étant actuellement en préparation. Ils ont connu des fortunes diverses en fonction de la situation politico-économique. Voici les Plans qui, à un titre ou à un autre, ont fait date.

Ier Plan 1947-1953. Elaboré sous la responsabilité de Jean Monnet, avec l'objectif de faire repartir l'économie, il s'est cantonné à des grands objectifs quantitatifs concernant les produits de base : électricité, charbon, acier, carburants, etc. Il a réalisé ses prévisions grâce, en particulier, à l'aide Marshall.

IVe Plan 1962-1965. Elaboré autour d'objectifs macro-économiques et sectoriels, il a combiné les thèmes d'expansion et de maintien des équilibres sociaux et régionaux et collectifs. Son exécution fut conforme aux attentes.

VIe Plan 1970-1975. Il commence à réduire et à orienter les objectifs macro-économiques autour d'actions prioritaires et introduit la planification régionale. Marqué par la crise pétrolière de 1973, il n'atteindra pas ses objectifs en matière de production intérieure et de prix.

VIIIe Plan 1981-1985. Le deuxième choc pétrolier, qui intervient au milieu de sa préparation, montre les limites des prévisions macro-économiques et explique en partie son recentrage autour de simples prévisions. La nouvelle majorité présidentielle issue du scrutin de 1981 a abandonné le texte de ses prédécesseurs et adopté un plan intérimaire pour la période 1982-1983. Ne contenant pas d'objectifs chiffrés, il s'est centré sur les grandes orientations du programme électoral de la gauche : relance de l'activité économique pour favoriser l'emploi, nationalisations, réformes sociales. Les réformes ont effectivement été mises en œuvre mais on a assisté à des dérapages en matière de prix et de commerce extérieur.

IXe Plan 1984-1989. Dans une situation marquée par l'inflation et le déséquilibre de la balance des paiements, il veut lutter contre le chômage par des mesures structurelles (éducation, formation, réduction des inégalités, décentralisation, etc.) difficilement quantifiables. Mais il a fait long feu car le changement de majorité intervenu en 1986 s'est traduit par son quasi-abandon.

Xe Plan 1989-1992. Il a renoncé aux objectifs chiffrés et à une programmation budgétaire sauf pour les contrats de Plan. Dans la proximité du marché unique de 1993, il est bâti autour d'un objectif central, la reconquête progressive d'un haut niveau d'emploi. Ses orientations stratégiques définissent le cadre d'une croissance compétitive : maîtrise de l'inflation, équilibre extérieur, effort d'investissement.

Fièvre trompeuse au Cambodge

Suite de la page 35

Le réseau téléphonique est à reconstruire : certains ministères doivent se contenter d'une ligne unique. Dans les villes, l'eau manque. *« Pendant plus d'un an, j'étais ravitaillé par camion »*, raconte volontiers le premier ministre cambodgien, Hun Sen. Selon une étude confidentielle de la Banque asiatique de développement (BAD), 20 % à peine des citadins disposent de l'eau courante. Encore est-elle rarement potable, faute d'un traitement adéquat.

Face à l'énormité des besoins, le gouvernement manque cruellement de moyens. Les recettes fiscales de l'État *ne représenteraient* que 2 % du produit national brut (PNB). Financé par l'ex-URSS jusqu'en 1979, le déficit budgétaire est désormais comblé par la planche à billets. Du coup, l'inflation s'envole : 10 % en moyenne de *1986* à *1988*; *50* % en *1989*; 100 % en 1990; 150 % en 1991. A quand une amorce de décrue? Indice fragile mais encourageant, le bol de soupe, qui coûtait 350 riels fin 1991, en vaut aujourd'hui 300.

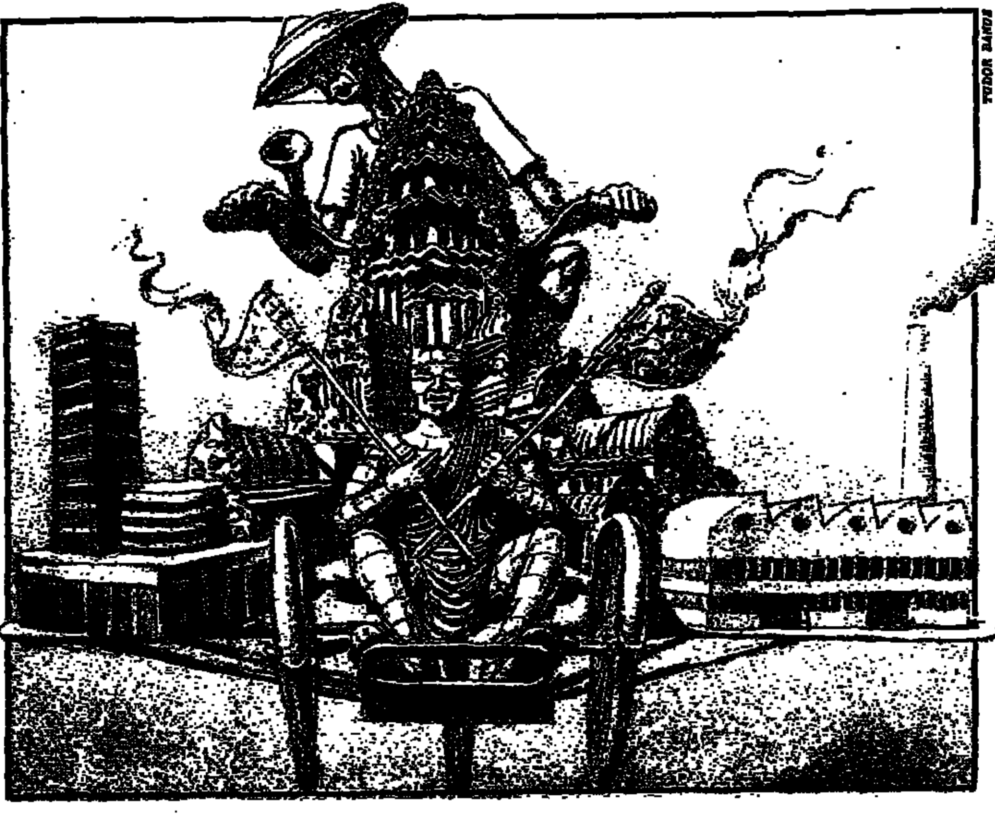
BOUCHÉE DE PAIN • Lâché par son allié soviétique, étranglé par l'embargo occidental – levé au lendemain des accords de Paris, – dépourvu de cadres (que ceux-ci aient choisi l'exil ou aient été liquidés par les Khmers rouges), le gouvernement cambodgien a cru trouver son salut dans une vraie-fausse privatisation de l'économie. En deux ans, *« vingt-deux usines – les murs, les équipements et le personnel – ont été louées à des firmes étrangères pour des durées de cinq à vingt-cinq ans »*, résume le vice-ministre de l'industrie, Pham Phin. Principaux bénéficiaires : les investisseurs étrangers, venus de Thaïlande, de Hongkong et de Taïwan.

Si elle a permis de faire entrer dans les caisses de l'Etat, estime-t-on, une petite centaine de millions de dollars, cette politique, étendue à l'ensemble des biens de l'État, a surtout engendré un affairisme débridé. Exemple à peine exceptionnel, celui de l'unique usine de lait concentré du pays confiée à des Thaïlandais moyennant un loyer annuel de 100 000 dollars. *« Une bouchée de pain pour une entreprise qui en vaut 5 millions »*, observe un de ses anciens dirigeants.

L'affaire a coûté sa place au ministre de l'industrie, mais sans stopper pour autant la dérive. *« Récemment, on m'a proposé de me céder un terrain d'un hectare à Phnom-Penh. A écouter le vendeur, il s'agissait d'une propriété privée. En réalité, c'était un terrain gouvernemental avec un bâtiment d'Etat en cours de construction dessus »*, raconte un homme d'affaires étranger.

MAL PAYÉS • Numéro trois officiel du gouvernement, Norodom Chakrapong, l'un des fils du prince Norodom Sihanouk, a beau jurer que *« toutes les transactions passées depuis deux ans vont être réexaminées »* par ses services, personne à Phnom-Penh ne se berce d'illusions. Chacun tente plutôt de tirer profit de la confusion ambiante. Mal payés – 15 dollars par mois en moyenne – voire pas payés du tout s'ils n'ont pas la chance d'habiter la capitale, les fonctionnaires jouent sur les règlements pour arrondir leurs fins de mois.

Anecdote révélatrice de la désorganisation actuelle, la mésaventure survenue à un étranger : *« Sous prétexte que les voitures doivent désormais être munies d'une plaque d'immatriculation*, raconte-t-il, *j'ai été verbalisé alors que ma demande d'immatriculation est en souffrance au ministère des affaires étrangères depuis janvier. »*



TUDOR BANUS

Pour oublier les « années de *plomb* » *et remettre sur pied son* économie, le Cambodge dispose d'un atout de taille : la sollicitude de la communauté internationale. Soutien budgétaire de l'ONU assuré pendant deux ans, financement de travaux d'infrastructure par les organismes internationaux d'aide, dons de pays tiers : la manne devrait atteindre plusieurs centaines de millions de dollars. Une bonne partie viendra du Japon. Décidé à être le tuteur du redressement cambodgien, Tokyo a pris la tête des donateurs et annoncé une contribution de 70 millions de dollars. La France, elle, n'a offert que 20 millions de francs l'an dernier.

Au-delà de cette période de grâce, le relais devra être assuré par les ressources nationales. Inutile de compter sur le riz qui emploie les quatre cinquièmes de la population active du pays. Sols médiocres, précipitations irrégulières, absence d'engrais, préférence donnée à des variétés venant de pays « communistes » par les Khmers rouges : les rendements figurent parmi les plus bas de la planète. Déficitaire en riz (les inondations de l'an dernier n'ont fait qu'aggraver la situation), le Cambodge n'est pas à la veille de redevenir l'exportateur qu'il fut dans les années 60.

CAOUTCHOUC • La relance de la production de caoutchouc, héritage de l'histoire, apparaît plus prometteuse. Numéro un mondial pour le rendement de ses hévéas, qui donnaient un caoutchouc d'excellente qualité, le Cambodge disposait avant 1970 de 70 000 hectares de plantations. La superficie ne dépasse pas 40 000 hectares aujourd'hui. *« Avec 200 millions de dollars, on pourrait doubler la production et les recettes en quatre ans. En six ans l'investissement serait amorti »*, affirme un spécialiste.

Mais où trouver l'argent? Démunis, les pouvoirs publics cambodgiens négocient le retour de deux sociétés françaises (les Terres rouges, du groupe Rivaud, et la Sodeci, contrôlée par la banque Indosuez) parallèlement à la restauration d'un institut du caoutchouc par la France.

Reste le tourisme, la véritable richesse du pays, pour l'heure inexploitée, et difficile à développer tant les incertitudes qui pèsent sur l'avenir sont grandes. *« Avec les temples d'Angkor, le Cambodge a l'équivalent des pyramides d'Egypte »*, lance un responsable.

POLITIQUE • Rien de plus exact, mais quel chemin à parcourir! L'an passé, guère plus de 3 000 touristes ont visité le site d'Angkor, contre 5 millions de vacanciers pour la Thaïlande. Si 10 % de ces derniers faisaient une escapade de quarante-huit heures à Angkor, le Cambodge pourrait espérer récupérer 50 millions de dollars : l'équivalent de deux années d'exportations, a calculé la Banque asiatique de développement.

Heureuses perspectives mais qui butent sur les échéances politiques. Quel sera le résultat des élections générales, normalement prévues pour 1993? Qu'ils gagnent ou qu'ils perdent, comment réagiront les Khmers rouges? La paix actuelle survivra-t-elle au départ des troupes de l'ONU?

« Il n'y aura pas de paix solide au Cambodge sans développement économique », affirmait récemment le premier ministre cambodgien à des hommes d'affaires français. L'inverse est encore plus vrai.

Jean-Pierre Tuquoi

SECTEUR

Le luxe perd ses paillettes

Le consommateur de produits de luxe devient un adepte du rapport qualité-prix. Mauvaise nouvelle pour les grands noms français qui découvrent les nécessités de la rigueur après la croissance facile des années 80

LE luxe s'essouffle mais ne meurt pas! *« Nous avons déjà connu cette alternance à plusieurs reprises depuis l'époque de la Libération, et pourtant, le luxe est toujours là »* : ces propos de Jacques Mouclier, président de la Confédération des métiers d'art, sont approuvés par la plupart des responsables de ce secteur.

Il n'empêche : jamais autant d'études n'ont cherché à scruter son avenir (celles récentes du Crédit national et d'Eurostaf, et un rapport de la Cofremca qui sera rendu public fin juin). *« On ressent en ce moment le besoin d'éclairer un peu la route »*, comme le dit joliment Jean-Louis Dumas, PDG d'Hermès. Un euphémisme.

Après la folle croissance de la décennie 80, l'année 1991 aura en effet marqué un tournant dans les comptes mais aussi dans la stratégie de ces entreprises. Pour les 70 grands noms français du luxe adhérents du Comité Colbert (27,8 milliards de francs de chiffre d'affaires avec une progression proche de 80 % en cinq ans), 1991 aura été une année étale. Et pour 1992, l'ambiance n'est pas à l'euphorie. La crise économique mondiale révélée par la guerre du Golfe a contraint les industriels du luxe à sortir de leurs rêves et les banquiers de leurs chimères.

BALANCE • Evolution capitale : le consommateur de produits de luxe est devenu un adepte du rapport qualité-prix. Finis les achats d'impulsion pour tout ce qui brille et dont seule la griffe justifiait l'importance du prix. Deux raisons semblent à l'origine de ce mouvement. *« Le public est mieux informé sur nos produits et nos modes de fabrication, et il est devenu plus exigeant »*, estime Alain Boucheron, président du Comité Colbert. Par ailleurs, il semble qu'à l'ostentation des *« années-fric »* va succéder une période plus puritaine où le luxe devra trouver sa place. Pour ce secteur qui balance entre artisanat et industrie, l'heure est donc aux réajustements. Ils seront plus ou moins déchirants suivant les produits et les marques car jamais ce secteur n'a été aussi hétérogène. *« Les différences sont de moins en moins entre les familles de produits et de plus en plus entre les marques »*, estime Christian Blanckaert, président délégué du Comité Colbert.

Malmené par la conjoncture, ce secteur n'a cependant pas connu de véritables désastres. D'importantes économies sur la communication et les relations publiques, quelques licenciements, un peu de chômage technique et les belles trésoreries constituées au moment de l'euphorie ont permis à la plupart de résister. Mais, pour l'avenir, tous tâtonnent à la recherche d'une stratégie miracle. En réalité, tout se passe comme s'ils hésitaient entre deux luxes : l'un pur et dur, cher et éternel, et un autre, héritier des années 80, dont l'excellence et l'élitisme ne seraient plus les credo. Un choix qui recouvre celui entre la croissance du chiffre d'affaires et la préservation de l'image, deux impératifs qui ne font pas toujours bon ménage.

ROYALTIES • Cette crise aura en effet fait prendre conscience aux industriels du luxe que rien n'est plus précieux que l'image. Ni plus difficile à gérer. Ces dernières années, certains avaient pris le risque d'écorner leur griffe en l'apposant sur tout ce qui pouvait se vendre. Record absolu : Pierre Cardin, dont on évalue les licences à près d'un millier et qui vient d'annoncer la sortie d'une ligne de maquillage. Lancé par Dior il y a quarante-cinq ans pour des paires de bas, ce système a fait école. La signature d'un contrat avec un fabricant ou un distributeur suffit, il est vrai, pour percevoir de jolies royalties.

> **“Dans chaque « maison », le style doit s'appuyer sur la tradition en la secouant pour éviter la répétitivité et la sclérose.”**

Durant les années faciles, la tentation a été grande d'utiliser au maximum le procédé. Les résultats des entreprises s'en sont gonflés d'autant. Avec deux risques : baisse de la qualité et banalisation de la marque pour cause de diffusion mal maîtrisée. *« En multipliant la déclinaison des produits sans contrôle de la diffusion et de la production, une marque perd de son prestige et de son impact »*, estime Didier Grumbach, un ancien de Yves Saint Laurent, maintenant PDG de Thierry Mugler.

Christian Dior a bien compris l'enjeu : en trois ans il a réduit le nombre de ses licenciés de 350 à 150 et de 35 % les points de vente au Japon. Au risque de diminuer son activité. Mais la préservation de l'image est à ce prix. Pour conforter cette politique d'image, Dior va relancer en octobre prochain le parfum Miss Dior, créé en 1947 et considéré comme un grand classique.

« Nous sommes tous à la recherche de nos racines », confirme le chargé de communication d'une de ces maisons. Beaucoup jalousent Chanel qui a su préserver son *total look*. *« Il y a dans le style d'une marque de qualité l'addition d'un « contrat de confiance », d'une capacité à « réémerveiller » les habitués qui croyaient avoir tout vu, et d'une porte ouverte aux rêves. Dans chaque maison, le style doit s'appuyer sur la tradition en la secouant suffisamment souvent pour empêcher la répétitivité et la sclérose »*, estime Jean-Louis Dumas, le PDG d'Hermès, à qui l'on reconnaît d'avoir su créér un « univers Hermès ». Ces deux maisons ont d'ailleurs en commun de contrôler leur production et de n'avoir jamais délégué leur distribution.

ADAPTATIONS • Mais, tout en arguant de ce retour à la rigueur et à une création plus élaborée, certains donnent l'impression de jouer sur les deux tableaux. Ainsi, le lancement par les couturiers de lignes *bis* – les coordonnés de Dior, Yves Saint Laurent Variation ou Givenchy Boutiques par exemple – à des prix nettement inférieurs au prêt-à-porter de luxe témoigne de la volonté de conquérir la clientèle aisée sans être fortunée qu'a su capter avec succès l'allemand Escada.

Le rapport de la Cofremca préconise cette adaptation des produits aux moyens et aux goûts des acheteurs en fonction des différents pays. Un conseil auquel les entreprises de luxe ne peuvent pas être indifférentes. Elles réalisent environ 70 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger et doivent savoir jongler avec la santé économique des différents continents. Lorsqu'après les Etats-Unis *(lire ci-dessous)* le Japon dérape et que l'Allemagne est incertaine, il s'agit d'aller rapidement prendre position sur les marchés qui s'ouvrent, notamment dans le Sud-Est asiatique.

Condamnés au semi-artisanat pour la fabrication des produits, les industriels du luxe doivent en revanche se colleter avec la donne économique mondiale : concurrence et internationalisation notamment. Par force, la crise aura imposé la rigueur de la gestion à des patrons qui n'aimaient pas compter. *« Mes résultats de cette année seront meilleurs que ceux de 1990, car j'ai appris à anticiper »*, reconnaît un joaillier.

« Cette période va provoquer une sélection, estime un banquier. *Les meilleurs en sortiront plus forts. »* Déjà, certaines marques de parfums ont perdu leur indépendance. Récemment le groupe allemand Benckiser s'est offert les parfums Coty. Deux investisseurs, la Cogepa et Matteo Fabra, sont entrés dans le capital des tissus Manuel Canovas.

Avec l'acquisition de Puiforcat, Hermès poursuit la construction de sa fédération de métiers. Difficile de relancer les marques dont la notoriété s'est émoussée; et certains banquiers qui, autour de 85, avaient acheté très cher ce type d'affaires doivent estimer aujourd'hui que le retour sur investissement est bien faible!

Chez L'Oréal, un groupe habitué aux bénéfices, les pertes abyssales de la relance de Lanvin (134 millions de francs en 1991) commencent à faire froncer quelques sourcils. Même si ses produits sont par définition exceptionnels, le luxe est de plus en plus une industrie comme les autres. En pleine restructuration.

Françoise Chirot

L'indigestion américaine

Outre-Atlantique, même les riches ont fini par protester devant l'inflation que connaissait le marché du très haut de gamme. Résultat : ventes en chute, boutiques et grands restaurants obligés de fermer. Du coup, les marques cherchent à mieux cibler leurs produits et leurs clients

NEW-YORK
correspondance

C'EST devenu une rengaine : *« Le luxe ostentatoire des années 80, le tape-à-l'œil, c'est terminé. Les consommateurs américains ont mûri; ils veulent des produits de qualité, au juste prix. »* Premier pays consommateur de produits de luxe (avec 32 % du marché mondial, selon l'étude effectuée par McKinsey pour le Comité Colbert), les Etats-Unis en ont comme une indigestion. Les signes cliniques sont multiples.

« Les ventes de parfumerie de luxe ont chuté de 5 % ou 6 % en 1991 », constate Guy Peyrelongue, président de Cosmair, agent exclusif de L'Oréal outre-Atlantique. *« Le marché de la bijouterie a diminué en Amérique d'environ 5 %, celui de la haute joaillerie de beaucoup plus »*, confie Ronald Winston, président de la société Harry Winston, numéro un mondial de la haute joaillerie. *« Le prêt-à-porter de luxe ne se vend plus qu'au moment des soldes »*, affirme-t-on chez Bloomingdale's. Les exportations de champagne et de cognac vers les Etats-Unis ont respectivement chuté l'an dernier de 12,8 % et de 37,9 % (en volume). Les ventes de Jaguar, de Rolls-Royce, de Porsche, y ont diminué de 50 % et plus. Des Ferrari soldées 150 000 dollars (la moitié du prix affiché voilà deux ans) ne se vendent toujours pas.

Rolex a beau proposer à ses clients de reprendre leur ancienne montre à bon prix s'ils en achètent une nouvelle, les ventes ont diminué de moitié, selon un horloger-bijoutier concessionnaire de la marque. Evan Galbraith, président de LVMH Inc., a avoué au *Wall Street Journal* que les marques du groupe – y compris Dom Pérignon, Louis Vuitton, Givenchy et Parfums Christian Dior – n'ont en général pas vu leurs ventes progresser en 1991. On ne compte plus le nombre de grands restaurants et de boutiques de luxe qui ont dû fermer.

Les professionnels du luxe relèvent certes que Chanel, Escada, Armani, Lancôme, Donna Karan, Coach et autres Clarins enregistrent de bonnes performances malgré tout. Mais cela ne les empêche pas de s'interroger sur l'avenir, et de revoir le diagnostic qu'ils portaient au départ sur la crise du luxe.

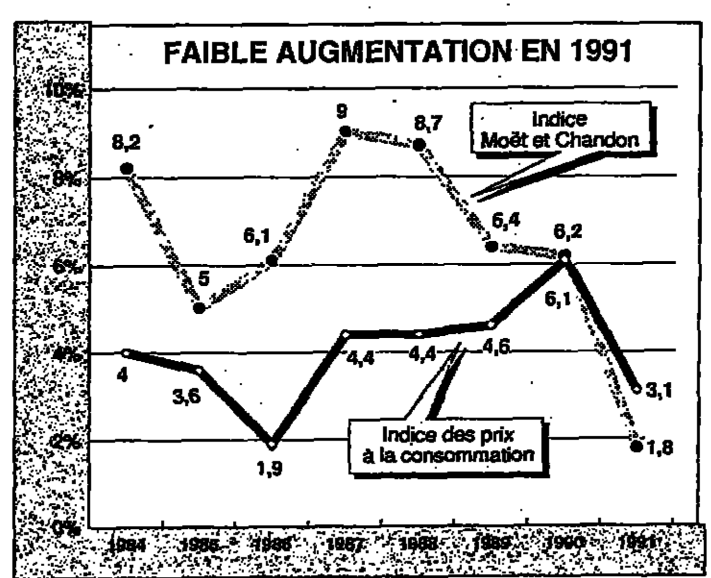
Combien de fois, en effet, ne l'a-t-on pas attribuée à la seule crise économique? Et c'est vrai que, pour la première fois, celle-ci touche autant les golden boys de Wall Street que les ouvriers de Detroit.

SEUIL DÉPASSÉ • Pour beaucoup de grandes marques, la quasi-disparition des touristes japonais a lourdement pesé sur le chiffre d'affaires. Vrai encore que les prix des produits de luxe ont dépassé le seuil psychologique du supportable. *« Pendant cinq ans, leur prix au détail a augmenté ici deux fois plus vite que l'indice des prix à la consommation; les clients ont fini par se rendre compte qu'on les prenait pour des rigolos »*, dit sans ambages un des grands noms du luxe français aux Etats-Unis.

Impression durable, il faut croire, puisque la récente modération des prix n'a pas amélioré la situation *(voir graphique)*. *« En 1991, pour la première fois depuis 1984, notre indice des prix de luxe a chuté de plus de quatre points*, remarque John Pellaton, vice-président de Moët et Chandon USA. *Il n'a donc augmenté que de 1,8 %, alors que l'indice américain des prix à la consommation augmentait de 3,1 %. »*

L'indice de Moët montre notamment que Rolls-Royce, le loueur de limousines Carey, le salon de coiffure Bumble and Bumble, le théâtre de Broadway, les chocolats Teuscher, les montres Rolex ont jugé bon l'an dernier de ne pas augmenter leurs prix. Attitude sage adoptée cette année par Dom Pérignon. Petrossian a même en 1991 baissé de 15 % le prix de son caviar Beluga. *« Trop tard »*, est-on tenté de dire, en voyant la façon dont réagissent les Américains les plus fortunés.

Des directrices de boutiques sur Madison Avenue, à New-York, ne s'étonnent plus de voir des clientes richissimes demander une réduction, et la leur accordent. *« Monsieur X... avait payé sans sourciller 250 000 dollars pour restaurer une tapisserie; quand je lui ai dit cette année qu'il fallait compter 50 000 dollars pour réparer son tapis ancien, il m'a dit que ça attendrait! »*, s'étonne Dominique Chevalier, spécialiste français implanté aux Etats-Unis.



Ce graphique compare, sur huit ans, l'indice américain des prix à la consommation avec « l'indice du luxe » établi par Moët et Chandon (Etats-Unis). Ce dernier est basé sur l'évolution annuelle (en pourcentage) du prix, à New-York, de douze produits et services : un billet aller-retour en Concorde (New-York-Paris), une place d'orchestre pour « Cats », une bouteille de champagne Cuvée Dom Pérignon, une heure de location d'une limousine chez Carey Limousine Rental, un shampoing-coupe-séchage chez Bumble and Bumble, une Rolls Royce Corniche III décapotable, un manteau de vison long (Alexandre Furs), une livre de truffes au chocolat Teuscher, 30 grammes de caviar Béluga Pétrossian, une bouteille de cognac Hennessy X. O., un jour d'employée de maison (Maids unlimited), et une montre d'homme Rolex « Oyster »

PARCIMONIE • Tel architecte new-yorkais ne compte plus les projets de décoration ou de rénovation qui ont été abandonnés, apparemment sans raison. *« Pas question de dépenser 125 000 dollars pour la nouvelle Mercedes »*, s'exclame l'un des hommes les plus riches de Philadelphie. A Dallas, les parkings des établissements de luxe regorgent de belles japonaises; elles coûtent à peu près le tiers du prix des BMW et des Mercedes.

Si les milliardaires sont devenus parcimonieux, ce n'est évidemment pas par nécessité. *« Dépenser moins fait désormais partie du style de vie »*, constate Keith Nix, un expert en marketing de Dallas. *« En fait, nos enquêtes montrent que si les gens boivent moins de champagne, ce n'est pas à cause du prix (ça ne vient qu'en sixième position dans les raisons citées), mais parce qu'il est aujourd'hui de bon ton de boire modérément*, affirme John Pellaton. *Il s'agit là d'un changement culturel durable. »*

« Nos enquêtes et celles de plusieurs magazines féminins révèlent que la consommatrice américaine de cosmétiques a changé, confie Guy Peyrelongue. *Elle n'achète plus un produit parce qu'il est cher et que c'est un « status symbol », mais parce qu'il lui donne satisfaction, au niveau de la qualité comme du prix. »* Plus question, non plus, de gaspiller : les femmes achètent moins de produits et les utilisent jusqu'au bout. D'où une chute de la fréquence d'achat.

Comme le souligne la célèbre société d'études Yankelovitch Clancy Shulman, les consommateurs issus du baby boom ont vieilli. Ils se sont mariés, ont des enfants (dont il faut payer les études), vivent plus à la maison. Et surtout, leur échelle de valeurs a changé; un phénomène que les enquêtes régulières de Yankelovitch ont commencé à saisir voilà cinq ans. En substance, ce qui compte désormais le plus n'est pas d'impressionner les amis, mais d'être satisfait de son existence. Bref, ceux-là mêmes qui ont fait la fortune des maisons de luxe éprouvent aujourd'hui un plaisir non dissimulé à vivre de manière relativement frugale.

MOINS CHERS • Les entreprises américaines n'ont pas tardé à réagir, bientôt suivies par certaines marques européennes. Les lignes de vêtements toujours griffés mais plus « décontractés » et nettement moins chers se multiplient. Donna Karan, avec sa ligne DKNY, Giorgio Armani, avec A/X (Armani Exchange) sont déjà des succès. Ralph Lauren s'apprête à suivre le même chemin, sur lequel Emanuel Ungaro (avec Emanuel s'est engagé, de même que Montana (Odyssée) ou Krizia (MM Krizia). On observe dans le même temps de plus en plus de magasins *« prix sortie d'usine »* ayant de très grandes marques pour enseigne. Jusqu'à présent, ils étaient plutôt perdus dans la nature. Ils se rapprochent de plus en plus des grandes villes, y compris New-York.

Certaines marques préfèrent baisser leurs prix : le prêt-à-porter de Dior présenté dans sa boutique de la Cinquième Avenue coûte désormais 25 % à 30 % moins cher. D'autres améliorent le service : Hermès a envoyé des retoucheuses chez une cliente pour lui éviter de repasser à la boutique. Les traiteurs de luxe, tel Balducci à New-York, organisent régulièrement des promotions. On a vu Petrossian offrir du saumon fumé pour vendre son caviar. Moët et Chandon suggère aux bars chics, hôtels et restaurants de luxe de servir, certains soirs, le Dom Pérignon à la flûte. Les parfums Ralph Lauren (groupe L'Oréal) préfèrent, eux, miser sur l'élitisme. Safari vise, avec succès, une clientèle restreinte prête à payer cher un produit qui respire le luxe d'antan.

PROFIL FLOU • Les grandes marques font tout pour attirer le client dans les magasins. Cela va de l'envoi régulier de catalogues luxueux à l'insertion d'échantillons parfumés (par dizaines de millions) dans les magazines, en passant par la démonstration d'un savoir-faire. Hermès fait ainsi venir ses artisans dans ses boutiques, organise petits déjeuners et cocktails chics pour montrer comment nouer une cravate ou un foulard. Enfin, de plus en plus d'entreprises américaines de luxe tentent depuis deux ans de conquérir l'Europe, afin d'assurer leur expansion.

La diversité même des initiatives le montre : les entreprises de luxe sont en train de *« chercher leurs marques »* sur le marché américain. Comment séduire ce nouveau consommateur, dont le profil est encore flou? *« Le problème des entreprises françaises, c'est qu'elles ne sont pas très adaptables. Nous mettons toujours très longtemps à changer*, s'inquiète ce grand patron français. *Le luxe est un marché qui est arrivé à maturité. Et il est devenu de plus en plus concurrentiel. »*

Si les Français tiennent à conserver leur leadership mondial, il va donc leur falloir réfléchir et agir plus vite que d'habitude. Et peut-être admettre que les Etats-Unis constituent un bon terrain d'expérimentation pour de nouvelles stratégies. Car tout le monde en convient : la clientèle voyage, les styles de vie dans les différents pays industrialisés sont désormais très proches. Ce qui se passe aujourd'hui outre-Atlantique est la réalité de demain en Europe.

Martine Leventer



PERSPECTIVES

L'éclipse du KIO

Suite de la page 35

Jadis acteur majeur sur les grandes places, le KIO est devenu une coquille vide. *« Ce n'est plus qu'une simple courroie de transmission, un organisme d'exécution des ordres provenant de Koweït-City, chargé de faire tourner le portefeuille »*, explique un banquier de la City. Les remous causés par les départs de son président, Fahad Al Sabah, officiellement *« pour raisons de santé »*, et celui de son consultant-fondateur, Fouad Jaffar, les démissions de cadres supérieurs non koweïtiens, responsables notamment des investissements industriels, le limogeage virtuel de son célèbre représentant en Espagne, le banquier catalan Xavier de la Rosa, sont autant de signes de la crise actuelle.

IMMUNITÉ • L'épopée du KIO commence en 1964, quand la City voit s'installer dans ses murs ces financiers koweïtiens dont le pouvoir est à la hauteur de la fortune pétrolière : imposant. La Grande-Bretagne les accueille à bras ouverts. En vertu d'un vieux principe d'immunité souveraine *« dont jouissent les Etats monarchiques »*, le KIO est exempt de tout paiement d'impôt et peut agir en toute discrétion, par le truchement de la Banque d'Angleterre. Sous la houlette d'un jeune banquier, Fouad Jaffar, formé aux Etats-Unis, le bureau ne se refuse rien et se lance dans l'immobilier de bureau londonien avant d'envahir ensuite, et sans complexes, l'industrie et la finance mondiales.

Les conquérants s'infiltrent partout, saisis par une frénésie d'achats pour ce qu'il y a de plus beau, de plus cher, de plus rare. Midland Bank, Daimler-Benz (Mercedes), Metallgesellschaft, Hoechst, Paribas (3 %), Suez (1 %)... L'audace de Jaffar ne fait pas peur car la coexistence reste toujours tolérable. A chaque acquisition ne souligne-t-il pas son désir de ne pas obtenir de siège au conseil d'administration ? La gestion des sociétés n'intéresse guère ce peuple de « fourmis », obsédé par le long terme.

L'aventurier de St. Vedast House constitue sa propre équipe de gestionnaires de portefeuilles. Des managers d'origine écossaise en majorité, trop heureux de travailler au service d'un homme brillant et chaleureux qui aime déléguer et ne se soucie guère de la hiérarchie. L'organisme de tutelle, la Kuwait Investment Authority (KIA), laisse faire. Tant que les caisses du Fonds de réserve des générations futures, créé en 1977 pour placer à long terme une partie des revenus du pétrole, se remplissent.

FRONTIÈRES • A l'inverse de ce qui se passe dans les vénérables maisons anglaises, les frontières entre les différentes spécialités financières – la gestion de grandes fortunes, la trésorerie, les devises... – sont abolies. Interlocuteurs compétents, capables de prendre des décisions rapides, souvent à la recherche d'un placement sortant des sentiers battus et comportant comprend une part de risques, tels sont les membres de la *« bande à Jaffar »*, qui détiennent plus de puissance que la plupart des membres du gouvernement koweïtien.

Deux événements vont venir bouleverser ce bel édifice. La prise de participation, en 1988, de 22 % dans la British Petroleum (BP), un joyau de la Couronne, provoque un tollé général. En Grande-Bretagne d'abord, où le gouvernement Thatcher doit ordonner une enquête et contraindre l'émirat à un désengagement à 9 %. Au Koweït ensuite, en proie à une sourde lutte d'influence entre la famille régnante, les Al Sabah, et la haute bourgeoisie marchande et nationaliste, qui réclame la démocratisation de la vie publique. La famille de l'émir a l'appui du puissant lobby pétrolier représenté par la Kuwait Petroleum Company (KPC), société d'Etat, véritable compagnie intégrée du puits à la pompe.

> **“Dans la City, on estime à 70 milliards de dollars le total des avoirs koweïtiens à ce jour.”**

Dans un souci d'apaiser l'opposition, l'émir Jaber ordonne le rappel à Koweït-City du patron de l'antenne londonienne. Ce dernier refuse et claque la porte du KIO en février 1990. Il restera toutefois conseiller.

Le 2 août 1990, les chars irakiens pénètrent au Koweït. Le jour de l'invasion, le ministre des finances, cheikh Khalifa, signe une lettre certifiée et munie de toutes les garanties légales par laquelle il transfère tous les avoirs de l'Etat au KIO. Les Al Sabah profitent de leur exil pour reprendre en main les leviers de commande du KIO. Selon des informations dignes de foi mais qui n'ont jamais été confirmées officiellement, la famille régnante aurait même de fait récupéré la propriété de la « tirelire », en accaparant la signature...

En tout cas, cheikh Khalifa et cheikh Salem, gouverneur de la banque centrale, installent leur bureau temporaire à St. Vedast House. La nomination à la tête du KIA d'Abdullah Al Gabandi, homme de confiance du Palais, ébranle le KIO. Au lendemain de la libération, en février 1991, le patron du KIA reçoit en effet carte blanche pour trouver les fonds nécessaires à la reconstruction. Mais pas question de dilapider les richesses placées à l'extérieur. L'émir exige de pouvoir continuer à entasser les dividendes sans toucher aux participations industrielles.

Dans un premier temps, le KIO est contraint de puiser dans sa trésorerie, puis doit se séparer de certaines participations dans de petites et moyennes entreprises et liquider ses bons du Trésor américain. En octobre 1991, nouvelle étape, un emprunt de 5 milliards de dollars à moyen terme est levé, non sans difficulté, auprès de la communauté bancaire internationale, pour financer la reprise de l'industrie pétrolière. *« Nous empruntons justement pour éviter de devoir vendre et perturber ainsi les marchés »*, déclare à cette occasion M. Gabandi.

Dans la City, on estime à 70 milliards de dollars le total des avoirs koweïtiens à ce jour. Pour se procurer les fonds dont son pays a tragiquement besoin, Abdullah Al Gabandi a le choix entre trois scénarios, estime la communauté bancaire du *square mile*. Premier scénario : cession de certains gros actifs financiers, mais au risque d'une détérioration des rapports privilégiés entretenus jusqu'à présent avec les sociétés investies. Le second scénario est l'utilisation des avoirs comme garantie pour de nouveaux emprunts. Les taux d'intérêt élevés, conséquence du risque politique lié à la mauvaise image de marque des Al Sabah, à l'ambiguïté planant sur la propriété des actifs et à l'engorgement actuel du marché, sollicité de toutes parts, limitent cependant l'attrait d'un nouvel appel de fonds. Enfin, le Koweït peut recourir à une émission à coupon plus bas que le prêt mais qui serait convertible en actions. Et ralentir la reconstruction en tentant d'obtenir de l'assurance-crédit de la part des pays récipiendaires des contrats du « marché du siècle ».

DRACONIEN • Quelle que soit la solution choisie, plus rien ne sera jamais comme avant pour la plus grande banque de la planète, sapée par les deux bouts (par le haut, à Koweït-City, par le bas, du fait de l'exode de ses meilleurs serviteurs). Le paysage autour de St. Vedast House a été complètement modifié par la douloureuse expérience du gel des avoirs koweïtiens, plus draconien ici qu'ailleurs, et par l'attitude très controversée de la Banque d'Angleterre dans l'affaire de la BCCI.

Londres, première place financière européenne, a perdu la confiance des milieux d'affaires du Golfe. Pour Pamela Ann-Smith, consultant auprès de la revue britannique *Middle East Economic Digest*, *« face à la nouvelle donne, les Koweïtiens préfèrent aujourd'hui la Suisse, au régime fiscal plus avantageux et qui garantit l'anonymat des dépôts »*. Faisant un parallèle avec l'Angleterre, certains se demandent aujourd'hui si le KIO est devenu, ainsi que le disait Byron de l'Italie, *« la triste mère d'un empire mort... »*.

Marc Roche

Jours moroses à Koweït

« Le Koweït traverse une mauvaise passe mais, dans deux ou trois ans, les choses se rétabliront », estime un diplomate occidental. *« Dès que la production pétrolière aura repris, l'économie domestique redémarrera »* et les choses rentreront dans l'ordre, renchérit un financier. En attendant, l'heure est à la morosité et à l'expectative dans le petit émirat. Preuve de leur méfiance : les Koweïtiens ne rapatrient plus leurs avoirs. Pis encore : selon des sources diplomatiques occidentales, le mouvement de sortie des capitaux se poursuit.

Dans la capitale, les commerces regorgent de produits importés comme aux plus beaux jours d'avant la guerre, mais la précarité de la situation politique aidant, la crise financière se traduit par un fort ralentissement de l'activité économique. Selon le Fonds monétaire arabe, les pertes subies du fait de la guerre s'élèveraient à 160 milliards de dollars au total.

Or, bien que le gouvernement espère rétablir avant la fin de l'année la production pétrolière à son niveau d'avant guerre, les recettes sont loin de suffire à financer la reconstruction. Ce d'autant qu'elles devront au moins en partie être consacrées à des augmentations salariales et à des prestations sociales récemment décidées. Conséquence : un gel complet des chantiers publics, certains projets en cours de réalisation étant même suspendus.

La mauvaise gestion du gouvernement contribue à la morosité. Le départ des étrangers – Palestiniens principalement – a aggravé les défauts d'une administration tatillonne. Des décisions importantes sont violemment contestées, comme le rachat des créances douteuses de onze banques et sociétés d'investissements, pour un montant global de 16,5 milliards de dollars. L'affaire s'étant traduite par le report de la publication des bilans de la plupart des établissements concernés, un climat d'expectative s'est installé.

Expectative également en raison d'une situation politique floue et d'une *« psychose sécuritaire »*, indiquent financiers et diplomates. La perspective d'élections législatives en octobre prochain, dont l'issue n'est pas claire, et la menace que, aux yeux des Koweïtiens, l'Irak – même affaibli – continue de faire peser sur leur pays ne contribuent pas à assainir l'atmosphère. Le pénible souvenir de l'invasion irakienne demeure d'autant plus vif que le tracé de la frontière entre les deux pays, tel qu'il vient d'être délimité par une commission spéciale des Nations unies, a été rejeté par le gouvernement et l'opposition irakiens. La place que commence à prendre l'Iran en tant que *« puissance montante »*, selon l'expression d'un diplomate, est également un facteur d'inquiétude.

Il y a quelques jours encore, le premier ministre et prince héritier, Cheikh Jaber Saad Al Abdallah, faisait état de tentatives de *« déstabilisation »* du pays à la suite d'actes qu'il a qualifiés de *« criminels et terroristes »*, sans en préciser la nature ni les auteurs. Au début du mois, un engin avait explosé à proximité du domicile du recteur de la faculté de médecine, faisant plus de peur que de mal. En novembre déjà, cette même faculté de médecine avait été la cible de tirs d'armes légères. Ces actions n'ont pas été revendiquées, mais la faculté est la cible des critiques virulentes des islamistes.

Mouna Naïm

CHRONIQUE • Par Paul Fabra

Jacques Delors en supplétif

JACQUES DELORS, qui aime la pédagogie, a décidé de chapitrer la technocratie bruxelloise. Il s'agit de faire comprendre à chacune des vingt-trois directions administratives qui composent la Commission européenne que l'extension des responsabilités communautaires décidée à Maastricht doit s'accompagner, de leur part, d'une plus grande modération dans leur zèle d'intégration et surtout d'uniformisation des douze pays membres. L'exercice de prise de conscience sera placé sous le signe du fameux « principe de subsidiarité » inscrit en toutes lettres dans le projet de traité sur l'Union européenne. Cela, à soi seul, est une aventure.

Le président de la Commission entend couronner ce travail d'élucidation collectif par une déclaration publique. Celle-ci aura lieu vraisemblement au premier trimestre de l'année prochaine. La commission y définira sa conception du rôle « subsidiaire » qu'elle-même et les autres organes de décision de la Communauté aurait à jouer dans l'avenir pour construire l'Union européenne.

Pour prouver ses bonnes intentions, elle joindra l'acte à la parole. A notre époque, cela signifie prendre les médias à témoin. Le moyen envisagé est que, à cette occasion, la commission renonce, en gage d'autodiscipline, à se mêler d'un dossier brûlant. Elle pourrait, par exemple, annoncer qu'il incombe aux Etats membres de prendre seuls leurs responsabilités sur telle ou telle question d'environnement.

Nul doute que le souci de corriger la mauvaise impression laissée par quelques affaires récentes est pour quelque chose dans l'initiative de Jacques Delors. Mais les motifs différents, voire opposés, de cette « mauvaise impression » ajoutent un intérêt supplémentaire à toute l'entreprise.

Il y eut les tentatives, qualifiées aujourd'hui d'*« aberrantes »* par l'entourage du président de la Commission, de régenter, à partir de Bruxelles, la chasse à la palombe dans les départements du Sud-Ouest, ou les conditions de fabrication des fromages – spécialité française s'il en est – au lait cru.

Pour prendre l'exacte mesure de ce dernier incident, il faut garder à l'esprit une circonstance sur laquelle, en France, on préfère glisser. C'est à la demande des producteurs français eux-mêmes que Bruxelles a été amené à intervenir. Pour ne pas se voir refuser l'accès de certains marchés de la CEE, des fabricants ont exprimé le désir de voir leurs produits soumis à des normes européennes certifiées. Apparemment, l'idée qu'ils pourraient gagner autant d'argent en offrant aux consommateurs nationaux et aux touristes amateurs des fromages traditionnels de qualité (de plus en plus introuvables) ne les avait jamais effleurés. Cet aspect des choses ne relève pas seulement de la nostalgie gastronomique. Les technocrates « apatrides » ont bon dos, ils ne sont qu'accessoirement responsables du mercantilisme ambiant, fruit d'un bon demi-siècle de dirigisme.

Il y eut aussi l'affaire Havilland. La décision prise par sir Leon Brittan d'empêcher l'acquisition par Aérospatiale et la société italienne Alenia de l'avionneur canadien De Havilland n'a pas été du goût de tout le monde, y compris à la Commission. Profiter de l'*aggiornamento* en cours pour essayer de tempérer l'humeur antimonopolistique du bouillant commissaire à la concurrence est une tentation à laquelle il est difficile de résister.

L'important est de constater que, ici, les protestations contre l'intransigeance de sir Leon procèdent d'une tout autre préoccupation : ce qu'on reproche en réalité à la commission, c'est non plus son impérialisme supposé ou réel, mais au contraire son refus de se laisser entraîner dans la voie d'une politique industrielle sur le thème de la maîtrise des marchés mondiaux. L'*ego* des « stratèges » y trouve en général plus son compte que l'intérêt des actionnaires et des salariés.

Voilà pour le circonstanciel. Il est une raison plus importante pour pousser Jacques Delors. Dès 1988, il a commencé à se référer au principe de subsidiarité dans ses discours. C'était à l'origine pour apaiser les inquiétudes des représentants des Lander allemands soucieux de conserver leurs prérogatives. Le caractère à la fois imprécis et englobant de nombreuses dispositions de Maastricht a mis tout le monde sur ses gardes, y compris des partisans convaincus de l'union européenne. La tournure prise par les premiers débats sur la ratification l'atteste.

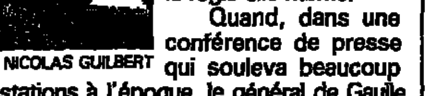
Or le principe en question, d'inspiration, comme on va le voir, très fédéraliste dans le sens allemand et suisse du terme, présente de grandes commodités. Il passe facilement pour une assurance tous risques aux yeux de tous ceux qui se sentent « menacés » par l'influence envahissante de Bruxelles : aussi bien les adeptes d'une Europe fédérée mais non centralisée (le rêve germanique) que les adversaires (britanniques notamment) d'une fédération; lesquels ont pour unique souci de réduire le plus possible le nombre des choses à décider à douze. L'expérience tendrait à prouver qu'une telle faculté d'adaptation aux désirs de chacun se paie en général par une ambiguïté pleine de pièges. A moins qu'il ne s'agisse d'une tentative de récupération tous azimuts. L'article 3B adopté à Maastricht est ainsi rédigé :

« La Communauté agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées et des objectifs qui lui sont assignés par le présent traité.

» Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire.

» L'action de la Communauté n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent traité. »

La première raison pour laquelle il y a « récupération » est qu'en soi le principe dit de subsidiarité n'est pas une norme juridique, susceptible de se traduire par une règle de droit constitutionnel tant soit peu précise. C'est une notion philosophique, enrichie, en Allemagne surtout, par des siècles de réflexion appuyée sur l'expérience. D'où sa grande capacité de rayonnement.



NICOLAS GUILBERT

Usons d'une analogie. Le traité de Rome (1957) est d'inspiration libérale. D'une façon concrète, cela signifie que ses auteurs ont, comme c'était leur devoir de le faire, défini en termes généraux mais suffisamment contraignants, les conditions minimales de concurrence à réunir pour un bon fonctionnement du futur marché commun. Si, pour définir ces conditions, ils s'étaient abrités derrière les *« principes »* du libéralisme, on y serait encore. C'est ce qu'on a fait à Maastricht en invoquant le principe de subsidiarité. On a pris le fondement théorique d'une règle d'attribution des compétences pour la règle elle-même.

Quand, dans une conférence de presse qui souleva beaucoup de protestations à l'époque, le général de Gaulle déclara que tous les pouvoirs de l'Etat, y compris le pouvoir judiciaire, *« procédaient »* du président de la République qu'il était, il exposait un point de vue étroitement français mais radicalement opposé à l'esprit et à la lettre du principe de subsidiarité. Celui-ci est en quelque sorte l'antithèse du jacobinisme selon toutes ses formes. Il implique que l'autorité « centrale » tient ses pouvoirs des collectivités qu'il est chargé de « fédérer ». Sa fonction est de suppléer ces dernières en cas d'insuffisance reconnue.

ON comprend l'intérêt de la formule et son attrait. Elle paraît s'inscrire dans une évolution rassurante déjà amorcée, malgré les retours de flamme de l'interventionnisme mentionnés plus haut. La préparation du « grand marché sans frontières » prévu pour 1993 aura servi de catalyseur. Il n'y avait aucune chance d'y parvenir si on s'était obstiné à suivre la vieille méthode communautaire selon laquelle la liberté totale d'établissement pour les hommes et la liberté totale de circulation pour les marchandises et les capitaux devaient être subordonnées à une « harmonisation » préalable (celle, par exemple, des normes sanitaires pour l'admission des produits agroalimentaires).

C'est à la Cour de justice qu'on emprunta le raccourci propre à faire l'économie d'un long travail de nature législative en vue d'harmoniser. Dans un arrêt célèbre, dit de la liqueur de Cassis, les juges de Luxembourg avaient posé le principe de la « reconnaissance mutuelle » par chacun des pays membres des réglementations nationales en vigueur chez les partenaires. Mais dans de nombreux cas, la reconnaissance mutuelle ne fut acceptée qu'à la condition qu'on commence par adopter un « socle » minimal de règles communes : on en revenait à l'harmonisation. D'où l'idée d'inscrire dans le traité une disposition propre à renforcer le droit de chaque pays de rester maître chez lui, de ne pas chercher, par exemple, comme la Commission a voulu le faire, à imposer des normes uniformes, pour l'eau potable, du Jutland à la Costa-Brava.

Il reste que l'application du principe à la construction communautaire est des plus hasardeuses, qu'elle représente, à la limite, un coup de force idéologique.

(A suivre.)

LIVRES

Le nouveau débat régional

Des réflexions sur la répartition spatiale des nouveaux pôles de développement, qui oublient un peu les aspects écologique et politique

LES RÉGIONS QUI GAGNENT
Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique
Dirigé par Georges Benko et Alain Lipietz.
PUF, coll. « Economie en Liberté »,
425 pages, 225 F.

« En général, ce fut le destin de la théorie économique que de livrer une course perdue d'avance avec le cours de l'histoire, et de n'avoir jamais achevé l'analyse d'une phase économique avant qu'une autre lui succède. » Au terme de sa contribution, Robert Boyer résume assez bien le combat presque désespéré mené dans ce livre face à la réalité fuyante de l'espace économique : le monde, la nation, la région, le district industriel ou urbain ? Les régions qui gagnent dans les nations qui perdent ? Ou simplement les mégapoles, comme la mégapole de Los Angeles ?

Georges Benko et Alain Lipietz ont eu l'ambition de confronter les meilleurs chercheurs sur l'émergence des nouveaux pôles de développement et la tendance contemporaine du retour des campagnes vers les villes. L'implosion urbaine succède à la délocalisation. Pour expliquer l'apparition de points d'ancrage dans l'espace, un peu comme les tourbillons dans un fleuve qui serait le fleuve du développement, deux paradigmes, ou modèles, sont mis à l'épreuve.

Le premier – dit « modèle de Coase-Williamson » (1) – suggère l'agrégation spontanée d'unités micro-économiques concurrentes ou complémentaires, attirées par des économies externes et des gains sur les coûts de transaction ou d'information, selon un « effet de marché ». Un exemple simple : le Sentier à Paris. Ou le triangle Milan-Turin-Gênes. Ou encore Los Angeles, patchwork de districts industriels.

Il y a là un phénomène de génération spontanée, lié aujourd'hui à l'une des clefs de la modernité industrielle : la flexibilité technique. *« Les nouveaux paradigmes technologiques impulseraient non seulement le retour des usines et des bureaux vers les zones urbaines, mais la reprise de la croissance quantitative des métropoles. »*

Mais, à côté des forces centripètes du marché et des économies de proximité, existent aussi des liens non économiques de tradition, de culture, d'échange non mercantile, bref une « atmosphère » qui fait un modèle *« italien »*, ou *« grenoblois »*, ou *« toulousain »* de districts d'entreprises (généralement petites).

A cette vision microéconomique du développement endogène s'oppose le modèle global des « économistes de la régulation ». Il explique la différenciation et la hiérarchisation de l'espace entre *« centres »* et *« périphéries »* par la crise du « fordisme », mode d'accumulation fondamental, aux structures lourdes et contraignantes.

TAYLORIEN • Le terme « fordisme » est emprunté à Gramsci. Il recouvre un contrat de répartition des gains de productivité entre salariés et patrons, associé à un mode d'organisation du travail essentiellement taylorien, contrat couvert par cette compagnie d'assurances qu'est l'Etat-providence. Il y a crise du fordisme, disent en susbstance Boyer, puis Leborgne et Lipietz, mais on n'observe pas de modèle d'accumulation flexible en passe de se substituer à lui, moins encore de « régulation par le marché » : *small is not beautiful.*

Et la région ? Pour passer des districts d'industries à la région, par exemple pour expliquer la mayonnaise toulousaine, qui a pris, indiscutablement, Benko et Lipietz reprennent du bout des lèvres un concept développé dans ce livre par Harrison et Storper, la *« gouvernance »*. La *« gouvernance »* se situe entre la régulation par l'Etat et celle par le marché. C'est une sorte de régulation non marchande, mais non étatique, composite et un peu mystérieuse, avec du local, du civil, de l'historico-culturel. Va pour la gouvernance...

Mais on a parfois le sentiment en lisant – et l'image, très bonne, est due à Alain Lipietz – de s'interroger sans trêve et de circuler incessamment sur une bande de Moebius, tantôt sur le côté macro, tantôt sur le côté micro, sans trop savoir comment on a pu passer de l'un à l'autre... Au demeurant, ce n'est pas le reproche essentiel que l'on fera à l'ouvrage, en général très clair, lisible par le plus grand public, bien qu'il se situe à la frontière de la recherche sur l'économie spatiale et soit plus réflexion sur l'économie contemporaine que sur la régionale.

Comment ne pas regretter, connaissant Alain Lipietz comme l'économiste des Verts, et sortant d'une troublante consultation électorale et de quelques émeutes dans une mégapole, les dimensions écologique et politique, un peu absentes de ce débat régional ? Où est la convivialité ? Si le seul atout de la France réside dans sa mégapole parisienne, qui n'ambitionne que de dépasser la mégapole londonienne, alors, vive les régions qui perdent ! Car Mickey du côté de chez Swann et des tours de Méséglise, qui firent pleurer Marcel Proust, c'est autant de gagné pour les tours de Carcassonne, qui firent chanter Charles Trénet. Après tout, le « désert français » conserve au moins la beauté du désert.

Bernard Maris

(1) Ronald Coase, prix Nobel 1991.

NOTES DE LECTURE

TRANSFORMER L'ORGANISATION DU TRAVAIL
de Michèle Millot et Jean-Pol Roulleau,
Editions d'organisation,
218 pages, 198 F.

La théorie, puis la pratique. Michèle Millot et Jean-Pol Roulleau ont suivi le schéma des bons auteurs classiques pour faire passer leur message sur l'*« autonomie créatrice »*, force indispensable pour transformer l'organisation du travail. On parcourt les chemins du changement avec la création d'équipes responsables qui impliquent la hiérarchie, un groupe « projet », des syndicalistes – sans doute à titre personnel, car en France, ils se méfient de la cogestion, – et peut-être un consultant externe. Les rôles déterminants de l'information et de la formation sont ensuite analysés. Un conseil est donné, *« payer la compétence et non le poste »*.

Plus vivante est la partie qui démontre comment des entreprises novatrices appliquent à leur manière ces principes et d'autres, fruits de l'expérience quotidienne. C'est ainsi que l'on visite Canson-Montgolfier, Saab, Le Carbone-Lorraine (Pechiney), Ratier-Figeac (Luchaire), Rhône-Poulenc Saint-Fons, Shell Chemicals, la Caisse d'allocations familiales de Paris, Cointreau (usine d'Angers), La Cellulose du Rhône et d'Aquitaine, Desco-Rémy (General Motors).

Des « études de cas » réels qui pourront donner des idées à d'autres dirigeants.

P. D.

LE DEVOIR DE VIGILANCE
De la nécessité du renseignement économique
de Christophe Babinet
Denoël, 276 pages, 135 F.

La guerre économique est aussi une guerre de renseignement. Surveiller ses concurrents, se protéger de leur curiosité est une nécessité dont les entreprises performantes sont généralement convaincues. En Occident beaucoup moins qu'au Japon, malgré tout, où l'art de l'espionnage a été poussé le plus loin.

En multipliant les mises en garde, Christophe Babinet espère inciter les entreprises françaises à prendre la mesure de leur retard et de leurs insuffisances. A être plus attentifs à leur environnement global. Ce *« devoir de vigilance »* a des multiples facettes : verrouillage des systèmes informatiques, dépouillement des revues spécialisées, débauchage d'un concurrent, surveillance des marchés étrangers, écoutes téléphoniques (celles dont on est victime, pas celles qu'on confie à une officine spécialisée, cela ne se fait pas), etc.

Ce livre a beau toucher du doigt une faiblesse évidente des entreprises françaises, il repose sur une documentation généralement de seconde main, le plus souvent présentée comme telle, et sur quelques facilités.

Qu'il faille se méfier de tout, soit. Mais de là à suspecter tout et tout le monde...

B. L. G.





OPINIONS

Les atouts de l'Hexagone

Plaidoyer pour le « francoptimisme »

par FABRICE HATEM*

LA société française souffre aujourd'hui d'une sorte de syndrome dépressif, dont l'une des manifestations les plus visibles tient en une constante tendance à l'autodévalorisation de nos capacités économiques et notamment industrielles. Main-d'œuvre de qualité médiocre, système éducatif inefficace, coupure entre le monde de l'entreprise et celui de la recherche, absence de partenariat entre la banque et l'industrie, pression fiscale excessive et inefficacité de nos services publics sont les faiblesses les plus fréquemment évoquées.

Cette image déformée sous-estime des atouts souvent majeurs et grossit des faiblesses parfois secondaires. A l'occasion d'un rapport sur l'attractivité de l'espace français pour les investissements étrangers (1), le Commissariat général du Plan vient de procéder à une comparaison systématique des facteurs de compétitivité de la France par rapport à ses principaux partenaires européens, fondée sur des enquêtes d'image et l'analyse des données statistiques disponibles. Le verdict est clair : malgré quelques difficultés liées à une image médiocre, et partiellement injustifiée, de notre climat social et de notre environnement réglementaire et administratif, les investisseurs étrangers, japonais compris, considèrent tout simplement la France comme l'un des pays de la CEE qui offrent les meilleures perspectives d'affaires et de rentabilité.

Compétence et professionnalisme

Fermé, l'Hexagone ? 24 % de nos salariés dans l'industrie sont aujourd'hui employés par des filiales de sociétés étrangères, soit le pourcentage le plus élevé de tous les pays du G7. Avec 8,5 % de l'ensemble des flux d'entrée d'investissements directs en 1990, la France s'est placée au troisième rang mondial pour l'accueil des implantations transnationales. Et si les industriels américains, allemands et japonais viennent travailler chez nous et avec nous, ce n'est pas seulement parce que, comme en Grande-Bretagne, ils peuvent y racheter à bon compte des entreprises en difficulté.

Médiocre et trop payée, notre main-d'œuvre ? Nos coûts salariaux unitaires, charges sociales comprises, sont, d'après le *Financial Times* (2), parmi les plus bas de la CEE, Espagne mise à part. La compétence et le professionnalisme de nos salariés font l'objet, de la part des industriels étrangers, d'appréciations généralement élogieuses – réserve faite, il est vrai, d'une mobilité et d'une pratique des langues étrangères insuffisantes. Quant à notre système de formation professionnelle, s'il affronte, c'est incontestable, des difficultés qu'il faut chercher à résoudre, le phénomène n'est pas plus marqué qu'ailleurs, puisque nos partenaires étrangers considèrent la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée abondante comme l'un des atouts de notre pays. Nos services publics ? Les réseaux de télécommunication à valeur ajoutée, les trains à grande vitesse et, surtout, le faible coût de notre électricité apparaissent aux yeux des industriels étrangers comme des facteurs souvent décisifs du choix de la France, comme le montre le nombre important d'implantations réalisées au cours des années récentes dans les industries fortes consommatrices d'énergie (aluminium, ferro-alliages, etc). Pour ce qui est des grèves, la France est le pays où leur incidence en termes de journées de travail perdues a été la plus faible de la CEE en 1990. Quant à la fiscalité française des entreprises, elle est aujourd'hui comparable à ce qui se pratique dans le reste de la CEE, comme l'a montré le récent rapport Lallement au Conseil économique et social (3).

Certes, l'image de centralisation et d'arbitraire de notre administration provoque parfois quelques craintes chez les investisseurs non encore implantés. Mais, fruit des efforts de libéralisation et d'ouverture menés depuis le milieu des années 80, notre image a également commencé à évoluer sur ce point : dans ses derniers rapports sur la France (4), l'OCDE a cessé de critiquer notre pays, comme elle le faisait auparavant, pour son protectionnisme et sa fermeture.

Des blocages subsistent

La réalité française n'est pas parfaite. D'importants blocages subsistent, qu'il faut identifier et réduire sans relâche. Mais notre pays possède d'immenses atouts, que les investisseurs étrangers semblent avoir parfaitement bien perçus et utilisés. Et, fait significatif, leurs réponses aux enquêtes d'image réalisées auprès d'eux sont nettement plus élogieuses que celles des industriels français eux-mêmes, telles qu'elles transparaissent notamment à travers les travaux du World Economic Forum (5).

Il faut donc, tout en restant lucide sur des faiblesses bien réelles, rompre avec un discours d'autodévalorisation qui porte en lui deux dangers. L'un serait de diffuser à l'étranger une image troublée qui nous ferait tort dans la promotion de notre espace comme de nos produits ; l'autre consisterait, à travers un diagnostic exagéré de nos faiblesses, à parvenir à des conclusions erronées de politique économique.

N'oublions pas, en particulier, le rôle plus important qu'ailleurs joué en France par l'Etat dans la formation de l'identité nationale et, au cours des cinquante dernières années, dans la modernisation du pays à travers la mise en place d'un maillage particulièrement dense et cohérent de grands services publics. Une politique aveugle de dérégulation, fondée sur des a priori idéologiques abstraits, risquerait de priver la France de l'un de ses meilleurs atouts dans la compétition internationale.

(*) Chargé de mission au Commissariat général du Plan.

(1) « Investir en France, un espace attractif », rapport du Commissariat général du Plan, La Documentation française, avril 1991.

(2) Voir le *Financial Times* du 3 octobre 1991.

(3) « Les prélèvements sur les entreprises en France et dans la Communauté européenne », J. Lallement, rapport au Conseil économique et social, *Journal officiel*, mars 1991.

(4) Etudes économiques de l'OCDE, France, mai 1991.

(5) « The World Competitiveness Report », World Economic Forum, 1991.

CHAVANAT

CONJONCTURE

INDICATEUR • Les taux d'intérêt

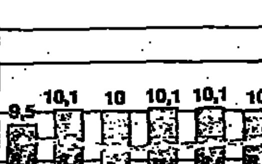
Déconnexion

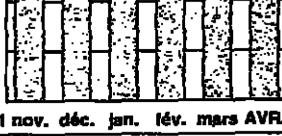
SIX points de taux d'intérêt : c'est à peu près le supplément qu'un Européen en quête de financement à court terme doit acquitter par rapport à un Américain dans la même situation. A l'évidence (voir *« le Monde de l'économie »* du 18 mai), cette différence ne tient pas à des écarts d'inflation d'un côté à l'autre de l'Atlantique, et pas davantage, au vu des évolutions récentes, aux évaluations des risques de change. C'est donc avant tout des politiques monétaires que dépendent les niveaux actuels des taux d'intérêt à court terme.

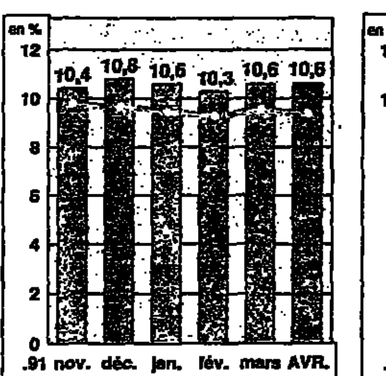
Aux Etats-Unis, pour relancer l'activité en récession, les autorités ont impulsé une baisse de deux points des taux nominaux depuis l'an dernier. A 4 %, les taux à trois mois *(voir les graphiques ci-dessous)* y sont ainsi de loin les plus bas des six premiers pays industrialisés. De même, au Japon, pour mettre un frein à la panique boursière, la banque centrale a considérablement modifié sa politique, autorisant une baisse de trois points des taux courts. En Europe, en revanche, le durcissement de la politique allemande a contraint les autres pays du Système monétaire européen à maintenir une attitude restrictive, de sorte que les taux d'intérêt apparaissent aujourd'hui totalement déconnectés des déterminants économiques.

Devenus instruments privilégiés des politiques de régulation conjoncturelle et du change, les taux courts ne sont plus dès lors très significatifs des tensions monétaires d'un pays. Les niveaux des taux à long terme sont sans doute plus pertinents : ils reflètent assez fidèlement les écarts d'inflation entre pays industrialisés. Pour les six pays considérés, ils se situent dans une fourchette étroite – entre 4 % et 5,5 % en termes réels – et représentent mieux la couverture effective du risque pris par un investisseur à l'heure actuelle.









ALLEMAGNE — Rappel avril 91 ; CT : 9,1% LT : 8,4%

FRANCE — Rappel avril 91 ; CT : 9,4% LT : 8,9%

GRANDE-BRETAGNE — Rappel avril 91 ; CT : 11,9% LT : 10,1%

ITALIE — Rappel avril 91 ; CT : 11,5% LT : 11,3%

ÉTATS-UNIS — Rappel avril 91 ; CT : 6,1% LT : 8,2%

JAPON — Rappel avril 91 ; CT : 7,9% LT : 6,7%

En colonnes : les taux à court terme, à trois mois sur le marché des eurodevises (CT). En courbes : les taux des emprunts d'Etat à long terme (LT). Sources nationales.

RÉGION • L'ex-URSS

Crise de l'énergie

ALORS que la zone ex-soviétique conserve le premier rang mondial pour le pétrole (515 millions de tonnes en 1991) et le gaz (810 milliards de mètres cubes), le deuxième pour l'électricité (1 680 milliards de kilowattheures) et le troisième pour le charbon (610 millions de tonnes), un rationnement de l'énergie y a été instauré un peu partout. La situation du réseau électrique apparaît particulièrement critique pour la Russie dans les régions d'Extrême-Orient, de Transbaïkalie et du Nord-Caucase, ainsi que dans les pays de Transcaucasie.

L'alimentation en eau chaude et en chauffage urbain est limitée à quelques heures par jour dans les pays baltes et même coupée en Arménie où les difficultés générales ont été aggravées par l'embargo de l'Azerbaïdjan. Dans certains Etats, l'essence est maintenant distribuée au compte-gouttes et fait l'objet d'un trafic fort lucratif ; dans quelques villes, les transports en commun n'assurent plus qu'un service minimum, tandis qu'ici où là, des avions sont cloués au sol faute de kérosène. La crise touche tout aussi durement la production. Des milliers d'entreprises doivent mettre leur personnel au chômage technique partiel ; quant aux semailles, elles se sont faites à coups d'expédients pour pallier le manque de carburant.

La situation présente, dont les causes sont pour la plupart assez anciennes, ne découle apparemment que dans une faible mesure des baisses de production observées dans le secteur pétrolier (– 110 millions de tonnes en trois ans) et les charbonnages (– 160 millions de tonnes) depuis 1988, et plus récemment dans ceux du gaz naturel et de l'électricité. Depuis des années, l'industrie pétrolière voit ses besoins en équipements satisfaits à hauteur de 60-70 % seulement ; or, les livraisons ont encore baissé ces derniers mois, les principaux fournisseurs étant l'Azerbaïdjan et la République de Tchétchénie (Russie), qui sont aujourd'hui le théâtre de tensions graves.

Mais surtout ce secteur souffre d'une crise des coûts dont l'augmentation exponentielle n'a jamais été répercutée sur les prix. Cette politique de l'énergie à bon marché l'a privé de ressources qu'il aurait pu consacrer à sa modernisation, d'autant plus que les revenus des exportations pétrolières étaient avant tout destinés à acheter des céréales, et elle a également encouragé une consommation excessive, encore augmentée par des installations énergivores.

Les autres sources d'énergie ont aussi leurs propres problèmes : manque de capacités de stockage et de conduites pour le gaz, délabrement de 70 % des mines et grèves particulièrement dures pour le charbon, gel du programme nucléaire après la catastrophe de Tchernobyl et forte contestation écologique à l'endroit du développement de l'hydroélectricité.

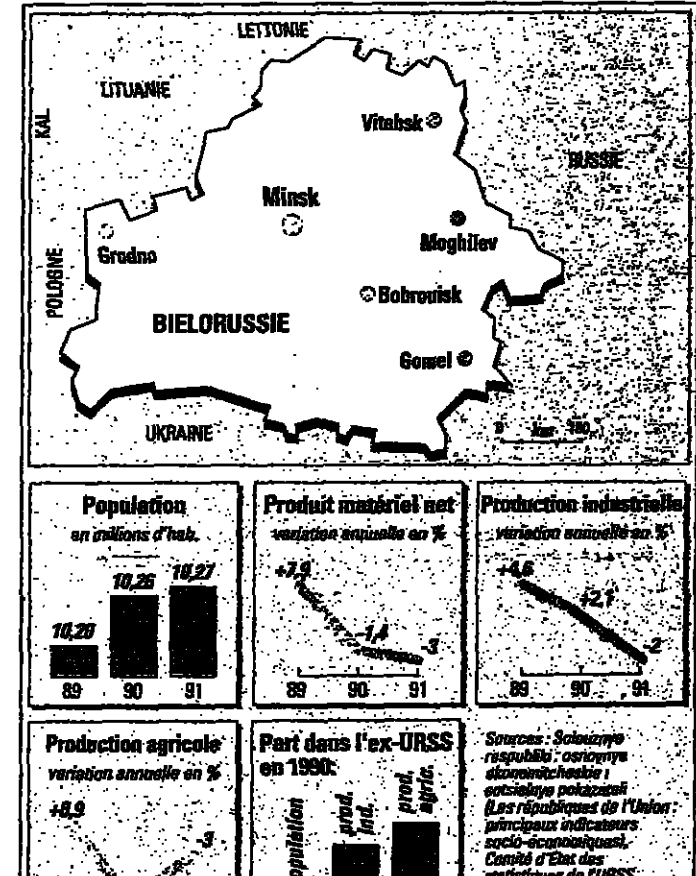
En fait, l'ampleur des pénuries actuelles s'explique plutôt par la désorganisation du système des transports et des échanges. Le manque de wagons, l'engorgement du trafic ferroviaire empêchent d'acheminer le pétrole raffiné dans le bassin de la Volga vers les centres industriels du Nord-Ouest, le charbon de Sibérie occidentale vers les industries métallurgiques d'Ukraine. Oléoducs, gazoducs et réseau électrique, mal entretenus, subissent de fréquentes avaries. Pour couronner le tout, des trains entiers sont détournés, des oléoducs pompés clandestinement !

Enfin, avec la désintégration de l'URSS, les flux traditionnels d'échanges sont remis en cause, l'énergie étant devenue un moyen de chantage dans le jeu complexe entre les différents Etats de l'ex-URSS et au sein même de la Russie. La suprématie de cette dernière (90 % du pétrole, 78 % du gaz, 63 % de l'électricité et 56 % du charbon) la place en effet en position de force vis-à-vis de ses partenaires. Elle a donc fixé de façon unilatérale des quotas de livraison, parfois mal acceptés par ses clients, et révisé ses prix début mai, sans la moindre concertation. Le comportement de la Russie fait d'ailleurs des émules : le Turkménistan, qui produit 11 % du gaz naturel de l'ensemble, a tenté en janvier d'exiger de ses partenaires un paiement en devises. Mais il n'a finalement réussi à obtenir qu'une réévaluation de ses prix.

La Russie ne fait cependant pas tout à fait la pluie et le beau temps. Ses capacités de raffinage étant insuffisantes, elle a recours notamment à l'Ukraine, à la Biélorussie et à la Lituanie pour transformer 25 % de son pétrole. En outre, les principaux terminaux maritimes se trouvent situés dans les ports des Etats baltes et de l'Ukraine, les frais de transit étant acquittés en pétrole. Mais surtout la Russie n'a plus la mainmise sur la totalité des ressources énergétiques produites sur son territoire.

Les Républiques de Tchétchénie, Tatarie, Bachkirie, Yakoutie, les régions de Tioumen et Sakhaline, qui possèdent toutes du pétrole et certaines, en outre, du gaz, cherchent à prendre le contrôle de la rente procurée par ces ressources. Leurs efforts rencontrent d'ailleurs un succès certain : elles sont vivement sollicitées par nombre d'Etats de l'ex-URSS qui voient là un moyen de compenser les limitations imposées par la Russie.

Marie-Agnès Crosnier
CEDUCEE,
La Documentation française.



PAYS • La Biélorussie

Demi-teintes

DOTÉE d'une agriculture dont les rendements soutiennent presque la concurrence avec ceux des Etats baltes et d'une industrie performante selon les critères soviétiques – elle abrite en particulier le premier centre de production de matériel informatique de l'ex-URSS, – la Biélorussie a connu depuis la dernière guerre un dynamisme économique certain. Ce potentiel explique-t-il qu'elle ait connu en 1991 des chutes de production et un taux d'inflation moins accusés qu'ailleurs ?

Tout n'est pas rose pour autant. La catastrophe de Tchernobyl a rendu inutilisables 20 % des terres agricoles et contaminé à des degrés divers près du tiers du territoire. Le manque de terres devient maintenant un obstacle au développement de la réforme agraire. D'où l'idée de reprendre à l'armée une partie des 500 000 hectares qu'elle détient.

La désorganisation des échanges à l'intérieur de l'ex-URSS a également placé une Biélorussie pratiquement dépourvue de ressources naturelles (sauf la potasse, première en Europe) dans une position très vulnérable dont elle commence à sentir les premiers désagréments : la production industrielle s'est effondrée en janvier (– 18 %). Le gouvernement multiplie les contacts avec les pays du Golfe pour diversifier l'approvisionnement énergétique et s'efforce d'attirer les investisseurs étrangers, envisageant notamment de créer une zone économique spéciale à la frontière polonaise.

Quant aux réformes, dont le contenu se ressent de la présence au pouvoir des ex-communistes, elles s'avèrent relativement timides. Ainsi, les privatisations donnent une nette préférence à la location sur la propriété privée, à telle enseigne que la Biélorussie se trouve en tête des Etats de l'ex-URSS pour le nombre d'entreprises données à bail. Les autres volets significatifs du programme de transition concernent la conversion des industries d'armement, très présentes, ainsi que l'introduction d'une politique monétaire autonome. Dans un premier temps, et pour protéger le marché intérieur après la libéralisation des prix, un système de coupons réservés à l'achat des produits à prix subventionnés a été instauré.

L'étape suivante consistera à mettre en circulation, sans doute au début du second semestre 1992, des coupons réutilisables, moyens de paiement parallèles au rouble et dont la parité avec celui-ci sera de un à dix. Enfin serait créée la monnaie biélorusse, le thaler. Tout cela sera-t-il suffisant pour que la Biélorussie trouve à la fois son identité et la voie de la relance économique ?

M.-A. C.

SECTEUR • Le crédit

Rétraction

LE secteur du crédit a connu en France au cours des cinq dernières années des évolutions aussi brutales que spectaculaires. Tout a commencé par une phase d'expansion sans précédent. L'explosion de l'offre à la fin des années 80, notamment après le « désencadrement » du crédit en 1987, a été spectaculaire. Les prêts à la consommation ont augmenté de 37 % sur la seule année 1987. A cette époque, les banques commerciales, anxieuses de regagner le terrain perdu depuis trente ans au profit des établissements spécialisés, se sont ruées sur les particuliers, prêtant parfois dans des conditions assez risquées.

Changement brutal de décor au milieu de l'année 1990, la multiplication des défauts de paiement a rappellé les banques à la prudence. La mise en vigueur de la loi Neiertz sur le surendettement des particuliers, qui débouche sur un étalement des paiements ou des abandons de créances, a encore accéléré le ralentissement de la distribution de crédit. D'autant qu'un Français sur trois ou sur quatre est maintenant catalogué « client à risques » et se trouve de ce fait en dehors du marché.

Si le retournement de tendance a été net pour le crédit à la consommation, les évolutions ont été moins violentes pour le financement du logement et des entreprises *(voir graphique ci-dessous)*. Dans ces deux domaines, et plus particulièrement pour le crédit aux entreprises, les prêteurs n'ont pas brutalement diminué l'offre de crédit. Mais leur logique a tout de même changé à partir de 1991. Ils ont délibérément sacrifié la croissance de la distribution de crédits – et même des parts de marché – à une meilleure rentabilité, en sélectionnant les risques. Cela s'est traduit par un redressement sensible de leur marge d'intérêt à environ 4 % en 1991 au lieu de 3,5 % en 1990, année noire. Elle était de 5 % en 1987.

Si les prêteurs ont montré moins d'enthousiasme, en parallèle les besoins des emprunteurs se sont réduits. Le ralentissement de la croissance, des besoins d'investissements et le niveau particulièrement élevé des taux réels (de 7 % à 9 % compte tenu de l'inflation) ont affecté la demande de crédit. C'est clair pour les entreprises et cela l'est plus encore dans le domaine immobilier. La crise est passée par là avec pour principale caractéristique une diminution brutale du nombre des transactions.

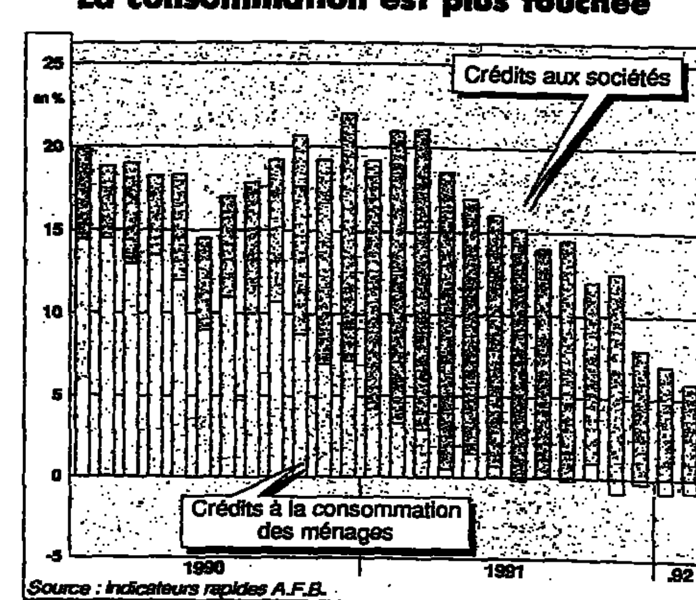
Toute la question aujourd'hui est de savoir jusqu'où peut aller ce ralentissement de la distribution de crédit ? Il a été suffisamment loin en tout cas pour inquiéter à plusieurs reprises le gouvernement, qui a d'ailleurs demandé il y a trois mois aux établissements financiers d'*« être moins frileux »*. Pour autant, on ne peut pas véritablement parler de *« credit crunch »* (effondrement brutal de la distribution de crédit). La croissance de la distribution de crédit à l'économie (entreprises et particuliers) est restée supérieure en 1991 de 3,5 % à l'inflation.

Pour la plupart des experts, le véritable test aura lieu cette année. Dans le domaine de la consommation, on est clairement depuis novembre 1991 dans une phase de diminution de l'enveloppe totale de crédit. Là, les banques, plus encore que les établissements spécialisés ont restreint l'offre. On peut donc parler déjà de *« credit crunch »*.

Le financement de l'immobilier a mieux résisté tout comme celui des entreprises, mais le recul au fil des mois de 1991 est très net. Et cette dégradation s'est poursuivie au début de 1992. Les professionnels les moins inquiets misent sur une stabilisation pour l'ensemble de l'année en cours de la distribution de crédit. Elle resterait alors légèrement supérieure à l'inflation, d'environ 2 %. Mais, pour y parvenir, une reprise de la croissance économique au quatrième trimestre 1992 semble indispensable.

Éric Leser

La consommation est plus touchée



Source : Indicateurs rapides A.F.B.

Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par l'agence de presse Idé et le service infographique du *Monde*.